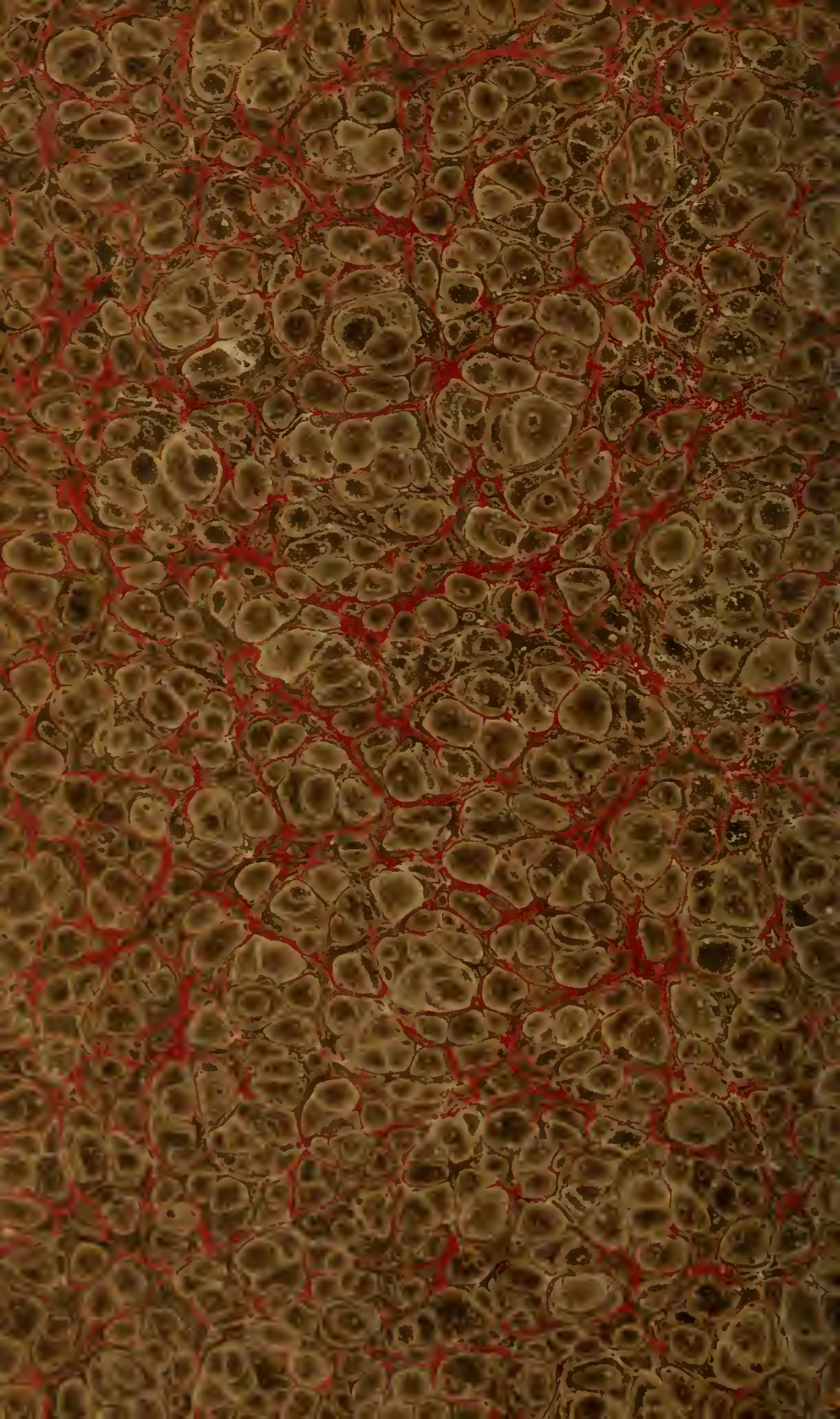

3 1761 07468337 6





ORGANISATION
DE L'INDUSTRIE.

Corbeil, typ. et stér. de Crété.

ORGANISATION
DE L'INDUSTRIE

PAR

M. T. C. BANFIELD,

Secrétaire du conseil privé de S. M. la Reine d'Angleterre.

OUVRAGE RÉDIGÉ SUR LES LEÇONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

PROFESSÉES PAR L'AUTEUR EN 1844, A L'UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE.

TRADUIT

SUR LA 2me ÉDITION ANGLAISE;

ET ANNOTÉ

PAR

ÉMILE THOMAS,

INGÉNIEUR.



PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

Editeurs du Journal des Economistes, de la Collection des principaux Economistes,
du Dictionnaire de l'Economie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1851


LIBRARY
AUG 2 1 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR.

Toute œuvre a sa raison d'être ; voici celle du livre dont nous offrons aujourd'hui la traduction au lecteur français.

A l'époque où l'agitation de l'*anti-corn-law-league* éclatait dans toute sa puissance, où l'illustre R. Cobden remuait à force d'éloquence les classes moyennes de l'Angleterre, et les entraînait à force de saine logique et de frappantes démonstrations dans la voie de la réforme économique, d'autres hommes, moins actifs peut-être, mais éminents et convaincus, et dont la voix, à défaut de retentissement populaire, n'en était pas moins douée de quelque autorité, poursuivaient la tâche commune dans le cercle du monde supérieur.

M. Banfield, ancien précepteur du roi actuel de Bavière, esprit ingénieux, aimable et persuasif, avait surtout contribué, grâce à un jugement solide, à de profondes connaissances et à de nombreuses explorations économiques, à éclairer les membres les plus influents de la haute aristocratie, sur les véritables éléments de la question.

Il fut invité par sir Robert Peel, auquel il a dû sa position de secrétaire du conseil privé, à réunir ses arguments et ses démonstrations, et à leur donner jour en en professant l'ensemble à l'université de Cambridge.

La hardiesse de l'orateur, qui d'abord s'attaquait au maître vénéré, dont chaque sentence était devenue un axiome où l'on respectait jusqu'à l'obscurité du texte ; sa témérité, qui, pour rétablir

l'harmonie compromise entre les diverses classes des citoyens, s'en prenait à l'origine même de la loi, au sein des doctrines de Ricardo, surprit et frappa l'auditoire.

Mais lorsque le logicien inflexible, le philanthrope convaincu, le chrétien en un mot, debout, ferme et fort devant le colosse, le frappa de l'anathème de matérialisme, il s'écroula sur ses pieds d'argile, et l'erreur se dévoila dans son sein.

Ce fut alors un applaudissement enthousiaste parmi cette jeunesse mûrie par l'étude et qui voyait briller à ses yeux le flambeau de la vérité, qui, désormais consciencieuse de ses aspirations généreuses et ardentes, saluait la liberté conduisant le progrès.

Justification odieuse du monopole, servitude de l'homme enchaîné à la matérielle fertilité du sol et du climat, limitation brutale des aspirations intellectuelles aux besoins animaux, règle cuelle de l'enchérissement progressif, antagonisme barbare des salaires et des profits, déification de l'obstacle, coalitions monstrueuses, priviléges des castes, funestes craintes de l'encombrement, de la concurrence, du surcroît de population, de l'élévation intellectuelle du peuple, idole métallique, fantômes sinistres et menaçants créés par le matérialisme impitoyable d'une raison qui nie son origine, vous disparaissiez devant l'intelligence de la foi, devant les investigations de la conscience dirigée par la morale et appuyée sur la philosophie chrétienne! L'intellectualité de la puissance humaine, la liberté d'agir et de jouir du fruit de ses actes, l'asservissement de la matière à la pensée, l'égalité sociale, la solidarité des classes, le triomphe de l'association des efforts, la sécurité, la justice et la liberté pour tous : voilà quelle était l'admirable thèse de M. Banfield, voilà pourquoi ses leçons applaudies durent être publiées, et pourquoi son livre deux fois édité, eut un retentissement considérable.

Nous venions de lire les *Harmonies économiques* de Bastiat; et, comme tous ceux qu'entraînent les consolantes théories que l'amour du bien et de nos semblables, oppose aux sophismes stérilisants du rationalisme sceptique ou du dégradant éclectisme, nous

avions été pénétré et subjugué par le charme de ces pages merveilleuses.

Pourtant, certains théorèmes, et des plus importants, nous avaient paru laborieusement échafaudés; la lutte incessante de la gratuité contre l'onérosité poussée jusqu'à sa limite, nous avait séduit d'abord, mais avait ensuite obscurci pour nous la notion de la richesse; en nous écartant du groupement artificiel et de la contrainte, nous nous heurtions contre l'individualisme et nous avions peine à concilier la puissance évidente de l'association avec la thèse absolue d'une liberté ombrageuse au moindre contact.

La concentration des capitaux, la rente du sol, la divergence des profits et des salaires, nous avaient paru imparfaitement expliquées.

Lorsque nous parcourûmes l'*Organisation de l'Industrie*, nous en fûmes comme éclairé par un jour nouveau, par une sorte de révélation. Désormais nos plus chers espoirs de croyances étaient justifiés.

L'*Organisation de l'Industrie* complétait admirablement les *Harmonies économiques.* Sans doute, au fond, l'ouvrage n'était point exactement approprié aux circonstances économiques de notre pays; mais les grandes et salutaires vérités qu'il apporte doivent partout se trouver bien venues.

Si nous avons en ce monde une conviction profonde et réelle, c'est que tout le malaise de notre organisme social ne repose en France que sur l'intervention législative erronée de régulateurs absurdes dans la liberté civile. Le protectionnisme nous mène seul à la guerre sociale et à la destruction. Et cette conviction, nous espérons que la lecture de ce livre l'inspirera à d'autres, comme elle l'a raffermie en nous.

Emporté par les idées de l'auteur, nous les avons suivies et tâché de les rendre tout entières, au détriment trop fréquent de la forme de notre travail. Si le lecteur est parfois et à juste titre choqué de son imperfection, qu'il veuille bien n'en accuser que notre inexpérience littéraire. Si, laissant le style, dont après tout

l'importance est bien secondaire, il veut lire ces pages avec l'attention qu'exige la concision des expressions et l'abondance des idées de l'auteur, il en sera, nous le croyons, bien récompensé par le fond de l'œuvre.

Qu'on nous permette de faire remarquer que les prévisions énoncées par nous au commencement de ce livre, au sujet de l'exposition universelle de Londres, ont été réalisées et dépassées par le triomphe de l'industrie française.

Encore une humble apologie pour nos notes. Qu'on n'y voie point de prétention dogmatique, qui de notre part serait au moins déplacée, mais bien seulement ce que nous y avons voulu mettre. l'expression écourtée parfois, souvent diffuse aussi. mais toujours franche de nos aspirations vers le bien.

ÉMILE THOMAS.

1er Décembre 1851.

PRÉFACE.

Lorsque je me décidai à professer les leçons qui font la base de cet ouvrage, mon but principal était d'appeler l'attention publique, en Angleterre, sur les opinions que quelques économistes du continent avaient récemment émises. Mais le sujet que j'avais choisi s'agrandit et s'éleva dans mon esprit à mesure que je le développais; c'est ainsi qu'en combinant les propositions avancées par ces économistes, je parvins à en tirer des conséquences plus étendues que celles qu'ils s'étaient hasardés eux-mêmes à en déduire.

La principale de ces propositions découle de l'assertion de M. Rossi, que l'idée de la valeur est essentiellement *subjective*, c'est-à-dire qu'elle est plutôt conférée aux objets par ceux qui y attachent une estimation qu'inhérente à ces objets eux-mêmes. Il ressort de cette assertion, qui a fait une véritable révolution dans la science économique, que l'étalon réel de la valeur réside dans les besoins, les goûts et les sentiments des hommes (1), et que le coefficient doit en être cherché dans

(1) Pour être exact, il faudrait dire : *dans la satisfaction sociale des besoins que créent chez les hommes leurs sensations, leurs sentiments et leurs connaissances.* Cette définition générale conduit assez bien à l'admirable définition pratique, que M. F. Bastiat, le premier, a donnée de la valeur : *Le rapport de deux services échangés.* On a contesté à M. Bastiat la priorité de cette proposition.

l'extension de la consommation des choses (1). Le producteur doit donc accorder autant d'attention au degré de civilisation matérielle et intellectuelle de ses concitoyens ou de ses clients-consommateurs, pour se guider dans ses entreprises, qu'il en apporte dans la partie technique de ses opérations elles-mêmes.

La seconde proposition qui, dans cet ouvrage, m'ait semblé digne d'une étude approfondie, est due à M. Hermann. Cet auteur affirme que les relations qui s'établissent d'homme à homme font partie constituante de la richesse et du capital des individus aussi bien que des nations. Ce principe, qui élucide et complète le précédent, n'en est réellement que la conséquence (2). Il nous fait reconnaître la valeur économique de la famille et celle des liens nationaux. Loin d'abaisser les plus géné-

Il est clair qu'en tant que notion elle appartient à M. Rossi; mais en tant que définition, M. Bastiat doit bien en avoir tout l'honneur, et un grand honneur; car un principe n'est acquis et ne procrée de corollaires que lorsqu'il est nettement expliqué, défini, autant dire, bien conçu. Il y a là toute la distance d'une force utilisable à une force appropriée, et ce n'est pas peu de chose. E. T.

(1) En appliquant à cette seconde propriété de la valeur la belle définition de M. Bastiat, elle se complète ainsi, et en même temps devient plus lucide : La qualité de valeur ne s'applique à une chose qu'autant que 1° elle répond à un besoin humain; 2° elle est possédée par quelqu'un (car autrement elle ne pourrait donner lieu à aucun service). L'amplitude de cette qualité résulte 1° du nombre des similaires; 2° du degré de la civilisation actuelle. Au moyen de ces quatre éléments de la valeur en qualité et en quantité, on peut répondre à toutes les objections que soulèvent les exemples tels que ceux du diamant ou de la terre; j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir plus loin. E. T.

(2) Puisque la richesse d'un homme ou d'un peuple se mesure à la quantité de valeur appropriée par lui, elle est nécessairement en proportion du nombre et de l'importance des services qu'il peut échanger; les relations sociales (association, clientèle, etc.), tendant à accroître ce nombre et cette importance des services, contribuent donc à augmenter la richesse dans tous les cas. E. T.

reux sentiments au niveau d'un calcul sordide, il élève, au contraire, la science au-dessus de la sphère étroite des combinaisons matérielles, et l'entraîne vers les hautes régions de ces spéculations qui embrassent les plus nobles attributs de l'humanité. Ce n'est que sur ce terrain que se peuvent concilier les différends qui font aujourd'hui de la vie sociale un problème si difficile à résoudre.

J'espère n'avoir en rien forcé la justesse de cette idée nouvelle et opportune, en l'appliquant aux résultats généraux de l'association, lorsque j'ai entrepris de lui assigner sa véritable valeur, si faussement appréciée par les philanthropes les plus ardents.—L'effet de l'association est de donner et de garantir à la fois à ceux qui s'y livrent leur pleine liberté individuelle; elle est donc à peu près à la liberté ce qu'est le capital au revenu, la cause à l'effet. Le but, c'est la liberté individuelle d'agir, et de jouir du fruit de ses actes; l'association n'est que le moyen efficace d'y parvenir, et sur cet argument vient se baser la réfutation des doctrines de Fourier et d'Owen, qui prescrivent le sacrifice de toute liberté individuelle, en vue de la création d'une association profitable. Ceci n'est réellement pas autre chose que la méthode adoptée par les conquérants, les despotes, les centralisateurs, en un mot; ils ne veulent souffrir d'autre union que celle de la forme qu'ils imposent et dont ils tiennent le levier (1). Il n'est même pas nécessaire de recourir aux

(1) Les dangers que nous ont fait, que nous font encore courir en France l'imminence de l'application des utopies communistes, et au nombre de celles-là il faut hardiment compter toutes les doctrines qui se basent sur l'association forcée aux dépens de la liberté individuelle; les dangers non moins grands peut-être d'une réaction aveugle, feront reconnaître au lecteur français toute la fécondité, toute la richesse de ce principe nouveau et fondamental qui découle de la définition de l'association, par M. Banfield, et que la modestie de l'auteur lui fait

exemples que l'histoire de tous les temps et de tous les peuples offrirait en foule, pour apercevoir que le progrès naturel de la société mène à l'abolition graduelle des formes oppressives et à l'indépendance complète en ce qui concerne les distinctions extérieures ; qu'en même

nommer une application de la proposition de M. Hermann. Ses conséquences en politique sont de la plus haute importance. Si on réfléchit que le faisceau de l'association volontaire reconnaît pour force de cohésion l'intérêt commun, qui fait le plus grand intérêt de chacun; que cet intérêt commun, au point de vue de l'accroissement de la richesse, c'est-à-dire du triple développement matériel, moral et intellectuel de l'homme et de la société, n'est pas autre chose que la liberté effective (individuelle et collective à la fois) elle-même; que cet intérêt commun, au point de vue de sa propre conservation et de sa multiplication incessante, constitue le principe d'autorité : on reconnaîtra l'identité réelle et profonde de ces trois termes : intérêt commun, liberté, autorité; dont aucun ne peut exister sans l'autre, dont chacun implique l'autre. On y verra comme une spiritualisation de cette double et unique force matérielle d'attraction et de répulsion à la fois, qui constitue les corps physiques et qui est la loi divine. On comprendra dès lors l'aberration de ceux qui croient que le principe d'autorité est un correctif, une limite au principe de liberté; que l'exercice simultané de ces deux principes en provoque la collision et la restriction mutuelle; lorsqu'au contraire chacun d'eux n'est qu'une émanation de l'autre, qu'ils se développent ensemble et réciproquement au profit du progrès humain; qu'enfin le dépositaire du principe d'autorité, quel qu'il soit, ne peut se soustraire à la promotion du principe de liberté, sous peine de ruiner tôt ou tard sa puissance.

Les socialistes, qui prônent l'association forcée, et la plupart de nos hommes d'État, qui croient combattre au nom de l'ordre en supprimant la liberté ou protéger le travail en étouffant les échanges, sont donc aussi bien les uns que les autres des révolutionnaires insensés, des destructeurs de la société et de la civilisation.

Les conséquences que je tire ici de la définition de l'association pa M. Banfield me permettent de dire pourquoi j'attache une importance aussi grande aux définitions en général. On ne définit que ce qu'on connaît; on n'enseigne que ce que l'on a pu définir. L'expression exacte d'une vérité est donc le criterium de la science; c'est un jalon certain jeté dans la voie du progrès. Si l'on attachait à l'acception propre des mots et des expressions qu'on emploie toute la valeur qu'elle possède, il y aurait, en politique surtout, bien moins de dissentiments sur les choses qu'ils expriment.

E. T.

temps, la tendance à la conformité, à l'égalité intellectuelle se fait jour dans la même proportion où diminue la pression des contraintes sociales extérieures. C'est de là que naissent dans les républiques les sentiments énergiques du patriotisme le plus pur, de là que provient, chez tous les hommes, cette louable ambition d'arriver à un degré d'égalité effective, où tous soient libres au même point d'exercer leurs facultés et de jouir des fruits de leur travail.

Il n'y a de nouveau ici, dans la classification des besoins humains, forme sous laquelle se présente l'élément de la nécessité dans la science économique, que l'importance que je lui ai attribuée, et la place que je lui ai donnée : c'est ce que prouveront de nombreux renvois aux ouvrages des anciens auteurs. Cette classification nous fournit la véritable échelle de progression de l'industrie ; elle jette un nouveau jour sur des questions importantes et encore discutées ; la connaissance de cette classification établit la limite positive de la faculté par laquelle l'homme se livre à l'évaluation des choses, et permet ainsi de donner une direction normale à son activité, tout en fournissant à la science des données exactes pour les calculs économiques.

Il naît de l'essence même de la classification que j'ai développée une conséquence heureuse : c'est que d'un côté, tandis qu'elle met en évidence les besoins les plus inférieurs de l'homme, ceux qu'il partage avec la brute, de l'autre, elle ne reconnaît point de bornes à l'élévation qu'il peut atteindre en ce sens, et ne fixe aux aspirations de l'esprit humain d'autre limite que l'infini. Il ne faut pas se méprendre sur l'importance qu'une telle gradation des besoins de l'homme ajoute aux préceptes de MM. Rossi et Hermann. Les vérités hardies que ces écrivains ont avancées ne peuvent se concilier avec la

dépendance de l'homme envers son Créateur qu'en établissant une classification bien nette des charges inhérentes à l'existence humaine.

Je m'estimerai fort heureux si j'ai pu, dans le cours de cet ouvrage, contribuer en quelque chose à démontrer combien il est absurde d'ajouter des restrictions artificielles aux contraintes inévitables que la nature nous impose. Car, tandis que les nécessités que comporte la nature de notre être deviennent, puisqu'on peut y satisfaire ou les alléger, la source d'émotions agréables, ces restrictions artificielles que les hommes font peser sur leurs semblables n'engendrent qu'obstacles à toutes nos joies, entraves à toute utilité.

La somme des richesses (dans le sens le plus étendu de ce mot qui s'applique à la fois à la masse des jouissances intellectuelles et physiques) qui, par le vœu de la nature, peut être mise à la disposition de l'homme, n'a pu encore être déterminée dans toute son amplitude; ce que nous pouvons en savoir aujourd'hui, c'est que les efforts du progrès se dirigent vers les moyens d'arriver le plus rapidement possible à un affranchissement suffisant des nécessités matérielles pour qu'il soit permis à la pensée humaine de s'élancer en toute sécurité vers les champs immenses des perfectionnements intellectuels; jusqu'à ce que le temps arrive où les progrès immatériels puissent seuls être jugés dignes d'attention.

Pendant longtemps, l'étude des principes qui seuls donnent la clef des spéculations politiques et commerciales rationnelles a été négligée également par les deux classes de la société qui pourtant avaient le plus d'intérêt à s'y livrer. Depuis que la première édition de ce livre a paru, le monde politique anglais est arrivé à reconnaître que les notions normales de la science écono-

mique n'étaient pas moins importantes pour le bien des particuliers que pour celui des États. Il serait à désirer maintenant que nos commerçants et nos manufacturiers étudiassent les influences sur lesquelles se fondent les conditions de leur marché ; car, sans cette connaissance, le négoce est toujours une véritable loterie pour la grande majorité des classes mercantiles, et il n'est pas difficile de s'apercevoir que, dans la plupart des cas, l'expérience de la pratique la plus intelligente ne suffit pas à réparer l'action redoutable des théories défectueuses.

Pour éviter de surcharger ces pages d'exemples et de chiffres, je renverrai le lecteur au petit manuel que j'ai publié sous le titre de *Statistical companion*, et dans lequel j'ai rassemblé les faits les plus propres à élucider les principes que j'ai développés ici.

Londres, 1er juin 1848.

INTRODUCTION.

J'ai été amené à professer les leçons dont la rédaction forme le livre que j'offre aujourd'hui au public, par la prévision du mouvement qui sur le continent européen a récemment tourné tous les esprits vers les spéculations économiques. Une longue résidence dans l'Europe centrale m'avait permis de suivre de près le progrès d'erreurs dangereuses, qui n'ont été que trop favorisées par certains systèmes économiques préconisés par d'éminentes autorités, encore bien qu'elles ne dussent point leur origine première aux professeurs de cette science. Nous n'avons pas, en Angleterre, échappé pleinement à ces funestes doctrines, et j'ai voulu travailler à les détruire par leur base, en m'attaquant aux sophismes sur lesquels elles reposent.

Il n'y a pas de système moderne qui soit plus entaché de l'erreur radicale et dangereuse du matérialisme que celui que M. Ricardo a sinon fondé, au moins contribué à asseoir et à répandre. S'il était malheureusement possible que ce système vînt à se réaliser sur le terrain de la pratique, il s'ensuivrait un abaissement progressif de la destinée humaine ; car la raison de l'homme se trouverait alors subordonnée à la diversité accidentelle des sols et des climats, et les évolutions auxquelles

son existence est livrée seraient désormais retenues dans une sphère à peu près équivalente à celle où se meut la création animale. Admettre sur la simple notion que la vie de l'homme dépend de son pain quotidien, que par ce fait son créateur l'a abandonné à l'esclavage absolu des circonstances physiques de la fertilité végétale; déduire de cette hérésie sa conséquence immédiate, que le genre humain tout entier dépendrait nécessairement des heureux possesseurs des sols les plus avantageux; voilà une doctrine vraiment bien digne de l'école qui proclame son incompétence à distinguer entre l'esprit et les nerfs qui servent d'instrument au pouvoir intellectuel !

Les leçons sur lesquelles a été rédigé cet ouvrage ont été faites avant que l'abolition des lois sur les céréales fût accomplie ; il était donc alors de mon devoir d'exposer, aussi simplement que possible, la théorie captieuse à l'aide de laquelle on avait essayé de justifier ce code imprudent. Il serait maintenant heureusement inutile de s'étendre sur la réfutation de cette proposition absurde, qui fait considérer comme une source de richesses une raréfaction toujours croissante, et croire que provoquer une disette factice puisse servir de base au pouvoir politique d'une classe aristocratique ou d'un État, bien que cette singulière théorie ait encore tout récemment trouvé un nouveau défenseur. Ce premier pas vers la vérité nous place ainsi dans une position plus favorable pour attaquer de front d'autres sophismes qui ne sont pas, en fait, plus considérables ni plus destructifs que la théorie de la rente, aujourd'hui décriée, mais qui sont pourtant plus redoutables que la doctrine de Ricardo, parce qu'ils trouvent de l'appui dans les

sympathies d'une nombreuse classe de notre population.

M. H. C. Carey a essayé dernièrement de réfuter la théorie de Ricardo d'une manière à laquelle je ne puis cependant pas plus m'associer qu'à l'erreur qu'elle avait pour but de combattre. M. Carey oppose aux raisonnements de Ricardo sur *la nécessité* (1) de procéder, en culture, des bons sols aux mauvais, des preuves à peu près de la même force en faveur de l'obligation de passer, au contraire, des mauvais sols aux bons dans les perfectionnements agricoles. Dans l'un comme dans l'autre de ces cas, je protesterai tout d'abord contre la fausseté des prémisses, et les arguments en tomberont d'eux-mêmes. Je crois qu'il n'est pas permis de dire en termes absolus qu'un sol est bon ou mauvais. Dans le chapitre que j'ai consacré à cette démonstration, j'ai établi que ces qualifications n'étaient pas inhérentes aux sols eux-mêmes (2), qu'elles variaient, au contraire, avec l'étendue de nos connaissances chimiques, avec le genre de récoltes que les besoins de la nation ou le degré de la civilisation détermine, et enfin avec les amodiations que provoque cette propriété dont jouit la terre

(1) J. S. Mill.

(2) Pas plus que l'idée de la valeur n'est inhérente aux objets matériels, la fertilité de la terre ne saurait être une qualité absolue. Elle est essentiellement relative, et ne peut se doser isolément que pour chacune des espèces végétales infinies que Dieu a mises à l'usage de l'homme et des animaux; et dans chaque cas elle dépend encore de l'état du progrès humain, où sont compris et les besoins spéciaux à cet état, et les connaissances qui donnent le moyen d'y satisfaire. Il est donc profondément impossible de chercher un *titre* à la valeur propre du sol, ou même de lui appliquer une valeur inhérente quelconque, puisque les services qu'il peut rendre dépendent d'une fertilité essentiellement conditionnelle d'abord, puis de la possibilité d'applications tout à fait distinctes de l'agriculture, et que fournit l'industrie extractive, constructive, voyère, etc., etc. E. T.

de pouvoir s'adapter ou à l'agriculture ou à d'autres emplois tout différents.

Telles sont, à cet égard, les vues d'Adam Smith, auxquelles l'opinion de Ricardo a été de tout temps opposée, car l'idée fondamentale de la théorie de ce dernier avait été émise autrefois par le docteur Anderson, et le commentateur d'Adam Smith, M. Mac Culloch a fait à l'illustre Écossais un reproche sérieux de ne pas l'avoir acceptée de préférence à celle qu'il a donnée. La doctrine de la suprématie matérielle et inévitable du sol, comme l'ont entendue Anderson, Ricardo et M. Mac Culloch, n'était admissible que sous la clause préalable de l'état stationnaire des connaissances humaines et de la suppression du commerce, et eu égard seulement à la valeur exclusive d'une récolte spéciale. Ces trois conditions réagissaient sans doute sur le marché anglais à l'époque où écrivait Ricardo, c'est-à-dire pendant la guerre, et avant que la chimie nous eût appris que le froment ne possédait point de vertu nutritive si particulière que d'autres plantes n'y pussent suppléer ; lorsque, par conséquent, tous les calculs économiques se basaient sur les ressources alimentaires exprimées uniquement en blé : mais aujourd'hui que ces obstacles à l'activité humaine ont disparu, la théorie de Ricardo, en ce qui concerne l'expression et la comparaison de la fertilité des sols, est purement et simplement absurde (1).

(1) Mesurer aujourd'hui la fertilité du sol en prenant pour étalon sa productivité en blé, ne serait pas moins ridicule que de vouloir, comme on le prétendait autrefois, chercher le titre de la valeur en prenant pour unité le blé, le travail ou l'utilité; nulle productivité spéciale ne donne la mesure des services que peut rendre le sol. Il viendra sans doute un temps où, la culture du blé ayant dans nos contrées fait place à d'autres emplois de la terre bien plus avantageux, il semblera aussi incroyable

Quant aux conclusions de cette théorie en faveur du prétendu monopole que constituerait à la terre la position avantageuse qui dérive de l'accroissement des populations ou du progrès de la civilisation, les tendances en sont plus désastreuses encore. Prétendre qu'un terrain situé près d'une ville, d'un canal ou d'un chemin de fer, possède un monopole par le fait de sa situation, c'est nier en propres termes que le choix de la position de la ville, du lit du canal ou du tracé du chemin ait pu résulter d'un calcul raisonnable ; c'est nier que, par suite d'une combinaison différente, il soit possible de transférer en d'autres lieux la ville, le canal, le chemin ou l'activité qui les anime. Les avantages que la proximité d'un centre de civilisation donne à certaines terres ne leur sont en aucune façon inhérents ; elles doivent les bénéfices dont elles jouissent à la civilisation même qui les a créés. Il y a autant d'absurdité à confondre des choses aussi essentiellement distinctes que de danger à signaler le propriétaire du sol comme l'accapareur, le détenteur privilégié d'avantages qu'il ne fait que partager avec les autres classes de citoyens, à l'égard desquels le bénéfice qui en résulte est immense. Ce n'est pas parce que Bedford et Belgrave square sont dans le Middlessex que les propriétés y ont acquis une valeur si considérable; mais bien parce que Londres a pris assez d'extension pour que les terrains sur lesquels ces quartiers sont bâtis aient été englobés par la ville.

qu'on ait pu songer à faire du blé un étalon du produit du sol qu'il nous le paraîtrait aujourd'hui si l'on s'avisait d'apprécier le service foncier de la plaine Saint-Denis par la quantité de gibier et de fruits sauvages qu'elle fournit à l'hectare. Et cependant cela aurait été de mise il y a quelques siècles, et ce l'est encore actuellement au Brésil. E. T.

Certes, une telle valeur ne leur eût jamais été conférée si les Russell et les Grosvenor d'autrefois n'eussent travaillé à maintenir les principes de liberté civile et religieuse qui ont fait de Londres la capitale du monde. Mais si quelqu'un de leurs descendants voulait malencontreusement constater le fait de son prétendu monopole, qu'il mette seulement en application quelques-uns des principes que recommande le dernier avocat de la théorie du privilége, et il s'apercevra bientôt, comme le virent jadis les citoyens de Thèbes, de Memphis, de Babylone, de Rome et de tant d'autres capitales déchues, que ceux mêmes qui n'aspirent qu'aux jouissances sensuelles ne peuvent attendre que bien peu de secours d'une théorie matérialiste de la rente.

En se fondant sur des bases aussi erronées que celles qu'offrent les raisonnements que je viens de mentionner, on est malheureusement amené à consolider ces distinctions de caste que le bon sens et le jugement sain du pays s'efforcent, au contraire, d'effacer, parce qu'elles appartiennent à une époque caractérisée par l'ignorance des lois sociales naturelles. Le véritable but des recherches économiques est, au contraire, de prouver que tous les citoyens jouissent d'avantages égaux lorsque la marche du progrès n'est pas entravée, et que chacun d'entre eux peut acquérir de la richesse sans porter aucun préjudice à celle des autres.

Si tous les hommes acquéraient également les avantages qui résultent du développement intellectuel, il ne saurait y avoir de supériorité ni d'infériorité dans le genre de leurs diverses occupations; et dès lors, tous ceux qui feraient leur devoir seraient égaux devant la société comme devant la loi. N'est-il donc pas aussi

dangereux qu'injuste d'affirmer que certaines personnes, placées dans une position que les circonstances rendaient exceptionnelles, forment une classe destinée à absorber les profits de toutes les autres? Cette prééminence fatale, M. Mill a tenté de l'attribuer aux propriétaires fonciers, sans s'apercevoir que toute distinction de ce genre avait dû disparaître en même temps que le régime des lois sur les céréales (1). Et pourtant il est sans exemple que dans les contrées arriérées sous le rapport commercial et industriel la terre ait jamais acquis une valeur élevée.

Le même levain de matérialisme se retrouve au fond de nombre d'innovations déjà appliquées, ou recommandées comme expériences à faire. La règle d'astreindre le principe de la circulation à la possession des espèces métalliques, fut inspirée par les mêmes vues en vertu desquelles on avait prétendu enchaîner la puissance productive alimentaire humaine, à la matière propre des différents sols. Mais ces tentatives doivent être l'une comme l'autre considérées comme attentatoires à la dignité de la nature humaine; car elles comportent l'une et l'autre la négation de l'autorité de l'intelligence sur la matière. Les profits du commerce et

(1) Les résultats de cette longue investigation peuvent se définir ainsi : Le progrès économique d'une société composée de propriétaires, de capitalistes et de travailleurs, tend à l'enrichissement progressif des détenteurs du sol, pendant que le coût des subsistances de l'ouvrier tend à s'élever, et ses gains à décroître. Les perfectionnements agricoles entravent ce dernier effet, mais provoquent au plus haut point, et en dernière analyse, la première de ces tendances, bien qu'on puisse concevoir des cas où elle en serait temporairement atténuée. L'accroissement de la population tend enfin à amener tous les bénéfices qui dérivent des améliorations agricoles aux propriétaires du sol exclusivement. (J. S. Mill, *Principes*, etc., vol. II, p. 279).

de l'industrie sont analogues, et par leur origine et par leur nature, à ceux qui constituent la rente du sol, l'intérêt de l'argent, ou les bénéfices loyaux des banquiers et des changeurs. Tous ces profits n'ont d'autre source que l'usage judicieux des dons de la Providence. Leur développement à tous se relie étroitement à la vulgarisation des connaissances, à la sécurité de la propriété, au respect de la liberté générale et individuelle. Il ne peut être établi de distinction de droit entre ces différents profits; chacun d'eux est licite et respectable au même titre que les autres. Il est donc fort heureux que dans notre pays on ait renoncé à légiférer sur la rente, considérée comme quantité déterminée et indépendante des qualités morales et intellectuelles qui forment la puissance humaine; fort heureux qu'on ait en quelque sorte échoué dans la tentative de remplacer le fétichisme du sol par cette autre idolâtrie non moins grossière qui asservissait le plein service de la circulation à l'étalon métallique (1). Car nous ne pouvons nous dissimuler, que si nous ne tirions avantage de la position ainsi conquise, il nous serait difficile de défendre fructueusement le troisième point en litige, qui n'a que trop été attaqué en France. Nous n'aurions jamais pu dévoiler l'erreur que nos voisins ont acceptée, s'il nous avait été possible d'apprécier l'attitude anormale qu'ont prise dans ce pays ceux qui s'y prétendent les défenseurs de l'ordre. Comment aurions-nous osé poser en règle générale l'inviolabilité du temple tant que l'enceinte

(1) Mes assertions en ce qui concerne la théorie métallique de la circulation ont été pleinement justifiées par une lettre du chancelier de l'Échiquier, en date de novembre 1847, où il déclare qu'il est impossible de persévérer dans ce système. T. C. B.

sacrée en aurait pu être profanée légalement par des vendeurs privilégiés de marchandises ou d'argent ? Dans le second chapitre de cet ouvrage, j'ai, pour toutes ces raisons, insisté fortement sur le dangereux caractère des dogmes captieux que Ricardo a prônés. J'ai entrepris aussi, dans ce chapitre, d'indiquer comment la liberté du commerce, en ouvrant au cultivateur une carrière plus diversifiée et plus étendue à la fois, lui garantit la liberté de la culture et l'obligation d'en user à son propre bénéfice.

Il n'était pas moins nécessaire de retracer avec soin les obstacles qu'apportent aux gains et à la propriété des entrepreneurs d'industrie certains sophismes dont les tendances se sont accréditées en Angleterre et ont jeté des racines profondes en Europe. Dans le troisième chapitre de ce livre, j'ai indiqué la nature de la divergence qui se manifeste entre les profits et les salaires ; j'ai montré que la progression croissante du *taux* des salaires (sous la clause expresse de la sécurité de la propriété et de la promotion du progrès) était invariablement accompagnée par la décroissance proportionnelle du *taux* des profits ; et j'ai décrit le mode suivant lequel s'établit pour le capitaliste la compensation rémunératrice de cette diminution constante. J'ai construit sur ces données la démonstration de l'intérêt réciproque que l'épargne satisfait et augmente à la fois pour le travailleur et pour le capitaliste (1). Si, comme le prétend

(1) Le lecteur trouvera avec plaisir, à cette occasion, l'heureuse analogie qui existe entre la nouvelle théorie des profits et des salaires, exposée avec autant de logique que de netteté par M. Banfield, et la tendance harmonique des intérêts du capital et du travail développée récemment par notre illustre compatriote F. Bastiat, dans ses

l'école de Ricardo, l'accumulation des épargnes était limitée par la fertilité décroissante des sols, toute divergence entre les profits et les salaires serait antagonique, et livrerait la société à une lutte intestine, incessante et impitoyable; mais le bon sens de nos manufacturiers et de nos ouvriers, qui réclament, les uns comme les autres, la liberté à la fois de l'agriculture et du commerce, nous sauve, à lui seul, des désastres qu'entraînerait l'application de telles doctrines. On trouve dans le fait même de la divergence harmonique du taux des profits et de celui des salaires une réponse irréfragable à la proposition erronée, que l'ouvrier retirerait un bénéfice du partage égal des produits entre le capital et le travail. Mais on ne doit pas s'étonner qu'une considération aussi simple et aussi frappante n'ait pas été adoptée généralement dès l'abord ; car les principes de la science économique s'enchaînent les uns aux autres, et les théories les plus satisfaisantes ne peuvent être acceptées lorsque les prémisses d'où elles se déduisent n'ont pas encore été saisies sous leur véritable jour. Les esprits habitués aux généralités grossières qui se fondent sur des apparences matérielles sont lents à pénétrer dans les spéculations élevées que la contemplation des phénomènes intellectuels rend familières à l'observateur qui a su se choisir un point de vue supérieur. Il aurait été bien difficile d'amener le travailleur sur un terrain où ceux qui entreprenaient de le diriger refusaient de se placer eux-mêmes.

La théorie la plus récemment développée en Angle-

Harmonies économiques, avec toute la lucidité, toute la persévérance ingénieuse, tout l'esprit charmant que déployait cet économiste.

E. T.

terre en ce qui touche les salaires (1) admet une sorte d'association confuse sur le pied de l'égalité entre le fonds des salaires et celui des profits, c'est-à-dire entre deux fonds parfaitement distincts, en ce sens qu'ils ne sont pas *coexistants*, et qui, de plus, sont loin de suivre la même marche, puisque l'un s'accroît constamment en proportion de la décroissance de l'autre. Il résulte, en effet, de la nature propre des salaires, que non-seulement ils doivent être perçus, mais encore consommés avant que les profits se fassent jour; il est donc faux, et en logique et en économie politique, de mêler des choses aussi différentes entre elles. Si nous admettions avec M. Mill que la valeur ajoutée à un objet par la main-d'œuvre ou par le travail des machines constitue une somme au partage de laquelle chacune des parties qui a contribué à la former possède un droit égal, quelle qu'ait été la nature de sa coopération, il est certain que nous ne pourrions point limiter ce droit à une seule portion de la fabrication, mais que nous devrions l'étendre à la production tout entière. Les manœuvres qui ramassent et trient les minerais métalliques devraient alors être admis directement aux mêmes chances de profits et de pertes dans la production générale que les mécaniciens expérimentés ou les horlogers habiles; ils pourraient faire valoir leurs droits au partage égal dans les bénéfices que créent les

(1) Après avoir traité de la part de l'ouvrier dans le produit, nous nous occuperons de celle du capitaliste, à savoir : les profits du capital ou de l'approvisionnement; les bénéfices de celui qui avance les frais de production, — qui sur ses propres ressources paye les salaires des ouvriers, ou les entretient pendant le travail, fournit les constructions ou leurs matériaux, les outils, les machines, etc., et à qui, selon les termes habituels du contrat, le produit appartient parce qu'il en dispose à son gré. (J. S. Mill, *Principes*, etc., vol. I, p. 477.)

recherches de la science, l'emploi judicieux du capital et les relations considérables du haut négoce.

Le troisième chapitre de ce livre a pour but de définir les distinctions qui séparent et les différentes sphères d'activité qui composent le monde complexe de l'industrie, et les attributions spéciales que, dans chacune de ces sphères, reçoit chaque individualité laborieuse. Il y est démontré que si l'association volontaire de tous les producteurs, en des termes où la liberté individuelle de chacun d'entre eux soit respectée, peut seule donner une rémunération satisfaisante au travail quel qu'il soit, tout empiétement sur la liberté propre de l'une des parties contractantes a pour effet inévitable d'atténuer la puissance des autres membres de l'association, et, par conséquent, d'amoindrir le résultat de leurs efforts combinés. De cette première proposition vient se déduire la règle, que, puisque chaque coopérateur participe nécessairement d'une manière indirecte au bénéfice de tous, celui qui tenterait de participer *directement* au bénéfice des autres violerait ces droits réciproques au respect desquels la richesse et le bien-être de tous sont intéressés (1). Les biens de l'homme riche ne sont pas un butin partageable à merci ; et pour chercher à justifier de semblables errements, il faut ignorer que les valeurs

(1) Cette formule peut paraître obscure, voici comment elle doit s'entendre : Si une industrie s'établit dans des circonstances naturelles et favorables, elle apporte un *bénéfice indirect* à tous ceux qui y participent, c'est-à-dire qui sont placés dans son rayon d'action ; mais si, par quelque restriction artificielle, soit priviléges, taxes ou primes, on dérange l'ordre naturel de cette industrie, ceux à qui la restriction est avantageuse viennent partager *directement* dans le bénéfice et au détriment de tous. — Il en est de même de la spoliation, sous quelque forme qu'elle se présente. E. T.

dont on disposerait ainsi ont dû être gagnées avant d'être appropriées ou transmises. On excite l'ouvrier à piller les profits du capitaliste : qu'il sache donc que la certitude de son salaire quotidien dépend d'abord de la sécurité attachée à la réalisation et à l'accumulation de ces profits, tout aussi bien que la possibilité de les acquérir se fonde en premier lieu sur sa propre coopération. Une seule tentative menaçante contre les profits suffit donc pour anéantir les salaires. On doit dire, de plus, que tandis que l'ouvrier serait réduit à la misère pour peu que le capitaliste lui refusât son concours pendant quelques journées, celui-ci, au contraire, peut choisir entre un grand nombre d'ouvriers, choisir même (et il en est toujours ainsi) le pays où il emploiera ses épargnes. Il faut encore considérer, comme un point important, que les salaires forment une beaucoup plus grande proportion des prix de revient que ne le font les profits; et quand bien même ils en auraient le pouvoir, il serait peu sage à la masse des travailleurs de n'évaluer l'ensemble de leur salaire qu'à une somme égale à celle des capitalistes. J'ai encore insisté dans le même chapitre sur les moyens réellement efficaces dont l'ouvrier peut disposer pour égaler sa position à celle de celui qui l'emploie. Ce qui concourt le mieux à ce but, après le bienfait d'une éducation salutaire, c'est l'épargne, dont les effets sont d'autant plus efficaces qu'elle concentre les capitaux en de plus grosses sommes. Je sais parfaitement que cette assertion vient combattre la notion fort répandue, que les grands capitaux oppriment le pauvre ; j'ose cependant prier le lecteur de me suivre avec quelque application dans la voie suivant laquelle j'ai développé et élucidé ma proposition. Cher-

chant à enseigner les moyens que nous accorde la Providence pour égaliser entre nous les parts de l'héritage commun, j'ai voulu montrer que la solution de ce problème, loin de porter atteinte à l'édifice social dans un pays prospère, doit, tout au contraire, ajouter encore à sa richesse publique, et lui donner une extension telle, que chaque citoyen en puisse acquérir sa part.

Les bénéfices du commerçant découlent d'une source analogue à celle d'où le propriétaire du sol et le manufacturier tirent les leurs. Si, comme à ces derniers aussi, l'on tentait de lui ravir ses profits, il faudrait songer qu'il a dû laborieusement les gagner, et que l'expérience n'a que trop prouvé que le commerçant ne cherche point à acquérir de bénéfices lorsqu'il n'a pas l'espoir d'en jouir en sécurité. Voilà quelle est la véritable cause de l'état misérable de nombreuses contrées du globe où de fertiles territoires, de beaux climats et l'aptitude des hommes ne portent aucuns fruits, parce que les sources de l'industrie se sont taries faute de sécurité. Les ouvriers retireraient de grands avantages de l'intelligence de ces vérités, qui sont pleinement expliquées dans le troisième chapitre. Ils comprendraient alors qu'ils doivent être les plus fidèles gardiens des fruits du travail accumulés, origine de leur salaire, quels qu'en soient les possesseurs ; ils ne se laisseraient enfin pas entraîner par l'exemple d'une nation voisine, parce qu'ils sauraient que rien ne serait plus nuisible à leurs propres intérêts (1). Il est vrai que lors de la révolution de 1792 la

(1) Dans le but, cependant, d'améliorer les mœurs des classes laborieuses, il est nécessaire d'avoir recours à une double réaction dirigée simultanément sur leur intelligence et sur leur pauvreté. L'éducation nationale et bien entendue de la classe ouvrière est la première de

terre en France fut retirée à ses possesseurs légitimes, et divisée en petites portions entre ceux qui voulaient la cultiver; mais ni à cette époque ni depuis, les gains de la nation en France n'ont égalé ceux de l'Angleterre, nonobstant la fertilité au moins égale du sol et du climat. L'anéantissement du crédit qui suivit cette violation de la propriété imposa aux gouvernants l'obligation de nourrir des millions de travailleurs inoccupés, en leur partageant les dépouilles enlevées aux contrées étrangères, ou de s'en débarrasser par la guerre.

En employant rigoureusement cette alternative, Bonaparte réussit à établir un pouvoir aussi éphémère que l'était l'occasion qui lui avait donné naissance. On nous parle beaucoup du bon marché du pain dans ce pays; mais il est notoire que pendant la dernière famine le pain était en France beaucoup plus cher qu'en Angleterre. La consommation de la viande y est fort restreinte, et la moyenne du bien-être y est en général beaucoup plus basse que chez nous. Avant d'accepter par ouï-dire les opinions contraires, je recommanderais fortement à nos ouvriers de chercher à s'assurer pleinement de la condition des travailleurs en France, et j'ai la ferme conviction que tout homme qui aura vu la vérité de ses yeux prendra à son retour en Angleterre la baguette du constable, et s'opposera en pleine confiance à toute attaque dirigée contre les profits du capitaliste dans le but d'en augmenter la somme des salaires, quelque éminente que soit l'autorité qui préconise de semblables attentats.

Ce grand principe une fois posé, que les gains de

ces nécessités; il faut y ajouter un ensemble de mesures qui puisse (comme la révolution l'a opéré en France) faire disparaître l'extrême pauvreté pour une génération au moins. (J. S. Mill, vol. Ier, p. 448.)

toute nature sont sacrés parce qu'ils sont nécessaires aux progrès et à l'existence de la race humaine, — on doit déclarer sans hésitation que nulle classe de la société ne peut être autorisée à violer, en quoi que ce soit, la part ou les droits d'une autre. Il est impossible de justifier une loi qui tendrait au favoritisme des intérêts particuliers, et on ne saurait voir dans toutes tentatives de l'établissement de ce qu'on appelle une *protection*, de quelque côté qu'elles émanent, autre chose qu'un précédent certain à la spoliation de toutes parts. L'économiste ne connaît qu'une loi pour le riche comme pour le pauvre, et ses principes ne peuvent dévier à ce point de couvrir la rapacité d'une main, tandis que l'autre s'emploierait à affermir le respect de la propriété. Une législation partiale, qui créerait la rente du sol, les profits ou les revenus, au moyen de restrictions spéciales, aboutirait, en définitive, par l'obstacle mis au commerce, à réduire les salaires. Il ne faut pas chercher d'autres causes aux souffrances des travailleurs (1). Les propriétaires et les capitalistes n'ont pas plus de droits à anticiper sur le champ du travail que n'en a l'ouvrier à s'arroger une part sur celui des rentes et des profits.

Encore une fois, il est bon que nous ayons écarté les autres sophismes que j'ai décrits avant que ce dernier devînt aussi imminent.

La propriété est garantie contre la spoliation par un double rempart. Sans la sécurité du présent, on ne veut ni on ne peut faire d'efforts durables et efficaces en vue de la production. Sans la sécurité de l'avenir, il ne peut s'effectuer d'engagement productif du capital. Nulle

(1) Et il n'en faut pas chercher d'autre non plus à la crise sociale qui nous agite en France. E. T.

classe ne saurait diriger un effort violent et coupable contre les profits sans détruire par ce fait la fondation sur laquelle ils reposent : les salaires. Et réciproquement, toute usurpation faite sur l'équilibre des salaires justifie à la fois la spoliation du propriétaire et celle du capitaliste. C'est ainsi que le dixième commandement de Dieu est un des meilleurs préceptes économiques.

L'inviolabilité de la propriété réelle peut se maintenir là où règnent le savoir et la liberté, parce que, nous en avons des preuves historiques, les raisons qui tendent à en faire user pour le bien de la communauté entière sont de beaucoup plus fortes que les motifs qui porteraient à en mésuser.

Sous l'empire des circonstances favorables qu'apportent la libre concurrence et une saine législation, un homme ne laisserait pas plutôt la terre en friche qu'il ne vouerait au chômage une usine bien placée, ou à l'abandon le puits d'une mine. Mais le grand avantage public qui découle du respect de la propriété, c'est qu'il favorise l'engagement du capital accumulé, de manière à préparer des carrières nouvelles et constamment croissantes à l'augmentation de la population dans le pays. Livrer le territoire indivis à une population entière, serait créer une résistance artificielle à cette loi du progrès.

Si nous étudions mûrement les circonstances économiques propres à la plus grande partie du continent européen, nous arriverons à attribuer la pauvreté qui stérilise tant de terres fertiles à un ensemble de réglementations qui ont pour but d'assurer une protection déplacée à certaines branches d'industrie ; la France nous en offre un exemple frappant. Les droits sur les denrées coloniales

et l'échelle mobile de la taxe des grains y ont été jugés utiles, malgré la répartition tant prônée de la propriété foncière, pour protéger le producteur de blé; les droits prohibitifs sur la houille protégent le possesseur sylvicole. Le commerce du pays est effectué pour 2/3 par des navires étrangers, et des lois de navigation forcent la moitié de ces vaisseaux à arriver ou à repartir sur lest. Les draw-backs sur les exportations d'articles fabriqués, qui sont rendus nécessaires par l'exagération des droits à l'importation, s'élèvent à une somme égale aux profits du manufacturier, pour toutes les marchandises de ce genre que la France exporte. Le résultat de toute cette série de protections d'intérêts spéciaux a été de restreindre le marché du travail, et de tant abaisser les salaires qu'une révolution était devenue inévitable, et qu'il était même possible d'en prévoir le caractère. Les législateurs qui avaient préconisé et mis en vigueur ce système se sont trouvés encore une fois dénués d'arguments, en face d'une population ouvrière longtemps dépouillée au profit des prétendus intérêts de ceux qui l'employaient, et qui venait à son tour réclamer des victimes; peu soucieuse de savoir si le sacrifice qu'elle exigeait la conduirait à un résultat semblable ou différent. Et, cependant, il se pourrait bien faire que l'ouvrier se trouvât éventuellement, en France, dans un état pire que celui où il était lorsqu'il s'est soulevé.

En Angleterre, d'autre part, nous avons ressenti les effets de cette heureuse tendance du capital accumulé, à ouvrir de nouveaux horizons au travail matériel ou intellectuel, lorsqu'il est protégé par l'action normale des lois, de la paix et du progrès scientifique.

De nouveaux engagements du capital s'effectuent seu-

lement lorsqu'ils rencontrent ces garanties de leur sécurité, et le résultat de ces nouveaux engagements est, non pas de réduire la valeur des revenus des capitaux préalablement engagés sur la terre ou ailleurs, comme l'avançait M. Ricardo, mais bien de diminuer la valeur exprimée en numéraire du capital nominal d'où proviennent ces revenus. Si toutes les sommes originairement engagées dans les fonds publics avaient été jetées sur le marché des *biens-fonds*, le prix de la terre se serait trouvé de beaucoup exagéré artificiellement; les revenus de la terre ne seraient pas maintenant la moitié de ce qu'ils sont aujourd'hui, et une bien plus grande proportion de la population dépendrait directement du sol, du climat et des autres éventualités territoriales. La distraction que l'intérêt de la dette publique occasionne à la rente foncière est insignifiante, si on la compare au trouble que pourrait jeter dans les profits l'engagement d'une telle accumulation de capital sur le marché du sol, et l'on doit bien se persuader que rien ne saurait forcer les capitaux à abandonner leur cours naturel pour venir écraser ce marché en s'y portant à l'envi, si ce n'est le défaut de sécurité qui les écarterait de tous les autres emplois qui leur sont propres. Le capital qui, faute de sécurité, devient disponible, doit tendre à se dilapider improductivement, et c'est de cette manière que des sources d'activité se tarissent tous les jours en Irlande et sur le Continent au détriment du peuple. La même règle peut s'appliquer à toutes les variantes des emplois du capital qui contribuent à enrichir le pays, quelle que soit leur dénomination.

Les grandes entreprises de puissantes compagnies,

chemins de fer, mines, assurances, banques, navigation, usines à gaz, défrichements, etc., aussi bien que les plus petits engagements individuels dans l'exploitation des fabriques, des navires, des mines, des routes, des maisons d'habitation ou des boutiques, sont douées de la même tendance à agrandir la sphère du travail, et par conséquent à élever le prix des salaires. Il en résulte que le travailleur doit cette élévation profitable, à la disposition où ceux qui possèdent des économies se trouvent, de les engager plutôt en de nouvelles exploitations qui nécessitent du travail que de les employer à hausser par la concurrence la valeur nominale du capital affecté aux entreprises qui existaient déjà. Par l'accroissement du montant du capital ainsi engagé, *le taux* des profits tend à s'abaisser ; mais comme la *somme* des profits se forme sur une masse croissante de capitaux engagés, elle récompense bientôt largement le capitaliste. Il est évident que si l'ouvrier devenait un associé réel, partageant également dans les bénéfices de chaque opération, il devrait par ce fait subir aussi une dépréciation graduelle de sa rémunération, au lieu de percevoir un salaire progressivement croissant comme il en arrive aujourd'hui, ou plutôt comme il en arriverait si les actes du parlement, les conventions commerciales et les agitations politiques ne mettaient obstacle au développement de la sphère d'activité où il se trouve.

Le travailleur peut favoriser l'accroissement si désirable du fonds des salaires par deux moyens : le premier et le plus nécessaire consiste à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la sécurité des engagements et des revenus qui en proviennent, sécurité sans laquelle les capitaux se dispersent au lieu d'être engagés utile-

ment; l'accomplissement de ce devoir envers lui-même et envers les autres constitue celle des causes de l'élévation relative des salaires, que j'ai désignée dans mon troisième chapitre sous le nom de *confiance*. Des coopérateurs dignes de confiance sont d'un prix inestimable pour le capitaliste manufacturier, et cet élément du travail est celui que l'ouvrier doit chercher le plus à acquérir, maintenant que les machines tendent si rapidement à égaliser l'habileté manouvrière.

L'emploi du second moyen que j'indique procure immédiatement une récompense certaine, parce qu'il rend le travail plus productif à la fois pour l'ouvrier et pour la communauté tout entière. Si le travailleur, en raison de la substitution des machines à la main-d'œuvre, accueille le véritable principe manufacturier, et si, opérant avec plus d'avantage qu'il ne le pourrait faire autrement, il accepte un taux moins élevé du salaire en raison de la plus grande quantité du travail exécuté, le montant de son salaire total sera certainement plus élevé que si son travail était moins productif. Nul fileur à la main ne saurait avec un rouet gagner autant que le filateur d'une fabrique; les voitures publiques les mieux achalandées ne pourraient arriver à un produit de 212,500,000 fr., comme l'ont fait les compagnies de chemins de fer l'an dernier en Angleterre.

Le nombre d'hommes employés en 1846 sur les lignes terminées a été, suivant le rapport de la commission des chemins de fer, de 47,000. Le capital engagé dans cette industrie s'élevait à plus de 2,500,000,000 fr. Puisque la possibilité de procurer un salaire à tous ces bras employés sur les chemins de fer n'a tenu qu'au choix du mode de placement adopté par

les capitalistes dont les économies étaient disponibles, il doit être évident pour tout le monde que ce choix judicieux a de beaucoup ajouté aux chances de tranquillité et d'ordre social. Il est aussi fort clair que, quoique cette propriété nouvellement créée représente aujourd'hui une valeur de 2,500,000,000 fr. grâce à la paix et à la prospérité qui encouragent le commerce, il se pourrait faire cependant que des circonstances décourageantes pour toutes les industries lui fissent perdre beaucoup de sa valeur nominale, l'anéantissent même absolument. Pour rendre égaux dans ce cas les termes d'une association entre le capital et le travail, l'ouvrier devrait partager ce risque.

La détention d'une semblable propriété par le capitaliste, loin de devenir oppressive ou en aucune manière pernicieuse à l'ouvrier, est donc, au contraire, la seule condition sur laquelle repose son salaire ; si le travailleur le veut voir augmenter, il ne peut que désirer la construction d'une nouvelle série de chemins de fer, et il ne doit pas, par conséquent, chercher à mettre en danger dans la première la propriété du capitaliste.

La confusion qui a pris naissance à l'égard des salaires peut ainsi être attribuée au manque d'une distinction convenable entre les deux classes de capitalistes que sépare leur manière d'agir. Et, en effet, l'une de ces classes s'oppose à l'extension des entreprises, et s'efforce, dans ce but (quoique souvent elle ne s'en rende pas compte), d'abaisser la somme des salaires. Tels sont ces capitalistes qui spéculent sur une hausse dans la valeur nominale des emplois déjà faits, au lieu de chercher à en multiplier les fruits. C'est cette tendance à jouer sur les capitaux engagés qui fait que les esprits étroits,

parmi les possesseurs de terre, prennent en envie et même en aversion les détenteurs de fonds publics ou les propriétaires de tout autre placement avantageux. Le détenteur de rentes sur l'État, d'un autre côté, n'est que trop souvent disposé à favoriser les restrictions apportées aux manufactures ou aux genres de commerce qui partagent la place avec lui, et cela non pas tant parce qu'il est jaloux du revenu qui en provient, qu'à cause de la distraction nécessaire des sommes que ces industries emploient, et qui autrement auraient contribué, par la concurrence, à accroître son capital en augmentant la valeur nominale de sa propriété ; et cela, notons-le bien, au détriment de la communauté, et principalement de l'ouvrier. Dans le cinquième chapitre de ce livre, j'indique quelles sommes énormes l'accumulation des économies générales réparties sur les fonds publics ajoute en apparence à leur valeur nominale, et combien de désastres il est certain qu'une liquidation entraîne, en ruinant tous ceux qui ont pu croire à un pareil mirage. L'ouvrier ne peut donc avoir rien de sympathique avec le capitaliste qui spécule sur la terre, les maisons, les rentes, les actions, ou sur toute autre valeur déjà appropriée ; son allié naturel, au contraire, c'est le capitaliste de l'autre classe, celui qui crée de nouvelles sphères à l'industrie, qui accroît les chances de la production ; lorsque dans ses placements ce capitaliste joint l'esprit d'entreprise à un sain jugement, la société en bénéficie constamment, et l'extension que ses opération peuvent prendre est pratiquement presque indéfinie.

Si, à ce point de vue, on jette un coup d'œil sur les parties habitées de notre globe, on est affligé de voir combien il a peu été fait en ce sens même dans les pays

qui offrent le plus de ressource. Mais un tel ordre de choses ne surprendra point ceux qui se pénétreront de cette vérité que j'ai déjà établie, que la sécurité des fruits du travail est la condition absolue de la mise dehors des capitaux.

L'égalisation graduelle de la position de l'ouvrier avec celle du capitaliste ne peut s'effectuer qu'à la faveur de ces engagements profitables de capitaux, dont j'ai constaté la progression indéfinie. Aujourd'hui déjà, leur position relative est telle, que les capitalistes sont forcés de consulter l'état du marché du travail avant d'exposer leurs épargnes aux risques d'une association irrévocable (1). Maintenant ne voit-on pas clairement que ce serait donner un conseil hostile à l'ouvrier que de l'engager à ajouter de nouvelles difficultés à la difficulté naturelle qui provient de l'accroissement constant des salaires, et qui tend à détourner ceux qui gagnent d'épargner, ceux qui épargnent d'engager leurs ressources, de façon à accroître la demande du travail ? Dans le pays industrieux où nous vivons, on a attribué à l'effet des coalitions ou des coercitions bien des résultats qui ne provenaient tout simplement que de l'accumulation des épargnes et de leurs placements. Il eût été plus exact de dire que la position de l'ouvrier s'est récemment améliorée en Angleterre et en Écosse, quoi que les efforts des coalitions commerciales aient fait pour lui nuire. En Irlande, où ces coalitions ont de tout temps été plus violentes et plus actives, le marché du travail a été détruit.

(1) Nous verrons plus tard comment M. Banfield assigne au contrat usuel du travail tous les caractères d'une véritable association : de l'association libre et volontaire, la seule profitable. C'est là un des points saillants de son œuvre. E. T.

Il y a des signes extérieurs auxquels on peut facilement reconnaître chacune des deux classes de capitalistes dont j'ai fait la distinction. — Le spéculateur est toujours l'avocat de quelque *intérêt restreint*, au bénéfice supposé duquel il sacrifierait volontiers le reste de la communauté. C'est un protectioniste convaincu, c'est-à-dire l'ami d'une coterie, et non pas celui de l'humanité. A son instigation on élèverait indéfiniment le prix des subsistances, dût-on rétablir l'esclavage, pour satisfaire son ardeur à accroître les profits de ses amis ; avec lui, je l'ai dit, l'ouvrier ne saurait avoir de sympathie.

Le capitaliste de la seconde classe, au contraire, a foi dans le savoir et dans l'activité, il ne craint pas l'abondance, et ne cherche pas à faire sa fortune en affamant ses voisins. Il voit avec plaisir l'extension des affaires qui amène l'abaissement du taux des profits et l'élévation de celui des salaires; et il recherche plutôt chez ceux qu'il emploie le caractère et les dispositions intellectuelles que la taille et la force musculaire. Il ne craint ni l'excès d'éducation donnée au peuple, ni l'excès de population, ni l'excès de production. Il s'afflige, au contraire, de voir des ressources dissipées ou négligées, et le peuple jeté par le manque de travail dans les bras de l'intempérance et de la débauche. Ce capitaliste est l'ami de l'ouvrier, et le pays qui a le bonheur d'en posséder le plus est le plus riche, et celui où les salaires sont le plus élevés ; puisse l'Angleterre être longtemps encore le pays où ces hommes de bien sont le plus nombreux, et où les travailleurs comprennent et respectent le mieux ce qu'ils valent !

Le résultat inévitable des principes erronés en économie politique, c'est qu'ils détruisent la sécurité de la

propriété. Ordinairement, le danger est d'abord partiel et limité ; mais si on le tolère, il ne manque jamais de devenir général; tous les monopoles servent de base aux exactions, et la fausse conviction que certaines classes possèdent des prérogatives sur les autres amène infailliblement à des taxes arbitraires (1).

Se fondant sur ce principe, et croyant avec M. Mill que les propriétaires du sol jouissent de certains moyens indéterminés d'empocher les gains réguliers du reste de la population, certaines gens dans ce pays, plus considérables par leur nombre que par leur influence, se préoccupent de l'idée de surtaxer la terre (2). Quel-

(1) Les développements lucides que plus loin M. Banfield donne à ce grand principe : « Il n'y a pas de propriété privilégiée, » — seront probablement pour le lecteur français une des parties les plus intéressantes de son livre. Admettez avec la plupart de nos économistes que la propriété de la terre constitue un monopole, une sorte de droit seigneurial au profit du détenteur ; en d'autres termes, admettez l'existence d'une rente naturelle inhérente au sol, et de par l'humanité, vous donnez droit et raison au communisme le plus radical. Proudhon a raison contre Ricardo, il a raison contre l'école économiste pure. Si la rente est inhérente au sol, celui qui la détient spolie la communauté. Ouvrez les yeux au contraire, voyez chaque propriété produire, quelle qu'en soit la nature, en raison, et seulement en raison de son appropriation même et par le travail qui *crée* la rente, et l'échafaudage laborieux des sophismes socialistes croule par sa base. Bastiat a écrit : Le protectionisme c'est le communisme ; il faudrait que cette utile vérité fût criée jusqu'à ce qu'elle devînt banale; le salut de la société est à ce prix. Et, chose incroyable, ces économistes mêmes, qui croient défendre la cause de l'ordre, plus encore, celle de la liberté des transactions, ayant à juger l'illustre Bastiat sur ses œuvres, ont précisément attaqué son admirable réfutation de la théorie de la rente, réfutation que nous verrons ici reproduite avec moins d'éloquence peut-être que dans les *Harmonies économiques*, mais avec plus de netteté et avec une précision presque mathématique. E. T.

(2) Le chapitre VI de ce livre, où l'auteur a traité de l'impôt, pourra être consulté utilement par ceux qui croient, avec M. Thiers, que nous sommes beaucoup plus avancés que l'Angleterre, parce que la plus

ques-uns même voudraient l'enlever à ses possesseurs actuels, et la mettre en chartre privée aux mains de l'État. Malheureusement ces doctrines, qui ne sauraient être que funestes à l'industrie et à la civilisation, tirent un grand appui de l'attitude qu'ont prise nos hommes d'État dans cette partie des possessions anglaises où nous avons conservé les arrangements pris par les conquérants qui nous ont précédés ; il n'est pas possible de défendre le mode de contributions foncières établies dans l'Inde anglaise, sans prétendre qu'il pourrait être fructueux de l'introduire dans les autres parties de notre empire. On trouverait difficilement un exemple plus frappant des déplorables résultats amenés par l'application de ce principe erroné que celui que présente l'Inde elle-même; le changement rapide qui s'effectuerait dans ce pays dès l'abolition du système qui l'opprime, et l'action correspondante que ce stimulant donné au commerce exercerait sur les intérêts de la mère-patrie, pourraient, si l'on y consentait, fournir la meilleure réfutation à la doctrine du privilége inhérent à la terre, et prouver que les revenus territoriaux peuvent, lorsque la liberté est sauve, n'avoir aucune prééminence sur ceux de tout autre genre de propriété.

Nous ne devons pas oublier que, comme maîtres de la Péninsule indienne, nous sommes responsables de la cinquième partie de la population du globe, ce qui est beaucoup trop pour oser en faire abstraction, dans le but de satisfaire certaines fantaisies ou d'ajouter à des bénéfices particuliers. Rien ne serait plus à désirer que

grande proportion de notre impôt repose sur le foncier, c'est-à-dire parce que la production est grevée à sa source au lieu de ne l'être qu'à sa fin. E. T.

l'adoption générale de ce grand principe exposé dans ma sixième leçon (sur l'impôt) : Que la production doit être libre, et la consommation, seulement, être taxée pour que notre marché s'agrandisse et que nous arrivions enfin promptement à ce but si enviable, la saine organisation de l'industrie.

CHAPITRE PREMIER.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

1. Je n'ai pas ici l'intention de retracer complétement les principes que l'économie politique enseigne ; je me propose seulement de présenter des considérations opportunes, sur quelques points qui intéressent directement les phénomènes de la production et de la consommation générale, et à l'égard desquels je crois urgent de modifier, en s'en écartant, les vues émises par nombre d'écrivains anglais. Si les principes auxquels je vais m'attacher n'étaient point établis d'une manière satisfaisante, on chercherait infructueusement à analyser avec certitude les ressources de la production ou les besoins de la consommation. Quelques propositions émises par des auteurs étrangers semblent mieux nous conduire aux bases économiques réelles de l'industrie productrice que ne l'ont fait nos propres autorités, et je désire attirer l'attention du lecteur d'une manière toute spéciale sur les ouvrages de ces écrivains.

Il est singulier qu'on emploie aujourd'hui le terme complexe *Économie politique* pour exprimer précisément la même idée que les Grecs rendaient par l'expression plus simple οἰκονομία. Dans l'antiquité, l'activité entière

du citoyen s'absorbait dans l'idée de l'État, et aucun intérêt individuel ne pouvait être considéré comme distinct. L'histoire des temps modernes constate parmi les éléments constitutifs de l'État, l'introduction de considérations multiples qui, en rendant l'idée plus compliquée qu'elle ne l'était pour les anciens, ouvrent une sphère plus vaste à l'activité des individus.

Les relations morales ou matérielles d'un citoyen avec d'autres États que celui dont il fait partie, sont de nos temps reconnues (1), et n'inspirent pas aux hommes d'État modernes une moindre sollicitude que celle qu'ils attachent aux relations du citoyen avec sa patrie. Que cette extension de l'activité individuelle et l'élargissement qui en résulte dans les considérations économiques, tendent à effacer en partie l'influence des distinctions de nationalité, cela peut être déjà prouvé par la substitution que nous avons faite du terme « *Économie politique* » à l'expression plus simple employée par les Grecs.

Le mot grec νόμος rend presque exactement notre mot *règle*. Si οἰκονομία peut être traduit par *la règle de la maison*, notre terme *Économie politique* indique *la règle ménagère d'un État*. C'est ainsi que les Allemands traduisent par des mots composés *Staatshaushaltung*, *Staatswirthschaft*, notre expression *Économie politique*.

Le mot *règle* imprime l'idée de la *mise en ordre* de quelque chose pour parvenir à son *organisation*. Il est essentiel de bien se fixer sur l'interprétation de ce mot *règle* lorsqu'on se livre à des spéculations économiques, surtout parce que, dans le langage ordinaire, son syno-

(1) Voyez J. B. Say, *Cours complet*, Paris 1840, l. 10, page 134.

nyme *Économie* possède une signification différente, celle d'épargner ou de s'abstenir. Mais toute l'importance attachée à l'épargne doit prouver à l'économiste, et je le dis hardiment, que l'abstinence elle-même forme une partie de cette réglementation qui, soit dans l'aménagement privé, soit dans celui des États, conduit à la richesse, à la dignité ou au pouvoir (1). Dans le cours de cet ouvrage j'emploierai les termes économie et économiser dans leur acception propre de *règle* et de *régler*.

2. Le but de l'économiste et ce qu'il doit enseigner par les lois qu'il formule, c'est d'économiser la puissance.

Le terme *puissance* est employé en politique dans le sens de *pouvoir*, et en mécanique dans celui de *force*, deux sens différents, bien qu'analogues. L'acception donnée par l'économie politique au mot *puissance* comprend et combine ces deux acceptions en tant qu'elles s'entendent de ce qui contribue au bien-être de la société. Un des hommes qui ont le plus contribué à l'établissement des principes dans le domaine scientifique qu'ils exploitent, M. Liebig, fait observer que : « La civilisation n'est autre chose que l'économie de la puissance; la science donne les moyens les plus simples d'obtenir les plus grands effets avec les moindres dépenses de

(1) C'est ainsi que le précepte d'abstinence préconisé par l'Église, s'il est suivi dans une proportion relative aux temps et aux mœurs, c'est-à-dire au degré actuel de puissance productive obtenue, se concilie très-justement et très-heureusement avec les enseignements de l'économie politique. C'est ainsi qu'à ce déplorable sophisme : « Le luxe du riche est le pain du pauvre, » proposition qui blesse à la fois la morale et la charité, en satisfaisant l'égoïsme et en approuvant la sensualité, peut être substitué cet axiome vraiment chrétien : « Chaque privation judicieuse et bien employée est un bienfait pour l'humanité entière. » E. T.

force; toute dépense inutile de force en agriculture et dans les autres industries, aussi bien que dans ce qui est du ressort de la science ou de la politique, est un indice de barbarie et provient d'un défaut de civilisation. »

La faculté de parvenir à économiser la puissance est essentiellement attribuée à la race humaine; s'il n'en était pas ainsi, des êtres de création animale pourraient lutter avec succès contre l'homme. La puissance de l'homme est donc entièrement de nature intellectuelle; l'homme est incapable de résister corps à corps au plus grand nombre des animaux, et en face des forces de la nature, il est physiquement à peu près impuissant; les dons intellectuels qu'il possède le rendent seuls capable de former des combinaisons qui contre-balancent la force des animaux ou celle des éléments; chaque pas qu'il fait dans la conquête de cette puissance fonde le progrès à venir (1).

Voilà pourquoi la raison, attribut distinctif de l'homme, est la source de la puissance humaine; et, puisqué, dépourvu de connaissances, l'homme ne peut donner un exercice utile à la raison dont il est doué, il est évident que la science est indispensable à la puissance économique; la notion de cette vérité a donné lieu au dicton populaire: « Savoir c'est pouvoir. »

3. Mais dans l'appropriation des forces animales mécaniques ou chimiques comme moyens propres à atteindre ses fins, l'homme ne saurait exercer cette puissance créatrice réservée à la divinité seule; ce que nous ad-

(1) M. Sénior fait reposer la science entière de l'économie politique sur cette propension morale établie dans son premier axiome que chaque homme veut obtenir sans cesse de nouvelles richesses au moyen des plus petits sacrifices possibles. — Note p. 139.

mirons le plus dans les efforts du génie de l'invention n'est en somme qu'une découverte arrachée aux trésors que recèle la nature. La voile gonflée par le vent, le poids de l'eau appliqué à une roue, la force élastique de la vapeur agissant sur un mécanisme plus compliqué, l'action du fluide électrique ou la pression de la colonne atmosphérique sur le vide, ne sont que des forces naturelles appropriées par l'homme au service de ses besoins; il ne les a pas inventées; il n'aurait pu en organiser l'action avec toute l'harmonie que la nature a donnée à leurs dispositions, et qui fait qu'elles s'équilibrent mutuellement et à leur avantage réciproque.

La découverte de ces agents et de l'usage qui leur est propre ne forme qu'une partie de la science économique. Le savoir qui donne la puissance n'est pas seulement celui qu'on puise dans les livres ou dans les traditions des métiers; ce n'est pas seulement celui qu'on doit à l'habileté dans la pratique des arts, ou à la sagacité du naturaliste qui dévoile les mystères de la création organique, ou de toute autre portion des phénomènes universels; c'est la science transcendante qui réunit toutes les sciences, résume nos connaissances et les devance parfois. La science de la destinée sur la terre, de l'homme, cette créature favorisée du ciel, cet être envoyé sur le globe pour l'habiter et lui commander (1).

Plus l'homme est habile à user de ce savoir qui apporte à son travail le concours des causes secondaires, mieux il réalise cette assertion hardie « qu'il est fait à

(1) Or, c'est la connaissance de ces lois naturelles et constantes sans lesquelles les sociétés humaines ne sauraient subsister qui constitue cette nouvelle science que l'on a désignée par le nom d'économie politique. J. B. Say, *Cours complet*, introd., 1, p. 3.

l'image de son créateur. La faculté de discerner les moyens par lesquels il peut aider à ses fins est l'origine de sa souveraineté sur la terre. Doué de cette faculté, il est jeté nu dans le monde au milieu du conflit imposant des forces animales, chimiques et mécaniques; et ce qu'il en soumet, ce qu'il s'en approprie dans les réservoirs immenses de la nature, forme sa part de l'héritage.

4. Chaque degré ajouté à l'énergie de la puissance humaine est le résultat de la découverte, soit de quelque nouvel agent, soit de quelques combinaisons efficaces des agents connus.

Il est donc plus correct de dire que ces forces sont économisées plutôt que produites par ceux qui les découvrent ou qui les inventent. La voie du progrès dans l'économie de la puissance est de scruter le domaine de la nature ou de simplifier l'usage que nous faisons des agents que nous nous sommes appropriés déjà. Nous pouvons seulement épargner les moyens qui sont à notre disposition, en obtenir un meilleur effet, ou adapter à notre usage d'autres ressources jusqu'alors dilapidées ou négligées. En un mot, le perfectionnement des procédés enlève plutôt des obstacles à l'emploi d'une force, qu'il n'ajoute à son intensité. Puisque la perfection des procédés chimiques ou mécaniques ne peut aller au delà du point où seront vaincues toutes les difficultés qui s'opposent à l'effort de la puissance humaine; puisqu'il nous est permis de supposer que l'esprit ingénieux de l'homme peut et doit arriver à surmonter tous les obstacles physiques, nous pouvons en conclure que l'exercice de la puissance humaine, lorsqu'elle se sera élevée au plus haut degré qu'elle puisse atteindre, parviendra à

un champ d'action supérieur au conflit des difficultés matérielles. Il nous faut bien alors reconnaître que la véritable sphère où devra s'accomplir l'acte de la puissance humaine est celle de la jouissance. S'imaginer, alors que tous les empêchements seraient enlevés, que dans l'emploi de notre puissance il n'y aurait plus ni tâche ni devoirs à accomplir, serait abaisser l'homme au niveau de la brute, qui n'a d'autre effort à remplir que celui de son instinct pour satisfaire à ses besoins. La tâche propre à l'homme et les devoirs qui lui conviennent ne peuvent être limités à sa lutte contre les difficultés qu'il est destiné à surmonter ; et ces difficultés que l'économiste considère comme de véritables obstacles au progrès peuvent n'avoir aucune valeur en morale (1). Quoi qu'il en soit pour l'économie politique, ces difficultés sont un champ de bataille où l'intelligence humaine devra tôt ou tard être victorieuse ; et l'homme pourra jouir de l'accumulation des richesses qui lui sont réservées, lorsque tous les empêchements qui en préviennent l'appropriation auront disparu.

5. Il découle de la nature même de la puissance humaine qu'elle n'est pas, comme la force des animaux, restreinte à un organe particulier du corps ou à quelque instrument naturel ou artificiel ; ni le front comme chez

(1) Nous ne saurions, à quelque titre que ce soit, accepter une telle proposition. Certes, la disparition des obstacles économiques, même matériels, au développement de la puissance humaine possède une valeur incontestable en morale. Ventre affamé n'a point d'oreilles, dit la sagesse des nations ; et nul ne contestera qu'il est plus facile d'être honnête, vertueux, moral, hors de la lutte contre les besoins que sous la pression de l'adversité. C'est ainsi que le bien-être matériel est une des conditions les plus efficaces de la moralisation des peuples.

E. T.

le taureau, ni les épaules comme chez le cheval, ni les membres digitaux comme chez la race féline ne peuvent être désignés chez l'homme comme le siége de sa puissance. L'habileté acquise par l'exercice d'un organe corporel ne peut dès lors être considérée comme un mode économique d'atteindre le but. La puissance humaine n'est limitée à aucun instrument, à aucune force naturelle spéciale. Ni la terre, ni l'eau, ni la vapeur, ni les agents chimiques ne peuvent être considérés comme le siége exclusif de la force. La raison humaine dispose de toutes les forces de la nature, de toutes les combinaisons de l'art. Sa puissance n'est pas non plus irrévocablement attachée à une de ces combinaisons sociales auxquelles l'homme a recours sous l'empire de la nécessité, ou par lesquelles il cherche à satisfaire à ses aspirations vers la puissance. Une combinaison politique peut être un moyen de puissance, tant que les circonstances auxquelles elle doit son origine se maintiennent; mais les arrangements qui en résultent ne peuvent rester invariables, ni demeurer utiles d'une manière permanente.

L'homme n'est pas seulement un être doué de puissance, il est par-dessus tout un agent libre. Sur sa liberté originelle est basée sa responsabilité, qui est toute individuelle; il ne saurait être libre si dans l'exercice de sa puissance il était enchaîné à l'usage de quelque instrument ou de quelque combinaison particulière.

6. J'ai fait observer que l'homme doit atteindre ses fins, par le concours d'agents secondaires. On trouvera la confirmation de ce précepte dans la distinction bien connue qui existe entre l'espèce humaine et le reste de la création animale. Aucun des animaux, si ce n'est

l'homme, n'emploie un outil pour travailler; par conséquent, aucun des actes des animaux ne prouve de leur part un calcul de raisonnement. De la part de l'homme, au contraire, tout acte exige l'appréciation de la convenance des moyens qu'il met en œuvre, et l'exercice de sa raison est indispensable à tout ce qu'il fait.

Nous pouvons conclure de ce qui précède, que la supériorité de puissance a été donnée à l'homme afin qu'il pût disposer, pour la satisfaction de ses désirs, d'un plus grand nombre de choses et d'objets différents de ceux que recherchent les animaux.

Comme dans la nature les moyens sont admirablement et exactement appropriés à leurs fins, nous devons en déduire que le plein exercice de la puissance humaine, et que la jouissance complète des bénéfices qui lui sont afférés sont indispensables à l'homme pour qu'il se trouve placé dans la position qui lui est propre. Il est douloureux et humiliant pour l'homme qu'on circonscrive l'étendue des avantages auxquels il est appelé, qu'on lui retranchedes jouissances parmi celles que produisent ces avantages; car ainsi l'on pose des limites à sa puissance intellectuelle.

L'état de dégradation physique le plus absolu est celui auquel arrive l'homme qu'on force à travailler pour ses semblables comme un instrument inintelligent. Les hommes ont toujours été réduits à cet état là où l'esclavage existait; c'est que l'esclavage se base sur une fausse appréciation de la puissance humaine : si l'on avait reconnu que cette puissance est intellectuelle dans son essence, l'esclavage n'aurait jamais existé. L'état de dégradation morale le plus absolu où tombe la société est celui où l'homme respecte assez peu son semblable

et apprécie assez peu son concours pour le détruire volontairement.

7. La preuve la plus convaincante qui puisse être donnée de l'erreur où l'on tombe lorsque l'on considère la force corporelle de l'homme comme un instrument de puissance, c'est que cette force est pour ainsi dire insignifiante lorsqu'elle s'exerce sans le concours d'un outil ou d'une machine quelconque. La simple force corporelle d'un ouvrier est, de toutes les forces, celle qui vaut le moindre prix. Un esclave, si l'on ne peut lui fournir un outil pour aider à son travail, n'est plus qu'une charge pour celui qui le possède. Le salaire que reçoit l'ouvrier s'élève ou s'abaisse proportionnellement à l'utilité de l'instrument qu'il s'entend à mettre en œuvre. Le travail du timonier est plus salarié que celui du simple matelot ; celui du capitaine l'est plus encore. Il est difficile, eu égard aux vues encore confuses qu'on possède sur cette matière, de déterminer les proportions exactes suivant lesquelles le travail est récompensé : l'emploi le plus économique de la puissance amènera cependant à baser sur le principe que nous avons établi la graduation universelle des salaires. Il serait faux d'avancer que l'homme qui ne livre que de la force musculaire ait droit, en échange, à une rémunération égale ou même plus forte que celui qui parvient à s'exempter de travail corporel ; en effet, la force du corps étant l'agent le plus faible de la puissance humaine, la raison de l'homme lui enjoint de se rendre capable d'employer des moyens plus efficaces. La rémunération des hommes qui savent employer des agents intermédiaires pour parvenir à leurs propres fins ou pour servir celles des autres doit être en raison de leur capa-

cité à s'affranchir eux-mêmes du travail corporel. Un simple calcul économique montre que là où il y a le plus de produits, il y a aussi le plus à partager entre les producteurs.

8. La nécessité d'employer le travail manuel forcé résulte soit de l'ignorance, qui ne permet pas d'imaginer des procédés mécaniques propres à y suppléer, soit de l'indolence, qui fait qu'on se contente de ses résultats.

Ce dernier cas était celui surtout qui prédominait dans l'antiquité, où la proportion considérable d'esclaves que maintenait chaque État donnait aux citoyens libres l'avantage d'être exemptés du travail manuel.

L'exemple de l'antiquité était plus fort dans les premiers âges des temps modernes que les préceptes du christianisme, avec lesquels d'ailleurs s'accordaient peu les pratiques de l'Église romaine. Les luttes qu'eurent à soutenir les cités italiennes contre les papes et contre d'autres pouvoirs temporels, dans l'intérêt de leur liberté, montrent assez à quelles difficultés étaient assujetties les aspirations de l'esprit dans le moyen âge. Avant qu'elles fussent subjuguées par le despotisme, les nations italiennes eurent à peine le temps de communiquer aux cités Allemandes et Néerlandaises les inventions qu'elles avaient directement importées de l'Orient, ou dont elles avaient obtenu les secrets en Asie.

La sécurité dont jouirent les corporations urbaines pendant une certaine période facilita la mise en pratique industrielle de ces inventions, et elles jetèrent les fondements de l'affranchissement intellectuel qui s'accomplit dans l'âge suivant.

Mais le dernier siècle seulement, celui où nous sommes, nous a fait acquérir la confiance que nous mar-

chons dans la bonne voie, dans celle qui nous conduit à la conscience pleine et entière de la puissance que nous pouvons conquérir en substituant le travail des machines au travail corporel de l'homme.

Nous n'avons aucune raison de redouter que le travail vienne à manquer, si nous parvenons à enlever les obstacles à la liberté humaine qui condamnent aujourd'hui les hommes à se livrer à des occupations serviles. Le besoin d'activité se fait le plus sentir pour l'homme, au contraire, lorsque ses aspirations cessent d'être paralysées par la contrainte ; la nécessité hygiénique des exercices corporels et l'activité mentale que détermine l'espérance du succès donnent naissance à un travail volontaire et allègre, bien plus productif que celui qu'accompliraient des hommes asservis à la glèbe de l'ignorance. L'exemple des anciens Grecs et celui des classes émancipées de tous les temps montrent que les entreprises chevaleresques ou guerrières se sont toujours accomplies lorsque le travail n'était pas une nécessité. Il n'y a aucune raison de penser que les occupations qui, sous l'empire de la nécessité, portent un stigmate humiliant ne puissent être considérées comme des exercices attrayants pour l'esprit ou pour le corps, en supposant qu'aucune contrainte n'y fût plus attachée.

Nous voyons tous les jours des exemples de pareilles métamorphoses. La différence de considérations que nous attachons à l'exercice de la rame, lorsqu'elle est maniée par un galérien ou par le vainqueur d'une régate, nous donne un exemple du revirement qui pourra s'effectuer lorsque les machines nous auront sauvés de la nécessité du travail manuel. L'animation que causent les jouissances remplacera le dégoût qu'inspirent les

occupations serviles sous le joug de la nécessité auquel nous sommes soumis. Un autre contraste qui ne peut certes pas être mis en dehors des spéculations économiques nous eût été fourni par la comparaison du travail forcé avec celui que les hommes entreprennent librement sous l'influence des passions (1).

9. L'association nous fournit les éléments du progrès le plus rapide dans l'économie de la puissance.

La combinaison des efforts intellectuels d'un nombre quelconque d'hommes qui se réunissent librement pour accomplir une œuvre produit une puissance de beaucoup supérieure à celle que fournirait la somme des efforts isolés de ces hommes. La puissance que nous commandons augmente dans une progression rapide et suivant une raison constamment croissante, en proportion du nombre d'hommes qui s'unissent pour atteindre un but commun. Les tendances sociales de l'homme se basent sur l'expérience de cette vérité. Un bon système économique est donc en même temps un bon système social; mais pour qu'il soit efficace, il faut qu'il ait été choisi librement par ceux-là qui y sont soumis. Il ne peut y avoir d'économie ou d'organisation de pouvoir acceptable pour l'homme, contre le vœu du plus noble de ses attributs, le libre arbitre. Le nom d'*Économie politique* (§ 1) dérive du mode d'association le plus géné-

(1) On pourrait croire ici que l'auteur se montre disposé à accepter la doctrine du travail attrayant préconisé par Fourier. Il y a cependant une grande différence entre leur manière de voir : pour Fourier le travail attrayant résulte d'une organisation artificielle et poussée jusqu'aux dernières limites de l'exagération ; tandis que pour M. Banfield l'attrait du travail résulte de la jouissance de la plus grande somme de liberté matérielle possible, en un mot, de l'affranchissement du corps humain. E. T.

ralement adopté dans les États ou dans les combinaisons politiques. Un État n'est pas autre chose qu'une association pratiquée entre les hommes, pour parvenir à un but commun, but qui d'ailleurs peut être atteint suivant des circonstances différentes, selon les variations des moyens que l'état des connaissances humaines fournit pour y parvenir. C'est pour cela que l'histoire nous offre une série constante de variations dans l'étendue et l'organisation des États : variations qui peuvent être généralement attribuées à la masse correspondante des connaissances acquises, qui, selon qu'elle est plus ou moins forte, amène des différences dans les besoins des hommes et dans les moyens qu'ils ont de les satisfaire. Les divisions politiques peuvent donc être considérées comme arbitraires ou comme dépendantes des nécessités momentanées de l'homme. Ainsi elles n'offrent point de bases certaines aux transactions économiques (1). Les principes de l'économie politique conservent leur vérité dans tous les cas, pour les États grands ou petits, et leur efficacité ne peut être mieux démontrée que lorsque tous les États se réunissent dans un effort commun pour arriver au bien-être de l'humanité. Il n'est donc pas plus rationnel de concevoir pour une nation un système exclusif d'économie politique distinct de la science générale, qu'il ne le serait de l'admettre pour un couvent, pour une commune ou pour une famille.

Les divergences économiques exclusives à un État peuvent remplir un objet momentané, comme autrefois l'ont

(1) L'organisation artificielle des nations change avec les temps et avec les lieux ; les lois naturelles qui président à leur entretien et opèrent leur conservation sont les mêmes dans tous les pays et à toutes les époques. J. B. Say, *Cours complet*, 1, p. 2.

fait les associations conventuelles; et, on peut le comprendre, comme, sous certaines circonstances oppressives, des associations communales exclusives ont pu devenir en quelque sorte avantageuses. Mais ces restrictions à la loi naturelle de l'association, qui se base sur l'accroissement de puissance qu'acquièrent les hommes en s'associant, ne sont pas autre chose qu'un mal auquel on se résigne, et auquel on n'a recours que pour échapper à un mal plus grand encore.

Le monde renferme aujourd'hui des associations politiques de toutes les dimensions possibles, depuis les quelques familles qui composent une horde d'Afghans ou de Kurdes, jusqu'aux centaines de millions d'habitants qui forment l'empire chinois ou qui sont réunis sous la domination Britannique. Les lois de l'économie politique sont vraies pour chacune de ces associations et pour toutes ensemble; elles ne dépendent point de leur étendue respective. Le nombre des contractants qui se sont réunis pour économiser la puissance par leur association ne se présente que comme un moyen et non pas comme un but aux yeux de l'économiste. La tendance naturelle de l'homme est de s'associer par grandes masses, parce que la puissance s'y économise mieux. La disposition à se séparer et à se diviser en groupes moins considérables décèle inévitablement quelque erreur dans la conduite du progrès économique d'un État, erreur qui demande de sérieuses investigations. L'étendue d'une association n'est cependant indifférente à l'économiste que lorsque cette circonstance ne présente pas d'obstacles à la formation d'associations ultérieures, et par conséquent à la multiplication de la puissance. L'objet de toute association entre des êtres raisonnables est

d'effectuer, en unissant leur puissance, ce qu'ils ne pourraient réaliser s'ils demeuraient isolés. Former une association dans le dessein d'en isoler les membres du reste de leurs compatriotes ou du reste de l'humanité décèle une contradiction économique flagrante; car on reconnaît d'un côté l'augmentation de puissance qui dérive de ce principe de la société, et de l'autre on rejette le principe lui-même lorsqu'il serait le plus efficace de le mettre en pratique.

Le moteur caractéristique des associations politiques modernes est purement intellectuel, il se fonde sur le langage parlé dans les différents pays; puisque la nature de la puissance humaine est intellectuelle, le langage, organe de la communication des connaissances, doit jouir, dans l'expérience économique, d'une importance extrême.

10. Si l'on peut voir une restriction de la liberté de l'homme dans la nécessité qu'il subit de s'associer pour accroître sa puissance, son droit à l'individualité des actes se manifeste par un second principe économique d'une haute portée, la division du travail. Ces deux principes étaient connus à l'antiquité (1), et leur importance a été amplement reconnue dans ces dernières années par les auteurs modernes. Les tentatives qu'on a faites pour agir à la fois suivant ces deux principes sans sacrifier l'un à l'autre ont été moins heureuses, et l'insuccès de ces tentatives a causé une bonne partie des souffrances qui pèsent sur les communautés civilisées.

Ceux qui reconnaîtront que la puissance humaine est d'essence intellectuelle arriveront facilement à conce-

(1) Platon, *Républ.*; édition Becker, C. 370.

voir qu'une association efficace doive résulter de l'entente cordiale de ses membres, et de la conviction profonde en chacun d'eux que la coopération mutuelle est une chose utile. Plus il est garanti de liberté individuelle dans l'action, par le fait de l'association, plus l'association elle-même a de chances de durée. Toute forme qui imprime des distinctions arbitraires est un élément de trouble, et s'oppose à l'objet de l'association en détruisant la libre action des membres qui la composent. L'institution et la reconnaissance de lois internationales immuables, par les États de l'Europe et de l'Amérique, nous offrent un exemple de la possibilité de concilier ces principes dans le monde politique. Les confédérations Suisses et Allemandes et la constitution des États-Unis nous en fournissent également la preuve sur une plus petite échelle. Mais en somme, chaque village, chaque association charitable, chaque manufacture vient contribuer aussi à notre démonstration. La liberté d'action de l'individu ne peut cependant combattre l'objet principal de l'association, et ne doit pas engendrer la négligence ou l'anarchie, sous peine de détruire le but de l'union (1).

(1) Une application spéciale des principes généraux établis ici par M. Banfield, à la philosophie politique, en fera ressortir suivant moi toute l'authenticité. — L'homme est un agent libre dont la puissance est de nature intellectuelle. — La liaison intime des deux parties de cette proposition est évidente. — Toute puissance intellectuelle dérive du fait seul de la volonté, qui rassemble, pour les manifester par un acte quelconque, les forces immatérielles acquises déjà en vertu de cette même volonté ; or, la volonté n'est autre chose que l'expression du libre arbitre, la réalisation du choix : donc, à l'instant où l'une des deux parties de la proposition succombe, l'autre périclite également. Si l'on pouvait supposer que l'esclavage *absolu* existât, la puissance humaine deviendrait purement physique et bestiale ; de même, lorsque l'homme abdique sa puissance intellectuelle pour ne se livrer qu'à sa force corporelle, sa liberté d'action, ou la volonté de la

La division du travail nous offre une bonne sauvegarde contre une telle dégénérescence ; elle engage chacun des individus réunis à atteindre l'habileté la plus grande possible dans la mise en œuvre de l'outil qui lui est propre, ajoute aux profits généraux de l'association, et encourage ainsi à en former de nouvelles. Il nous est possible de conclure avec facilité, de cette vue nécessaire d'assurer la liberté de leurs efforts à chacun des membres d'une association, qu'il ne serait possible de réunir l'humanité entière dans un même contrat et dans un effort commun au bénéfice de tous, qu'en basant cette alliance sur la plus grande dose possible de liberté d'action individuelle. Les bénéfices d'une association fondée sur des assises aussi libérales ont toujours été enseignés à l'humanité par

mettre en jeu, s'éteint à mesure. Ceci posé, la puissance humaine se multiplie par l'association; mais pour se multiplier, elle doit avant tout se conserver, c'est-à-dire rester libre. La société ne peut donc être considérée que comme un faisceau de forces intellectuelles libres, dans lequel toute force matérielle humaine est comptée pour rien. Chacun des agents libres réunis ne doit nuire en rien à cette liberté du corps social, sur laquelle est fondée sa puissance. Ce principe complexe de liberté pour tous et pour chacun à la fois, c'est *l'ordre*, si bien défini par M. Michel Chevalier « la liberté collective »; l'ordre assuré par la justice, qui n'est que le droit de chacun à la liberté et à ses fruits; l'ordre assuré par l'autorité, qui n'est que la confiance spontanée accordée à une suprématie chargée de maintenir l'ordre dans ses conditions normales, et qui tombe à l'instant où, faussant l'acception de ce principe, elle déroge à la liberté. Le desideratum politique est donc l'État où la plus grande somme d'ordre est assurée par la plus grande acquisition d'autorité; les nations gravitent vers cet État désiré en passant par toutes les phases de formes qui y conduisent et qui correspondent aux masses successives de connaissances acquises et, par conséquent, de liberté possible, et de puissance accumulée : ces divers éléments sociaux, le libre arbitre individuel, l'ordre ou la liberté collective, la justice, l'autorité, restant toujours dans une proportion exacte entre eux, et formant dans leur ensemble la progression de la civilisation sociale qui se meut suivant la raison qu'exprime la masse des connaissances acquises, et d'où résulte une somme de puissance de plus en plus grande. E. T.

la religion; par cette véritable religion qui nous ordonne comme un devoir moral de donner tous notre coopération individuelle à l'esprit de fraternité.

11. Le propre de la puissance humaine, qui est toute intellectuelle, n'empêche pas qu'il y ait une connexion intime entre l'ordre physique et l'ordre intellectuel des besoins et des jouissances de l'homme. La classification de nos besoins résulte de ce fait, comme conséquence économique importante (1). Les premiers besoins, l'homme les éprouve aussi bien que les animaux; les angoisses de la faim et de la soif, les impressions du chaud et du froid, de la sécheresse et de l'humidité, il les ressent avec plus de vivacité qu'aucun être de la création animale (2). Ces souffrances pour l'homme sont rendues plus vives encore par la conscience qu'il possède, qu'il n'y a pas de raison pour qu'il les doive subir. L'expérience démontre pourtant que les privations des divers genres affectent les hommes à des degrés différents, suivant les circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés; la perte de certaines

(1) Platon, *Républ.*; éd. Bekker, C. 559.

(2) Liebig déclare que la composition du corps humain, en tant qu'il s'agit de chair et de sang, possède une identité organique complète avec le corps des quadrupèdes (*Lettres sur la Ghimie*, 19) (*a*). T. C. B.

(*a*) L'identité n'est pas complète : il y a des différences notables dans la composition du sang, des tissus, de la graisse, de la cervelle, des os, etc., de l'homme, des carnivores et des herbivores ; la composition est *analogue* il est vrai, mais en chimie organique les plus légères différences amènent souvent des caractères tout à fait distincts : ainsi le papier et le sucre ont la même composition, sauf un atome d'eau. Souvent même des compositions chimiques identiques, ou qui nous paraissent telles dans l'état actuel de la science, appartiennent à des corps jouissant de propriétés très-dissemblables, comme la cellulose et l'amidon. Le diamètre des globules du sang, la quantité plus ou moins grande de phosphore dans les os ou dans la cervelle, la proportion variable des différents acides gras dans les graisses animales, leur impriment des conditions physiques et chimiques spéciales. Il ne faut donc pas se hâter de dire que la *matière même* qui compose le corps de l'homme ne joue aucun rôle dans son organisme propre, en vertu de ses particularités de composition. E. T.

jouissances est intolérable pour quelques hommes, tandis que d'autres ne s'aperçoivent pas même qu'ils en sont privés. Quelques-uns sacrifient ce qui semble le plus cher aux autres, pour la satisfaction de désirs et d'aspirations que leurs voisins ne comprennent même pas. Sur cette base complexe de besoins primordiaux et d'aspirations élevées l'économie politique doit construire la théorie de la production et de la consommation.

L'examen de la nature et de l'intensité des besoins des hommes enseigne à l'économiste qu'il peut trouver une base scientifique dans la chaîne qu'ils forment. La première proposition de la théorie de la consommation est celle-ci : La satisfaction d'un besoin primordial amène un désir d'un ordre plus élevé ; si le désir secondaire existe avant que le besoin primordial soit satisfait, il devient encore plus intense lorsque le besoin impérieux a été calmé. La satisfaction d'un besoin primordial éveille généralement le sentiment de plusieurs privations secondaires : c'est ainsi que l'abondance d'une nourriture commune n'excite pas seulement le désir d'aliments délicats, mais encore celui de meilleurs vêtements. Les besoins du plus haut degré dans l'échelle, ceux qui se rapportent au plaisir qu'inspirent les beautés de la nature ou de l'art, sont réservés ordinairement à des hommes qui sont exempts de toutes les privations inférieures (1). Ainsi la demande et la consommation des objets qui tiennent aux jouissances raffinées a pour levier la facilité avec laquelle les besoins primordiaux trouvent à se satisfaire. C'est là qu'est la clef de la véritable théorie de la valeur. S'il n'y avait pas de valeur relative dans les objets vers l'acqui-

(1) Ceci diffère de la distinction de Storch entre les besoins naturels et les besoins factices; tous les besoins sont dans la nature. T. C. B.

sition desquels nous dirigeons nos efforts, l'économie politique en tant que science n'aurait aucune base certaine (1).

12. L'énergie avec laquelle les besoins primordiaux sont ressentis par toutes les classes des hommes ouvre le premier et le plus vaste des marchés à la production; les occupations industrielles de chaque pays se divisent de manière qu'un bien plus grand nombre d'individus est consacré à la production des objets usuels de nourriture, d'habillement et de logement (2), qu'à celle des articles de luxe ou de jouissance intellectuelle.

Comme la proportion qui existe entre les personnes employées respectivement à ces diverses occupations ne peut être changée avec avantage qu'en affranchissant des travaux inférieurs un certain nombre d'ouvriers,

(1) L'auteur qui s'est approché le plus près de la loi économique de la valeur est J. B. Say (1, chap. 2.) (*a*). Il a saisi les phénomènes qui résultent de cette loi, mais ne les a pas rapportés à leurs causes, comme le prouve le passage suivant : « La valeur d'une chose est une « quantité positive ; mais elle ne l'est que pour un instant donné. Sa « nature est d'être perpétuellement variable, de changer d'un lieu à « l'autre, d'un temps à l'autre ; rien ne peut la *fixer invariablement*, « parce qu'elle est fondée sur des besoins et des moyens de production « qui varient à chaque minute. *Cette variabilité complète les phéno- « mènes d'économie politique ;* elle les rend souvent fort difficiles à « observer et à résoudre. Je ne saurais y porter remède ; il n'est pas en « notre pouvoir de changer la nature des choses. » On voit qu'après avoir constaté le vrai phénomène, la détermination de la loi a paru présenter à cet écrivain des difficultés insurmontables. C'est la constance de la valeur relative des objets désirables et l'ordre successif déterminé suivant lequel cette valeur s'élève qui font que la satisfaction de nos besoins peut donner matière à des calculs scientifiques suivant lesquels nous devons économiser, c'est-à-dire régulariser notre puissance. T. C. B.

(2) M. Sénior adopte cet ordre (note, p. 155.) Platon met le logement, οἴκησις, avant l'habillement, τρίτη δ'ἐσθῆτος, *Polit.* éd. Bekker. T. C. B.

(*a*) Avant Rossi et Fr. Bastiat, qui en ont le mieux défini la portée. E. T.

pour les pouvoir employer dans une sphère plus élevée, toute l'économie de cette proportion est liée à l'augmentation de la puissance productive dans les travaux inférieurs. Telle est la tendance de toutes les inventions mécaniques et chimiques. Mais pour que ce but soit pleinement rempli, il faut que les procédés de la substitution des forces naturelles à celles de l'homme arrivent d'abord à augmenter la facilité de satisfaction des besoins primordiaux ; alors, le bon marché des denrées de première nécessité entraîne la possibilité de rémunérer le travail libéré, et dirigé vers la production nécessaire à des besoins d'un ordre plus élevé.

Ainsi le progrès de l'activité de la puissance humaine dans sa sphère véritable, celle de l'effort volontaire, dépend de la satisfaction des besoins inférieurs de l'homme. L'enlèvement de chaque obstacle qui embarrasse notre marche vers cette position supérieure doit être l'objet de la plus vive sollicitude et doit limiter les spéculations économiques dans l'état actuel de la civilisation.

Plusieurs nations, à différentes époques de leur existence, ont fait de grands progrès dans les arts qui tendent à faciliter la satisfaction des premiers besoins ; nous pouvons citer les Romains, de l'adresse technique desquels le musée Borbonico à Naples offre des preuves si frappantes. Les Phéniciens, les Arabes, les Vénitiens et ceux des autres États de l'Italie au moyen âge, les Belges à la même époque, et les États principaux de l'Europe aujourd'hui, sont parvenus, chacun à leur tour, à une admirable habileté dans les arts mécaniques, et cela en proportion de la liberté accordée aux efforts intellectuels et à la sécurité attachée aux droits des citoyens dans chacun de ces pays. Mais le défaut de vues

certaines sur la connexion économique qui se manifeste entre les deux phases du développement national a empêché qu'aucun de ces États arrivât au plein exercice de la puissance humaine économisée comme elle doit l'être. Nulle part il n'a été clairement reconnu, il n'a par conséquent été adopté comme règle pratique, que, le but du travail étant la jouissance, ou qu'en d'autres termes le but du travail obligatoire étant de parvenir au travail libre et volontaire, — *plus on rend productif le travail servile, plus la consommation d'une nation approche de la satisfaction de ses désirs normaux.*

L'économie aborde ici le domaine de la morale, comme en d'autres parties de ces théories elle empiète sur celui de la politique; effectivement, un système judicieux d'économie politique se fonde sur des principes solides de l'ordre politique et moral (1). La religion que professe un peuple et la constitution suivant laquelle on le gouverne sont les premiers éléments de l'appréciation qu'on peut faire de ses progrès possibles dans son développement économique. Les meilleures croyances religieuses et les principes politiques les plus stables sont, comme nous l'apprend l'histoire, indispensables à un progrès économique de quelque portée. De saines doc-

(1) Les problèmes de l'économie politique se résolvent avec plus de facilité, et ne parviennent même à une solution qui approche de la certitude qu'autant qu'on ne méconnaît plus la véritable portée de l'économie, et que, cessant de faire abstraction des éléments indispensables qu'elle doit mettre en œuvre, on la considère comme réunissant et faisant converger vers un but commun la philosophie générale de tous les corps de sciences qui à un moment donné forment l'ensemble des connaissances humaines. Je ne puis pour le développement de cette proposition que renvoyer le lecteur à un opuscule que j'ai publié il y a peu de mois : *Des conditions vraies de la science économique*, Paris, Guillaumin, 1850. E. T.

trines en morale et en politique favorisent à la fois le développement de l'industrie chez un peuple, et en reçoivent elles-mêmes une nouvelle force, dans la mesure pourtant de cette classification des besoins des citoyens que nous avons décrite plus haut.

Ces considérations nous font voir que la classe des désirs humains qui ne s'arrête pas à la limite des besoins physiques, mais qui comprend des avantages de l'ordre moral aussi bien que de l'ordre intellectuel, n'est pas supérieure à la sphère qu'embrasse l'économie politique.

13. Le premier pas du progrès vers la richesse est la reconnaissance du droit de propriété ; et l'économiste ne peut tenir compte de ce qui n'appartient à personne (1). Si l'on ne proclame ce principe moral, — la sécurité dela propriété, — il n'y a pas d'accumulation de richesses possible (2). Les nations, dans leur anxiété de donner cette

(1) J'ai donné déjà plus haut une démonstration presque mathématique du droit de propriété ; je vais y revenir en peu de mots, car peu de principes aussi incontestables ont été aussi contestés. — La richesse se composant de l'accumulation de services productifs, il s'ensuit que le riche (homme ou société) est celui qui peut échanger un grand nombre de services ; mais pour échanger il faut posséder, quelle que soit la valeur qui s'attache à l'échange (valeur qui n'est que le rapport entre les services échangés) ; il ne peut donc y avoir de notion de valeur en dehors de la notion de propriété. Toute chose non appropriée n'a pas de valeur. Donc, point de propriété, point de richesse, point de valeur, point d'échange, point de production ni de consommation, c'est-à-dire impossibilité radicale de former ou de maintenir la société et par conséquent le bien-être de l'homme. Ceci est vrai, quel que soit le mode de constitution de la propriété, à l'exception toutefois du *jus uti et abutendi*, reste de la barbarie des anciens âges. La propriété doit être garantie complétement, mais jusques à l'abus exclusivement; car l'abus, détruisant à la fois la valeur et l'utilité, détruit la propriété elle-même. La garantie sociale du *jus abutendi*, ce ver rongeur des sociétés actuelles, n'est pas autre chose qu'une garantie négative, que la justification de la destruction. J'aurai occasion d'y revenir. E. T.

(2) Ce secours mutuel, ce travail commun trouvent leur récompense

base importante au progrès industriel, se sont successivement soumises à presque toutes les formes possibles d'errements religieux et de gouvernements juridiques. La propriété a cependant des phases naturelles qui se développent avec l'accroissement de la valeur, et de là des formes sociales qu'on trouvait suffisamment appropriées à la protection d'une espèce de propriété ont été jugées intolérables aussitôt qu'un autre genre de propriété s'est manifesté. Le précepte du christianisme qui enjoint à tous et pour tous les hommes un respect égal des personnes et des possessions, quelles qu'elles soient, comprend toutes les phases dues à l'accroissement de la valeur et nous donne une loi économique des plus significatives. Mais comme les lois ne deviennent efficaces qu'à mesure que s'éveille la conscience de la possibilité de leur application dans les cas particuliers, les hommes se sont refusés sans cesse à reconnaître la praticabilité du précepte chrétien dans les modifications progressives de la propriété et de la société dont ils n'ont pas encore eu l'expérience. De là sont provenues les contestations qui se sont de tout temps élevées au sujet de la juste protection que réclame la propriété.

Tant que l'approvisionnement alimentaire offre des difficultés sérieuses, nous avons vu que les autres besoins de l'homme ne peuvent point offrir de ressources certaines à l'industrie, et les prétentions de la propriété qui naissent des tentatives faites pour satisfaire les besoins élevés sont redoutées comme dangereuses ou méprisées comme sans importance. Dans ses premiers âges, l'Europe offrait le tableau de nations entières asservies à la production

partout où la justice préside aux rapports sociaux dans une rétribution proportionnelle. Rossi, l. 3.

de leur propre nourriture et de celle de leurs oppresseurs et de leurs maîtres. La destruction de cette injustice provient des efforts de quelques communautés entreprenantes, qui furent obligées de chercher une protection contre les agressions de la chevalerie dans les marais de la Vénétie et des Flandres et sur les rochers inexpugnables d'Amalfi et de Gênes. Le succès de ces commerçants éveilla le calcul et fit naître l'imitation. Le code maritime d'Amalfi imprima l'élan à l'activité commerciale, et contribua en dernier ressort à la prospérité agricole. Les manufactures s'élevèrent sous l'égide de l'indépendance municipale; elles furent perdues en même temps que tombèrent ces grandes cités, pour des pays qui les avaient vues longtemps fleurir; mais elles se transplantèrent chez d'autres peuples dont les gouvernements avaient rendu aux citoyens paisibles le droit de jouir de la liberté industrielle.

Les attributs de la propriété sont aussi peu bornés à la terre ou à l'eau qu'ils le sont à la vapeur ou aux courants électriques : nul homme ne peut prétendre à plus qu'à l'usage de ce qu'il s'est approprié; et il doit être protégé dans la jouissance de la portion qui lui est échue, parce qu'il ne peut l'employer avantageusement pour lui-même sans faire partager dans ses bénéfices tous ceux qui l'entourent; mais cela est seulement vrai là où tous les hommes possèdent leur pleine liberté de penser et d'agir. Nul ne peut s'attribuer le privilége de réprimer l'accroissement de la puissance parmi ses semblables; car tout accroissement de cette puissance ne peut que lui être avantageux à lui-même s'il sait en faire un usage convenable. Le droit de penser et d'agir est aussi sacré à l'égard du citoyen le plus pauvre qu'à

celui du plus grand propriétaire de richesses accumulées. Quand les droits de l'ouvrier ne sont pas respectés, la propriété accumulée cesse d'être en sûreté.

Tant que l'industrie et l'échange ne reçoivent pas de restriction, il n'y a pas lieu de craindre un encombrement (*glut*) dans quelque partie de la production que ce soit. Si les besoins inférieurs éprouvent quelque difficulté à se satisfaire, la pression qu'ils exercent présente aux efforts l'emploi le mieux rémunéré. La variété d'occupations convenablement rémunérées qui se présentent dans les lieux où l'esprit d'entreprise n'est pas enchaîné, à mesure que les besoins primordiaux arrivent successivement à se satisfaire, partage les attributions des producteurs et prévient toute accumulation de puissance inutile dans chacune des branches de l'industrie (1).

Quand, d'un autre côté, le jeu de l'industrie, qui suit, en s'y conformant, l'accroissement naturel et graduel des besoins humains, est empêché, dans certaines branches, soit par des restrictions législatives, soit par la crainte du danger, il n'est plus possible que les efforts des industrieux se rattachent à un très-grand nombre de branches d'industrie, et il peut s'ensuivre un encombrement dans chacune de ces diverses branches, ou même dans toutes. Encore, si le concours des moyens

(1) L'exemple d'un encombrement pris par M. Sénior dans le commerce des livres, outre qu'il manque de précision, d'autant que la qualité de ces livres n'est pas spécifiée, ne définit pas la chaîne qui relie ce fait de la valeur des livres à la satisfaction de presque tous les besoins nécessaires de l'homme (voyez *Out-Line*, etc.). — La Bible est un livre que, par expérience, nous savons convenir le plus généralement aux besoins intellectuels de toutes les classes. Depuis que les sociétés qui s'occupent de sa propagation en ont abaissé le prix au niveau de toutes les fortunes sociales, il n'y a plus eu d'encombrement de Bibles.

T. C. B.

qui doivent fournir à la satisfaction des besoins primordiaux vient à être brusquement supprimé, les producteurs d'objets dont la valeur est basée sur ce concours, voient leurs marchés se fermer, et un encombrement momentané peut s'effectuer dans les portions de l'industrie qui les concernent. Cependant, un trop-plein qui naît de cette dernière cause ne peut être de longue durée, parce que la pression des besoins primordiaux attire les producteurs et les entrepreneurs des branches plus élevées, et leur permet de fournir à ces besoins indispensables, en raison de la rémunération plus forte que l'urgence y détermine. Toutefois, un tel mouvement rétrograde dans l'industrie d'un pays indique une diminution évidente de la richesse publique, aussi bien que de celle des particuliers. Notre classification des besoins, l'examen des différentes sphères de l'industrie et celui de la propriété individuelle montrent clairement la concordance des intérêts du consommateur et de ceux du producteur. Puisque la satisfaction de chaque besoin inférieur éveille le désir de satisfaire quelque autre besoin négligé jusqu'alors, et ouvre ainsi de nouveaux champs à l'industrie, en partageant l'activité et des producteurs et des entrepreneurs, il s'ensuit que *la plus grande abondance possible de tout objet désirable* est si loin d'être un mal, qu'au contraire elle nous donne *le seul moyen d'agrandir le terrain de l'industrie et d'accroître la demande du travail.*

14. La délimitation de la science économique à l'étude des moyens de production de quelques genres spéciaux de richesse a été proposée, au mépris de ce fait important, qu'il existe une relation économique déterminée entre toutes les espèces possibles de produc-

tions. La valeur économique d'une chose n'est pas plus inhérente à cette chose elle-même que ne l'est l'attribut de la propriété, sur laquelle repose pourtant le fondement de toute richesse. L'or et l'argent ne sont pas de la richesse pour l'homme qui ne peut en avoir du pain, et personne ne sacrifierait les moyens qu'il possède d'apaiser sa faim ou de vêtir sa nudité pour jouir de superbes tableaux, d'opéras italiens ou de ballets. Et cependant, qui songerait à nier que les beaux-arts sont des éléments de richesse, et que ceux qui le peuvent font bien de satisfaire leurs goûts en cela (1)?

En effet, les travaux de l'artiste, comme ceux du manufacturier ou de l'agriculteur, reçoivent leur valeur et de la proportion de la demande qui s'y rapporte, et de l'approvisionnement qui en existe, suivant un ordre déterminé, comme je l'ai montré plus haut. L'extension que peut prendre la chaîne de nos besoins et la puissance que nous avons d'y fournir sont encore illimitées, parce qu'aucune nation n'est parvenue encore à la limite de l'économie de la puissance, et que bien peu même se sont assez avancées pour bannir la souffrance du sein de la majorité des populations.

Nous n'avons donc pas de donnée scientifique qui nous permette de délimiter aucun des degrés de la production, ni les jouissances qui se rapportent à un cas particulier; nous n'avons pas plus de raison pour fixer notre idée de la richesse aux conceptions de notre époque, que les âges précédents n'en auraient eu de le faire

(1) La valeur, encore une fois, est l'expression du rapport qui existe entre les besoins de l'homme et les choses. Rossi, *C. d'éc. pol.*, Leçon (*a*).

(*a*) *La valeur est le rapport des services échangés,* a dit F. Bastiat. Je rappelle cette définition, qui vaut mieux que celle de Rossi. E. T.

par rapport à eux. La science de l'économie politique doit tenir compte de la valeur relative que chaque branche de la production crée pour les autres, et la solution de la plupart des problèmes sociaux auxquels on a trouvé de sérieuses difficultés se rattache à cette supputation. La valeur que chaque espèce de production reçoit de sa connexité avec les autres est basée sur la gradation des besoins de l'homme, gradation sur laquelle est aussi fondée, comme je l'ai dit, la science de l'économie politique.

Les nécessités, les désirs mêmes des hommes, qui forment le principe actif et, en dernier ressort, la mesure de la valeur, sont soumis à des fluctuations fort grandes et pour ainsi dire incalculables. La variation dans les États de la sécurité au danger, de la paix à la guerre et réciproquement, l'influence de l'éducation à laquelle doit être attribué aussi l'asservissement à la mode : toutes ces choses tendent à fixer la direction que prend le développement de nos besoins lorsqu'ils s'élèvent au delà des premiers degrés relatifs à la nourriture et à l'habillement. Lorsque l'ennemi menace d'une agression, les moyens de défense acquièrent une valeur prépondérante. Lorsque règne la paix, l'autorité civile et tout ce qui assiste le pouvoir judiciaire dans le maintien de l'ordre obtient la prééminence sur les préparatifs militaires.

La mode donne à certains objets une valeur que répudierait le bon sens, ou l'influence d'un orateur populaire entraîne des nations entières à abandonner des mœurs qui semblaient invétérées. Dans toutes ces variations, il est clair que ce n'est pas une qualité intrinsèque qui attribue leur valeur aux objets recherchés et

rejetés, mais bien l'utilité que le consommateur juge devoir en retirer. Dans une ville assiégée, on échange volontiers, contre un peu de pain, des diamants, qu'en d'autres temps on ne croirait pas payer trop cher par le sacrifice d'énormes quantités de blé (1).

15. Cette origine de la valeur, qui la fait moins dépendre de la mesure de l'objet auquel elle est attachée, ou de la difficulté qu'il y a de se le procurer, que de l'approvisionnement qui en existe et de la demande qui est faite d'autres objets, ou enfin des conditions économiques générales d'une communauté, fait qu'on ne peut admettre aucune distinction entre la valeur en usage et la valeur en échange. Lorsque la liberté d'agir et la sécurité de la propriété existent dans la pleine acception des termes, la valeur en usage et la valeur en échange coïncident (2). La valeur, étant, en tout cas, une qualité subjective, varie entre les individus comme entre les nations (3).

Dans tous les pays, l'économie obtenue dans la puis-

(1) M. Sénior donne l'exemple d'une variation remarquable dans la valeur du chanvre, qui avant la guerre de la Révolution se vendait 50 livres la tonne, s'éleva pendant la guerre à 150 livres et revint, à la paix, à son ancien prix (voyez *Out-Line*, etc). T. C. B.

(2) Si la définition de Bastiat avait été connue à M. Banfield, il aurait jugé inutile sans doute de se préoccuper, pour la combattre, de cette distinction oiseuse de la valeur en usage et en échange. La valeur, étant le rapport de deux services échangés, ne peut être conçue en faisant abstraction soit de l'usage, soit de l'échange, puisqu'elle n'est que la comparaison de deux services utiles échangés l'un contre l'autre. E. T.

(3) La valeur en échange existe parce qu'il y a valeur en usage : elle disparaît dès le moment où cesse toute valeur en usage (Rossi, l. 4). Voyez les définitions limitées et contradictoires de la valeur énumérées par M. Sénior dans sa note intitulée « la Logique de l'archevêque Whatley », dern. édition. T. C. B.

sance productive détermine la valeur; lorsque cette économie est poussée fort loin, la consommation de chaque objet est beaucoup plus grande qu'ailleurs où le progrès est moins avancé. Comme la production est plus considérable dans les pays bien organisés que dans les autres, on y a plus à échanger pour y obtenir les objets qu'on désire, et la valeur en échange de chaque produit est par conséquent plus grande.

Les efforts des économistes se sont donc inutilement dirigés vers la recherche d'une mesure fixe et générale de la valeur, au moyen de laquelle on pût apprécier les fluctuations de la valeur échangeable des objets à toutes les époques et en tous les lieux. Les métaux précieux ont fourni, jusqu'à présent, l'étalon le plus convenable à employer, quoiqu'il soit sujet, aussi bien que tous les autres produits de l'industrie, à ces influences qui changent la valeur des objets. On a longtemps supposé que le blé était produit au même prix de revient en de longues périodes de temps, et que son prix moyen demeurait invariable, fournissant ainsi un élément certain pour des supputations de longue durée. L'expérience de ces dernières années n'est pas venue confirmer cette supposition qui, en tout temps, a été contredite par les différences notables constatées dans le prix du blé dans les différents pays de l'Europe. On a proposé d'adopter le travail comme étalon de la valeur; mais la définition en a été jugée trop difficile : les diverses espèces de travail diffèrent beaucoup trop entre elles pour offrir un point de comparaison, outre que la tendance à économiser la puissance arrive à supprimer dans toutes les opérations le travail purement manuel et dépourvu de tout élément d'habileté ou de confiance.

La rémunération du travail est, par-dessus tout, comme le prix du blé et des métaux précieux, sujette à varier avec l'offre et la demande, qui existent pour les différents produits de l'industrie dans chaque pays. Lorsque la puissance est bien économisée, la production est plus grande en raison du nombre des producteurs, et les salaires sont plus élevés que lorsque les moyens de produire sont appliqués négligemment ou qu'ils sont dilapidés ; il est, par conséquent, évident qu'on doit chercher une autre mesure de la valeur que celles qui ont été jusqu'ici proposées. Le seul mode d'évaluer sainement la valeur découle plutôt de la nature des besoins ressentis par l'ensemble des consommateurs et des moyens qui peuvent aider à y satisfaire, que de quelque qualité inhérente soit à l'objet évalué, soit à l'étalon employé comme pierre de touche. M. Rossi a donné la clef de cette amélioration essentielle, en remarquant que la valeur est une qualité purement subjective ; que la valeur d'un objet n'est pas inhérente à l'objet lui-même, mais réside tout entière dans l'estimation qu'on y attache (1).

(1) Cette notion n'est pas tout à fait exacte. Parce qu'on dit dans le langage vulgaire, qu'une chose a de la valeur en raison de l'importance qu'on y attache, il ne s'ensuit pas qu'à cette chose puisse être attribuée de la valeur *réelle*, de la valeur économique. Cette fleur desséchée, cette boucle de cheveux, le souvenir d'une personne aimée, a pour moi une valeur très-grande, ou plutôt, en me servant du terme vrai, une utilité considérable, puisqu'il réveille en moi des sentiments qui me sont doux et chers; mais il n'a pas de valeur économique, puisque si je cherchais à le livrer contre un service d'une autre nature le rapport en serait $\frac{o}{n} = o$. Au contraire,si ce souvenir estune relique d'un homme célèbre, il acquiert une valeur économique et réelle, au moins temporaire. L'estimation d'une seule partie ne constitue donc en rien la valeur; il faut que l'estimation accordée par un grand nom-

16. La valeur en échange et la valeur en usage coïncident économiquement en fait, et sont exprimées toutes deux par le prix d'un objet, ou par la quantité qu'on donne d'un produit pour celui qu'on veut obtenir en échange. Le prix n'attribue nulle part une valeur intrinsèque aux choses, mais seulement la valeur que possèdent ces choses aux yeux de la classe de consommateurs qui en fait la demande. Un article que quelques individus payent volontiers fort cher est souvent tout à fait invendable chez une classe différente de consommateurs (1).

Les articles de grande nécessité, comme le sont ceux de luxe, deviennent invendables lorsque la quantité qui en existe sur le marché excède celle qui suffit à la consommation. Cependant, le prix indique d'une manière correcte la valeur relative de chaque chose, lorsque la demande se présente, c'est-à-dire le prix de la quantité totale livrée à la consommation. Lorsque le prix des choses nécessaires, coté habituellement suivant des poids et des mesures de faible dimension, vient à s'abaisser, on dit ordinairement que ces choses ont diminué de valeur; cette expression est erronée. Même lorsqu'on les évalue en argent, elles ont le plus souvent augmenté de valeur en de telles occasions, et la somme payée pour la consommation totale dans cette circonstance est plus grande que celle qui avait été donnée pour la quantité consommée lorsque le prix était plus élevé. L'économiste doit baser ses calculs sur la consommation entière du marché ; il ne peut s'astreindre à raisonner sur des spécula-

bre, fixe le chiffre du premier terme du rapport : chiffre variable d'ailleurs avec la nature du second terme.

(1) Rossi, *Cours d'économie politique*, leçon 9. E. T.

tions isolées, suivant lesquelles de petites quantités de produits s'échangent sans contredit contre plus d'autres objets lorsque le prix est élevé que lorsqu'il est bas. Mais comme la hausse du prix, lorsqu'on se rapporte à un fractionnement, peut découler de deux sources différentes, il est nécessaire d'en distinguer les effets. L'élévation du prix résultant du manque d'approvisionnement n'augmente jamais la somme affectée dès lors à la consommation diminuée de l'objet renchéri, de manière à ce qu'elle devienne égale à la dépense totale faite pour le même objet lorsque son prix est bas, si le commerce n'en est pas gêné. Une des raisons pour lesquelles cet effet se produit est que la hausse amène le prix de l'objet qui la subit au niveau de celui d'autres objets d'utilité égale, et qui ne peuvent se vendre moins cher à cause de leurs frais de production; dès lors il s'établit sur la base de ce prix élevé une concurrence entre les différents produits, qui met obstacle à une hausse ultérieure; ainsi, lorsque le blé devient cher, le sucre et d'autres matières alimentaires qui sont moins recherchées lorsque le grain est bon marché se placent plus facilement.

Si les prix s'élèvent par suite de l'accroissement général de la production et de la distribution du travail, amené par une économie de puissance, alors notre règle est seulement vraie pour les prix qui suivent le changement produit. La consommation, dans ces nouvelles circonstances, sera plus grande encore avec des prix bas, et l'ensemble des quantités consommées représentera une valeur en échange plus forte que celle qui résulterait de la consommation totale lorsque les prix sont élevés faute d'offre. Lorsque la liberté d'action est respectée, les prix ne peuvent pas tomber avec persistance assez bas pour

détruire cette règle, parce que les nouveaux besoins qu'éveille la satiété d'un désir reporteraient ailleurs l'effort des producteurs et que les prix reviendraient à leur niveau régulier.

17. Quand le marché n'est pas libre, le prix d'un article, ou ce qu'on donnerait en échange d'autres objets usuels quelconques, ne fournit pas d'étalon par lequel on puisse arriver à apprécier la valeur de cet article. Outre que le prix est soumis à l'effet des restrictions apportées au droit d'acheter et de vendre, il peut se modifier aussi suivant la distribution inégale des connaissances, et l'irrégularité du progrès que font les diverses nations dans l'économie de leur puissance.

Au reste, ce sujet a été naguère complétement traité par le professeur Hermann (1). Suivant cet auteur, voici quelles sont les influences auxquelles le prix est soumis :

Du côté de l'acheteur :

1° La valeur en usage de l'objet demandé;

2° La possibilité de payer qu'il commande;

3° Le coût auquel le même objet pourrait être tiré de tout autre marché.

Du côté du vendeur :

1° Les frais de production;

2° La possibilité de vendre sur d'autres marchés;

3° La valeur en usage des biens obtenus en échange.

Chacune de ces conditions des deux côtés peut devenir déterminante à son tour et peut fixer le prix. Si nous analysons les relations qui existent réciproquement entre ces différentes causes déterminantes, nous trouvons que deux de chaque côté coïncident entre elles et sont

(1) Hermann, *Staatswirthschaftliche Untersuchungen.*

d'un caractère extrinsèque. Ce sont la valeur en usage des deux objets échangés et l'influence de la concurrence ou de la possibilité d'acheter et de vendre sur tout autre marché. En ce qui touche les autres conditions, on peut faire observer que les frais de production agissent sur la résultante du prix, dans un sens contraire à celui de la capacité de payement que possède l'acheteur. Le problème économique est renfermé entre les limites tracées par ces deux éléments du prix, en ce sens que l'acheteur tend constamment à abaisser les prix jusqu'à la limite des frais de production, et que le vendeur s'efforce d'obtenir le maximum que le consommateur peut consentir à payer (1). L'économie de puissance bien entendue arrive doublement à concilier ces tendances divergentes; car, d'un côté, de meilleurs procédés de production donnent au producteur les articles à meilleur marché, et de l'autre, les nouvelles sphères de l'industrie qui s'ouvrent à mesure que chaque besoin est progressivement mieux satisfait fournissent au consommateur des ressources croissantes pour ses achats. De tout cela il résulte que la valeur économique d'un objet s'exprime par le produit de son prix fractionnel multiplié par le chiffre de la demande totale. Dans les pays les plus riches, la somme de ce produit est la plus grande (2).

(1) Storch, 1, introd. p., 90.

(2) Je n'ai pas besoin sans doute de faire ressortir toute l'élégance de cette démonstration, et la lucidité des conséquences qui en découlent et qui rendent si facile la solution de problèmes économiques auparavant ardus. Dès qu'on a compris que la valeur économique des choses s'exprime suivant le produit de leur prix fractionnel (comparé) multiplié par le chiffre de leur consommation, quelle que soit d'ailleurs la matière qui sert d'unité de comparaison, on voit sur-le-champ que la multiplication de la richesse tient rationnellement à l'extension de la consommation, par conséquent à l'abaissement des prix dans certaines

Toute intervention arbitraire qui a pour but de tenir les prix élevés diminue nécessairement les ressources du

limites, et non pas à l'enchérissement progressif, comme l'ont soutenu Malthus, Ricardo et bien d'autres économistes. Ici M. Banfield a été plus heureux que Bastiat, dont la démonstration relative au taux et à la somme des prix est beaucoup plus laborieuse, et moins frappante.

Il est surprenant qu'un esprit aussi judicieux que celui de Bastiat, qui s'est montré si ingénieux dans la distinction de notions jusqu'alors confondues, ait pu s'égarer autant sur ce point. En oubliant de généraliser l'idée de la valeur dans chacune de ses applications spéciales, Bastiat n'a pu revenir que par de longs détours à la conclusion innée que la force de son esprit lui imposait. Il a dit (Harmonies économiques): *Il ne faut pas assimiler la richesse à la valeur... La théorie qui définit la richesse par la valeur n'est en définitive que la glorification de l'obstacle. Voici son syllogisme : La richesse est proportionnelle aux valeurs, les valeurs aux efforts, les efforts aux obstacles ; donc les richesses sont proportionnelles aux obstacles... L'obstacle diminue : donc l'effort diminue, donc l'utilité diminue, donc la richesse diminue, donc le progrès (en définissant la richesse par la valeur) serait sa propre négation.*

Ceci est spécieux. Mais le célèbre destructeur de sophismes n'a pas vu le sien, emporté qu'il était par le système exclusif d'opposer sans cesse la gratuité à l'onérosité, l'utilité à la valeur; et ce sophisme est d'autant plus singulier que c'est précisément le même que Bastiat a combattu dans le crédit gratuit de Proudhon avec tant de verve et tant de logique. En effet, poursuivez la proposition de Bastiat : le progrès augmente l'utilité gratuite en même temps qu'il diminue la valeur onéreuse, et vous arrivez à conclure que la somme des services productifs appropriés par chaque individu ayant zéro pour asymptote, la satisfaction gratuite croît et l'effort onéreux diminue, proportionnellement à la décroissance de la propriété de chacun et de tous : conclusion antisociale, puisqu'elle implique la progression descendante de l'utilité de la coopération sociale ; puisque chaque individu, trouvant de plus en plus autour de lui la satisfaction moins onéreuse, ce qui est vrai, verrait de plus en plus en même temps diminuer la valeur de ses propres services productifs, ce qui est faux. Cette conclusion conduit à *l'individualisme*, excès où l'amour de la liberté a jeté Bastiat, et qui peut être taxé d'absurde; car comment supposer que si la force productive humaine s'accroît par l'association libre, c'est-à-dire par le concours social, elle tende à la destruction de son principe promoteur, à la séparation du faisceau, à l'abolition de la solidarité? Enfin, si les forces naturelles ne viennent diminuer l'onérosité de l'effort humain que par le fait seul de leur

consommateur et amène, par la suite, la ruine du producteur, en l'induisant à négliger l'étude qui doit le caracté-

appropriation, supposer que leur valeur et leur utilité soient en raison inverse, est nier la cause même et l'effet de leur appropriation.

Pour rétablir l'ordre des faits, et la logique des arguments, il suffit de comprendre que Bastiat, qui a si admirablement défini la valeur qui s'attache aux choses, a ensuite appliqué cette notion comme si elle était le rapport de l'effort à la satisfaction, tandis que réellement elle est bien le rapport des services échangés, mais abstraction faite de la dose ou de la nature de l'effort qu'a exigé leur appropriation ; qu'après cela il a semblé confondre le prix des choses avec leur valeur, quoique la séparation de ces termes soit fort essentielle. Effectivement, le prix d'une chose n'est pas l'expression de sa valeur, c'est seulement l'application de la notion de la valeur à la comparaison de deux services, dont l'unité de l'un s'exprime en unités de l'autre. En outre, la valeur n'est pas le rapport d'un service à un autre considéré isolément, ce qui tomberait encore dans le sens vulgaire attaché à l'idée de valeur. Il faut généraliser et considérer la valeur comme le rapport de *tous* les services de même nature qui s'échangent, à un moment et dans un lieu donné, contre *tous* les autres services de *toutes* les espèces; rapport qui, pour chaque acte de service spécial, s'exprime pratiquement, comme le fait très-bien remarquer M. Banfield, suivant le produit du prix d'un service multiplié par le nombre total des services semblables échangés. Qu'en résulte-t-il? C'est que la valeur économique d'un service s'accroît progressivement et indéfiniment, tandis que le prix de l'unité de ce service diminue jusqu'à une limite fixée par le concours des autres services sociaux. Avec le progrès, le prix de chacun des services ainsi appropriés par un homme, par un peuple, par l'humanité, s'abaisse, tandis que la somme de tous les services ainsi appropriés, c'est-à-dire leur valeur économique, augmente; et le *prix* de chaque service ne s'abaisse qu'autant que sa *valeur* successive devient plus forte, en raison de l'accroissement des satisfactions obtenues. Donc chaque homme devient réellement de plus en plus riche par l'accroissement de la valeur créée; il peut chaque jour satisfaire plus de besoins avec moins d'efforts, non pas parce que la satisfaction s'achemine vers la gratuité, mais parce que la puissance productive augmente et fait croître à la fois la valeur, la richesse et le bien-être. La solidarité, loin de tendre à disparaître, se resserre de jour en jour; et plus un homme a approprié de services productifs et peut en échanger, plus il a de valeur en un mot, plus il a besoin des autres hommes.

Concluons. Voici quel doit être l'ordre des arguments que j'ai cités plus haut d'après M. Bastiat: La richesse est proportionnelle aux valeurs (à la somme des services productifs appropriés et échangeables); les va-

riser, celle de la réduction des frais de production. Le producteur est incité à cette étude par la facilité que possède le consommateur de trouver plus loin un marché plus avantageux. Restreindre ce pouvoir, qui n'est autre qu'un droit (§ 13) aussi inviolable que celui de la propriété, c'est jeter la confusion dans l'édifice économique tout entier, sans qu'il en puisse résulter de bénéfice pour personne.

18. Les citoyens sont amenés à se lancer dans de nouvelles branches de l'industrie, par le taux des profits qu'elles offrent, lorsqu'il est plus élevé que celui qu'on trouve dans les anciennes. Le fonds qui pourvoit aux nouveaux profits n'est autre chose que la différence épargnée au consommateur par le perfectionnement des anciens procédés. Pour que chaque nouveau procédé puisse devenir d'une grande importance publique, il faut qu'à son tour il se perfectionne successivement, c'est-à-dire qu'il en ressorte une production graduellement moins onéreuse. Ainsi le producteur, pourvu de procédés nouveaux, ne profite pas seulement du fonds originaire où il a pris son point de départ, mais il est assisté encore par l'économie qui s'effectue quotidiennement dans toutes les branches de la production, au bon aménagement desquelles sa propre industrie est intéressée. De cette règle, il suit qu'une économie apportée dans la pro-

leurs sont en raison inverse des efforts; les efforts en raison directe des obstacles : donc les richesses sont en raison inverse des efforts et des obstacles.— L'obstacle diminue, donc l'effort diminue, donc le prix diminue, donc la valeur augmente, donc la richesse augmente. (Quant à l'utilité, elle n'a rien à faire ici ; il est clair qu'elle augmente avec la richesse.) — J'ai cru qu'il pourrait être bon pour le lecteur de comparer ici les propositions de deux auteurs éminents, pour les compléter les unes par les autres, et montrer une fois de plus que l'économie ne saurait trop élargir sa sphère par la généralisation des idées. E. T.

duction des subsistances améliore la condition de toutes les branches de la production et de la transformation des choses, parce que l'appropriation de toutes les choses dépend des approvisionnements de subsistances. Une meilleure économie introduite dans une quelconque des branches élevées de l'industrie réagit sur les degrés inférieurs en accroissant la somme des profits, et celle des capitaux qui sont à la disposition des *industrieux* en général. L'effet le plus ordinaire des perfectionnements dans les degrés les plus élevés de l'industrie est d'accroître l'échelle de la rémunération dans les ordres primordiaux de la production, en leur enlevant des bras.

Puisque cette règle équivaut à l'enseignement, pour le producteur ou le fabricant, de rechercher de plus grands profits par la réduction du prix, il est nécessaire, pour ajouter à son poids, d'examiner minutieusement le marché ou le terrain sur lequel s'effectue la consommation. Cette règle est le mieux démontrée par l'observation qu'on peut faire de la grande disproportion qui existe entre le nombre des consommateurs dans les classes inférieures et dans les classes élevées de la société.

19. Le producteur peut considérer le marché de chaque chose comme une pyramide : à la base se placent les classes les plus pauvres, dont les besoins matériels ne sont que modérément développés et qui n'ont que peu de désirs d'un ordre plus élevé ; les classes les plus riches forment successivement les zones parallèles supérieures qui complètent cette pyramide. Dans les pays qui possèdent des sols fertiles et un beau climat, le nombre des citoyens qui jouissent des développements intellectuels est plus grand que dans les contrées moins favorisées, où les vivres sont plus rares et où il est nécessaire de se

vêtir plus chaudement. Si donc en de tels pays une éducation rationnelle montrait à leurs habitants l'usage véritable de ces éléments de prospérité, ils atteindraient bientôt une prééminence politique certaine sur les contrées plus pauvres, si toutefois ces dernières restreignaient la liberté du commerce, qui seule peut maintenir l'égalité entre tous les peuples. Cette liberté est pour l'homme un droit inaliénable; et il serait fort bon que le producteur comprît que le marché national, qu'il ne peut fermer à la concurrence étrangère sans violer les préceptes religieux et les principes de la justice, offrirait, grâce à cette liberté et par le perfectionnement successif des procédés, la certitude d'une rémunération beaucoup plus élevée.

En d'autres termes, il serait heureux de voir que tous les producteurs fussent encouragés à abaisser de plus en plus leurs frais de production. Le fait est, qu'il résulte du bas prix des choses des bénéfices beaucoup plus considérables que ceux que peuvent offrir des prix élevés.

Peu d'États nous offrent des chiffres statistiques assez authentiques concernant les populations, pour qu'il nous soit possible d'établir la proportion qui existe entre leurs différentes classes. Un exemple d'une exactitude approximative pourra servir cependant à mettre en lumière le principe que je viens de poser. J'ai essayé de former une classification de la population anglaise, en me basant sur des chiffres fournis par la commission chargée de la loi sur les pauvres, dans le rapport qu'elle a publié sur les conditions sanitaires du pays.

Les proportions qui existent entre les différentes classes, dans les districts où l'on a supputé l'âge

moyen de la mortalité, sont les suivantes (les districts agricoles et manufacturiers pris ensemble) :

Noblesse et haute bourgeoisie................	1,181,000
Petits commerçants, fermiers, etc.............	4,221,000
Travailleurs à gages, pauvres, etc.............	9,565,000
La population totale de l'Angleterre est évaluée à	14,967,000

On peut calculer sur cette échelle les effets d'une hausse ou d'une baisse dans les prix. Les articles de la nécessité la plus urgente possèdent en Angleterre un marché qui s'étend à toute la population ou à 14,967,000 individus ; le pain doit être produit en quantité suffisante pour satisfaire à la demande de ce nombre en entier ; la viande, le fromage, les œufs, le beurre et la bière sont demandés parmi les adultes à proportion de l'abondance du blé ou des pommes de terre ; le sucre, le thé, le café, quoiqu'on puisse s'en dispenser plus facilement, sont, dans les classes travailleuses, d'une consommation générale lorsque les salaires sont suffisants.

La consommation du vin, de la soie, de l'argent, des garnitures de table, des habits fins et de beaucoup d'articles chers et d'usage domestique doit avoir sa limite la plus basse dans la seconde classe : cette classe, réunie à la première, se compose de 5,402,000 âmes ; et, quoique proportionnellement plus nombreuse en Angleterre que dans aucun autre pays, elle n'est cependant pas encore aussi considérable en ce sens, que la classe la plus élevée prise isolément. Eh bien, si un commerçant calculait la différence qui résulterait pour lui, s'il pouvait en abaissant ses prix fournir à la consommation de la dernière classe au lieu de borner sa vente à la seconde, il y trouverait

son avantage dans la proportion de 5 à 15. La différence entre l'extension de la consommation de la classe la plus élevée et celle de la plus basse serait comme 1 est à 15.

Un commerçant peut déduire de ces considérations sur ses marchés que, s'il sacrifiait les deux tiers du taux de ses profits pour s'assurer la demande de la plus grande partie des consommateurs, il augmenterait le montant de ses gains de cinq fois ce qu'ils auraient été s'il s'était limité à l'achalandage de la seule classe élevée. Il doublerait ses profits si, en en réduisant le taux des deux tiers, il mettait sa vente à la portée de la demande de la seconde classe des consommateurs. Le commerce n'a jamais suivi constamment ce mode de calculer, en règle générale, bien qu'il l'ait souvent adopté dans des cas particuliers. Le commerce des livres nous en offre des exemples qui nous sont familiers et qui ont parfaitement réussi; le plus remarquable, peut-être, nous est donné par la vente de la Bible. De même, les ouvrages d'un auteur deviennent plus accessibles au public et rendent de plus grands profits aux éditeurs, lorsque le droit d'auteur expire et que par conséquent le taux des profits généraux diminue; les nombreuses éditions des œuvres de Shakspeare, de Milton, de Hume, de Gibbon et d'autres écrivains populaires le prouvent complétement. En raisonnant d'une manière analogue, on voit clairement combien les priviléges créés par les droits d'auteur et par les brevets d'invention sont inutiles, puisque le profit le plus grand résulte de la plus grande extension de la vente jointe aux procédés de production les moins onéreux. Celui qui se prévaut d'une raison quelconque pour élever le prix d'une chose usuelle limite son mar-

ché dans une proportion beaucoup plus rapide qu'il n'élève le taux de son profit (1).

20. La cause principale de l'obscurité qui règne dans les explications qui ont été données sur l'origine et l'accroissement des profits provient du manque d'une distinction nécessaire entre la manière dont les producteurs et les fabricants sont affectés par le taux des profits. Un taux élevé du profit est un indice presque infaillible de la faiblesse de la somme totale que ce taux permet de réaliser. Puisque tout gain n'est le résultat que d'une économie, soit de la part du producteur, soit de celle du consommateur, il s'ensuit que plus on épargne, plus les ressources disponibles deviennent grandes.

Si cependant les gains des producteurs s'accroissent dans la même proportion que s'abaisse le taux de leurs profits, le nombre de ces producteurs pour une même nature d'objets ne doit pas augmenter dans la proportion de l'extension que donne le bas prix à leur courant d'affaires. Le remède naturel à l'accumulation nuisible de la puissance dans une des branches de l'industrie est, nous l'avons vu (§ 12), dans la nouvelle route qui s'ouvre à l'activité productive, aussitôt que les prix et les profits s'abaissent dans les anciennes. Le jeu de l'industrie,

(1) Ici M. Banfield a voulu dire sans doute, que *l'abus* de ces sortes de priviléges est nuisible à ceux-là mêmes qui les détiennent, en ce sens que s'ils mettaient les améliorations ou la propriété qu'ils ont créée à la portée du plus grand nombre, ils y gagneraient eux-mêmes davantage. Traduisant fidèlement l'auteur, je n'ai pas voulu me permettre de modifier son expression, bien qu'elle puisse paraître, je le crois, erronée à ses propres yeux ; car plus loin, on le verra, M. Banfield insiste très-fortement sur la nécessité de constituer fortement et de faire hautement respecter la propriété intellectuelle, qu'il considère à juste titre comme aussi sacrée et aussi utile pour tous que la propriété foncière et mobilière. E. T.

lorsque l'activité n'est pas restreinte et que la propriété est sûre, ne manquera jamais de relever chaque branche à son tour, et de donner ainsi au commerce une extension plus grande même qu'elle ne le serait si la réduction du taux des profits s'effectuait suivant la proportion inverse. Lorsque l'industrie est libre, le premier effet de l'abaissement des prix est de livrer la production aux mains des grands établissements; le premier effet du bon marché des blés que provoque l'abolition des droits sur les céréales en Angleterre sera d'accroître, sinon l'étendue des domaines où croissent les céréales, au moins l'échelle sur laquelle elles sont cultivées (1).

Toutes les fois que la propriété territoriale subit une grande division sans que les perfectionnements de la culture y correspondent, nous pouvons en inférer soit que les prix sont tenus élevés par des moyens artificiels soit que l'industrie est gênée; soit enfin que la possession des biens à la production desquels, dans le cours naturel des choses, s'appliqueraient les bras superflus à la culture, n'est pas suffisamment garantie.

La première de ces causes réagit sur l'Irlande, la dernière sur la plupart des États continentaux. N'était cette puissance d'étendre les entreprises industrielles lorsque les prix baissent, une communauté ne trouverait pas d'avantages à l'emploi des machines et à la simplification des procédés; tandis que le double résultat de ces perfectionnements tend à enrichir rapidement un État. En épargnant ainsi les ressources du consommateur, on les réserve pour l'encouragement de nouveaux producteurs; il en résulte pour les producteurs eux-mêmes,

(1) Au moins dans le cas où le blé continuerait à être notre principale production agricole. T. C. B.

qu'ils trouvent avantage à la concurrence et à la réduction du taux du profit, aussi bien qu'à l'abaissement des frais de production. Le niveau au-dessous duquel ne peuvent tomber les profits est maintenu à une certaine limite, parce qu'ils s'accroissent dans de nouvelles branches d'industrie lorsque leurs taux s'abaissent dans les autres; ainsi le niveau inférieur des profits sur les subsistances est maintenu par l'accroissement des profits sur les vêtements, sur les constructions et sur toutes les autres professions qui deviennent profitables en proportion du bon marché des aliments.

Bien des gens, qui n'ont qu'une mauvaise notion de la puissance que peut appliquer un peuple à l'accroissement de sa production dans chacune des branches de l'industrie, semblent oublier que le nombre des producteurs ne peut nulle part excéder celui des consommateurs (1).

21. L'accroissement du fonds de rémunération pris sur les économies effectuées dans les anciennes branches de l'industrie, pour s'appliquer aux nouvelles entreprises, peut être démontré par une équation qui, en même temps, donne l'analyse de ce problème économique. Désignons par A les avantages naturels que le savoir a mis à la disposition d'une communauté, et

(1) Un moulin à eau ordinaire près de Paris, moud 36 hectolitres de blé par jour. Il faudrait 168 hommes pour moudre la même quantité de grain à force de bras; leur salaire s'élèverait actuellement à 300 fr. au moins, tandis que les frais entiers du moulin à eau ne dépassent pas 10 fr. par jour. J. B. Say répond à cette question « que feront les hommes ainsi affranchis de la mouture? » : ils produiront d'autres objets; et à celle-ci « qui achètera ces autres objets? » il réplique : ceux qui profitent de l'économie de 290 fr. par jour apportée à la mouture. E. T.

par a, b, c, d les frais de culture, de fabrication (préparation), de transport et de distribution (y compris les profits de chacun des entrepreneurs), qui sont indispensables pour mettre ces avantages commodément à la disposition de chacun des membres de la communauté. B, C, D, E, F sera le montant des biens appropriés dont la communauté peut disposer, avec chaque économie successive de puissance dans chacune des branches de l'industrie. Ce fonds s'accroîtra comme il suit :

$$A - (a + b + c + d) = B,$$
$$A - \left(\frac{a}{2} + b + c + d\right) = B + C,$$
$$A - \left(\frac{a}{2} + \frac{b}{2} + c + d\right) = B + C + D,$$
$$A - \left(\frac{a}{2} + \frac{b}{2} + \frac{c}{2} + \frac{d}{2}\right) = B + C + D + E + F.$$

L'accroissement dans un terme correspond à l'économie marquée dans l'autre terme. Chaque accroissement de A par l'extension de nos connaissances augmente plus rapidement encore la fortune générale ; ainsi,

$$A\,p - \left(\frac{a + b + c + d}{2}\right) = (B + C + D + E + F)$$
$$p + \left(\frac{a + b + c + d}{2}\right)(p - 1).$$

On comprendra facilement que l'économie effectuée dans chaque terme de l'équation entraîne ordinairement des conséquences plus étendues que celles qui sont représentées ici. Le perfectionnement des modes de transport allège le plus souvent le prix des aliments, du combustible et des autres choses nécessaires, et abaisse ainsi le taux des autres dépenses.

Aussi loin que B peut être une fonction de A, toute variation de A affectera naturellement la valeur de B, sans que pour cela aucune économie spéciale ait été réalisée en B.

Cette équation nous montre, de plus, qu'il n'y a que deux manières pour nous d'économiser la richesse : l'une, en découvrant de nouveaux matériaux dans les vastes réservoirs de la nature ; l'autre, en soumettant à des combinaisons perfectionnées les éléments que nous possédons déjà.

Il résulte de la solution de ce problème économique, que les ressources naturelles qui ont été réservées par la Providence à l'usage des hommes dépassent de beaucoup celles dont ils ont joui en aucun temps, l'obstacle à leurs jouissances étant causé par leur ignorance et par la faiblesse qui en résulte. La diminution de la force ou la destruction totale de tous ces empêchements, si elle était praticable, est le seul moyen de mettre à la pleine disposition de l'humanité les ressources entières de la nature.

22. Nous avons ici soustrait les frais de culture, de fabrication et de distribution, de la somme des ressources naturelles ; il semble donc que les arts qui nous aident à accomplir ces différentes opérations ôtent à la richesse originaire de l'homme au lieu d'y ajouter. Par cette raison, on a cherché à établir une distinction entre les différentes branches de l'industrie ; et les unes ont été appelées productives, et les autres improductives, suivant que les écrivains ont plus ou moins approfondi l'utilité qui découle directement des unes ou des autres. Tous ces arts intermédiaires représentent également le travail que l'homme doit dépenser pour s'approprier les

dons de la nature, et ce travail est le prix véritable auquel il doit les payer (1) ; c'est pour diminuer ce prix, que la raison lui a été donnée, et l'effort légitime de son entendement tend à atténuer ces difficultés, jusqu'à ce qu'il les ait vaincues. Le fonds, loin de décroître à mesure que s'amoindrit la nécessité du travail, augmente, au contraire, en raison de l'accroissement de la puissance intellectuelle, qui se dirige alors vers l'analyse des domaines de la nature et la découverte de nouveaux moyens de subsistance et de jouissance. Tant que nous ignorons, par conséquent, de meilleures manières de satisfaire nos besoins, que celles que l'état des arts industriels dans chaque pays offre à ses habitants, les personnes qui exercent ces arts sont toutes des producteurs qui contribuent à accumuler les dons de la nature et à les dispenser au temps et au lieu où les consommateurs en ont le plus besoin. Dans les pays où les arts industriels sont peu et mal cultivés, les peuples ont peu de moyens de subsistance et peu d'instruments de puissance ; ils retirent, par conséquent, moins du fonds général, que ceux des autres contrées qui commandent plus de moyens ; voilà une des raisons pour lesquelles on ne peut dire que l'économie de puissance (§ 1) ne consiste proprement qu'en l'épargne ou en l'abstinence. La dépense faite dans les actions intermédiaires est, dans une communauté, en proportion de l'état de ses connaissances, et peut s'accroître seulement (là où la puissance

(1) J'ai dit que le prix des choses était l'application de la notion de la valeur à l'expression d'une unité d'un service en unités d'un autre service. On peut dire très-exactement que le prix est le rapport de l'effort à la satisfaction, rapport mesuré comme je viens de l'expliquer. E. T.

est économisée) suivant un taux qui implique un accroissement proportionnellement plus grand de la richesse nationale. Il n'y a donc rien à regretter à la perte des moyens qu'employaient les procédés imparfaits, puisque des perfectionnements ont rendu ces moyens inutiles. Les restrictions imposées au commerce ou à l'industrie, dans le but de perpétuer des procédés imparfaits et de conserver l'usage des moyens inefficaces, seraient par conséquent absurdes, si elles n'étaient souverainement injustes et même criminelles. La productivité d'un art utile a pour mesure sa tendance à déblayer les obstacles qui encombrent sa route ; lorsque le cycle du perfectionnement dans les arts sera accompli, nous pouvons espérer que le travail manuel disparaîtra presque dans toutes les occupations serviles. Le travailleur qui produit le plus est celui qui, en étendant les bornes de nos connaissances, ajoute le plus à ce que nous pouvons prendre dans le fonds général de la nature.

23. L'économie de puissance qui libère les hommes d'une certaine espèce de fatigue et ouvre un champ d'activité dans quelque autre direction, s'effectue habituellement par la substitution d'une machine ou d'un instrument quelconque à un travail manuel rendu désormais inutile. Les hommes peuvent donc employer une portion de ce qu'ils s'approprient dans le fonds de la nature et qu'ils adaptent à leurs nécessités, à remplir des occupations auxquelles auparavant le travail manuel était consacré. La substitution de la charrue à la bêche exige qu'on ait extrait et travaillé une quantité suffisante de fer pour permettre cette substitution, et qu'on se soit mis en état de consacrer une quantité de nourriture suffisante à l'alimentation des chevaux ou des bœufs en

outre de celle des hommes. Pour substituer la force d'une machine sur les chemins de fer à celle des animaux sur les routes ordinaires, il n'a pas fallu seulement produire une plus grande quantité de métal, mais il a été nécessaire encore qu'un certain nombre de travailleurs scientifiques aient uni leurs efforts intellectuels pour améliorer les procédés d'extraction et de traitement qui rendissent le fer abondant.

L'importance de l'épargne ou de l'abstinence découle de ce fait. On appelle capital la somme des biens qui nous sont donnés par la nature ou que nous avons accumulés par abstinence, s'ils sont employés à la reproduction. Ce nom, qui est emprunté aux droits de capitation perçus autrefois sur la propriété personnelle, indique l'origine de la signification usuelle de ce terme appliqué à cette espèce de propriété. Cependant cette notion générale prévaut, que le capital consiste purement en accumulation d'objets matériels ; l'argent, les bâtiments, les machines, les bestiaux, l'eau, l'air, la terre sont du capital, autant qu'ils sont employés à produire des objets de nécessité ou de jouissance. Le savoir est cependant une acquisition capitale beaucoup plus importante encore. A ces objets visibles et perceptibles aux sens, M. Hermann ajoute tous les avantages qui résultent de l'association (1).

Ces avantages sont de deux sortes. Les uns récompensent des individus de leurs efforts isolés, comme par exemple la clientèle d'une boutique, qui se vend souvent plus cher que le matériel même de l'établissement, ou encore les relations de famille ou de société. Les ef-

(1) Hermann, *Staatswirthschaftliche Untersuchungen.*

forts faits pour établir des gradations factices dans la société ont toujours été basés sur la valeur économique des résultats de l'association.

La seconde espèce de capital, acquis par l'association, est identique à la première, en nature, et en diffère seulement en degré. Une nation, une province ou une cité, possède certains avantages qui excèdent la somme des capitaux appartenant à chacun des sujets ou des citoyens. Platon a depuis longtemps indiqué ce fait, que les hommes ne s'associent pour former des États et des cités que dans le but d'obtenir, en s'unissant, des avantages dont ils ne peuvent jouir lorsqu'ils sont disséminés. Les institutions de la religion, des lois et de l'éducation sont, parmi les portions du capital national, celles qui contribuent le plus à un tel résultat. Le savoir n'est un élément si puissant de la prospérité publique que parce que l'emploi du capital a pour but principal de substituer le travail artificiel à celui de l'homme, et qu'il est plus difficile d'imaginer de bons instruments de substitution que de les aménager lorsqu'on les a trouvés.

24. La terre, l'eau, l'air et les puissances diverses que la nature met à la disposition de l'homme et qui font partie du capital général ne diffèrent pas, quant à leur soumission aux lois économiques d'où provient toute valeur, du capital artificiel qui résulte de l'industrie et de l'abstinence de l'homme. Pour qu'une certaine étendue de terre acquière de la valeur, il faut qu'elle soit appropriée, et l'on ne peut y parvenir qu'au moyen d'une économie de puissance. Lorsque l'homme n'en est encore qu'à ce degré inférieur du développement intellectuel où la nourriture est le seul objet de ses désirs,

toute étendue de terre qui excède celle qui lui est nécessaire pour produire ses aliments est comparativement sans valeur.

Avec chaque extension de l'échelle des besoins, la terre, comme tout capital naturel ou artificiel, arrive à être demandée et il se produit de nouvelles variétés de la propriété ; l'augmentation de la valeur de toutes les espèces de capitaux (1) est simultanée, lorsqu'une sécurité suffisante apportée aux droits des particuliers favorise le progrès général. Lorsque les manufactures s'établissent, on recherche les chutes d'eau, les sites favorables à la culture de la vigne et d'autres plantes délicates, et ainsi s'augmente le fonds qu'une nation peut dépenser à la satisfaction de besoins supérieurs. On ne peut pas établir de distinction entre ceux qui possèdent la portion naturelle du capital et ceux qui ont le savoir et les instruments indispensables pour tirer le meilleur parti des dons de la nature ; l'union de ces deux espèces de possession donne seule de la valeur à l'une comme à l'autre, et cette union ne peut être cordiale que lorsque les droits de chacune sont compris et garantis.

Quelques personnes considèrent comme une tyrannie et une spoliation, la rente afférée à des avantages naturels que le possesseur n'a pas créés, et que peut-être il n'a souvent pas achetés. Ce fait n'a pas de conséquence pour celui qui paye la rente, car ce qu'il loue est un droit de propriété temporaire qui ne peut

(1) Il est très-important de bien comprendre avec M. Banfield que la terre est un capital (lorsqu'elle est appropriée), ainsi que l'eau, l'air, l'électricité, etc., et non pas un instrument de travail comme l'ont prétendu quelques économistes contemporains. Cette distinction qui peut paraître futile deviendra fort importante lorsqu'il s'agira d'apprécier la rente du sol, son origine et sa légitimité. E. T.

être respecté qu'autant que lui-même reconnaît le droit de propriété du possesseur. On ne paye de rente pour un capital naturel qu'autant que le bénéfice qu'on peut en tirer couvre à la fois et la rente, et le taux convenable du profit qui pourrait être obtenu partout ailleurs avec des moyens identiques.

Mais à l'égard de cette espèce de propriété, comme à l'égard de toutes les autres, la liberté individuelle en ce qui concerne l'usage du capital naturel doit être inviolable. Tout homme a le droit de choisir son marché; et comme on doit présumer que si l'on n'y met pas d'obstacle, chacun choisira celui qui lui est le plus profitable, chacun contribue par le fait de son choix au bénéfice général; dans ce cas, comme dans tous les autres, le simple précepte du christianisme est la loi économique la plus sage (1).

Le capital de l'ouvrier est son travail, et il a le droit d'en disposer librement; dans toutes les associations de propos industriel où le partage des bénéfices fait l'objet d'un libre contrat, l'ouvrier est un associé. Lorsque la puissance est le mieux économisée, la part du travailleur est la plus grande, et dans tous les cas elle est proportionnelle à l'efficacité de l'instrument qu'il sait mettre en œuvre. Le travail intellectuel ne diffère économiquement du travail manuel qu'en ce que son efficacité est plus grande.

Lorsque le droit de propriété est reconnu dans toutes les phases qu'il présente, le crédit, l'espèce la plus im-

(1) Hâtons-nous de faire observer que ce ne sont là que des notions préliminaires sur la nature de la propriété foncière, et que plus tard l'auteur présentera des arguments spéciaux et victorieux sur le véritable mode de production de cette sorte de propriété. E. T.

portante du capital, prend naissance. Après le savoir, le crédit est le plus grand moteur de l'association pratiquée pour créer de la richesse. Le crédit a ses degrés comme la propriété, et en de nombreux pays il est restreint à un petit nombre d'individus privilégiés. La contrée la plus riche est celle où la classe la plus pauvre peut jouir du crédit, et par conséquent où la grande majorité de la nation est appelée à en bénéficier (1).

25. En ce qui concerne la forte proportion des habitants qui forment dans chaque pays la classe la moins élevée des consommateurs, nous avons vu que les producteurs doivent attendre de cette classe leur plus grande rémunération; pour la même raison, la somme des épargnes réalisées par cette classe arrive à un chiffre plus considérable que celle que fournissent les classes élevées.

Il ne peut y avoir de doutes aussi sur la plus forte proportion d'économie de puissance (ce terme pris dans le sens étendu que je lui ai attribué) qui peut être réalisée parmi cette classe comparativement aux autres. Le droit de propriété qui consiste en la libre disposition de leur travail (2) est par conséquent, pour les classes travailleuses comme pour la communauté en général, le levier énergique du progrès vers la richesse : toute intervention dans ce droit, soit par la législation parlementaire,

(1) Où la majorité *peut* jouir du crédit, c'est-à-dire où la masse des connaissances répandues, la moralité, l'activité, l'esprit d'épargne, l'économie, en un mot, de chacun et de tous, permet à la majorité de jouir d'un crédit libre, naturel, et qui naît de ces circonstances elles-mêmes. Il y a loin de là au crédit forcé et organisé, qui n'est qu'une niaiserie, comme toutes les organisations artificielles qui prétendent devancer l'état social naturel. E. T.

(2) Et ajoutons, la libre disposition du fruit de leur travail. E. T.

soit par des conventions ou par des coalitions, est aussi fâcheuse qu'injustifiable.

Sans l'assistance du travailleur (qu'il occupe ses bras ou son intelligence), la propriété de la terre, de l'eau, des bestiaux et des autres dons de la nature n'a pas de valeur; c'est pour cela que naît le désir de concentrer sur de certaines parties du territoire le travail qui seul peut d'abord leur donner de la valeur. Lorsque l'exécution de cet accaparement par des voies injustes est favorisée par les circonstances, chaque page de l'histoire nous montre que ce fait, résultat de l'appréciation erronée de la nature de la puissance humaine, provoque dans la classe qui y a eu recours et dans la communauté tout entière un véritable état de souffrance. Les communautés qui adhèrent aux prescriptions de la justice et de l'humanité ne pourront certes pas manquer, d'ici à peu de temps, de parvenir à un degré de richesse et de puissance si supérieur à celui des États qui admettent une semblable injustice envers quelques classes de citoyens, que leur prospérité seule suffira pour forcer les nations rivales à abandonner leurs errements politiques.

La puissance politique, qui n'est autre chose que la preuve de la bonne économie d'un État, a, sous l'influence de ces circonstances, trouvé successivement son siége suprême dans la plupart des États de l'Europe et de l'Asie. L'Amérique pourrait avoir son tour si la saine éducation et le respect des droits individuels avaient été aussi bien cultivés dans cette partie du monde que l'ont été les arts industriels, et si l'influence favorable de la liberté des institutions dans quelques États de l'Amérique n'avait pas été promptement reconnue et appliquée dans les premiers États de l'Europe.

26. Si les nations ne veulent pas voir détruire leur édifice industriel et péricliter les conditions sociales où elles se trouvent, il faut que leurs progrès dans l'économie de la puissance soient plus rapides encore que la raison suivant laquelle la population s'accroît. Puisque l'approvisionnement des subsistances à bon marché est la condition de prospérité de toutes les autres branches de l'industrie, ceux dont la richesse dérive des degrés élevés de la production doivent s'appliquer à trouver les moyens de maintenir la proportion des subsistances au niveau de la consommation croissante.

Lorsque la puissance est convenablement économisée, le développement des autres branches de l'industrie, telles que les moyens perfectionnés de transport, les inventions mécaniques, etc., réagit sur la facilité de la production alimentaire. Une difficulté économique plus considérable que celle que créerait la rareté des subsistances peut provenir de l'accroissement rapide du savoir, de la demande de travail qui s'ensuivrait et qui parviendrait à le raréfier avant que l'emploi des machines ait pu affranchir des procédés onéreux un nombre de bras suffisant. Dans ce dernier cas l'ouvrier exigerait une hausse considérable des salaires, et la question qui a été posée quant aux conflits entre les salaires et les profits se présenterait sous cette forme de la manière la plus claire.

Si la réduction du taux des profits amenait nécessairement celle du montant de ces mêmes profits perçus par le producteur, l'ouvrier ne saurait obtenir d'augmentation de salaire qu'aux dépens de celui qui l'emploie.

Nous avons vu comment par l'extension des entreprises les profits peuvent s'accroître en somme, quoique leurs

taux s'abaissent. Le manufacturier qui élève de 50 p. 0/0 la rétribution de ses ouvriers n'est pas en perte s'il augmente proportionnellement sa vente. En payant des salaires plus élevés il augmente le fonds destiné à acheter ses propres produits. S'il avait réduit ses prix, au lieu d'élever les salaires, il aurait donné plus de portée qu'il n'en avait au fonds dont l'ouvrier pouvait déjà disposer. D'un autre côté, quoique l'ouvrier qui emploie une machine perfectionnée reçoive une rétribution plus élevée que dans le cas contraire, il réduit cependant le prix du travail, parce qu'il en fournit une plus grande quantité utile dans un même espace de temps. Ainsi, l'ouvrier suit le principe auquel sont subordonnés tous les producteurs : il réduit le taux du profit qu'il tire de son capital afin d'en accroître la somme.

Lorsque l'industrie est libre, il ne peut y avoir de conflits à cet égard entre les intérêts des entrepreneurs et ceux de leurs employés ; lorsque la puissance est convenablement économisée, le développement rapide des sphères successives de l'industrie pourvoit à tout, le succès de l'entrepreneur assure à l'ouvrier la demande de sa coopération. La conséquence naturelle des améliorations sans entraves est, en dernier ressort, de placer le maître et l'ouvrier tous deux sur le pied de l'égalité.

La théorie suivant laquelle on prétend que les salaires ne peuvent croître que si les profits diminuent est vraie à l'égard seulement du taux des profits, qui, nous l'avons vu, varie en proportion inverse de leur somme. Mais quoique cette théorie ait été émise dans des circonstances où l'industrie était limitée par des restrictions artificielles, elle a été prise et quelques-uns la prennent encore comme applicable aux profits en général.

La réduction du taux des profits amenée par l'élévation des salaires ne peut trouver de compensation dans l'extension des affaires que lorsque le commerce est restreint.

27. La nécessité de l'agrandissement constant des établissements, dans la vue de maintenir une proportion convenable entre les salaires et les profits, prouve que les producteurs aussi bien que les consommateurs (dont le droit inaliénable est de choisir leur marché) sont intéressés à la liberté du commerce.

Parmi les besoins qui naissent graduellement, comme je l'ai expliqué, il doit toujours y en avoir quelques-uns à l'égard desquels la limite de la consommation ne s'étend pas au delà de certaines classes dans tous les pays. Un ou deux établissements peuvent souvent alors suffire à fournir l'approvisionnement qu'ils nécessitent. La plus grande partie des diamants qui sont employés maintenant en Europe a, je le crois, été taillée par un petit nombre de familles juive résidant en Hollande. Il n'y a pas d'avantage à maintenir un marché national pour ces objets de demande limitée. S'ils sont produits plus chèrement dans le pays qu'ils ne peuvent l'être au dehors, leur fabrication empêcherait qu'il s'élevât quelque autre demande mieux appropriée à la localité.

Les objets de nécessité étendent de la même manière et constamment leur carrière malgré les limites politiques qui séparent les nations. La Russie ne peut obtenir du vin que des bords du Rhin ou de la Gironde, et à la condition absolue que quelque pays viendra lui acheter ses peaux, ses suifs, ses chanvres et ses grains. Si les producteurs vinicoles de Bordeaux transformaient en pâturages une partie de leur territoire et que les vignobles

Rhénans fussent livrés à la culture du chanvre, il s'ensuivrait une perte évidente, parce que dans de telles circonstances la Russie ne pourrait se procurer un article contre lequel il lui était possible d'échanger plus que sa valeur sur le lieu de la production, en d'autres marchandises dont elle produit un excédant. La liberté de l'échange est ainsi indispensable à un degré élevé de civilisation ; par ce moyen non-seulement on fournit le mieux possible à la satisfaction des besoins primordiaux, mais encore il devient praticable dans la plupart des cas d'éveiller et de satisfaire les désirs de l'ordre le plus élevé. C'est ainsi que la liberté du commerce amène tous les avantages promis par le système communiste et par d'autres doctrines fondées en principe sur la coopération forcée, et qu'elle y ajoute nombre d'autres bénéfices que ces systèmes ne peuvent comporter.

Elle a en outre l'avantage incalculable de s'amodier elle-même à chaque degré des besoins, et d'assurer ce quantum de liberté individuelle que l'homme considère comme la plus haute de ses prérogatives.

28. La distinction établie par M. Hermann entre le capital engagé et le capital circulant est claire et simple. Le capital engagé étant seulement employé et non pas consommé dans la production, l'intérêt de sa valeur, en y ajoutant les frais d'usure et de réparation, est tout ce qui peut entrer de ce côté dans les frais de production. Suivant leur nature, les outils de différentes sortes peuvent être classés sous cette dénomination. Le marteau et la scie employés par le charpentier font partie de son capital engagé ; les clous qu'il achète pour les employer dans ses constructions appartiennent au contraire, tant qu'il les possède encore, à son capital cir-

culant. Si le vin peut être gardé assez longtemps pour que les fûts se détériorent, ces vases peuvent être considérés comme faisant partie du capital circulant du producteur vinicole. Telles sont aussi les barriques dans lesquelles on exporte les liquides, les sacs qui renferment la laine, et généralement les emballages. Les salaires du travail se payent sur le capital circulant et leur somme totale entre dans les frais de production.

Le détenteur du capital engagé (et spécialement de celui qui se compose de terre ou d'eau) et l'ouvrier, ou celui qui ne peut compter que sur la location temporaire de ses opérations manuelles ou intellectuelles dans la production, ont tous les deux un avantage bien constaté à toute variation qui peut rendre le capital circulant (qu'il consiste en outils, en machines, en monnaie, ou en tous autres moyens de faciliter la production) plus efficace qu'il ne l'était auparavant.

Cette règle est plus significative que celle que donne M. Hermann ; il n'admet qu'il résulte un certain bénéfice de l'accroissement du capital circulant pour le possesseur du capital engagé qu'autant que ce dernier est de nature à ne pouvoir s'accroître. Il n'y a peut-être pas, en économie politique, de point plus important à élucider que celui-ci.

A toutes les époques, l'appréhension qu'une variation dans la nature du capital engagé existant, la crainte qu'une certaine extension dont il serait susceptible puisse devenir préjudiciable à ses détenteurs, a été le plus grand obstacle aux améliorations. M. Hermann prend pour exemple les moulins à eau, et suppose que s'ils pouvaient être monopolisés dans une localité où le capital circulant s'accroît, il pourrait en résulter, pour les

détenteurs, un taux plus élevé du profit que celui qui prévaut dans les autres affaires. Je ne partage pas cet avis, pour deux raisons : si la rareté des moulins rendait la farine chère, la valeur de tous les autres produits baisserait infailliblement ; mais, en outre, il s'ensuivrait une émigration, ou au moins il ne pourrait s'effectuer d'accumulation de la population, et la valeur du capital engagé diminuerait considérablement ; d'un autre côté, si l'on permettait une importation de blé à bon marché, tous les autres produits de l'industrie seraient tellement demandés, que les chutes d'eau, au lieu de mouvoir les moulins à blé, rapporteraient infailliblement plus, en les appliquant à d'autres emplois. Cette disposition à considérer que l'homme est lié à quelque usage spécial des objets est un grand obstacle au progrès social. Toutes les choses sont données à l'homme pour qu'il en fasse le meilleur usage possible. Dans presque tous les cas, c'est moins la puissance que l'emploi que nous en faisons qui détermine la somme de la prospérité dont nous disposons. Dans chacun des chapitres suivants, l'importance de cette vérité sera démontrée. Dans chaque phase de l'accroissement de la propriété, ce principe nous rendra compte des erreurs nombreuses qui ont si étrangement circonscrit la puissance et le bonheur des nations, il nous indiquera les dangers que nous avons à éviter dans l'avenir.

La tendance du capital circulant à s'engager est un infaillible indice du progrès ; elle correspond à la substitution des maisons aux tentes, de la vie pastorale à la pêche et à la chasse, de la culture suivant une rotation qui maintient la fertilité du sol à la culture nomade ; pardessus tout elle répond à ce grand élément de la civilisation, la substitution des machines au travail manuel.

Cette tendance doit être saluée comme le premier moteur du bonheur humain, car nous voyons que toutes les parties gagnent à l'encourager.

Si l'appréciation du consommateur imprime de la valeur aux commodités dont il jouit, on devra reconnaître que c'est conclure logiquement et correctement, que de chercher à accroître à la fois le nombre des estimateurs et d'élever autant que possible l'étalon suivant lequel ils jugent.

On parvient à cette élévation personnelle et morale en affranchissant les hommes des travaux dégradants ; et l'on y arrive au moyen du capital engagé.

Une autre distinction faite par M. Hermann est que le capital engagé n'est souvent utile que pour un seul objet, et que le capital circulant au contraire peut être dirigé à volonté d'une branche de l'industrie vers l'autre. Ceci n'est cependant pas vrai de la terre, qui peut être appliquée à presque toutes les espèces convenables de productions avec le secours de l'art. Les machines, à cause de l'état d'imperfection de nos connaissances, sont plus susceptibles de souffrir des fluctuations du commerce. Cet inconvénient doit être porté en ligne de compte dans l'estimation de la valeur des machines; mais peut-être admet-il un remède. Les constructions sont généralement plus facilement exemptes que les machines, de l'action des conjonctures défavorables qui en changent la destination.

Il convient au spéculateur capitaliste de chercher à discerner clairement quel est l'usage qu'il fait de ses fonds, c'est-à-dire de s'assurer s'il les emploie comme capital engagé ou comme capital circulant, lorsqu'il bâtit, qu'il construit des machines ou qu'il acquiert des

actions dans une entreprise solidarisée. M. Babbage nous apprend que la succession rapide du perfectionnement des machines fait que les manufacturiers ne calculent pas la valeur d'un nouveau procédé à plus de la somme de trois ans de bénéfice.

Tous les engagements de si bref rapport appliqués à des constructions, à des machines ou à d'autres ustensiles, doivent être regardés comme capital circulant, et leur valeur entière estimée en raison de leur durée doit être ajoutée aux frais de production.

Si les bâtiments et les machines peuvent être appliqués à quelque autre objet lorsque les procédés auxquels ils étaient destinés ont été dépassés par d'autres, ils peuvent alors être considérés comme capital engagé. Dans ce cas, les frais d'usure et de réparation qui s'y rapportent entreront seulement dans les frais de la production ; dans ce cas aussi, la valeur du capital employé s'accroîtra en conséquence des améliorations ou des nouveaux procédés qui auront remplacé le premier mis en usage.

Le public et le détenteur de terres, à la fois, partagent la bonne fortune du spéculateur, s'il a calculé judicieusement la nature de l'emploi dans lequel il a engagé ses épargnes. Ses prix, lorsqu'il opère dans des circonstances précaires, doivent être assez élevés pour couvrir la mise hors de son capital ; et pour éviter d'exagérer ces prix il ne peut admettre ni des loyers trop élevés ni des salaires trop forts, excepté lorsqu'il peut se placer dans les conditions d'une vente très-étendue ou d'un travail très-efficace. La possession du capital circulant n'est donc si désirable en elle-même que parce qu'elle rend le travail efficace, et qu'en même temps elle augmente

le fonds de la rémunération générale. Le capital est un moyen et non pas un but; par conséquent, aucune classe de producteurs ou de consommateurs ne peut être intéressée à conserver des procédés imparfaits, à l'exclusion et des meilleures méthodes et de la production à meilleur marché à laquelle ces méthodes donnent lieu.

CHAPITRE II.

DE LA RENTE DU SOL, DES PROFITS ET DES SALAIRES DE L'INDUSTRIE AGRICOLE.

L'importance que donne aux matières alimentaires leur propriété d'être la source première où toutes les autres productions puisent leur valeur a naturellement fait de l'agriculture le premier art dont on se soit occupé dans tous les pays.

Il ne serait cependant pas exact de dire que les subsistances font le principal objet des soins de l'agriculteur. La Providence n'a pas livré, sans appel, les hommes aux mains de ceux d'entre eux qui produisent les aliments. Quel plus bel ordre, en effet, pouvait-il être établi dans l'intérêt de notre émancipation, que celui en vertu duquel tout autre produit de la terre n'acquiert de valeur que lorsque les subsistances sont accessibles à tous? Ainsi, depuis les premiers âges de la société, lorsque la terre produisait spontanément au delà des besoins de la consommation (1), les provisions se sont ac-

(1) Cette allégation n'est pas exacte. Il n'y a pas de contrée dans le monde où la terre produise *spontanément*, en toute saison, la subsistance quotidienne d'un homme ; il n'y a pas de pays où un homme puisse se nourrir sans travailler : s'il ne cultive pas, il faut qu'il chasse

cumulées au bénéfice des perfectionnements de l'industrie, même lorsque les jouissances intellectuelles étaient encore hors de portée. La valeur de la terre, donnée à l'homme pour qu'il en jouisse, est si loin de s'accroître en raison de la difficulté avec laquelle on en tire des subsistances, que depuis les premiers temps, au contraire, elle a toujours été en augmentant proportionnellement à la facilité avec laquelle il était possible de se procurer des aliments. Lorsque les subsistances sont à bas prix, il devient plus avantageux de récolter sur le sol d'autres produits que des matières alimentaires ; lorsque les aliments deviennent chers, tous les autres produits perdent de leur valeur.

Ainsi donc, le capital originaire de chaque pays se compose de la terre et de ses produits, ainsi que de tout ce qui s'y rattache, comme l'eau, l'air et les autres agents des forces naturelles. Ces choses ne sont pas données à l'homme pour imposer des limites à ses jouissances en tant qu'être intellectuel, mais au contraire pour l'aider à s'en procurer à chaque instant de nouvelles.

La misère de l'homme doit son origine aux malentendus qui se sont élevés sur ce point. Ou la terre est donnée à l'homme pour qu'il en use comme sa raison le

ou qu'il pêche, et qu'il recueille ainsi des fruits qui sont loin d'être spontanés puisqu'ils exigent des efforts considérables pour être appropriés. J'insiste sur ce fait, parce qu'il montre que l'épargne opérée au profit de l'accroissement de puissance est presque nulle pour le sauvage, et que la possibilité s'en accroît par la civilisation en raison multiple de la réserve déjà accumulée. Nous gardons encore du collége les restes d'une croyance à l'âge d'or, la plus pernicieuse des croyances, puisqu'elle nous aveugle sur le véritable mouvement de la civilisation et ne nous laisse pas voir que *toujours*, et depuis le commencement, les fils profitant des sueurs de leurs pères ont moins travaillé pour jouir plus. E. T.

lui indique, et pour qu'il lui commande de produire ce qu'il lui plaît; ou l'homme est asservi à la qualité et à la quantité de la terre sur laquelle il vit, il cesse d'être un agent libre, et, comme quelques théoriciens l'ont correctement déduit de ces prémisses, sa responsabilité morale disparaît. Dans les âges d'ignorance, les populations d'un pays ne peuvent s'accroître que lorsque la nature leur a donné un sol fertile et un climat fécond. Voilà pourquoi dans la barbare antiquité, le monopole de la puissance et de la richesse était dévolu aux contrées douées de tels avantages. Babylone, l'Égypte et les vallées qu'arrose le Gange portent encore l'empreinte de cette richesse et de cette antique puissance, que l'histoire ou la tradition attribue aux empires dont elles étaient le siége. Les pays qui les avoisinent se livraient alors à la culture pastorale. Mais on voit clairement que ce second degré de l'échelle industrielle repose sur le premier, par l'exemple de l'émigration des Israélites pasteurs dans l'Égypte productrice de blé, après une succession d'années où ils avaient souffert de la rareté des céréales.

L'homme n'est asservi cependant au sol et au climat que lorsque ses connaissances sont bornées. L'histoire des Phéniciens nous retrace la première tentative fructueuse opérée en vue de cet affranchissement. Habitant des cités élevées, comme les nids des oiseaux de mer, sur les rochers abrupts de la Syrie, — dénués de possessions territoriales, et défendus par d'impénétrables forêts contre les attaques de leurs puissants voisins, — ces peuples découvrirent bientôt que l'acquisition des subsistances pouvait se fonder sur des transactions calculées.

Ils reconnurent cette grande vérité que, puisque

l'homme ne peut pas consommer plus que ce qui suffit à le nourrir, il est facile de procurer à un peuple les ressources alimentaires qui lui sont indispensables, en ne sacrifiant qu'une portion seulement du travail national. Les fondateurs d'Athènes et de Corinthe choisirent, pour asseoir ces villes, des terrains rocailleux et favorables seulement au développement du commerce. Ces États, au faîte de leur pouvoir, dépendaient, nous le savons, pour leur approvisionnement de grain, des pays riverains de la mer Noire, et cependant nul d'entre leurs écrivains n'eut la pensée de se plaindre de cette dépendance comme d'une calamité nationale.

La législation d'Athènes favorisait l'importation des grains de toutes les provenances du Levant et de la mer Noire — mesure qui a semblé lui suffire pour s'assurer l'abondance. Dans la guerre du Péloponèse, les contrées qui entourent Athènes virent fréquemment leurs récoltes détruites. Les hommes d'État athéniens semblent seulement n'avoir pris en considération que ce qui concernait leur suprématie maritime et l'état du trésor public.

Dans presque toutes les contrées que j'ai mentionnées comme ayant reçu leur puissance du fait de l'abondance des aliments, nous trouvons le premier exemple de l'accroissement de la puissance humaine réalisée par l'association. La fertilité de l'Inde ancienne, de la Mésopotamie et de l'Égypte dépendait de l'abondance des eaux. Lorsque la demande des produits du sol devenait urgente, on parvenait à y satisfaire en conduisant sur les terres adjacentes les eaux du Gange, de l'Euphrate et du Nil. On employait à cet effet ou les inondations que provoquaient des pluies périodiques, ou des irriga-

tions préparées en maintenant la rivière à un niveau élevé et en répartissant les eaux sur les contrées basses par des canaux ménagés sur les terrains élevés.

L'historien grec Xénophon nous donne la description d'irrigations de cette seconde espèce, pratiquées entre le Tigre et l'Euphrate. Le voyageur Chardin en a décrit qui existent en Perse ; le missionnaire du Halde nous a donné quelques renseignements sur des pratiques chinoises du même genre. Mais soit que, comme dans l'Égypte et dans l'Inde, on profitât de l'inondation, soit que, comme en Mésopotamie, on tirât parti des niveaux élevés pour alimenter les canaux d'irrigation, l'usage économique de l'eau exigeait de l'homme qu'il fournît la première preuve de sa civilisation — l'association. — Dans le premier cas, aucune barrière personnelle ne devait s'opposer à l'envahissement égal du flot bienfaisant ; dans le second, aucun voisin égoïste ne devait empêcher le drainage d'un champ arrosé artificiellement. Les propriétaires du sol ont besoin, pour adopter un système véritablement économique d'irrigation ou de drainage, d'une unité de vues qu'ils ne sauraient obtenir s'ils n'étaient convaincus qu'elle n'empiète en rien sur les dispositions particulières et la propriété exclusive des terres de chacun. Ainsi, le principe de l'association prend une nouvelle force en se combinant avec celui de la division du travail (1). Dans la Perse, dans l'Inde et le

(1) L'unité de vues dans l'aménagement de la terre, soit pour l'irrigation ou le drainage, soit, et l'importance n'en est pas moins grande, pour la disposition des voies de service et de communication, est désirable à obtenir en France plus que partout ailleurs sans doute. L'extrême division du sol rend impossible toute amélioration essentielle qui ne peut s'appliquer que sur de grandes surfaces ; les enclaves assujettissent les terres morcelées à des servitudes onéreuses, à des embarras consi-

Levant, aujourd'hui, partout où l'irrigation est pratiquée, l'agriculture fleurit. On ne peut obtenir, entre les tropiques dans l'est ou dans l'ouest, des récoltes abondantes et certaines de riz, d'indigo, de coton, de sucre, de cacao, etc., que lorsqu'on a de l'eau à sa disposition aussi bien que de la terre. Mais avec le progrès des connaissances qui accroît ainsi la puissance de l'homme, il se crée une nouvelle espèce de propriété. L'accumulation du capital artificiel, soit en emmagasinements, en digues, en écluses, ou en conduites d'eau, s'ensuit inévitablement. L'état d'amélioration de l'agriculture exige que toute sécurité soit garantie à cette propriété nouvelle. Aussi, de tels progrès dans l'art de cultiver ne sont venus au jour que sous l'influence de gouvernements organisés d'une manière stable, que — lorsque les gouvernants reconnaissaient qu'ils ne remplissaient leurs fonctions que pour le bénéfice des gouvernés, et que ceux-ci, à leur tour, se soumettaient à l'ordre institué pour le bien-être de tous. La chute des anciens empires, qu'elle arrivât sous le coup des déchirements intestins, ou par suite de l'invasion étrangère, entraîna la décadence de ces travaux d'art et de nécessité ; mais chacune

dérables pour la culture. Il serait pourtant facile de prendre, sur la demande de la majorité des propriétaires de chaque commune, des dispositions générales pour le placement des chemins d'exploitation et de communication, suivies d'une répartition à l'amiable des terres désormais commodément servies et abordables. Ainsi, et en arrêtant que toute division ultérieure du sol ne pourrait désormais s'opérer que par bandes parallèles aboutissantes aux voies, le morcellement de la propriété n'aurait plus d'inconvénients de ce côté, et garderait les avantages de la division du travail. Une telle amodiation (qui, si je ne me trompe, a déjà été effectuée dans quelques communes de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône) faciliterait la réunion des propriétaires, et pour l'obtention du crédit foncier et agricole, et pour la réalisation des améliorations générales, comme l'irrigation ou le drainage. E. T.

des races qui parvint à asseoir sa domination mit son orgueil à les renouveler. En Orient, sous l'empire des Perses, des Mèdes, des Grecs, des Romains et des mahométans, la reprise des travaux d'irrigation a témoigné toujours de la force des fondations sur lesquelles reposait le pouvoir régnant, et de la sécurité de la propriété, que la nation reconnaissait lui devoir.

Dans l'histoire moderne l'irrigation joue un rôle fort important en agriculture, et dans des circonstances exactement semblables.

Le premier pas que firent les Sarrasins lorsque leur domination fut établie en Sicile et dans le midi de l'Espagne fut d'appliquer les données de cet art, qui leur était familier, aux vastes plaines qui gisent aux pieds des montagnes. Le luxe des cours de Grenade et de Cordoue est connu de la plupart de mes lecteurs ; quelques-uns, peut-être, ont visité les magnifiques ruines de l'Alhambra et admiré la splendeur des mosquées transformées maintenant en cathédrales chrétiennes. Cette magnificence naquit de l'application de l'intelligence à la production peu coûteuse des subsistances sous l'effet du principe de l'association joint à la sécurité de la propriété ; et le progrès se propagea, sans aucun doute, parmi les mahométans eux-mêmes, en vertu de cette économie de la puissance qui faisait que les classes assez fortunées pour s'exempter des fatigues corporelles s'appliquaient à l'étude des sciences et des arts utiles.

La chute du pouvoir des Maures fut précipitée par une cause morale qui appartient aussi à l'économie politique, mais à une autre de ses divisions.

Dans les pays où il n'a pas été élevé d'obstacles artificiels contre les vues simples des peuples, le système

agricole mis en pratique s'accorde, aux jours présents, avec les résultats de l'expérience de tous les âges. Le producteur d'aliments s'agrandit autant qu'il le peut, et cela, en amenant ses prix aussi bas que possible. Ainsi, les cultivateurs qui produisent d'autres matières agricoles peuvent trouver des prix suffisamment élevés, et le producteur de subsistances en est récompensé, d'après le principe que j'ai développé dans le chapitre précédent, par l'extension toujours croissante du marché de ses denrées.

La terre doit être considérée comme un capital ; et lorsqu'elle est très-abondante (1), on peut la travailler avec une très-petite dépense et lui rendre sa vigueur par de fréquentes jachères. Lorsque la population s'accroît, la production du grain est repoussée à distance, pour faire place aux jardins maraîchers, aux cultures d'herbages, et à d'autres espèces de produits qui demandent plus d'habileté et d'attention personnelles, et rémunèrent mieux les petits capitaux. Il se forme ainsi une bonne organisation de l'agriculture, et la rente du sol s'élève pour les terrains consacrés aux récoltes de légumes et à la production des laitages. La culture des grains, au bas prix de laquelle est attachée la valeur de ces récoltes secondaires, est reportée sur les parties du territoire où le défaut de population lui permet d'occuper la terre à de bons termes.

La rente est une portion des profits de la culture que le fermier donne volontairement pour jouir de l'usage de la terre ; il faut donc supposer, pour être dans le vrai, que les profits de la culture sont élevés lorsque cette

(1) Proportionnellement à la population qui y existe. E. T.

rente est chère. En tout cas, on doit admettre que ce fait est un témoignage pratique de l'intérêt du propriétaire du sol à la bonne culture, et il est facile de démontrer qu'on le consulte partout où le système naturel que j'ai décrit est mis en pratique. La rente en argent prévaut comme règle générale, mais dans peu de parties de l'Europe. La Belgique, la Hollande et le nord de l'Italie sont, avec l'Angleterre, les pays où ce mode de l'acquitter est le plus en vigueur (1).

Le climat de la Belgique est trop humide pour qu'il soit utile d'y appliquer l'irrigation autrement qu'aux prairies ; et comme les produits manufacturiers, à l'exception de ce qui se passe dans certains districts, y donnent plus de bénéfices que l'exploitation des prés, il n'y a que peu d'irrigations pratiquées sur une échelle assez grande pour qu'elles nécessitent l'association. Il y a tout à gagner de la valeur relative que donne aux produits secondaires l'abondance de ceux qui servent à satisfaire des besoins primordiaux. Ainsi, comme le froment peut s'importer, avec un droit modéré (quoique trop élevé encore), de la Baltique et de la mer Noire, un espace considérable de terres entre Gand, Bruges et Ostende est consacré à la production du beurre. On fait du fromage de qualité supérieure dans le haut pays de Limbourg, qui est trop distant de la côte pour pouvoir exporter du beurre. Les montagnes du Limbourg, sur lesquelles on ne cultive jamais de grains et dont le climat

(1) Il faut y ajouter le tiers au moins de la France, où le payement des fermages en argent s'effectue partout où la terre a une haute valeur, où la population est dense, industrieuse et comparativement éclairée. Il en est ainsi dans tout le nord, une partie du nord-est, du nord-ouest, et une partie du centre et du midi au voisinage des grandes villes. E. T.

est plus rude que celui de nos hautes terres découvertes, sont pourtant affermées, en raison de cette production, à 100 ou 150 francs le bonnier de 3 acres (1 livre 4 schellings à 2 livres par acre) (1).

Dans les Flandres, une population très-dense a cultivé laborieusement un vaste territoire sablonneux, et est parvenue à le rendre remarquablement fertile. Les matières textiles sont le produit le plus avantageux qu'y offre l'industrie agricole. Les récoltes arables (2) se suivent en une rotation qui prépare la terre pour le lin. Il est vrai que le prix élevé que les Belges retirent du lin dépend en grande partie du traitement de la plante récoltée; et cette préparation est accomplie par une main-d'œuvre intermédiaire qui achète la récolte sur pied. La rente du sol en Flandre, cependant, prouve que le possesseur de la terre participe toujours à l'amélioration de l'intelligence et de l'industrie des autres classes de la société; le fermage moyen de ces terres est de 200 francs par

(1) 85 à 125 fr. par hectare.

(2) Le lin est lui-même une récolte *arable,* car la terre se prépare aussi bien avec la charrue pour ce produit que pour tout autre : mais M. Banfield a peut-être entendu dire par là, que le lin exige plus de travaux manuels que d'autres cultures. Les céréales entrent pour peu de chose dans la rotation qui a le lin pour objet principal, les tubercules et les légumineuses en forment la base, comme exigeant peu d'engrais et rendant beaucoup au sol; le plus souvent le lin vient en quatrième sole et est suivi d'une sole de céréales pour achever la rotation, de sorte que le lin ne peut guère revenir que tous les cinq ans sur la même terre. Une considération, peut-être aussi importante que celles que fait valoir plus loin l'auteur pour la culture des plantes industrielles, repose sur la facilité de se procurer l'engrais dont elles exigent des quantités considérables; cela est si vrai que, depuis que les progrès de la science ont permis de donner au lin un engrais spécial et approprié à ses exigences, on est parvenu à le faire revenir au bout de trois années, au lieu de cinq, dans la rotation. E. T.

bonnier (2 livres 7 schellings par acre) (1), ce qui est fort élevé eu égard au taux énorme de l'impôt foncier (1 livre 10 schellings par acre) (2) et des frais de culture (estimés à 13 livres 13 schellings par acre) (3). Dans ces contrées, les fumiers et les foins sont importés de la Hollande; et il est inutile de dire que le bénéfice obtenu sur le lin et sur les autres récoltes propres à ce marché, tels que la navette, la graine de lin, le fromage, le beurre et la viande, dépend entièrement du bon marché des deux articles principaux d'importation, le foin pour les bestiaux et le blé pour les habitants.

Le fermier belge ne saurait donc, par conséquent, avoir aucune obligation aux tarifs douaniers, qui taxent l'un et l'autre de ces articles indispensables, sous le prétexte de le protéger. Il a aussi peu de raison de se féliciter de la combinaison commerciale qui, dans ces dernières années, a restreint le commerce de la Belgique; car elle empêche ce courant naturel des bras employés à l'agriculture vers d'autres occupations qui amènent la liberté du commerce, en d'autres termes, l'organisation de l'industrie. Les propriétaires de vignobles et d'oliviers, en France, sont également intéressés à la facilité d'acquérir des céréales et des bestiaux à bon marché. C'est pervertir la raison que de les inciter au labour ou à la formation des prairies, pour s'approvisionner eux-mêmes de subsistances qu'ils payent ainsi beaucoup plus cher (4).

(1) 170 fr. par hectare.

(2) 108 fr. par hectare.

(3) 1,180 fr. par hectare.

(4) Nous verrons plus tard M. Banfield attaquer de front ce préjugé malheureux « qu'il importe de ramener à l'agriculture les bras qui se dirigent naturellement vers d'autres occupations » et prouver en termes fort clairs, que c'est là le contraire de la marche rationnelle de la

L'agriculture de la Hollande n'est pas moins admirable, ni moins profitable que celle de la Belgique. Le niveau de cette contrée est si inférieur à celui de la Belgique, que, tout entière, elle doit se soumettre à un seul grand système de drainage, avec lequel pourtant l'irrigation est en même temps combinée de la manière la plus étendue.

La province de Hollande située entre la Meuse, le Leck et l'Y forme un système combiné de drainage dont l'écoulement est formé par la Meuse et le canal voisin de Catwyk, qui communique avec le lac de Harlem, et qui est considéré comme la véritable embouchure du Rhin. Cet écoulement à travers les dunes qui forment le boulevard de la Hollande contre l'Océan est soigneusement garanti par une chaîne d'écluses et de vannes protégées par l'eau du côté de la terre contre la pression des hautes marées. Quand la marée est basse, les vannes sont ouvertes; et les retenues, y compris les eaux d'asséchement du pays, s'écoulent avec une telle rapidité, qu'elles entraînent les sables ou les engravements que la marée aurait pu laisser dans le canal.

Tous les canaux de l'intérieur sont nivelés par rapport à ces écoulements et servent à la fois, à l'agriculture et aux transports. A l'égard des terres dont le niveau est encore inférieur, l'eau en est enlevée par des moulins à vent, qui meuvent des pompes ou d'autres machines élévatoires, et le temps et la quantité du travail sont fixés par un conseil (le waterstaat) qui forme l'un des départements les plus importants du gouvernement.

civilisation, qui affranchit à chaque instant de nouvelles proportions des populations des travaux pénibles pour les livrer à des occupations de plus en plus profitables et de nature plus intellectuelle. E. T.

En de telles circonstances, il serait vraiment malheureux que les propriétaires et les fermiers fussent convaincus qu'on ne peut tirer de profits ou de rentes que de la seule culture des céréales. Les produits des prairies, comme le foin, le beurre, le fromage, la pratique du blanchiment (1), et la branche la plus artistique de la culture, celle des fruits et des fleurs, forment le point de vue des fermiers et des propriétaires hollandais. Moins le grain est cher, et plus ces divers produits rapportent à la terre. En raison du bon choix des récoltes et de l'habileté qui préside à la culture, les rentes agricoles sont fréquemment de 2 et de 3 schell. par acre en Hollande (2). Mais certains terrains près de Harlem, qui pourtant sont tout à fait impropres à la culture du froment, rapportent cependant à leurs possesseurs les profits les plus élevés qui existent dans le monde, par la culture des fleurs. Il faut encore ici ajouter au fermage un impôt foncier très-élevé.

J'ajouterai à l'exemple qu'offre la Hollande sous le rapport du principe d'association, celui d'une union d'intérêts non moins croissante et non moins intéressante qui a lieu entre la Hollande et la Belgique.

Les riches terres basses de la Hollande, souvent inondées par la mer, sont connues sous le nom de *pol-*

(1) Les vastes prairies de la Hollande permettent d'y exploiter, sur une large échelle, l'industrie du blanchissage et du blanchiment des tissus, de la cire, etc. : le procédé qui consiste à profiter de l'action alternative des rosées et des rayons solaires pour l'oxydation et la solubilification des matières colorantes étant, il est vrai, plus long que l'emploi du chlore, mais beaucoup moins dangereux, et donnant des produits plus solides. Les surfaces molles et propres des prairies sont seules aptes à recevoir les étendages que nécessite ce procédé. E. T.

(2) 124 à 186 fr. par hectare.

ders; le limon salé qui les recouvre ne produit pas seulement de belles récoltes de grains, mais peut encore être transformé en prairies pendant des années, sans qu'il soit nécessaire d'y employer d'engrais. La Hollande cependant est très-riche en engrais, à cause de la grande quantité de bestiaux qu'elle nourrit, et du nombre et de l'importance de ses villes. Les immondices des villes hollandaises sont alors devenues un objet de commerce et se vendent ordinairement à de hauts prix en Belgique. A cette importation d'engrais de la Hollande et aux soins avec lesquels ils utilisent les balayages de leurs propres villes, les Belges doivent de pouvoir cultiver le lin sur le sol léger et sablonneux des Flandres.

La plus grande partie de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale ne se composait pas autrefois de meilleures terres que les plus mauvaises du Norfolk. La plupart d'entre elles ne sont que des terrains de dunes sableuses conquises et fertilisées par la culture et par les engrais.

A environ 20 milles d'Anvers en amont de la Schelde, on peut visiter les réservoirs où s'accumulent les engrais importés de la Hollande : ce commerce est fait par une compagnie de capitalistes ; et les bateaux hollandais sont de telle construction, qu'on les charge en y renversant les charrettes dans les villes, et qu'ils déchargent leurs cargaisons sans main-d'œuvre. Il est profitable, pour les voyageurs agricoles, de visiter ces dépôts, où les Flamands ont mis depuis si longtemps en pratique les recommandations qui viennent seulement d'être faites au bénéfice des fermiers anglais par la commission de salubrité des villes (1).

(1) Je pourrais ajouter d'autres exemples analogues à ceux que

Le système proposé par la commission de salubrité des villes anglaises amènera sans doute, dans ce pays, à une association des plus désirables ; il remédiera, j'en ai la confiance, à la division qui partage si profondément les villes et les campagnes. Le projet de la commission consiste à exécuter un égouttement systématique de nos villes, à en amener les produits à l'état fluide dans les champs, et à les mettre ainsi, par l'irrigation, à la dis-

donne l'auteur. Tout le monde sait que les immondices de Paris, enlevées chaque matin, vont fertiliser dans un rayon de plusieurs kilomètres les campagnes avoisinantes, qui par ce fait ont acquis une fertilité merveilleuse, et produisent la majeure partie des légumes et des fruits que consomme la capitale. Ces importations régulières d'un excellent engrais ont donné à la terre une valeur considérable. Ainsi, dans la plaine des Vertus, entre la Courneuve, le Bourget, Dugny et Stains, à 12 kilom. de Paris, j'ai vu vendre des terres jusqu'à 5,000 fr. le petit arpent (15,000 fr. l'hectare), et louer ces mêmes terres jusqu'à 4 et 500 fr. l'hectare, ce qui est supérieur comme taux de rente à tout ce que cite M. Banfield. Ces terres, arrosées à volonté par les eaux du Croult et du Rouillon qui leur sont supérieures, produisent principalement des artichauts, des choux, des oignons, ainsi que d'autres plantes potagères, et des herbages pour les nourrisseries de Paris.

La poudrette fabriquée à Montfaucon, puis à Bondy, quoique d'après de détestables procédés qui lui font perdre plus de la moitié de sa richesse, s'expédie jusqu'à nos colonies des Antilles, ainsi que les viandes d'équarrissage cuites et séchées, le sang sec, etc., qui proviennent du bel établissement construit aux Vertus par M. Cambacérès.

L'ouest de la France a vu naître un commerce considérable, basé sur l'emploi comme engrais des noirs résidus de raffineries, qui conviennent admirablement aux céréales et qu'autrefois on jetait en pure perte. Enfin, le trez de la rade de Roscoff, le merl, la tangue, espèces de vases coquillières et chargées de débris organiques, le limon de la rivière de Morlaix, vont fertiliser les terres bretonnes jusque dans l'intérieur du pays. Au reste, le commerce loyal des engrais titrés tend tous les jours à prendre la place qui lui est assignée, et à prouver utilement ce principe que j'ai essayé ailleurs de démontrer (voy. *Conditions vraies de la science économique*), qu'il n'y a pas, en termes absolus, de terres infertiles, mais des terres plus ou moins bien cultivées ou appropriées à la culture qui leur convient le mieux. E. T.

position des fermiers (1). L'exécution de ce plan doublerait ou triplerait incontestablement la production ac-

(1) Pour comprendre la donnée et la valeur de ce projet, il faut savoir que le système de nettoiement des grandes villes en Angleterre diffère essentiellement du nôtre.

A Paris, par exemple, et l'assainissement de toutes nos grandes villes est à peu près analogue, les ruisseaux seuls amènent les eaux pluviales et celles des fontaines dans les égouts qui se déversent à la Seine, et n'enlèvent ainsi que peu de principes fertilisants à la production végétale. Les boues des rues vont féconder à bon marché la campagne ; les matières des vidanges, transportées chaque nuit, servent à la fabrication imparfaite, il est vrai, mais au moins partielle, d'un engrais utilisé.

Mais à Londres il n'y a pas de fosses de vidanges, ni d'enlevage de boues. Les égouts sont considérables, et toutes les matières excrémentielles s'y rendent directement. Les rues, lavées chaque matin à grande eau par des jets inférieurs empruntés aux conduites d'eau, laissent écouler toutes les immondices dans ces mêmes égouts, qui charrient ainsi à la Tamise tous les principes fécondants que les phénomènes de la vie animale leur livrent en pure perte. On voit que, malgré les imperfections de notre système d'utilisation des débris organiques des villes, nous sommes à cet égard bien au-dessus de l'économie anglaise actuelle; nos méthodes d'ailleurs, il faut l'espérer, seront bientôt améliorées et auraient pu l'être depuis longtemps, grâce aux procédés de désinfection et de séparation de longue main connus, sans les entraves inintelligentes de la préfecture de police et de l'administration municipale à cet égard.

Le système d'arrosement dont l'auteur fait ici mention, s'il était exécuté, aurait pourtant d'immenses avantages sur tout autre, par l'économie des transports et des frais de préparation supprimés désormais. La désinfection s'opérant dans les conduites mêmes, *tous* les principes utilisables se trouveraient réunis dans les eaux de lavage conduites dans les champs pour être livrées à prix fait à l'agriculture. Ce système n'aurait d'autres inconvénients que la nécessité d'un curage presque quotidien des conduites qui s'engorgeraient facilement par les dépôts ; mais il est certain, que son application apporterait aux villes pourvues d'eau des revenus considérables. Cependant, jusqu'à quel point l'initiative de l'État pourrait-elle agir en cette circonstance ? Les rigoles qui vont déverser à la Seine les liquides de décantation de vidanges transportées à Montfaucon et à Bondy passent au milieu des champs où les engrais coûteux ne sont pas épargnés, et aucune mesure n'a été encore prise non pas pour faciliter, mais seulement pour *permettre* l'arrosement avec ces liquides, des champs qu'ils traversent.

tuelle de la Grande-Bretagne : je suis donc, en le recommandant, doublement conduit à démontrer que l'accroissement de la production ne peut être un mal lorsque l'intelligence et la liberté d'action se combinent pour l'utiliser. L'Angleterre offre quelques exemples d'associations judicieuses formées dans un but agricole. Les opérations considérables entreprises dans le Lincolnshire et dans l'île d'Ély pour l'assèchement des marais, et bien connues sous le nom de *Bedford-Level*, est un de ces exemples. Mais ce principe a été poussé beaucoup moins loin qu'il n'est praticable de le faire ; et nous devons plus maintenant à l'organisation qui assure chez nous l'accroissement de la propriété et amène à l'utiliser dans le commerce et les manufactures, qu'au degré d'habileté dont nous disposons pour l'emploi de nos ressources agricoles. L'association entre les villes et les campagnes, que la commission de salubrité des villes a préconisée, sera, si elle est généralement adoptée, ce qui contribuera le plus à nous mettre autant au-dessus du reste du monde en agriculture que, sans contredit, nous le sommes dans les autres branches de l'industrie (1).

(1) J'ai bien l'espoir que les résultats de l'exposition universelle de Londres prouveront, au moins à l'égard de la France, diamétralement le contraire, pour un grand nombre de produits. J'ai parcouru les deux pays, et je connais une certaine quantité des manufactures qui y existent. J'ai donc déjà à cet égard une conviction formée et que je saurais justifier, mais ce serait l'affaire d'un volume. Cependant, en éloignant les faits pratiques et en n'exposant que les données principales, je puis à ce propos entrer dans une courte digression qui pourra ne pas être oiseuse. Il est singulier que le peuple français, si prompt à s'offenser des doutes exprimés sur sa supériorité militaire, scientifique ou artistique, fasse aussi peu de cas de sa valeur industrielle. Sous l'empire du protectionisme, notre race industrielle a pris le caractère défiant et ombrageux des gens faibles, accoutumés à vivre d'un monopole et sous une égide, et qui craignent jusqu'au nom même de

L'agriculture du nord de l'Italie mérite d'être encore plus soigneusement étudiée que celle de la Hollande et

l'indépendance et de la responsabilité. Semblables à des mendiants effrontés, ils sollicitent à chaque instant des droits nouveaux à gagner plus, en fabriquant moins bien : double manière de prendre dans la poche du public ce qu'on n'a pas la vertu de mériter. Imprégnés d'une lâcheté honteuse, qui leur fait déserter la lutte pacifique du progrès, et se renfermer dans des murailles impénétrables, ils ont communiqué cette lâcheté jusqu'à des économistes même, qui les ont *vigoureusement* combattus dans leurs livres, et qui ne sont montés au pouvoir que pour s'infliger à eux-mêmes les démentis les plus déshonorants et les plus flagrants, en travaillant encore à enforcir les remparts égoïstes de la coterie, au lieu de les démolir au soleil de la liberté. Qu'est-ce qui, malgré ces conditions déplorables, a cependant permis à l'industrie française de dépasser toutes ses rivales en certains points, de les égaler en bien d'autres, de ne leur être que de peu d'infériorité dans le reste? tout simplement la différence fondamentale qui existe entre la main-d'œuvre intelligente du peuple français et celle des autres nations, l'Angleterre par exemple.

L'ouvrier anglais, et je le sais par expérience, se plie infiniment mieux à la division du travail ; il a plus de routine, plus de patience, plus de constance, c'est-à-dire plus de vertus négatives ; mais il a les défauts de ses qualités, il manque d'initiative, de goût, de volonté et d'inspiration. Un mécanicien de Liverpool, M. Bodmer, qui a beaucoup fait pour perfectionner l'industrie textile, me disait naguère à ce propos, que ses ouvriers anglais n'ayant pas pu se prêter aux modifications de construction que ses découvertes et ses essais rendaient à chaque instant nécessaires, il avait été forcé de former un atelier français pour la mise en œuvre de toutes ses idées nouvelles.

L'esprit public en Angleterre s'accommode d'ailleurs avec le caractère de l'ouvrier, en ce sens que l'association des capitaux y est très-facile, et par conséquent l'adaptation sur d'immenses échelles, des produits connus, courants, grossiers.

Nous autres, nous sommes beaucoup plus individualistes. Chacun de nos ouvriers aime le changement d'occupations, a de l'amour pour le fini, l'élégance et pour ainsi dire pour l'idéification de la matière. L'ouvrier français s'isole, et fait son œuvre à sa ressemblance ; et de même nos capitalistes, quand ils le peuvent, font seuls et ont de la répugnance à s'unir.

Qu'en résulte-t-il ? C'est que partout où le capitaliste, l'industriel, l'inventeur, l'artiste, l'ouvrier français, *veut* bien faire, en dépit des entraves de la cherté des subsistances, des capitaux, des matières premières, il *peut* faire beaucoup mieux que l'anglais.

de la Belgique ; comme les fermiers de ces deux contrées industrieuses, les Italiens préfèrent la culture des produits de haute valeur à celle des récoltes ordinaires ; mais ils sont encore plus avancés en économie rurale que les pays les mieux cultivés du Nord.

La Lombardie, située au pied des Alpes et dominée par les glaciers de cette chaîne de montagnes, a, peut-être, la plus grande chute de pluie moyenne de tous les

Et encore, que notre affaire est le travail de qualité et non pas le travail de quantité.

Supposez que les barrières soient enlevées, l'Angleterre nous fournira tout le travail pénible, matériel, servile, toutes les nécessités primordiales à bas prix ; il nous restera, et pour nous, et pour elle, et pour le reste du monde, le travail intelligent, peu fatigant, très-rémunéré, et cela par la force même des caractères nationaux. A qui sera l'avantage?

Tandis que nos barrières maladroites font émigrer nos ouvriers intelligents en Angleterre, où ils sont mieux payés, et que, comme à la révocation de l'édit de Nantes, nous fournissons des armes à nos adversaires. L'exposition de Londres l'a prouvé.

Mais elle prouvera encore une chose : c'est que comme nous avons voulu bien faire dans ce but, nous avons mieux fait que les Anglais, presque en tout.

Il restera donc une difficulté à lever : celle de persuader aux ouvriers de notre pays, que ceux qui prétendent protéger le travail national l'asservissent.

C'est-à-dire que *protéger le travail national* veut dire : faire beaucoup et rudement travailler, pour gagner peu.

Tandis qu'*ouvrir le champ à l'infâme concurrence* signifie : permettre à l'ouvrier de devenir un artiste, de travailler peu de corps, mais plus d'esprit, pour gagner beaucoup.

La chose est si simple, que vous verrez qu'elle sera longue à être comprise. Encore un mot. Nous manquons de capitaux pour produire? Laissez donc les Anglais en faire pour nous, comme ils nous feront de la houille, du calicot et du fer. Les capitaux suivent toujours leur niveau ; ils viendront bien d'eux-mêmes en France quand, grâce à la liberté, ils trouveront plus d'avantage à croître par le concours de notre main-d'œuvre intelligente qu'à végéter avec le grossier travail de l'ouvrier anglais; car les capitaux sont cosmopolites. En vérité, la question sociale est là tout entière, et les récriminations politiques y sont pour peu de chose. E T.

pays d'Europe. Ce furent probablement les inconvénients amenés par l'écoulement des eaux qui firent que, de bonne heure, les Milanais dirigèrent leur attention vers la construction des canaux. Le Naviglio-Grande fut commencé en 1178, seize ans seulement après que Frédéric Barberousse eut détruit la ville de Milan, mais deux ans seulement après que les citoyens milanais eurent vaincu de nouveau cet usurpateur et l'eurent forcé à conclure une paix ignominieuse. Le Naviglio-Grande était seulement destiné à arroser les champs, et pour cet objet il fut construit à un niveau élevé. Le succès de l'expérience fit souvent recourir à des moyens semblables, et avant la fin du xvme siècle, le petit État de Milan possédait cinq canaux de dimension considérable, principalement destinés à secourir l'agriculture de la contrée.

Les Sarrasins, comme je l'ai dit, enseignèrent l'irrigation dans les temps modernes en Espagne, en Sicile et dans l'Italie méridionale. En Lombardie, les moines la pratiquèrent les premiers dès l'année 1138 : un document qui existe encore confère aux monastères de Chiaravalle et de Vicoboldone le privilége de conduire l'eau destinée aux irrigations à travers les terres qu'il leur plaisait (1).

Pour amener le consentement général à l'expropriation, qu'à une période reculée on trouvait déjà nécessaire, et avec l'aide de laquelle toutes les grandes améliorations que possède le beau district situé entre le Pô et l'Adda furent effectuées, il était indispensable que le

(1) « Ut monasterium possit ex Vectabia trahere lectum (*un canal*) « ubi monasterium voluerit, et si fuerit opus liceat facere eidem mo- « nasterio fossata super terram ipsius, Johannis (*le vendeur*), ab una « parte viæ et ab alia, etc., et possit firmare et habere clusam in prato « ipsius Johannis. »

sentiment général de la sécurité existât, et que la division du travail fût ainsi assurée. Aucun possesseur de terres ne peut plus maintenant y refuser de nouvelles autorisations du passage d'un canal sur sa terre, vers une autre que l'aridité rend stérile ; il est par conséquent très-facile de mener à bien toute entreprise par laquelle les propriétaires contigus au canal ou aux écoulements d'eaux alpestres, qui sont maintenant presque préférées, font d'abord pour eux-mêmes une prise d'eau, puis la vendent au sortir de leurs champs à leurs propres voisins, qui à leur tour disposent envers des tiers de leur surplus.

Un arrangement systématique de cette sorte requiert nécessairement l'aménagement méthodique de la terre. Les champs sont donc aménagés en Lombardie suivant un mode scientifique qui ne peut être retrouvé dans aucun pays (1). Il n'y a presque qu'en Lombardie qu'on trouve une classe nombreuse d'ingénieurs agricoles (2). L'eau, qui double la production de la terre, se vend nécessairement aussi cher que la terre elle-même ; quelquefois la terre et l'eau qui l'arrose forment le placement de deux capitalistes distincts, le possesseur de la terre payant à celui des eaux une rente pour le service qu'il en tire.

C'est de cette manière que sont traitées les prairies merveilleusement productives qui fournissent les fromages de Parmesan et de Strachino, ainsi que ce riz ita-

(1) Sauf, comme je l'ai déjà dit, en France, sur le territoire de quelques communes de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône. E. T.

(2) En France, cette classe deviendra chaque jour plus nombreuse, grâce à l'école centrale des Arts et Manufactures d'abord, puis bientôt à l'Institut agronomique de Versailles. E. T.

lien au goût délicat. Sur quelques prairies, on maintient pendant tout l'hiver un écoulement d'eau continu, qui suffit à faire croître l'herbe, malgré les faibles gelées d'Italie. Ces prairies hivernées sont appelées *Prati a Marcita,* nom dont l'origine n'est pas connue.

Les prairies de cette espèce peuvent être fauchées jusqu'à 9 fois par an. Berra (1), la principale autorité scientifique qui existe au sujet de ces prairies irriguées, estime que 18 ou 20 acres (2) en suffisent pour fournir du fourrage à 50 vaches. C'est grâce à cet abondant approvisionnement de nourriture verte que, sur une surface qui n'excède pas beaucoup celle de la principauté de Galles, on trouve 4 à 500,000 têtes de bêtes à cornes et en outre un grand nombre de moutons et de chevaux (3).

M. Berra lui-même a, dans ses étables, des vaches qui pèsent 80 stones (487 kil.) et qui donnent au delà de 2,000 quarters de lait dans l'année (2,272 litres). La quantité des laitages produits, déjà si remarquable, l'est moins encore que la qualité des marchandises qu'on en prépare pour l'exportation et qui trouvent les prix les plus élevés dans toutes les parties de l'Europe. Guichardini, dans une vieille description des Pays-Bas publiée à Anvers en 1567, mentionne le fromage de Parmesan comme l'un des articles qui donnaient lieu à l'importation la plus considérable dans ces contrées. On sait combien ce délicieux fromage est employé dans toute l'Italie. Dans la cuisine du riche, il ne saurait maintenant être

(1) *Del prati del basso milaneso,* 1828.

(2) Environ huit hectares.

(3) L'estimation faite pour l'assiette de l'impôt foncier était en 1837 de 407,895 têtes. T. C. B.

oublié à Paris ou à Pétersbourg. Cet article, si universellement estimé et qui se place à un prix beaucoup plus haut que le fromage anglais le plus fin (qui est très-peu recherché sur le continent), est fait de lait écrémé, de sorte que le fermier peut joindre le profit du beurre à celui du fromage. Suivant M. Berra, 100 parties en poids de lait donnent, près de Milan, 2p.,380 de beurre et 6p.,17 de fromage. Près de Lodi, la teneur est un peu plus forte. La haute valeur des produits du fermage italien est due à la remarquable division du travail. Il est rare que le fermier ou le régisseur d'une propriété soit en même temps le fabricateur du fromage. Le *casaro* est considéré à juste titre comme un fort important personnage; et même lorsqu'il est attaché à un grand établissement, il est complétement indépendant des autres serviteurs de la ferme. Une grande quantité de fromage se fait dans la Lombardie par des *casari* ambulants, qui passent marché pour le lait d'une saison, souvent avec plusieurs métairies, et fabriquent le fromage dans un bâtiment spécial et à leur propre compte en dehors de ces exploitations.

La culture du riz a pris une grande extension dans le nord de l'Italie. Si les Belges et les Hollandais cultivent le lin, les Italiens produisent pour le tissage une autre matière dont la valeur est encore plus grande. Les terres sèches où l'irrigation n'est pas pratiquée combinent la culture du mûrier avec celle de la vigne. La production de la soie est encore facilitée par une division du travail particulière à l'Italie. Le possesseur des œufs ou de la *graine* (comme on les appelle) arrive dans une ferme, et fait marché des feuilles de mûrier comme le *casaro* pour le lait. Il se place dans un hangar qu'on

met à sa disposition, et il y reste jusqu'à ce que ses vers aient atteint leur grosseur et fait leurs coques. Il part alors avec sa récolte de cocons, pour chercher les meilleurs fileurs, du travail desquels dépend beaucoup la valeur de la soie. En somme, il n'est guère possible d'imaginer un meilleur exemple de l'association combinée avec la division du travail en agriculture que celui que nous offre le nord de l'Italie. Le côté financier du tableau est aussi fort remarquable.

La comparaison des rentes payées pour la terre dans le nord de l'Italie et de celles que l'on perçoit en Angleterre, ou même en Écosse (1), montrera à quel point les propriétaires italiens reçoivent plus que les Anglais, quoique le prix du blé n'y excède pas en moyenne 38 sh. 8 den. le quarter et le vin 6 den. le gallon (2). Le nord de l'Italie (comme la Hollande et la Belgique) est un pays où la terre s'afferme. Le système généralement adopté est le *métayage*. Ainsi la moitié du produit brut du sol le plus riche de l'Europe placé sous le plus beau climat, produit qui est porté à son maximum par la concentration d'intelligence que j'ai essayé de décrire, est la part du propriétaire s'il fournit les capitaux d'exploitation ; si c'est au contraire le fermier, le propriétaire n'a que la moitié du produit net.

Comme exemple des rentes payées en argent, je peux citer de bonne source le taux des fermages de seize propriétés de la province de Vicence, contenant ensemble 10,027 jochs ou 1,100 acres de terre, qui se sont

(1) Il ne faut pas oublier que l'industrie agricole est beaucoup plus avancée en Écosse qu'en Angleterre. E. T.

(2) 16 fr. l'hectolitre de blé, 14 fr. l'hectolitre de vin : ce sont à peu près les mêmes prix que dans le midi de la France. E. T.

louées en 1825 pour 34,309 fl. 41 k.; ce qui fait 34 florins par joch (1) ou 3 livres par acre (2).

Le marché des produits étant très-limité en Allemagne, en Autriche et en Russie, tous les efforts du fermier dans ces pays tendent, non pas à produire le plus possible, mais à produire au meilleur marché possible. Ce sont cependant des contrées où l'on devrait cultiver le grain et où les grandes exploitations devraient prévaloir. Des vues erronées sur la position économique du fermier y ont causé la division extrême du sol; la conséquence en est que les paysans, fermiers de 10 ou 20 acres, sont obligés, pour gagner tout juste le peu d'argent de leurs impôts, de cultiver sur une grande échelle, ce qu'ils accomplissent par l'association. Les champs d'un village sont divisés en trois lots. Ceux qui sont destinés au blé d'hiver sont contigus et reçoivent de l'engrais. Ceux qui produiront le blé d'été sont également réunis, et le troisième lot est laissé en jachères. On agit ainsi pour que la jachère fournisse un pacage commun aux troupeaux du village confiés à un seul berger. Le principe de l'association, cependant, n'est pas là poussé assez loin pour qu'on parvienne à n'employer que juste le nombre de bœufs qui serait nécessaire pour exploiter la terre. Les apparences du droit de propriété sont scrupuleusement conservées; et un homme qui n'est pourvu que de quelques acres de terre trouve encore pour les labourer un prétexte à entretenir deux ou même quatre chevaux, dans

(1) 185 fr. par hectare.

(2) Voir l'admirable relation de Burger sur l'agriculture de la Lombardie et de Venise, où se trouve spécifiée la rente de 33 fermes, cette rente variant de 2 liv. à 3 liv. 10 sh. par acre, sans compter l'impôt. T. C. B.

le mauvais état des routes qui font communiquer les terres au village. J'ai vu en Hongrie deux hommes et huit bœufs conduire une seule charrue pour aller labourer un peu de terre à une distance de quelques milles de la maison du paysan. La production des subsistances y exige donc un énorme sacrifice de travail. Les prix du marché ne leur apportent pas de valeur réelle, et malgré l'abondance des aliments il ne peut se produire d'accumulation de richesse. Les bénéfices afférents à l'état de société, qui, dans des pays mal pourvus de voies de communication, pourraient être bientôt complétement perdus si on ne les conservait au prix de quelques sacrifices, sont maintenus aux paysans par leur système de groupement dans des villages, et sont à juste titre appréciés comme fournissant les moyens d'entretenir la civilisation du peuple.

Dans les longues soirées, le cabaret du village tient lieu d'un cercle, où les hommes se rencontrent habituellement et où les journaux les mettent au courant des affaires du jour. Jusque dans les parties les plus reculées de la Hongrie on peut trouver des journaux allemands outre ceux du pays, et des recueils périodiques dont le prix modéré est conforme aux ressources des habitants du village tels que je les ai décrits. Le prix que coûtent ces avantages est cependant fort élevé en raison de ce qu'ils éloignent le cultivateur du théâtre de ses travaux ; et si on soumettait ce fait à un calcul économique précis, on verrait qu'il en ressort une perte sérieuse. Ces petites fermes offrent l'expérience de l'inutilité de la division du travail lorsqu'elle n'est pas complétée par un système efficace d'association. Lors même que les fermes des paysans sont aménagées suivant

le mode que j'ai indiqué, les petits gains qu'ils réalisent à la fin de l'année sont fréquemment annulés par l'inondation, la grêle, l'épizootie, ou par d'autres accidents. En de telles occasions, le gouvernement leur accorde une remise sur l'impôt foncier. Les femmes et les enfants aident à la vie commune de la famille en travaillant dans les champs avec les hommes le jour, et en filant le lin et la laine pour les vêtements le soir et pendant l'hiver. Il va de soi que, dans un pays soumis à un tel système il n'y a rien qui ressemble au payement d'un fermage en argent : c'est l'état de la société et ce sont les pays où prédominent les fermages en nature. Les grands propriétaires varient leurs productions en brassant ou en distillant le grain, ou en faisant du sucre de betteraves (1); on fabrique de l'huile de navette et de pavot (œillette), et on cultive des fruits et du tabac dans les contrées qui avoisinent le Rhin et dans l'Allemagne centrale où l'agriculture a été améliorée par le contact du commerce. Dans ces parties de l'Allemagne, comme dans l'Italie, on donne quelquefois, mais rarement, un domaine en métayage à un fermier auquel on fournit le cheptel et les semences et qui prélève une part du produit net, comme prix de son travail; mais ces contrats sont rares, et lorsque par hasard on rencontre des fermages en argent, le taux en est incroyable. On m'a parlé d'un domaine de cent mille acres (40,467 hectares) loué en Hongrie par la couronne à un grand fermier au prix d'un florin, soit deux shillings, par acre (6 fr. 25 c. par hectare).

(1) Il s'est élevé depuis dix ans en Russie dans un seul gouvernement, celui de Kiev, 85 fabriques de sucre de betteraves. Un seul propriétaire, le comte Bobrinsky y exploite 7 usines livrant annuellement à la consommation 2 1/2 millions de kilogr. de sucre raffiné. E. T.

A l'époque où les Anglais se soumettaient à l'influence qu'exerçait l'opinion dans les autres parties de l'Europe, il n'y avait pas de différence entre leur système agricole et les amodiations usitées par ceux de leurs voisins qui possédaient un degré égal d'intelligence. Tous achetaient là où les produits étaient à meilleur compte, et vendaient où ils pouvaient le mieux vendre. La France importait alors du blé de l'Irlande, en échange de ses vins; chaque producteur conformait la nature de ses récoltes à la nature même de la demande; il achetait et vendait sur le meilleur marché qu'il parvenait à connaître. C'est sous cette impression que le docteur Smith a donné cette courte mais énergique définition de la rente du sol : «La portion de ses gains que celui qui emploie la terre TROUVE qu'il convient de *donner pour en payer l'usage*. Cette définition fait dépendre la valeur de la terre de l'état de sa culture. Le profit que la terre peut procurer dépend de l'intelligence avec laquelle le fermier aménage ses récoltes et accroît l'efficacité de son travail. Cette définition, issue du siècle dernier, reconnaît que la puissance humaine est de nature intellectuelle. Si son auteur avait eu la moindre notion des forces puissantes que l'homme était sur le point de pouvoir substituer à la sienne propre, il ne nous aurait pas indiqué le travail comme la véritable mesure de la valeur.

Les exemples que j'ai cités démontrent que la valeur de la terre dépend de deux calculs distincts; ces calculs correspondent aux principes que j'ai énoncés dans le chapitre précédent. La première considération à laquelle s'astreint le fermier n'est pas *ce que la terre est capable de produire*, mais bien *ce que demande le marché le*

plus avantageux. Le consommateur fait la loi (1), que le producteur suit aussi bien qu'il le peut. Ayant choisi le système le plus profitable d'assolement, le fermier applique son intelligence aux meilleurs moyens de le mettre en œuvre. Dans aucune des contrées de l'Europe centrale la loi ne prescrit d'assolement particulier ni les hommes ne conservent de mauvais systèmes contre le vœude l'expérience. Cent exemples prouvent aussi que les profits de l'industrie agricole sont partout directement proportionnels à l'intelligence développée, à la sécurité garantie, et aux avantages de la réunion des intérêts, expérimentés par les fermiers et les propriétaires.

Mais je dois retracer notre chute, de ces vues agricoles simples et admirables; tant qu'elles ont prévalu, nous avons été en de bons termes commerciaux avec nos voisins, et notre population laborieuse a été considérée comme la plus heureuse de celles de l'Europe. Le changement déplorable qui survint dans notre pays naquit d'une théorie que je dois maintenant expliquer. C'est une preuve remarquable de la dépendance dans laquelle ceux qui s'appellent des *hommes pratiques* sont à l'égard des principes. Après de longues années de guerre et d'un isolement insolite du reste de l'Europe, on commença à calculer l'approvisionnement de blé nécessaire à nos marchés sur les quantités produites dans le pays lui-même. L'importance des récoltes nationales avait été affectée en hausse par l'accroissement rapide de la

(1) Non pas toujours; car à chaque instant, en vertu de ses lumières, de son initiative, de sa capacité, le producteur peut jeter sur le marché un produit nouveau, désirable, avantageux, et provoquer le consommateur à la demande qu'il crée, pour ainsi dire avec le produit. Au reste, cette considération, quoique sérieuse en elle-même, ne change en rien les conclusions de l'auteur. E. T.

population. On trouva que les importations étrangères, empêchées comme elles l'étaient par les circonstances de la guerre, ne pouvaient influer sérieusement sur les prix. Les approvisionnements incomplets qui se manifestèrent pendant les deux années de famine 1816 et 1817 confirmèrent cette notion que notre production de grain était limitée et ne pouvait être accrue qu'au prix de grands sacrifices. Sur ces observations, M. Ricardo reconstruisit une théorie qui semble avoir été émise, puis rejetée pendant la vie même d'Adam Smith.

La théorie d'Adam Smith, comme nous l'avons vu, n'attribue pas à la terre, en outre de son utilité générale, quelque qualité inhérente grâce à laquelle on puisse tirer une rente du cultivateur. M. Ricardo estima, au contraire, que la production des subsistances n'a d'autre effet que de créer la rente du sol (1).

La théorie de la rente de Ricardo applique ce principe de la manière suivante. Il affirme que de cinq parcelles de terre de qualités différentes il ne proviendra de rente propre des meilleures qu'à mesure qu'il deviendra indispensable de cultiver les plus mauvaises pour obtenir la même somme de produits ; ainsi :

N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4.	N° 5.
Produit : 50 bushels par acre.	Produit : 40 bushels par acre.	Produit : 30 bushels par acre.	Produit : 20 bushels par acre.	Produit : 10 bushels par acre.

(1) Si la terre avait toujours rapporté un produit égal ou plus grand proportionnellement à chaque mise hors de travail et de capital, l'approvisionnement entier des subsistances exigées par la nation la plus populeuse aurait pu, cela est évident, être obtenu de dix acres ou même d'un seul aussi aisément que de millions. En un tel état de

Cette théorie, appliquée comme elle l'a été à la production du blé, indique qu'une ferme de la qualité n° 1 ne produira une rente de 500 livres st. seulement que lorsqu'une ferme de la même étendue, mais de la qualité n° 5, en produira une de 100; qu'aussitôt que le revenu que le blé assure au n° 1 se réduira à 400 livres, le n° 5 ne donnera plus de revenu du tout, et les autres qualités proportionnellement moins. Mais maintenant, nous savons qu'il n'y a pas d'agriculture pratique qui restreigne sa production à un seul genre de récoltes. En outre, pour que cette théorie fût vraie, il faudrait que le coût de la culture même du blé fût égal pour tous les sols, ce qui n'est pas le cas.

Si, par conséquent, cette théorie, que nous savons avoir été connue à Adam Smith et rejetée par lui, n'avait pas été pratiquement rendue importante en Angleterre par son adoption dans la législation, nous pourrions ici la répudier comme l'ont fait tous les économistes étrangers. Cependant il sera utile pour nous de l'examiner un peu plus profondément.

Éprouvons le détail de la théorie de Ricardo en le soumettant à la signification que nous avons donnée à la notion de la valeur. Supposons cinq lots de terre de différentes espèces offerts en fermage : l'un sera composé d'un riche *loam* convenable pour la production du blé dans toutes les saisons, l'autre sera une argile tenace, le troisième un sol sablonneux et léger comme il y en a dans le Norfolk, le quatrième sera marécageux comme dans l'île d'Ely, le cinquième sera une lande semblable à celle de Bagshot ou de Chat-Moss.

choses, les prix n'auraient pu s'élever, et toute espèce de rente du sol eût été inconnue (M. Mac-Culloch, troisième note à l'ouvrage d'Adam Smith, page 446). T. C. B.

Le fermier qui viendra occuper le lot n° 1, avant de se laisser aller à la culture du blé, s'informera, s'il est sage, de la valeur comparative du lin, de la navette, ou d'autres produits dont le prix est communément élevé lorsque le blé est à bon marché. Le propriétaire obtiendrait d'un fermier habile un revenu plus élevé de ces récoltes produites par la meilleure terre, si le blé pouvait être produit ailleurs à bon marché, que celui que la récolte du blé elle-même lui donnerait; mais il n'en tirerait ce revenu que tant que le blé continuerait à être à bas prix. Le fermier du sol argileux payerait probablement un fermage égal à celui du premier lot, si le bas prix et l'abondance du blé lui permettaient de créer des pâturages avec bénéfice. S'il était obligé de produire du blé en concurrence avec les autres, il aurait à marner et à assécher cette terre tenace, et ne pourrait par conséquent payer un fermage égal. Des sommes considérables sont chaque jour dépensées pour approprier à la culture du blé des terres dont la nature n'est pas de produire de semblables récoltes. Mais cette manière de calculer n'appartient qu'aux Anglais. En Allemagne et en France le sol argileux serait mis en vignes, en Italie le marais serait inestimable pour la production du riz ou celle du fromage. Même en Angleterre on le paye fort cher pour y produire des laitages. Le sol sablonneux léger, dans les mains d'un Flamand, produirait le plus beau lin et les plus riches prairies artificielles. La bruyère de Bagshot rapporterait au jardinier hollandais des revenus élevés, mais seulement si le bon marché du blé permettait au peuple anglais d'acheter beaucoup de fleurs. Qu'est-il advenu de la fertilité relative de tous ces différents sols? Chacun est approprié à quelque genre

particulier de culture, et la valeur de la plupart d'entre eux dépend du bon marché des subsistances ; tous varient leur récolte, quelle qu'en soit la qualité, avec l'accroissement de la population et l'extension des villes. La demande ainsi occasionnée amène une transition continuelle d'une série de récoltes à une autre, qui devient d'autant plus profitable que la précédente était produite à meilleur marché. Du moment que nous introduisons dans le calcul cet élément de la rareté ou de la cherté des subsistances, nous détruisons la valeur prétendue naturelle de tous les sols ; car même ceux qui sont considérés comme des terres à blé rapportent plus en lin ou en navette, lorsque le prix du blé est bas. Comment a-t-il donc été possible qu'une transaction économique erronée ait bouleversé l'agriculture de ces Iles ; transplanté en Hollande une grosse portion de notre production de laitage, en Russie et en Belgique nos récoltes de lin, en Amérique nos tabacs et nos pommes ; fait émigrer les volailles de nos basses-cours dans celles de la France, qui maintenant nous en approvisionne aussi bien que d'œufs, et qu'elle ait pu limiter les jouissances de notre population en la privant de fruits et de fleurs ?

La véritable manière de démontrer la théorie de la rente serait donc d'indiquer le taux des profits comme il suit :

GRAINS.	MATIÈRE PREMIÈRE Pour vêtements.	LAITAGE.	JARDINAGE.
10.	20.	30.	40.

La grande responsabilité qu'ont assumée l'auteur et les apôtres de la théorie de la rente de Ricardo, dont l'erreur

a été fort bien exposée par le professeur Jones de Haileybury, provient des maux auxquels conduit inévitablement le mépris qu'on fait de la puissance de la raison humaine (1). Le danger le plus imminent qu'encourt une nation qui l'adopte est celui de réduire à l'esclavage la masse du peuple. A mesure que les subsistances augmentent de prix, la valeur réelle des autres commodités de la vie s'amoindrit; de rapides perfectionnements dans l'industrie manufacturière peuvent retarder, mais non pas empêcher la catastrophe définitive. L'élévation constante du prix de ce qui fait la première nécessité de la vie, accroissement inévitable si la théorie de Ricardo était vraie, devrait en un certain temps absorber l'industrie entière d'un pays pour la seule acquisition de ses subsistances premières. Je me hasarderais à en appeler à notre propre expérience de ces cinq dernières années, et à demander si nous n'avons pas eu dans cet intervalle un avant-goût des dangers de ce système (2). Voilà la

(1) Voyez *Essai sur la distribution des richesses*. La théorie de M. Ricardo n'a jamais été adoptée par aucun des économistes étrangers. Say, Storch, Rossi, Hermann, Rau, adoptent la théorie d'Adam Smith. T. C. B.

(2) Il est de fait que les concessions arrachées par sir Robert Peel, à la fois, à la grande propriété foncière et à l'aristocratie industrielle, par l'abolition des corn-law, et l'introduction de la liberté du commerce, ont sauvé l'Angleterre d'une catastrophe imminente et épouvantable. J'étais en Angleterre à l'époque où l'auteur écrivait, et je me souviens parfaitement de l'exaspération qui régnait dans les esprits et qui n'était guère plus contenue que par le respect traditionnel de la nation pour les priviléges consacrés par le temps, frêle barrière que la famine eût bientôt rompue. On ne peut songer sans frémir aux résultats d'une crise analogue à celle de 89 en Angleterre, quand on connaît le caractère des masses dans ce pays. Heureusement que l'anti-corn-law-league donnait un but à cette exaspération. Il est certain que les mesures obtenues par sir Robert Peel et qui lui coûtèrent le pouvoir, par suite de la constitution inviolable des partis, calmèrent toutes ces haines et

véritable clef du mystère de la déplorable condition des travailleurs agricoles ; leurs maîtres ne font que de mauvaises affaires, ils ne peuvent supporter des salaires élevés, et ce n'est point parce que les ouvriers ne se coalisent pas qu'ils sont mal payés.

Pour obvier le plus possible à l'alarme causée par cette théorie, les propriétaires anglais recoururent au prétexte de la concurrence étrangère. C'est à cela que nous devons attribuer le manque de machines propres à la culture perfectionnée des grains. Il n'y a pas de doute que si cette pression salutaire à laquelle sont soumises les autres nations de l'Europe (du moins à un degré plus haut que nous ne le sommes) pouvait être appliquée à nos fermiers, ils auraient depuis longtemps entrepris de substituer des forces mécaniques à la force musculaire de l'homme ; le travailleur agricole s'élèverait alors dans l'échelle sociale comme il en a été de l'ouvrier manufacturier, tandis que l'épargne amenée par ce progrès aurait ouvert de nouveaux champs à l'activité industrielle. En Angleterre, vraiment, on aurait pu trouver fort utile de laisser la culture du grain, comme celle du sucre, aux colonies ou aux autres pays intertropicaux. La demande qui se serait basée sur l'abaissement du prix du blé aurait bientôt alors absorbé complétement toutes les terres disponibles de ces îles pour les livrer à la culture désormais plus profitable d'autres récoltes qui alors, mais seulement alors, donneraient une rémunération plus élevée (1).

conjurèrent tous ces dangers comme par enchantement. M. Banfield n'a pas peu contribué à faire pénétrer la lumière dans l'esprit de sir Robert Peel, et à lui dicter ses résolutions. Il a ainsi rendu à son pays un des plus grands services qu'un homme puisse lui rendre. E. T.

(1) Pour la comparaison des forces alimentaires des pays intertropi-

Mon désir n'est pas d'exposer simplement la fausseté de la théorie de Ricardo sur le revenu ; je veux encore prouver que le contraire seul est vrai. Mais pourquoi la cherté du blé est-elle une perte pour tout le monde ? C'est parce que le gain résulte de la seule économie. Ce qu'un homme *épargne* sur sa dépense en pain est ce qu'il a à *dépenser* en toile, en huile, en beurre, en fromage, en viande, en habillements, en bière, en vin, en sucre, etc. Quels sont les consommateurs de tous ces articles à la fois ? Les riches, bien entendu. A la table du riche vous trouvez tous les articles de nourriture. Dans sa garde-robe vous trouvez ensemble la laine, la soie et le coton. L'homme pauvre, au contraire, choisit entre la bière et le thé, entre la viande et le fromage, entre la laine et le coton (1). Que fait donc l'agriculteur quand il fonde ses espérances de gain sur la cherté de la nourriture ? Ne met-il pas celle-ci hors de la portée de la plus grande partie de ses concitoyens ? La différence entre la somme dépensée pour l'acquisition de vingt millions de quarters de blé en 1839 et en 1834, monte à vingt millions de livres sterling (2). Cette somme a été

caux avec les pays tempérés, je renverrai encore le lecteur aux tableaux que j'en ai donnés dans l'opuscule « *Des conditions vraies de la science économique.* » E. T.

(1) Notre compatriote M. Briaune a déjà donné il y a une dizaine d'années, dans une remarquable brochure sur les crises commerciales, la preuve, fondée sur la même argumentation développée à l'aide des chiffres statistiques de la France, que toute crise dans les subsistances, que toute cherté du grain était infailliblement suivie d'une crise commerciale, puis d'une crise industrielle, et enfin d'une crise politique presque toujours causée par le malaise social. J'ai dit et je crois avoir démontré ailleurs (*Histoire des ateliers nationaux*) que la *seule* cause déterminante des révolutions était la disette ; en d'autres termes, que les mécontentements et les excitations démagogiques n'aboutissaient à des résultats graves et définitifs que *lorsque le peuple a faim.*

(2) Cinq cent millions de francs. La disette de 1846-1847 a coûté à la

retirée aux autres récoltes et aux manufactures. Est-il donc étonnant qu'il y ait eu alors stagnation générale du commerce? Ce n'est que sur ce que le pauvre peut épargner sur le prix du pain, s'il l'obtient à bon marché, que l'agriculteur peut compter pour le payement du chanvre, du lin, du foin, du beurre, du fromage, de la viande, des peaux, de la laine, qu'il produira alors avec plus de bénéfice que le grain. Il serait à désirer que nous pussions laisser aux pays éloignés la culture du blé, comme trop chère et trop peu profitable, afin de nous livrer à des cultures plus lucratives, dont la plupart sont bannies de notre pays. Le fermier et le propriétaire sont donc les parties les plus intéressées au rejet de notre présente législation sur les blés, qui en rendent la culture profitable au préjudice de toutes les autres. Ils devraient réclamer au contraire leur abolition, car personne ne peut nier que le bon marché du blé augmenterait la demande de tous les produits agricoles. L'ouvrier agriculteur devrait se joindre à la demande de la réforme; car ces lois retardent l'extension de l'échelle de la production du blé, et en même temps la demande de ces articles plus importants que l'on ne produit que sur une petite échelle. La législation sur les blés nous prive ainsi

ville de Paris, rien que pour maintenir le prix du pain à 0, 40 cent. le kil., et seulement pour la classe pauvre, près de 20 millions de francs. La consommation du blé en France étant d'environ 160 millions d'hectolitres par an, et le prix moyen, depuis 1797, d'à peu près 20 fr. l'hectolitre (soit pour la valeur économique de l'article blé exprimé en monnaie 3,200,000,000 de francs), chaque hausse ou chaque baisse de 1 franc dans le prix du blé rend disponible pour l'industrie et pour les autres productions agricoles, 160 millions de francs, ou bien enlève une somme pareille à leur marché. En 1846-1847, le prix du blé ayant monté au delà de 30 fr., une valeur exprimée par plus de 1 milliard 1/2 a été soustraite brusquement au marché de la production générale. E. T.

des seuls moyens que nous possédions pour augmenter les salaires. Nous avons vu les propriétaires du continent se trouver très-bien de l'application de ce principe. La rente est la part de profit obtenu dans l'emploi de la terre que le locataire consent à donner au propriétaire du sol. La rente du sol se calcule donc, en règle générale, par le taux du profit obtenu dans toutes les branches d'industrie du même pays. Elle varie suivant la bonne ou mauvaise législation, l'état des connaissances, la moralité publique, en un mot, suivant tout ce qui influe sur la richesse et la prospérité générales.

Mais la rente de la terre, comme les profits du fermage, suit la loi sus-énoncée, et aussi bien l'un que l'autre ils doivent souvent, lorsque la terre abonde, réduire le taux de leurs bénéfices, pour que le montant s'en élève. C'est pour cela que, dans les pays peu peuplés où le sol et le climat sont favorables, des récoltes d'un grand produit seraient obtenues à bon marché sur une large échelle à l'avantage à la fois du propriétaire et du fermier. Pour tous les autres pays qui jouissent d'une population nombreuse, la nature féconde d'une grande partie de l'Europe et de l'Amérique doit se montrer avantageuse. Il y a cependant des limites nécessaires à la dimension des fermes, même lorsque la terre a le moins de valeur. Le temps que les hommes et les bestiaux perdent à se rendre de l'usine agricole aux confins des champs est une perte pour le cultivateur. On conçoit aussi que, là où le bétail est la seule force motrice employée, l'échelle des opérations du fermage est beaucoup plus limitée que lorsqu'on peut se servir de canaux ou d'autres appareils de locomotion. De bons fermiers en Allemagne ont calculé exactement les pertes qu'ils éprouvaient par la

distance de leurs champs au siége de l'exploitation (1).

La perte que fait subir la distance du produit au marché peut donner lieu à un calcul semblable. Mais le genre de force qu'on emploie apporte de grandes différences dans ces calculs : ainsi, on transporte plus facilement des grains d'Odessa à Londres par la mer, qu'on ne les charrierait seulement à 30 milles par le voiturage au sein de l'Allemagne (2). C'est à cause de ces différences que toutes les taxes déterminées, telles que les dîmes, les contributions foncières, les impôts provinciaux, les taxes des pauvres et même les péages pèsent d'une manière si différente sur les fermes, selon leur situation. L'assiette de ces impôts a la plus grande influence sur l'élévation et la baisse des rentes.

J'ai indiqué que l'état des lois dans les parties de l'Eu-

(1) Voir Von Thümene, *Der isolirte Staat.*

(2) C'est là une des principales raisons pour lesquelles la liberté du commerce des grains, liberté absolue s'entend, serait d'un si gran avantage pour tous les peuples. Les contrées maritimes seraient desservies par des pays lointains, dont les transports seraient beaucoup moins coûteux pour elles, si elles ne jouissaient pas de la proximité d'un fleuve. Dans ce cas, les entrepôts de grains seraient toujours amplement approvisionnés, surtout maintenant que l'emploi du grenier mobile Vallery permet la conservation très-économique et presque indéfinie des céréales et des légumineuses. D'abondantes réserves de grains se créeraient naturellement dans tous les centres d'arrivage; et ces réserves, en équilibrant la production de l'Europe avec celle de l'Amérique, maintiendraient le prix courant du blé à son prix moyen, et nous débarrasseraient à jamais des craintes de disette et des chances de détresse agricole ; en raffermissant la sécurité générale, elles assureraient la paix publique et le progrès efficace. Le lecteur peut consulter, pour s'éclairer sur cette importante question des réserves de grains, le mémoire de M. Briaune *Sur les crises commerciales* que j'ai déjà cité, la brochure de M. Michel Chevalier (1847) *Sur les forces alimentaires de la France*, et deux brochures de M. A. Thomas, concessionnaire et fondateur du système d'entrepôts de la ville de Paris, *Sur les réserves de grains appliquées à la fixation des cours des céréales.* E. T.

rope où l'agriculture est le plus arriérée a été un obstacle au progrès. Ceci s'applique à d'autres dispositions législatives que celles qui entravent directement la production. Quelques tentatives d'améliorations ont été peut-être plus malencontreuses encore dans leurs effets. Le passage d'un état de progrès économique à un autre est facile et n'est pas suivi des moindres inconvénients lorsque la propriété est sûre, l'intelligence développée, et que les efforts ne sont pas artificiellement restreints. Ce fut dans quelques tentatives de hâter une amélioration prématurée, par des moyens où l'on avait perdu de vue ces conditions indispensables, que les législateurs allemands des siècles passés et de celui-ci même s'égarèrent.

Le danger inévitable où nous précipitent les théoriciens qui assignent une valeur inhérente aux objets d'usage et qui nient que la puissance intellectuelle soit apte à leur en conférer une plus élevée est celui de rendre la propriété incertaine. Si la puissance productive des aliments gît dans la terre et non pas dans l'homme qui l'exploite, le problème de la distribution convenable de la propriété peut être une simple affaire de calcul mathématique ; mais si la production des aliments dépend, comme je le dis, des goûts, des sentiments et des besoins individuels des hommes, le seul moyen de les exciter à la production est d'assurer à chacun d'entre eux la jouissance de la part qu'il gagne de la manière qu'il aime le mieux. Pour avoir plus de jouissances, il n'a qu'à produire plus. Ce dont il n'a pas besoin, il l'échange pour d'autres objets, et en cela ses inclinations ne sont pas ou ne doivent pas être entravées. La farine de froment est exactement la même marchandise, qu'elle ait été pro-

duite au Canada, dans le comté de Buckingham, ou en Podolie. Il est parfaitement indifférent à tous ceux qui achètent sur le marché de savoir *qui* a produit le grain et *où* il a été récolté. Nous pouvons, par conséquent, attribuer l'avénement de certaines opinions défavorables à la sûreté de la propriété et à l'effort de l'industrie individuelle, exclusivement à l'intervention des possesseurs du sol dans la liberté des autres hommes. Il est, comme je l'ai dit, insignifiant pour un marchand de Liverpool ou pour un manufacturier de Manchester de savoir en quel lieu a été produite la matière première dont il a besoin, pourvu qu'il puisse partout se la procurer de bonne qualité et à des conditions semblables; mais vouloir lui prescrire de n'acheter qu'en un marché désigné, c'est l'amener inévitablement à des représailles. S'il est obligé d'acheter certaines récoltes, personne ne peut lui dénier le droit de prescrire au producteur un certain mode de culture.

Si l'on ne rend pas le blé plus accessible à notre population toujours croissante qu'il ne l'a été depuis un certain temps, nous pouvons être sûrs que le peuple recourra à des moyens de contrôler l'usage de la terre en des termes incompatibles avec la sécurité de la propriété (1).

Il est déplorable que des hommes d'un caractère éminemment philanthropique comme Robert Owen et Fourier n'aient pas trouvé d'autres moyens que celui-là de parer aux exigences de la crise. Mais il doit paraître évident que si la rareté des subsistances amenait une révolution sociale, on considérerait comme nulles

(1) Ou en termes clairs, qu'il expulsera violemment les propriétaires du sol, pour se substituer à leurs droits. L'Angleterre a certainement été, en 1845, sur le penchant de cet abîme. E. T.

les pertes générales qui s'en suivraient de la destruction de tous les autres modes de posséder. Lorsque les subsistances deviennent rares, toutes les autres choses perdent leur valeur, comme nous l'avons vu. La perte n'en serait, par conséquent, que peu regrettée, et toute démonstration en leur faveur serait impuissante (1).

Il y a de notre temps une singulière inconséquence à

(1) Comme la France peut produire encore du grain à bas prix pour tous ses habitants, et que d'ailleurs l'échelle proportionnelle des tarifs douaniers aux prix courants n'est pas très-élevée, ce n'est pas le manque de pain qui nous dessillera les yeux à l'égard du système protectionniste; mais la situation n'en est peut-être que plus dangereuse. Comme le malaise vient de la raréfaction d'objets nombreux, et qui ne répondent pas à la série la plus urgente des besoins primordiaux, ce malaise est profondément ressenti par la classe laborieuse, sans qu'elle en puisse découvrir les causes. Elle sait bien que les salaires sont bas, mais elle ne voit pas que c'est parce que la houille, le fer, la viande, la laine, le fil, sont chers. Elle sait bien qu'elle ne peut pas vendre son vin, ni son blé, ni son huile, dans les années d'abondance; mais elle ne sait pas que l'abondance n'a pour elle les effets de la disette que parce qu'on ne lui permet d'acheter, ni des tissus, ni des outils, ni du combustible, ni du sucre, ni d'autres aliments, à ceux qui sans cela lui prendraient ses produits à de hauts prix. On parle du coup terrible et désastreux que porterait le renversement des murailles douanières à notre industrie, à notre agriculture. Je n'y crois pas d'abord pour mon compte, et je pense qu'à un certain nombre de millions près qui ne prendraient plus le chemin des poches des amis de MM. Mimerel, Lebœuf, Darblay et tutti quanti, la chose se ferait avec peu de secousses; mais les aveugles ne voient pas la révolution sociale, le chaos, qui se trouve au bout du protectionnisme, ils ignorent que *ce n'est pas impunément qu'on détourne les richesses sociales de leur cours naturel*, et ils seront les premières victimes de leur aveuglement. Si, avant peu d'années, les obstacles au travail national et à la consommation du pauvre ne sont pas enlevés, la guerre sociale éclatera dans toute sa fureur sauvage; et, comme toujours, le peuple combattra au nom de chimères qu'il ne comprend pas, mais en vertu d'une cause réelle de désespoir qu'il ne connaît pas. Hélas! tous les peuples ont eu leurs Cassandres, et les prophètes de malheur sont peu écoutés. Faudra-t-il que, semblables à Jérémie, les champions de la liberté d'action et de disposition crient en vain à la France les malheurs qui la menacent, jusqu'à ce que tombe l'édifice de sa civilisation! E. T.

quelques hommes d'apprécier hautement la liberté d'action et, par conséquent, la responsabilité propre de l'homme, et d'admettre en même temps la notion qu'il dépend pour sa nourriture des qualités particulières du sol (1).

D'autres encore, qui voudraient échapper au joug de la responsabilité, s'efforcent de renverser tout ce qui semble s'opposer à la culture la plus productive du sol, afin d'obvier à la difficulté de se procurer des subsistances. Quand même ces derniers réussiraient à obtenir à des termes faciles des approvisionnements d'aliments, ils ne voient pas que, dès le moment que l'homme est pourvu, sa responsabilité commence.

Ainsi, dans les systèmes d'Owen et de Fourier, plus une société est certaine de se procurer par l'association la subsistance et le vêtement, plus la tentation de répondre au désir de la liberté y devient imminente. Il semble avoir échappé à la connaissance de ces théoriciens, que la loi agraire a été réellement appliquée dans plusieurs contrées, et que jamais cette épreuve ne s'est montrée que désastreuse.

Cette expérience a été essayée directement en France par la rapine ouverte, lorsque les terres de la couronne, de l'Église et des nobles furent divisées en lots et vendues à vil prix. En Allemagne, le projet de fixer une fois pour toutes le prix du fermage fut essayé près de cinquante ans avant la révolution française (2). En Prusse, les opérations de ce genre furent poussées plus

(1) Le Traité d'économie politique du docteur Chalmer offre un curieux exemple de ce conflit entre la nécessité et la responsabilité.

(2) Ce sujet a été discuté dans un article du n° 32 de la Revue britannique et étrangère, écrit sur *les Souvenirs d'un voyageur* de M. Laing.

loin même qu'en Autriche, et on peut attribuer en grande partie le bouleversement qui eut lieu dans ce pays en 1806 à la démoralisation causée par la violation de la propriété. Les servitudes imposées sur la terre, aussi bien que les rentes obligatoires en blé ou en argent, furent déclarées rachetables par la cession absolue d'une partie de ces terres par le propriétaire. Cette dernière mesure a été seulement en partie mise à exécution. La division du sol entre ceux qui le cultivent sans bénéfices intervertit la marche naturelle par laquelle les bras doivent être constamment enlevés de la terre pour être reportés sur des occupations plus profitables, jusqu'à ce que l'accroissement de la valeur des matières textiles, des fourrages et d'autres récoltes attire l'attention et reporte les hommes à cultiver par petites surfaces. Ce progrès naturel de l'agriculture a été contrarié dans tous les pays de l'Europe dont j'ai parlé, et la sécurité de la propriété a reçu une atteinte des malencontreuses législations que je viens de signaler. De là provient la pauvreté des petits propriétaires à la fois en France et en Allemagne, la difficulté qu'éprouvent ces pays à économiser le travail de façon à pouvoir l'appliquer aux manufactures. Les paysans par le fait, en recevant la terre en cadeau, furent attirés à continuer de se livrer à une occupation désavantageuse (1).

(1) Le système agricole que préconise M. Banfield est bien effectivement le véritable système naturel, et s'accorde parfaitement avec les résultats des recherches de M. Passy (Voir: *Des systèmes de culture* par M. H. Passy), bien que cet écrivain n'ait pas eu l'idée d'une semblable conclusion parce que le principe ne lui était pas connu. Ainsi, la grande culture dans les contrées peu peuplées, la moyenne en se rapprochant des centres, la petite au voisinage des villes, là où elle est plus productive peut-être que toute autre occupation industrielle. E. T.

J'espère que les arguments que j'ai fait valoir pour démontrer que le meilleur moyen d'assurer la plus haute rémunération aux différentes récoltes était de réserver la culture du grain et des produits nécessaires à la première alimentation aux pays où ils peuvent être produits à bon marché sur une large échelle, doit amener à l'examen sérieux des défectuosités de notre système agricole actuel. Non-seulement la prétendue disparité naturelle des sols n'est pas la cause de la rente, mais si elle existait la stérilité des sols pauvres détruirait toute valeur dans les plus riches. Les sols les plus riches alors seraient condamnés, comme le suppose la théorie de Ricardo, à ne produire que des subsistances, c'est-à-dire précisément les matières qui doivent toujours être vendues à bon marché, pour peu que les autres produits possèdent une certaine valeur (1). J'espère que j'ai réussi à donner au fermier une règle pratique, en démontrant que la valeur de toutes ses autres récoltes s'accroît en proportion directe du bon marché des subsistances ; le détenteur du sol est encore plus profondément intéressé à cette méthode d'estimer la valeur de la terre. Il doit être parfaitement indifférent au propriétaire, que la terre soit appliquée à tel ou tel usage, pourvu qu'il en tire le plus haut revenu. C'est ce qu'on peut clairement attendre de la terre sur laquelle on construit : l'accumulation des populations accroît la

(1) Quelle meilleure solution à apporter au problème, en apparence insoluble, qui nous agite aujourd'hui « Pourquoi l'abondance des subsistances cause-t-elle en France la détresse de l'agriculture ? Pourquoi la fécondité engendre-t-elle la misère ? » Tout simplement parce que le système protectionniste nous force à cultiver la majeure partie de nos meilleures terres en blé, c'est-à-dire de les livrer à la culture la moins profitable. E. T.

demande des terrains destinés aux constructions, et une notable proportion de la terre cultivée sur une grande échelle en est conséquemment enlevée pour se transformer en jardins, en marais et en nourrisseries. J'ai à peine besoin de prouver que l'accroissement des villes dépend principalement du bon marché des subsistances; il s'ensuit que ce que le propriétaire a le plus d'intérêt à faire, c'est de contribuer au progrès général du pays entier. Il ne peut pas perdre la part de bénéfice que lui attribuent les perfectionnements, lorsqu'ils s'effectuent. Mais dans l'état particulier et actuel des choses en Angleterre, les propriétaires du sol doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour hâter le développement de la prospérité générale. Le premier pas à tenter vers les améliorations, doit être d'écarter ce préjugé qui maintenant vicie tous les calculs en affirmant que les subsistances seules produisent des rentes élevées (1).

(1) Pour étayer la théorie de Ricardo, on y greffa la théorie du monopole. Cela est ainsi constaté par M. Mac-Culloch :

« Les deux sources de la rente ci-dessus décrites, la fertilité et la proximité du marché, sont tout à fait distinctes de ces particularités inhérentes au sol et à sa situation, qui lui affèrent une rente par le principe du monopole. Le vin de Tokay, de Johannisberg, de Chambertin, de Constance, ou toute autre espèce particulière de produits qu'on ne peut obtenir que de certains sols et en quantité limitée, peuvent, en raison du manque d'approvisionnement acquérir un prix hors de toute proportion avec les frais de production. Après avoir déduit de ce prix ces frais et le profit ordinaire du capital engagé, l'excédant entier revient naturellement au propriétaire; la terre couverte de maisons, de jardins ou de parcs, et douée de qualités particulières de situation ou de disposition, rentre aussi dans la classe des choses pourvues d'un monopole, et la demande qui en est faite en gouverne le revenu. Ces terres ne peuvent certainement pas rapporter moins que si elles étaient consacrées à la culture, mais elles peuvent rapporter considérablement plus. Lorsqu'une certaine position offre de grandes facilités pour les affaires, comme le fait une boutique qui, située avantageusement dans une ville, donne à son occupant la faculté de réaliser de plus grands profits qu'il ne le

Un calcul inséré dans la Revue britannique et étrangère nº 32 démontre que dans la Belgique la terre cultivée sous l'influence du voisinage des villes rapporte une somme plus considérable à ses propriétaires que l'ensemble des revenus agricoles du reste du royaume. Il n'est pas improbable qu'un calcul semblable ne puisse être fait pour l'Angleterre. Dans ce cas, où est la rente légitime, et où est le monopole? En outre, les revenus appelés *de monopole* vont croissant avec la prospérité du pays, tandis que les revenus proprement agricoles décroissent. Que devient en fin de compte la règle, et que devient l'exception ?

Nous avons souvent entendu parler des terres non cultivées en Angleterre, quelquefois avec surprise, plus fréquemment avec indignation. On ne peut expliquer ce fait que la terre reste sans emploi que parce qu'elle serait impropre aux seuls usages qui puissent en être faits actuellement. Le blé, le froment, y est maintenant la récolte usuelle, et le blé ne peut être cultivé avec avantage sur le Chat-Moss ou le Woking common. Produire du grain dans ces districts exigerait le sacrifice d'années de travail et de capitaux considérables. Mais ne peut-on y cultiver autre chose? Un Flamand, un Hollandais ou un Italien seraient-ils empêchés de cultiver ces espèces de terrains? Nous savons qu'ils ne le seraient pas, et qu'aussi les Anglais ne les auraient pas laissés improductifs si la demande des récoltes qu'ils pourraient produire n'était pas limitée par le prix élevé du grain. La recette

pourrait faire dans toute autre boutique ne jouissant pas de cet avantage particulier, ce profit extraordinaire vient en accroître le revenu. Le lecteur s'apercevra facilement combien cela est analogue à la rente de la terre proprement dite. « (Mac-Culloch, *Notes sur Adam Smith*, page 447.) T. C. B.

que je donnerais pour rendre à la culture les terres en friche serait donc fort différente de celle qui quelquefois a été proposée. Je ne voudrais pas déplacer la propriété en l'enlevant à ses propriétaires actuels pour la donner à d'autres qui sauraient en mieux user. Je voudrais plutôt faire qu'il valût la peine pour les propriétaires de cultiver leur sol en créant la demande de toutes sortes de récoltes, ce qui ne peut s'effectuer qu'en abaissant le prix du grain.

Si l'on ne recourt pas à la méthode d'encourager la concurrence, qui seule peut stimuler notre production nationale, cette alternative est inévitable : avec l'accroissement de la population, le fardeau de la misère s'alourdira chaque jour, jusqu'à ce qu'il nous plonge dans une destruction générale.

Il ne peut être nié que jusqu'ici l'excellente organisation de notre commerce et de nos manufactures ait différé la crise qui nous menace. Mais d'autres nations, qui ne jouissent pas comme nous de ces avantages, sont cependant sur le même pied de prospérité générale, et elles nous auraient devancés si elle s'étaient livrées au commerce comme nous l'avons fait.

Mais l'abondance des aliments n'est plus d'aucun avantage à un pays où la propriété n'est pas assurée, et où l'organisation du travail est mal basée. Au contraire, la tendance au progrès qui existe partout, même là où elle est réprimée, est attisée par la conscience de la force propre à la satisfaire, et procrée de dangereux ferments qui, ordinairement, font explosion à toute occasion favorable. Les empires russe et autrichiens ont dans cette position, aussi bien que ceux du sud de l'Italie. On se rend compte également ainsi de l'état de troubles où sont plon-

gés l'Espagne et le Portugal. Notre empire des Indes est perpétuellement sur le bord d'une crise semblable qui, si on ne la prévient pas, amènera des désastres effrayants dans cette partie du monde.

Les pays de l'Europe où l'agriculture est en retard sont ceux où il y a peu de villes et où elles sont fort distantes les unes des autres. Une ville de 2,000 habitants est considérée comme remarquable en Allemagne. D'un autre côté, la Hollande, la Belgique, l'Italie septentrionale et l'Angleterre sont couvertes de villes; tandis que la population rurale est disséminée sur la surface du pays, mais non pas de telle manière qu'elle soit perdue pour la société. Là aussi les rentes dans les villes sont élevées, et les terrains qui les environnent, très-recherchés. Les revenus agricoles près de Milan sont presque aussi élevés que dans les environs d'Édimbourg et de Londres; les terrains de construction se vendent à Bruxelles 10,000 livres sterl. l'acre (1). Dans les plus grandes villes allemandes il est rare de trouver de telles valeurs; et si un spéculateur essayait d'y bâtir sur une large échelle, il courrait le risque de voir sa maison aussi peu recherchée par les habitants que le sont les rivières, les chutes d'eau et les mines, qui y abondent et dont on ne tire aucun parti. Outre qu'on n'y a pas ce point de vue normal sur la valeur de l'organisation du travail, qui rendrait toutes les classes anxieuses de tirer les bras surabondants de la terre pour les employer à d'autres occupations plus lucratives, l'état des lois et des voies de communications publiques ont aussi empêché

(1) 62 fr. 50 cent. le mètre carré. A Paris, cette valeur est bien plus considérable, puisqu'elle dépasse souvent 300 fr. dans les bons quartiers.

le développement des ressources dans les contrées slaves et allemandes. Les souverains détiennent les droits politiques que demandent les classes instruites. Les nobles aussi s'opposent à toute concession envers leurs concitoyens; ils ne voient pas qu'avec les manufactures et le commerce il s'élève une nouvelle espèce de propriété que le citoyen ne trouve pas suffisamment garantie lorsqu'elle n'a point de part dans la législation. Si le propriétaire du sol comprenait ses véritables intérêts, il favoriserait toute prétention à un nouveau mode de posséder, au lieu de s'y opposer; car lorsqu'il s'efforce lui-même de rendre sa terre valable, il dépend éventuellement de la coopération de ses concitoyens pour la réussite de ses efforts.

Dans la législation comme dans les affaires, le propriétaire qui accorde une portion convenable d'influences à chaque classe nouvelle et entreprenante de possesseurs industrieux qui s'avancent pour proposer un nouveau moyen d'employer la terre trouvera, en ce faisant, ses intérêts mieux garantis. Comme ses revenus ne peuvent s'accroître que par l'extension de la concurrence sur l'emploi de la terre, son ascendant moral croîtra s'il voue les loisirs qui lui sont laissés à l'aide et à l'encouragement des nouveaux venus, au lieu de contrarier leurs efforts.

(1) J'ai eu surtout en vue dans l'opuscule que j'ai récemment publié, et auquel j'ai déjà renvoyé plusieurs fois le lecteur, de compléter autant que je le pouvais les admirables démonstrations de M. Banfield sur la nature de la rente du sol et sur l'organisation vraie de l'agriculture, en y faisant entrer l'élément scientifique dont je pouvais disposer et que me donnait la philosophie de la chimie, de la physique et de l'histoire naturelle, et en y combinant le mode, suivant moi méconnu, de l'accroissement proportionnel des produits et des populations. Ces vues, d'ailleurs, avaient été présentées à M. Banfield lui-même, qui avait bien voulu les approuver : je n'y reviendrai donc pas ici. E. T.

CHAPITRE III.

DES PROFITS ET DES SALAIRES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Nous avons vu que la manière dont l'agriculteur remplit ses fonctions, à la base de l'échelle de l'industrie, détermine le nombre et l'importance de toutes les autres branches du travail. L'alimentation, en tant que besoin primordial, doit être d'abord satisfaite, quelque sacrifice qu'il en coûte. Jusqu'à ce que la nourriture soit assurée, nul autre besoin n'est urgent ; quelque criant qu'il soit, il n'appelle pas l'attention. Mais à proportion que la nourriture devient abondante, les autres besoins acquièrent de l'importance, et il s'éveille une série constamment croissante de désirs qui se classent cependant suivant le degré auquel ils nous pressent. En premier lieu d'abord, des vêtements grossiers et des logements supportables; puis des choses délicates au goût, des ornements pour les personnes, des moyens de transport commodes, rapides et élégants, deviennent tour à tour des besoins qui exigent leur satisfaction. Les jouissances qui dérivent de la satisfaction des goûts et des sentiments cultivés closent la liste des besoins des êtres raisonnables.

10

Si le moraliste est frappé d'admiration lorsqu'il contemple cet ordre bienfaisant institué par la Providence et suivant lequel on peut dire en quelque sorte que nos besoins sont créés par les moyens mêmes qui servent à les satisfaire, l'économiste n'apprécie pas moins cette bonté et cette sagesse réunies, qui ouvrent ainsi à l'homme la perspective de jouissances indéfinies, sous la seule condition qu'il travaillera à se les approprier.

Le travail économisé en agriculture par les efforts de l'intelligence dirigés soit vers l'amélioration des procédés, soit vers le progrès moral ou vers de sages combinaisons sociales, compose tout le fonds qu'une communauté possède pour pourvoir à l'industrie manufacturière.

Le savoir et l'activité rendent ce capital beaucoup plus considérable dans quelques pays que dans les autres ; il est le plus efficace dans les contrées où la sécurité de la propriété permet à de grandes masses d'hommes de se vouer à une seule tâche, à l'exclusion de tout autre mode de production. Cette division du travail, loin de combattre le principe de l'association, n'est praticable, au contraire, que lorsque la véritable association assure l'échange mutuel des productions qui se multiplient par ses voies.

Mais, si l'on craignait comme un mal toute multiplication de notre puissance productive, si l'on considérait comme la mesure des richesses les seuls frais de production, si l'on estimait la valeur des choses par la quantité de travail qui a servi à les produire, alors l'économie en agriculture sur laquelle se base l'industrie manufacturière devrait être évitée comme un malheur. Chaque procédé perfectionné dans les manufactures tendrait à diminuer la richesse de la communauté.

Il est pourtant évident que, puisque le manufacturier a besoin d'aliments aussi bien que le fermier, il ne peut y avoir de place pour lui au soleil, avant que la production d'un excédant de nourriture ne soit assurée à son profit et affectée à son entretien. D'ailleurs, si le fermier a besoin de vêtements, il faut bien ou qu'il consacre une partie de son temps à les fabriquer, ou qu'il produise des aliments pour ceux qui les fabriquent pour lui. Ces deux méthodes ont été essayées, et la seconde a été adoptée généralement, comme étant beaucoup plus efficace. Les hommes ont été amenés à la suivre en raison de cette tendance de leur esprit qui, je l'ai démontré, accroît leurs désirs à mesure qu'ils trouvent la possibilité de les satisfaire. Jusqu'à ce que l'homme fut pourvu de nourriture, il ne ressentait à peine aucun autre besoin. Ainsi, le manufacturier prend le second rang dans l'ordre industriel. La demande à laquelle satisfont ses produits s'accroît à proportion que les aliments et les matières premières deviennent à meilleur marché. Le fermier en étendant l'échelle de sa production, et en réduisant le taux de ses profits, en accroît doublement le montant; et poussant ses compétiteurs dans les nouveaux champs de l'industrie qu'il ouvre ainsi, les profits accrus se partagent entre un plus petit nombre de producteurs (1).

(1) L'auteur a démontré dans le chapitre précédent, que tout producteur voyait s'accroître la somme de ses profits en en abaissant le taux, par deux causes : 1° parce que le bas prix augmente la consommation ; 2° parce que le bon marché réduit la concurrence et diminue le nombre des producteurs d'un même article, en créant de nouvelles branches d'industrie et en sollicitant de s'y livrer une partie des producteurs de l'article primitif. Ainsi, moindre sera le prix des aliments (ce qui ne peut s'effectuer que par une économie de puissance et la substitution de moins en moins dispendieuse des forces naturelles gratuites aux forces de plus en plus onéreuses de l'homme), moindre sera la proportion

La place importante qu'en économie politique l'industrie manufacturière a le droit d'occuper n'a point encore été clairement exposée. Les célèbres traités encyclopédiques du dernier siècle, dans lesquels les vues les plus larges ont été émises, ont été composés avant que les manufactures eussent atteint ce développement qui leur donne en certains pays un si haut intérêt, qu'elles absorbent en elles-mêmes un grand nombre d'autres considérations économiques. Nous ne trouvons même pas, dans les traités récents, qu'on ait clairement établi la distinction entre les manufactures et les arts manuels, et cependant il est de la plus haute importance que cette distinction soit pleinement appréciée. L'*industrie des fabriques*, aux produits de laquelle le terme commun de manufacture est jusqu'ici généralement appliqué, diffère de l'industrie manouvrière par la nature même de la *force* qu'elle emploie pour appliquer ses outils au travail. Le seul usage des machines ne caractérise pas suffisamment une fabrique, parce que nous aurions alors à considérer le travail exécuté par un ouvrier à l'aide d'un tour ordinaire, ou même celui de l'élévation de l'eau à la main avec une pompe, comme des travaux de fabrique, parce qu'ils sont accomplis à l'aide de machines. La distinction qu'il importe d'établir se rapporte à la *force* employée pour mettre un outil en mouvement, plutôt qu'à l'*usage* de quelque outil ou de quelque machine particulière ; et cela parce qu'aucun autre pouvoir

des cultivateurs attachés au sol pour les produire, et plus grand sera le bénéfice (profit ou salaire) de ces cultivateurs, parce que l'industrie manufacturière, rendue normalement possible, réclamera d'autant plus de bras et d'autant plus de subsistances que celles-ci seront plus à sa portée. E. T.

que celui de la force humaine n'est capable d'une augmentation indéfinie et ne remplace le travail servile et corporel par les voies que suggère l'intelligence humaine.

Pour définir clairement les limites respectives de l'industrie fabricante et de l'industrie manouvrière, il peut être bon de limiter le terme même de machines aux instruments qui reçoivent leur impulsion d'agents autres que la main humaine, et d'appeler outils ceux que la force des bras met en œuvre quand bien même ils amplifieraient le pouvoir des muscles (1). De cette façon, la pompe à simple ou à double effet, le banc du tourneur seront des outils, parce que c'est la force humaine qui y est appliquée ; mais ils deviendront des machines aussitôt que la force des animaux, de l'air, de l'eau, de la vapeur ou des agents chimiques leur imprimera leur force. Ainsi les moulins à vent, à manége et à eau, les montres, les vaisseaux, l'appareil atmosphérique de M. Clegg, les machines à vapeur, les piles galvaniques, le daguerréotype sont des machines, quoique leurs dimensions varient des proportions les plus gigantesques jusqu'à celles d'un instrument de poche. Il est donc juste de dire que le travail des bras n'est que le premier pas du développement de la puissance, tandis que

(1) Il n'est pas exact de dire qu'un outil amplifie le pouvoir des muscles ; il ne peut que répartir la force, la mieux distribuer, l'économiser, la mettre en réserve pendant un temps donné pour l'appliquer subitement en un point, et voilà tout. Il est fort important de ne pas oublier qu'on ne crée pas de la force par une disposition mécanique quelle qu'elle soit; au contraire, on en perd toujours un peu par les frottements ; cette erreur, de croire qu'on peut augmenter une force à l'aide d'un levier ou d'un engrenage, a été la cause de bien des graves mécomptes en industrie. E. T.

celui des machines en est le dernier et le plus élevé.

Le principe moteur des machines est un *moyen secondaire*, non pas créé, mais découvert et appliqué par les forces intellectuelles de l'homme. Lorsqu'on a adopté une distinction scientifique de cette sorte entre l'industrie manouvrière et l'industrie des fabriques, il devient facile de suivre les lois économiques qui règlent l'accroissement des deux.

Conformément à notre théorie de la puissance, l'utilité d'un individu qui ne peut la manifester que par l'adresse manuelle est à l'égard de ses semblables réduite à son expression la plus limitée. Pendant des siècles le monde n'avait presque à sa disposition que des forces manuelles pour pourvoir à ses besoins de première nécessité. La préparation des vêtements, comme nous la connaissons à la fois dans les temps anciens et modernes, était une longue occupation domestique, et peu d'hommes pouvaient profiter de l'excédant du travail des autres, soit pour acquérir des vêtements et du linge, soit pour subvenir à leur nourriture. Mais ainsi que la substitution du rouet au fuseau fournit seulement plus de variété aux hommes dans le choix possible de leur habillement, ainsi le progrès dans l'emploi des machines leur a seulement livré de plus vastes approvisionnements de vêtements qu'ils n'en possédaient auparavant.

La fausse appréciation de la valeur de l'homme, qui retarda tellement les progrès de l'agriculture, mit des obstacles proportionnels à l'application au travail des agents chimiques et mécaniques, cette grande source de liberté et de jouissances humaines. Le moulin hydraulique même était inconnu aux anciens, qui faisaient

broyer dans des mortiers, et par des esclaves, le grain nécessaire à la maison (1).

On a l'habitude d'appeler une fabrique toute réunion d'ouvriers sous les ordres d'un seul maître, et de distinguer sous le nom de manufacturiers tous les hommes qui approprient les matières premières fournies par la terre à d'autres usages qu'à ceux de l'alimentation. On ne peut cependant alléguer de bonnes raisons pour distinguer le fabricant de fromages, de beurre ou de vin, du filateur de coton, et il serait utile que les agriculteurs n'établissent pas cette distinction. Le batteur en grange et la fille de laiterie appartiennent à la même classe d'ouvriers que le tisserand et l'imprimeur à la main. Ce sont des arts manuels qui diffèrent des manufactures dans les points que j'ai expliqués. A proprement parler, un canal d'irrigation ou d'asséchement est une machine. Il est d'ailleurs facile d'établir la distinction entre l'industrie manuelle et l'industrie manufacturière dans chaque branche de la production. La règle économique où mène cette distinction en pratique est la suivante : L'industrie manufacturière dépendant de forces dont la multiplication est infinie, la seule limite imposée à l'extension des fabriques provient de l'état du marché.

(1) M. Michel Chevalier, dans son cours d'économie politique au collége de France, année 1841, rapporte, d'après Homère, que 12 femmes, dans la maison de Pénélope, étaient occupées à moudre le grain pour environ 300 personnes au plus. Comparant ce travail à celui d'un moulin de nos jours, celui de Saint-Maur, par exemple, qui est un des plus beaux établissements de ce genre, M. M. Chevalier estime que l'économie de puissance s'est opérée pour la mouture dans la proportion de 1 à 144. C'est-à-dire que, si du temps d'Homère 1 homme préparait le grain pour 25 personnes, il peut aujourd'hui en moudre, avec des machines, beaucoup plus parfaitement, et en outre bluter la farine, pour 144 fois plus de personnes, pour 3,600 bouches par jour. E. T.

L'affaire du manufacturier est donc d'étudier la règle que j'ai posée dans mon premier chapitre et de s'efforcer d'augmenter ses profits en étendant ses ventes. Pour cette raison, les manufactures en premier lieu doivent s'appliquer à produire tous les objets nécessaires. Des articles d'alimentation indispensables, tels que le grain, peuvent être cultivés manufacturièrement. Mieux le manufacturier réussira à opérer sur une grande échelle, plus il épargnera à ses clients. Et le capital ainsi réservé viendra défrayer le coût de l'industrie manouvrière qui, pratiquée sur une petite échelle proportionnée à son marché plus limité, exige un taux plus élevé dans ses profits que celui des manufacturiers. La production des grains et des fourrages pour les bestiaux et celle des fermes laitières et des maraîchers se trouvent dans cette position réciproque et analogue. Le tissage, la teinture et l'impression commune sont aussi dans la même position relative à l'égard de la broderie et de la peinture.

Dans un grand nombre des branches de la production, les premières opérations sont manufacturières et les dernières manuelles. Ainsi, pour que les horlogers et les couteliers trouvent des profits, il faut que les procédés d'extraction et de fabrication des métaux soient manufacturiers. Plus le prix du cuivre et de l'acier s'abaisse, plus les ciseleurs ou les armuriers pourront en vendre après les avoir transformés en lames ornées. Plus le fil en bobines sera produit à bon marché, plus il y aura d'emploi pour les brodeurs. Plus les étoffes de vêtements seront abondantes, plus il est probable que les profits des tailleurs et les salaires de leurs ouvriers seront élevés.

La substitution des machines au travail manuel, en laquelle consiste la grande gloire de notre âge, est le

résultat le plus heureux de l'application de l'intelligence à l'industrie. La première modification apparente à laquelle elle a donné lieu a été de transférer la production des petits établissements aux grands. Le rouet et le moulinet ont ouvert la voie à des usines considérables de filature de coton et de préparation des soies.

Cette substitution a jeté les fondements d'un nouvel ordre social et politique; elle exige qu'on remplisse préalablement plusieurs des conditions que dans mon premier chapitre j'ai démontré être indispensables aux progrès de l'industrie.

L'espace que les machines exigent et le grand nombre de bras qu'elles rassemblent dans un même établissement font qu'il est nécessaire que la disposition à l'association soit vulgarisée, et que les avantages en soient tout à fait connus avant qu'on en adopte l'emploi. En outre, l'extension des engagements de capitaux nécessaires fait de la sécurité de cette sorte de propriété une affaire de la plus haute importance; tandis que si le travail manuel prévaut, cela est moins urgent, puisqu'il n'exige que de petits engagements. L'histoire de l'industrie chez presque tous les peuples offre des exemples de l'attraction des manufacturiers vers de nouveaux centres, ou de leur expulsion de leurs siéges anciens, quelquefois par l'oppression des dominateurs, d'autres fois par la violence des factions. A la suite de l'effervescence des factions populaires dans les cités de Bruges et de Gand, au XVe siècle, un grand nombre d'industries émigrèrent à Anvers et dans la forêt des Ardennes, où existe actuellement la cité florissante de Verviers. Les commotions populaires, à Cologne, chassèrent les tisserands de cette ville vers les mêmes localités. La révoca-

tion de l'édit de Nantes, qui était la charte de la liberté religieuse, coûta à la France l'élite de sa population manufacturière. Sous le règne de la sanglante reine Marie, un grand nombre de fabricants d'étoffes émigrèrent d'Angleterre à Francfort-sur-le-Mein ; et s'ils n'eussent été rappelés par Élisabeth, ils auraient sans doute apporté un nouvel élément de richesses à cette ville industrieuse (1).

Les fabriques et les machines mues par une force mécanique ne peuvent être transportées et par conséquent ne peuvent être érigées dans les endroits où il n'y a pas d'espoir de sécurité. L'exemple du continent, où jusque longtemps après la paix de 1815 les machines ne furent que parcimonieusement introduites, montre que le sentiment de la sécurité est une condition essentielle à l'établissement de l'industrie manufacturière. Même en France, sur 1969 machines à vapeur travaillant en 1837, 59 seulement ont été construites avant 1820; 1368 le furent après la révolution de 1830 (2).

(1) Il y a encore en Prusse un grand nombre de familles protestantes françaises exilées à la suite de la révocation de l'édit de Nantes; et ces familles ont transporté à Berlin et en d'autres villes divers genres d'industrie qui enrichissent aujourd'hui ces contrées, et qui auparavant étaient presque exclusives à la France. Je citerai comme exemple la fabrication des bronzes et des fontes ouvragées de Berlin, et celle des laines teintes pour tapisseries, dans la même ville. E. T.

(2) Voici quelle a été la progression de l'emploi des machines en France depuis 1837 (*Journal des Débats du* 13 *décembre* 1850).

	Chaudières à vapeur dans les usines.	Machines fixes.	Locomotives.	Machines de bateaux.	Force totale des machines. Chevaux.
En 1846.	8,023	4,595	667	518	81,609
1847.	9,288	5,607	725	502	110,171

Les 4,595 machines fixes possédant une force de 54,467 chevaux ont réalisé en 1846 l'économie d'un travail équivalent à celui de 1,145,810 hommes valides. En 1847, les 110,171 chevaux-vapeur en activité

Dans le dernier siècle, aucune autre nation que l'Angleterre, en Europe, n'aurait pu adopter l'usage des machines jusqu'à l'extension où elles y furent introduites.

La crainte des ravages de la guerre a rendu nos voisins continentaux timides à se lancer dans la construction des manufactures. La terre ne peut pas être aisément reprise à ses possesseurs, quand bien même l'assiette politique varie, mais cette seule circonstance en elle-même peut devenir fatale à l'établissement des manufactures. La police commerciale ou les lois domestiques de l'État auquel un pays, après la guerre, peut se trouver annexé, peuvent ne pas être propices aux intérêts de sa production ; ils peuvent décourager certains emplois, ou en étouffer la demande tout entière, par ce qu'on appelle la protection. Mais le danger de la ruine par la guerre disparaît rapidement devant une meilleure entente des intérêts individuels et nationaux. Nous ne pouvons fermer les yeux aux conséquences inévitables à cet égard du progrès de la civilisation. La certitude de la paix doit certainement être suivie d'une certaine concurrence ; mais devons-nous nous effrayer devant cette preuve de la puissance intellectuelle ? Assurément non. Ainsi que nul champion ne peut être célébré dans les épreuves de la force musculaire que celui qui cherche des adversaires dignes de se mesurer avec lui : ainsi ne peut-il y avoir de triomphe pour l'intelligence, ni même de certitude de sécurité, que pour ceux qui ne s'éloignent pas de la lutte de l'esprit et qui ne fuient point la concurrence.

correspondent à 330,535 chevaux de trait; dans ce nombre ne sont pas comprises les machines des bâtiments à vapeur de l'État. E. T.

L'industrie manufacturière est également entravée dans la plus grande partie des États du continent, par les systèmes législatifs de ces pays. Dans tous, on suppose que le bien-être des peuples dépend plutôt de certaines manières de partager les terres ou de faire le commerce, que de l'état général de l'intelligence. Dans quelques-uns, on peut observer une singulière inconséquence de la part des gouvernants, qui encouragent l'essor des connaissances et le développement de la puissance intellectuelle, mais qui enlèvent au peuple, pour leur propre bénéfice, le privilége d'user de cette puissance. Le refus d'accorder une portion du pouvoir politique à des classes considérables et utiles entretient un sentiment d'insécurité dans la nation, parce qu'elle n'accorde pas sa confiance aux classes monopolisatrices qui s'arrogent exclusivement le droit de statuer sur les destinées de leur pays. Les manufacturiers, dans les pays où la civilisation est élevée, ne se fient pas à des formes politiques qui pouvaient être bonnes et utiles à des époques moins avancées, lorsqu'à la terre seule s'attachait le droit de propriété. Le plus grand inconvénient que rencontre l'industrie manufacturière tient cependant à la distribution de la masse du peuple en petits établissements agricoles, dont chacun ne produit qu'un peu plus que la propre nourriture de ceux qui l'exploitent, et cela évidemment au prix du sacrifice de presque tout leur travail. C'est peut-être dans quelques parties de l'Allemagne que le blé coûte le plus cher à produire, comparativement avec le reste de l'Europe, et là, d'un autre côté, il est à peu près impossible de vendre le grain au marché. Dans de tels pays, où il ne saurait y avoir d'économies qui puissent, en s'accumulant, former des

capitaux reproductifs, le progrès de la richesse est nécessairement très-lent.

Sur les rives des cours d'eau navigables et en des localités qui gardèrent, au moyen âge, les traditions de l'industrie manufacturière, des fabriques se sont élevées depuis peu d'années. La Saxe, la Prusse rhénane, la Silésie, la Belgique; en France, l'Alsace et la Normandie; et quelques-uns des cantons suisses, ont fait des progrès considérables en établissant des manufactures. Avec des systèmes de gouvernement plus simples, et une protection efficace contre toute intervention législative, ces tentatives seraient rapidement heureuses et encourageraient l'exemple. C'est surtout aux mesures adoptées pour forcer leur succès que sont dues les difficultés contre lesquelles elles ont à lutter (1). Dans le chapitre

(1) Il n'est pas douteux que pour la Normandie et l'Alsace les droits élevés frappés sur les cotons bruts, et plus encore la prohibition des numéros fins anglais, n'aient laissé l'industrie des filatures dans un état d'infériorité comparative tenant à l'absence de concurrence et à la difficulté de se procurer des matières premières. En Normandie, la surtaxe imposée aux charbons anglais à l'égard des charbons belges, les droits exorbitants sur le fer et l'acier, sont des obstacles très-graves à l'élévation de l'industrie; j'en dirai autant du droit sur les soudes factices, fabrication dans laquelle nous avons précédé les Anglais, et dont ils peuvent aujourd'hui livrer les produits à 30 fr. environ les cent kilog., tandis que les nôtres se maintiennent vers 45 fr. Plusieurs matières tinctoriales sont encore dans le même cas. En un mot, la plupart des produits qu'emploie l'impression sur étoffes, à partir du coton brut, coûtent cher à nos fabricants en vertu du système protectionniste, et cela sans avantage réel pour les producteurs nationaux eux-mêmes de ces matières, puisque le protectionnisme leur apporte précisément des entraves de la même nature. On peut voir jusqu'où s'étend la progression de ce cercle vicieux. Le producteur de tissus est *protégé ;* mais il paye ses machines, ses matières premières et ses combustibles trop cher, parce que ces éléments de sa production sont aussi *protégés*. Le protectionnisme fait payer aux constructeurs de machines du fer, de l'acier, du cuivre et de la houille *protégés;* au maître de forges, des ma-

suivant, j'examinerai plus en détail la nature et l'extension de la concurrence que nous pouvons rencontrer chez nos voisins du continent. Ici, je me bornerai à décrire les résultats que produit heureusement la rivalité dans l'industrie manufacturière. La crainte de la concurrence, qui est si générale, provient de l'inclination des esprits les plus pratiques à l'erreur dans les calculs de détail. Si les manufacturiers, les agriculteurs et les travailleurs étaient accoutumés à raisonner d'après les principes généraux, ils se mettraient sur leurs gardes contre la dangereuse fluctuation des prix; ils analyseraient les causes de leur élévation et de leur chute, et mesureraient sur un étalon normal à la fois leurs efforts et leurs dépenses. Le bon marché du fer, résultat de l'économie dans l'exploitation des mines et des procédés métallurgiques, a stimulé à la fois et entretenu le désir de substituer des machines au travail manuel en Angleterre; c'est probablement à l'application de l'air chaud dans les divers fourneaux à fer, et à l'accroissement de

chines et de la houille *protégées* ; à l'extracteur de houille, des machines et des outils tout aussi *protégés* : et à tous ces degrés de la *protection* vient encore s'ajouter l'accroissement factice des salaires de l'ouvrier, qui ne se nourrit que d'aliments *protégés*, tandis que l'agriculteur ne reçoit de l'industrie ses vêtements, ses outils, ses meubles, tous les objets qu'il consomme, que grevés par la protection. Cette protection d'ailleurs ne profite à personne, puisque le fabricant, qui reçoit du système protectionniste d'une main, est forcé de lui rendre de l'autre plus qu'il n'en a reçu, en droits sur ses matériaux, ses machines, son combustible, et sur la nourriture, le vêtement et le logement de ses ouvriers et de lui-même Que s'ensuit-il ? Que la consommation se resserre, et que toutes les branches de la production, devenant de plus en plus chères, réclament à grands cris plus de protection encore, c'est-à-dire encore moins de possibilité de vente. Voilà où nous en sommes en France, le pays des lumières, au XIX[e] siècle, le siècle du progrès ! E. T.

la production de ce métal, qui s'en est suivie, que nous devons les chemins de fer. Le bas prix auquel est tombé le fer permettra de couvrir l'Océan de vaisseaux en fer. Nous ne pouvons pas assigner de bornes à l'extension que pourra prendre cette consommation, parce que, lors même que la propre demande de notre pays serait épuisée, nous trouverions presque tous les pays autour de nous dénués des moyens d'accroître leurs richesses et leurs jouissances, faute d'un approvisionnement suffisant de fer. Nul exemple que celui du commerce du fer ne peut montrer avec plus de force la vérité de cette proposition importante : que la consommation d'un produit utile et nécessaire en amène toujours une production croissante à des prix réduits. Les bons effets de la concurrence sont aussi évidents à l'égard des procédés mécaniques qu'ils le sont pour la production des aliments. La production de tout pays, la richesse et le bonheur de l'humanité se fondent sur le succès dans la construction des machines et dans les procédés préalables d'exploitation des mines et de la métallurgie. Combien, dès lors, est-il satisfaisant pour l'esprit, de voir que les efforts auxquels le mécanicien est contraint par la concurrence sont récompensés par l'extension des marchés ! Chaque diminution possible dans le taux de ses profits augmente, par le fait, la somme des profits qu'il acquiert. A la découverte de cet ordre providentiel des choses, à son adoption en tant que loi économique, nous devons cette magnifique conviction : que jamais l'esclavage ne pourra, à l'avenir, faire déchoir l'homme de la haute position que, par droit de naissance, il occupe dans la nature.

Les profits du maître aussi bien que ceux de l'ouvrier

s'accroissent par l'abaissement des frais de production : il n'est, par conséquent, pas étonnant que, dans un siècle de mouvement, les esprits soient tournés vers l'invention, et que nul ne puisse être sûr que le procédé qu'il emploie ne puisse, à chaque instant, se trouver dépassé ; fort heureusement, en ce point, les artisans et les manufacturiers d'Angleterre comprennent assez leur position, comme le prouve l'enquête opérée par un comité parlementaire en 1830. On a estimé en moyenne la durée probable de l'application d'un procédé nouveau, et dans les calculs de profits qu'il doit apporter ce chiffre entre généralement comme l'un des facteurs : il devait en être ainsi ; mais on détermine seulement par un calcul de ce genre la moyenne entre deux extrêmes dont le plus bas, si l'expérience n'avait pas indiqué de se précautionner à cet effet, pourrait entraîner l'anéantissement du capital engagé.

Peut-être pourrait-on arriver par un système plus conforme à la science de pourvoir aux constructions manufacturières, à prémunir le capitaliste contre les pertes énormes que lui fait courir l'adoption de procédés nouveaux. Mais le danger auquel est ainsi exposé le manufacturier lui montre la nécessité de se livrer aux calculs économiques les plus stricts, avant d'engager un capital considérable. Il y a donc de grandes chances à construire sur des fondations aussi peu stables que celles des prix, et il est très-important que le manufacturier acquière une vue générale des lois qui gouvernent la production et la consommation.

Les droits protecteurs, les monopoles et les primes ne sont que des leurres à l'engagement déraisonnable du capital, comme l'attestent l'expérience de notre propre pays

et la position mal choisie d'innombrables fabriques au dehors. Les brevets d'invention même, si on y compte trop, peuvent induire en cette erreur. On ne peut concevoir d'avantages solides et réels que ceux qui offrent un marché d'une extension assurée et exempt de toute chance de mécompte. Comme exemple d'un engagement de capital irrationnel, je peux citer cette immense filature construite tout récemment en Allemagne, à Augsbourg, ville qui n'est pas à moins de 200 milles de route de terre du point navigable le plus proche sur le Rhin (1).

Indépendamment des dangers directs auxquels est exposée la propriété du manufacturier, de la part des causes de prospérité ou de décadence auxquelles sont livrés ses clients et contre lesquelles il importe que son savoir le prémunisse, nous voyons que sa position est de celles qui demandent le plus spécialement l'application

(1) Le pacte colonial a déterminé un grand nombre d'étrangetés de cette sorte. J'ai vu à la Martinique et à la Guadeloupe des terrains admirablement propres à la culture du tabac, à celle des végétaux alimentaires, et qui de longue date avaient été adaptés à la production de la canne, à laquelle ils étaient décidément impropres, uniquement parce que le sucre colonial était protégé sur le marché français, et que le tabac ne l'était pas. Il existe aussi en France des usines métallurgiques, par exemple, placées dans des conditions tout à fait mauvaises, que le droit protecteur des fers a seul créées, et qui tomberont certainement avec lui, et probablement avant lui. La production du sucre de betteraves est encore tout à fait irrationnelle, du moins en France, et on ne peut arguer des progrès qu'elle a fait faire à l'industrie sucrière ; car il n'y a pas de doute que, si le bon marché du sucre en avait étendu la consommation, ces perfectionnements se seraient opérés dans les pays intertropicaux. Un hectare de terres en betteraves ne peut fournir au maximum que 50,000 kilog. de racines, contenant 5,000 kilog de sucre fort difficile à débarrasser des sels qui y sont mêlés. Un hectare de canne pourrait produire en bonne culture, à Cuba ou au Brésil, où la canne ne se replante que tous les dix ou quinze ans, 100,000 kil. de canne, contenant 20,000 kil. de sucre presque pur. E. T.

de l'intelligence. Cette obligation devient plus urgente encore dans toute industrie première, et le constructeur de machines y est par conséquent plus sujet qu'aucun autre. On peut dire qu'il nourrit les autres branches manufacturières. Il leur faut des machines comme il nous faut des aliments. Il ne peut y avoir de protection pour les machines ou pour les métaux, parce que tout pays soumis à une telle infortune doit voir rapidement ses manufactures ruinées par la concurrence de voisins intelligents qui possèdent de meilleures machines et à meilleur marché (1). Le bon marché que cause la concurrence amène toujours l'amélioration. La Belgique a protégé ses machines et a presque ruiné ses manufactures ; la Prusse et l'Autriche ont fait la même faute et en ont obtenu le même résultat. Nous avons eu la folie d'exclure par des droits élevés les métaux étrangers, et il en est résulté une détérioration notoire dans la qualité des fers auglais. Une des conclusions les plus évidentes que nous puissions tirer de ces faits est, qu'entre tous les manufacturiers, le constructeur de machines surtout doit étudier la seule règle normale des industrieux, règle qui l'oblige, en toutes occasions, à réduire ses prix autant que possible, car il en reçoit la rémunération en acquérant la certitude d'accroître ses ventes. La sûreté du capital engagé dans cette classe de manufactures dépend ainsi entièrement de la connaissance profonde de tout ce qui a rapport à ces établissements, dans la

(1) A moins que dans ce pays, comme en France, on ne puisse fabriquer un peu plus chèrement des métaux et des machines, et qu'on en *protége* les produits; alors, il est vrai, l'industrie se soutient et progresse, mais aux dépens de l'agriculture et des autres branches de travail, et on marche lentement vers une crise terrible, vers une commotion qui bouleversera la société tout entière. E. T.

nature de l'association qu'ils forment. Le constructeur doit voir qu'il ne peut trouver à vendre sans rencontrer la plus active concurrence sur les marchés : la totalité des fabricants et des consommateurs sont ligués contre lui ; en effet, les manufacturiers ne peuvent lutter avec leurs rivaux sur le marché national ou étranger, s'ils n'ont pas des machines d'un bon marché égal, et partout le consommateur s'adresse au fabricant qui lui fait le plus d'avantages.

Il est clair dès lors que si les travailleurs veulent avoir de bons salaires, ils ne peuvent trouver de travail qu'autant que les capitalistes consentiront à se livrer à cette lutte ardente. La possibilité de fabriquer dépend de l'intelligence du peu d'hommes qui possèdent de grands capitaux ; c'est la *concentration* du capital qui le rend efficace, et encore ceux qui peuvent rendre efficace même le capital centralisé doivent posséder une capacité intellectuelle et sociale éminente. C'est — je ne veux pas dire le devoir de l'ouvrier — c'est son intérêt — d'assister autant que possible les hommes qui entreprennent cette tâche, ceux qui font les sacrifices que dans les circonstances actuelles les manufacturiers doivent faire ; puisque c'est à l'intelligence, à l'activité, à la persévérance, à la patience de ceux qui l'emploient que l'ouvrier doit la possibilité d'obtenir un travail amélioré et des salaires convenables.

Je sais qu'on peut dire, que cette classe, la plus utile de celles de nos compatriotes, n'est pas dirigée par des motifs patriotiques en se soumettant à tous les risques, à toutes les fatigues auxquels les obligent, aujourd'hui, leurs occupations. Mais tout ce que nous avons à considérer, c'est qu'il est fort heureux qu'un motif quel-

conque puisse porter un homme qui possède 50,000 livres st. à se dévouer à l'accomplissement de la grande œuvre qui donne de tels bénéfices à l'humanité, au lieu de se reposer et de jouir tranquillement de son revenu.

Quels que puissent être les mobiles individuels des manufacturiers, le résultat est le même : ils créent l'abondance pour le consommateur, et donnent en même temps une rémunération élevée à ceux qui participent à leurs travaux, et qui sont à leur tour des consommateurs. Que leurs profits soient considérables là où la propriété est assurée, c'est encore une autre et une des plus belles vues de la Providence, qui veut que la prospérité d'un homme soit la condition de la prospérité des autres.

Mais cette loi exige que ceux qui en tirent leur bénéfice consacrent tous leurs instants à l'étude. Cette loi ne contribue pas à nous affranchir du plus petit effort d'intelligence ; nous devons chercher à en comprendre les desseins pour l'appliquer sûrement dans la vie quotidienne.

Je vais entrer maintenant dans la partie la plus importante de mon sujet : la théorie des salaires. Ici encore, nous verrons que la haute importance d'établir des principes corrects est aussi irrésistiblement démontrée que dans le cas du revenu de la terre dont je me suis occupé dans le précédent chapitre. La notion que la production alimentaire seule peut déterminer un revenu, et que, pour obtenir cette rente, les subsistances doivent continuellement augmenter de prix, a mené, au sujet des salaires, à la conclusion suivante : « Les profits commer-
« ciaux étant le fonds qui doit être partagé entre les
« ouvriers et ceux qui les emploient, les profits ne peu-

« vent s'élever que par la réduction des salaires, et ré-
« ciproquement les salaires ne peuvent être augmentés « qu'aux dépens des profits. » Eh bien, si cela était exactement vrai, ce serait encore la meilleure chose pour l'ouvrier que d'aider aux progrès des améliorations; car, s'il n'ajoutait pas ainsi au montant de ses salaires, il augmenterait tout au moins de beaucoup leur valeur (1), puisque, en tant que consommateur, chaque amélioration lui permettrait d'acheter plus pour la même somme.

Cependant, les prémisses de cette proposition sont fausses, car elles reposent sur deux grosses erreurs: l'une est d'affirmer que l'élévation constante du prix des subsistances est inévitable, et dans le dernier chapitre j'ai démontré que c'était un sophisme; l'autre, à laquelle j'ai aussi fait une allusion générale, vient de ce qu'on confond le taux des salaires et des profits avec leur somme.

Les profits bruts forment certainement le fonds auquel sont empruntés les salaires ; le manufacturier n'est pas exempté de cette obligation générale, qui, comme nous l'avons vu, s'étend à l'agriculteur. Dans l'industrie manufacturière, le nombre d'objets qui doivent être

(1) Voici quelles sont les idées de M. Mac-Culloch à cet égard : « On « a déjà vu que le coût du produit brut tend nécessairement à s'élever « avec le progrès de la société. Comme la plus grande partie des salaires « du travail est prise sur cette valeur, il est clair que le taux des sa- « laires, quoique réduit à l'occasion par les améliorations agricoles, « manufacturières, etc., doit avoir cependant une tendance à s'élever « à mesure que la cité avance et que les populations deviennent plus « denses. » (Note 6, aux œuvres d'Adam Smith, p. 474.)

Cela revient à dire que le montant des salaires, pris en général, tend à s'abaisser. Si donc le coût du produit brut s'abaissait à mesure que la population s'accroît, non-seulement la somme payée en salaires augmenterait à mesure que leur taux baisserait, mais encore elle serait plus considérable qu'auparavant. T. C. B.

produits sur une large échelle, pour que la consommation en devienne générale, est tout aussi grand qu'en agriculture. Mais pour y aider, nous n'avons pas de nouveau monde auquel nous puissions recourir. Les savanes désertes de l'Amérique, les terres incultes de l'Europe nous donnent peu d'assistance directe pour grandir nos manufactures. Il faut qu'on y produise des aliments à assez bon marché pour y attirer des habitants avant que des occupations qui n'exigent que peu de place puissent y être implantées ou y prendre naissance.

En ce cas, c'est aux capitalistes pourvus d'argent que nous recourons, aux hommes que l'industrie a faits et que leur esprit entreprenant porte à aventurer une grande propriété accumulée; nous devons les pousser à prendre cela sur eux. Seuls ils peuvent réduire le taux de leurs profits pour en augmenter le montant, et nous savons déjà qu'en suivant cette méthode on répand universellement l'abondance. L'argent et la terre sont également des capitaux lorsqu'on les emploie à aider à la reproduction, mais il doit être fait une distinction sérieuse entre la terre et les constructions ou les machines. La terre peut être appliquée à tous les objets : on peut la planter, la labourer, la convertir en pâturages ou en jardins, ou édifier sur sa surface; c'est pour cela que, dans mon premier chapitre, j'ai dit que ceux-là devaient avoir la vue bien courte qui, parmi les possesseurs de terre, pensaient qu'ils n'étaient intéressés qu'à la question du fermage. L'intérêt du possesseur de terre est attaché au succès de toutes les entreprises industrielles, il est très-gravement intéressé à la fondation et à l'extension des villes, des bourgs et des villages; le propriétaire foncier qui comprend toute l'importance, toute la responsabilité

attachée à sa position, a de grands avantages si on le compare au manufacturier. Dans toutes les phases du progrès, ses concitoyens peuvent le considérer comme leur allié naturel, leur protecteur et leur ami. Cette position, cependant, n'est pas due purement à ce qu'il possède la terre, il peut seulement l'acquérir en appliquant sa propriété au meilleur usage possible. La mesure de la capacité du propriétaire foncier est aussi entièrement intellectuelle ; ce qu'il possède dans les circonstances de la libre concurrence n'a de valeur réelle qu'à l'aide d'efforts intelligents, et, dans ce cas, en a plus que toute autre chose.

Mais les capitaux engagés par le manufacturier ne reposent communément que sur une seule des phases de l'industrie. La concentration de l'intelligence sur les procédés manufacturiers met perpétuellement en danger ce qu'il possède au profit de nos besoins ; de nouvelles inventions annihilent sans qu'on s'y attende les procédés les plus parfaits, et je crois qu'en moyenne aucune machine employée, aucune manipulation nouvelle, ne vaut plus que ce qu'elle rapporte pendant trois ans. Il est digne de remarque que la première grande fabrique de métallisation par le procédé galvanique fut établie à Birmingham, ville dont la prospérité a été jusqu'à présent assurée par la proximité du charbon pour les machines à vapeur et les fonderies. Évidemment, l'idée de protéger une branche d'industrie ainsi ouverte à la concurrence nationale la plus active, contre ce stimulant salutaire de la rivalité étrangère, ressemble plutôt à la conduite de ces vieilles femmes qui étouffent les enfants dans des maillots de peur que l'air du ciel ne les blesse, qu'au calcul d'hommes doués de raison.

L'ouvrier n'a d'autre enjeu que celui d'une partie toujours gagnante dans le risque que cause l'habileté rivale. Si une nouvelle invention réussit, elle exige de nouveaux bras; et si elle est tellement remarquable, qu'elle fasse tout à fait déchoir celles qui l'ont précédée, le marché s'agrandit d'autant, et le montant à la fois des salaires et des profits s'accroît, quoique leur taux puisse diminuer. L'ouvrier ne partage pas en leur entier les risques qui découlent des chances de guerre. Les hommes ont toujours une certaine valeur comme propres à porter les armes, non pas qu'ils gagnent alors 30 schellings par semaine, mais au moins reçoivent-ils quelque chose; tandis que dans une invasion hostile l'industrie manufacturière peut être détruite presque en entier. L'expérience du continent prouve ceci : que presque toutes les fabriques qu'il possédait se ruinèrent à l'époque où ce qu'on appelle la protection fut rigoureusement maintenu par le blocus continental de Napoléon.

Mais il y a des risques que l'ouvrier partage avec celui qui l'emploie, ce sont ceux qui proviennent d'une mauvaise législation ou du trouble de l'ordre social. Des branches entières de manufactures sont supprimées, d'autres voient leurs marchés détruits ou limités par des droits imposés en vertu de principes erronés. Nos verreries ne produisent pas ces beaux cristaux colorés qui sont maintenant communs en Autriche et en Allemagne : les lois d'excise les ont tout à fait prohibés. Le savon et d'autres articles de première nécessité après les aliments, et dont la consommation, s'ils étaient à bas prix, serait illimitée, sont d'un usage considérablement restreint par les droits qu'ils supportent. En Autriche, une taxe directe est levée sur les commerçants et les

manufacturiers de toute sorte, elle varie dans les grandes villes de 10 livres à 150 livres par an, et les hommes y sont imposés pour acquérir le simple privilége d'être industrieux. Le résultat tout naturel de ces taxes, auxquelles se joint le délai des licences, est de décourager ceux qui commencent à travailler. Un curieux dénoûment a été provoqué par cet état de choses, pour les nobles et les propriétaires fonciers autrichiens : en raison de la valeur que les manufactures apportent aux intérêts territoriaux, presque tous les membres de cette classe ont été amenés à manufacturer eux-mêmes. La majeure partie des grandes fabriques autrichiennes est exploitée sous les noms de la noblesse : le comte de Salm, le prince Dietrichstein et le prince de Cobourg sont maîtres de forges et constructeurs de machines; les comtes Bucquoy et d'Harrach sont verriers; le baron Dalberg et beaucoup d'autres nobles font du sucre de betteraves. Tous les grands propriétaires fonciers sont à la fois brasseurs et distillateurs, plusieurs jouissent du privilége de détailler le malt et les liqueurs spiritueuses sur leurs propres domaines (1). Je ne prétends pas déprécier cet ordre de choses ; je ne vois pas de différence entre la production des grains et celle des verreries, du fer ou des étoffes, si ce n'est peut-être que les unes demandent plus d'ingéniosité que l'autre. L'exemple de ces nobles, qui témoigne de l'avantage qui, pour toutes les classes, dérive de l'industrie manufacturière est ce que je voulais montrer, parce qu'il enseigne quelle est la folie de légiférer à l'encontre, et aussi que les ouvriers auxquels ces nobles fabricants donnent de l'emploi profitent de leur esprit

(1) Il en est exactement de même en Russie. E. T.

entreprenant. Une autre cause sérieuse de danger pour les capitaux engagés dans les entreprises manufacturières provient des méprises sociales qui ont fréquemment pour effet d'en changer le siége. Les restrictions des corporations, pratiquées dans le but de conserver des monopoles ou de favoriser l'irresponsabilité individuelle, forment une barrière constante aux progrès manufacturiers. Des limites au droit de s'établir dans les villes, en empêchant l'accumulation des ouvriers dans les situations favorables, sont également contraires et s'opposent constamment à l'introduction de l'industrie dans les États continentaux.

Mais le danger le plus singulier auquel ces capitaux sont exposés naît de cette fausse théorie, que les profits des manufacturiers sont amassés au détriment des ouvriers qu'ils s'associent dans leurs entreprises.

Il est étrange que cette doctrine ait pu être dirigée contre des hommes qui, par le fait qu'ils engagent des sommes considérables en machines et en constructions, donnent la garantie qu'ils se proposent de travailler dans les termes les plus convenables. Quels que soient les avantages que possède le manufacturier à son point de départ, qu'ils proviennent de ses relations ou de son habileté particulière, ces avantages ne peuvent le protéger contre la concurrence qu'excite toujours l'espoir des gros profits. J'ai indiqué l'échelle des profits, ou plutôt celle des méthodes de les créer rationnellement. Le manufacturier ne peut échapper à cette concurrence qu'en étendant ses entreprises, en réduisant le taux de ses profits pour accroître ses ventes; il ne peut pas faire cela aux dépens de l'ouvrier, puisque l'abaissement de ses prix ouvre au commerce de nouveaux champs d'activité, qui viennent concurremment avec lui réclamer des

ouvriers. Les métiers mécaniques ne réduisirent pas les salaires des tisserands; ils créèrent une telle demande pour le blanchiment, la teinture et l'impression, pour l'emballage, les transports par terre ou par eau, la vente en boutique et la confection des vêtements, que les manufacturiers furent obligés de donner à leurs ouvriers trois fois le montant des salaires que pouvaient gagner les tisserands de calicots ordinaires à la main. Eh bien, je le demande, quelle coalition aurait pu arriver à tripler les salaires? — Les perfectionnements mécaniques le firent pour les pays de l'Europe et pour les comtés de l'Angleterre, où les capitalistes furent amenés à s'établir et à ériger des machines. Cela n'aurait pu être obtenu d'aucune autre façon; en nul autre lieu, cela ne s'est effectué autrement. Si l'origine des salaires réduits de l'ouvrier agricole se trouve dans le mauvais ouvrage que fait celui qui l'emploie, le fonds, duquel seul les salaires élevés peuvent être retirés par l'ouvrier industriel, se forme par l'accroissement de la somme des profits du capitaliste (1).

(1) Dans les pays soumis au protectionnisme, il y a une autre cause à la détresse de l'agriculture, qui a été clairement démontrée par M. Michel Chevalier dans une de ses leçons au Collége de France (1850). Le monopole créé au profit de certaines industries leurre les capitalistes de l'espoir d'y réaliser de plus gros profits qu'ailleurs (vain espoir du reste, comme l'a prouvé déjà plus haut M. Banfield dans ses conclusions sur la restriction de la consommation et la comparaison du taux des produits à leur somme). Il résulte de cette fausse voie que les capitalistes désertent l'*exploitation* du sol, qui ne leur promet pas des bénéfices aussi considérables, d'autant plus que les restrictions apportées au commerce retombent plus lourdement sur le marché de l'agriculture que sur les autres. Sans capitaux d'exploitation, l'agriculture ne peut ni se pourvoir d'engrais, ni de bons assolements, ni surtout de machines perfectionnées (et j'y comprends les irrigations, le drainage, les voies de service et toutes les petites industries

Je me servirai, pour expliquer le progrès économique des manufactures, d'un diagramme semblable à celui que j'ai employé dans mon dernier chapitre pour éclaircir la théorie de la rente. Si nous représentons le taux du profit par les chiffres placés au bas de chaque compartiment, les diverses branches de la production seront à peu près, l'une par rapport à l'autre, dans la position suivante :

agricoles de première transformation, si précieuses pour le cultivateur); les bâtiments d'exploitation seront insuffisants, le cheptel en outils et en bestiaux peu considérable. Mais la privation des machines est surtout ce qui contribue à empêcher l'abaissement du prix de revient, et conséquemment celui du taux des ventes et des profits, c'est-à-dire l'accroissement des bénéfices, celui des salaires et l'avénement du bien-être des classes agricoles. D'un autre côté, les bénéfices réalisés dans l'industrie protégée cherchent à se placer en fin de compte avec le plus de sécurité possible ; la crainte de l'enlèvement d'une protection injuste empêche la majorité des industriels de tirer le revenu du fruit de leur travail accumulé, en le confiant à l'industrie même d'où ils l'ont tiré; ils achètent de la terre. Les ouvriers économes en font tout autant. Cette concurrence sur le marché du sol en augmente outre mesure la valeur nominale, et pèse à la fois sur le revenu possible et sur les gages des gens de la campagne. C'est ainsi que j'ai vu en Normandie la terre s'acheter communément à un taux qui ne laisse pas au propriétaire un revenu supérieur à 1 $^1/_2$ p. $^0/_0$ du capital ainsi engagé. Quelle est donc la misérable condition de la classe laborieuse dans ces pays si propres à l'industrie naturelle, mais étouffée dans une serre chaude inepte ? Pas de capitaux pour exploiter le sol, pas de machines ; ce sol acheté à des prix fabuleux ; peu d'améliorations essentielles ; les subsistances chères; le salaire industriel forcé et rendu insuffisant, tandis que le salaire agricole reste à vil prix ; presque pas d'espoir pour le travailleur agricole d'acheter le champ qu'il convoite pendant toute sa vie ; et, s'il y parvient, nul moyen de le cultiver. En un mot, détresse profonde de l'agriculture, équilibre tellement instable de l'industrie, que la moindre panique détermine une crise effroyable. Qu'on s'étonne après cela que la population rêve le socialisme et la loi agraire ; qu'on s'étonne que la fabrique normande se mette hors d'état de lutter contre l'industrie anglaise, et même contre l'Alsace, où au moins, le marché du sol étant plus considérable, les effets que je viens de décrire sont moins redoutables ! E. T.

EXPLOITATION des mines.	CONSTRUCTION des machines.	VOIES de transport.	FABRIQUES.	BOUTIQUES.
10.	20.	30.	40.	50.

Les chiffres qui indiquent ici les taux divers et proportionnels des profits sont arbitraires; cela n'empêche pas de reconnaître que le constructeur a les plus grandes chances de profit lorsque les mines sont exploitées à bas prix : de même le manufacturier, lorsque les moyens de transport et les machines lui coûtent peu. Les boutiques représentent tous les arts manuels qui reposent sur la perfection des procédés antérieurs, à la fois pour les approvisionnements qu'elles détaillent et pour les épargnes au moyen desquelles se forme le fonds nécessaire à l'accroissement de la production. Nous avons vu dans le premier chapitre que le montant des profits du mineur ne doit pas être moindre que le montant de ceux du constructeur de machines ou du manufacturier, quoiqu'il y ait une grande différence dans le taux que chacun d'eux obtient. Le point important à retenir, c'est que dans toutes les industries primordiales ce montant des profits ne peut être augmenté qu'en en abaissant le taux. La somme en diminuerait si l'on en accroissait le taux, parce que la vente décroîtrait dans une proportion beaucoup plus rapide que celle de l'augmentation des prix. Évidemment, plus le taux du profit est bas, plus sera considérable la dimension de l'établissement où l'organisation de l'industrie sera bien comprise.

Un diagramme semblable expliquera la position qu'un procédé manufacturier occupe à l'égard des autres. Ainsi :

Construction de machines.	moulage...	tournage... planage....	ajustage....	polissage.
—				
Filatures de coton....	nettoyage..	cardage....	filature. ...	tissage.

Une augmentation d'efficacité ajoutée au travail qu'emploie chacun de ces procédés réagit sur le reste et les stimule tous. Toute économie dans le nettoyage du coton créera une demande de bras proportionnellement plus grande que celle qui s'effectuait auparavant dans les opérations suivantes, pour cette seule raison que le perfectionnement, en réduisant le coût de production, accroît la demande de l'objet produit. Mais les ouvriers peuvent se plaindre qu'il est dur pour eux de dépendre du bon vouloir et de la capacité des capitalistes pour trouver le moyen d'employer leur force avantageusement. A ceci je répondrai que leur force gît réellement dans leur intelligence; leurs bras ne font que remplacer les machines jusqu'à ce que de nouvelles inventions les en affranchissent.

Je ne voudrais pas ici être mal compris ; l'introduction des machines, en général, ne fait pas qu'on puisse se dispenser des hommes : on change leurs occupations, on ennoblit leur tâche, on augmente leur part de profit lorsqu'on emploie des machines.

Les machines peuvent se substituer même à l'adresse manuelle aussi bien qu'au travail le plus grossier. La main la plus habile ne pourrait parvenir à la précision des machines à copier. Le diamètre exact des feuilles de fer ou des fils de coton, la nuance précise des couleurs,

ainsi que les calculs exacts du temps, ne peuvent être obtenus avantageusement que par des machines. Aucun balancier ne peut produire une médaille aussi exacte que celle que donne le procédé galvanique.

Mais on pourrait objecter que j'enlève ainsi aux ouvriers tous droits sur les intérêts de ceux qui les emploient, que je détruis toutes les distinctions que l'étude et l'activité donnent en récompense aux bons travailleurs.

Non, je ne le fais pas; j'appelle seulement l'attention publique sur ces qualités de l'homme auxquelles les machines ne peuvent suppléer, sur cette puissance qui est exclusivement la sienne propre, sur la valeur de sa raison et de son intelligence. L'échelle étendue suivant laquelle sont appliqués tous les procédés, la précision avec laquelle l'étalonnage de fabrique multiplie les reproductions d'un modèle, ouvrent à l'habileté un nouveau champ d'efforts, celui de l'originalité de ces modèles. Lorsqu'on peut avoir les reproductions pour peu de peines et de frais, les productions originales de toutes sortes acquièrent leur valeur véritable (1); et c'est ainsi qu'en définitive l'intelligence humaine l'emporte sur les machines. Cependant, la route qui mène à ces

(1) Il est clair que plus les reproductions sont à bas prix, plus les originaux peuvent être payés. Si un ouvrage se vend dix francs, et que le débouché n'en soit porté qu'à mille exemplaires, pour que l'auteur reçoive mille francs, il faudra qu'il prélève le dixième du bénéfice brut. Si, au contraire, l'ouvrage se vendant deux francs (s'il est apprécié), le tirage en est porté à 50.000 exemplaires, l'auteur pourra recevoir cinq mille francs pour prix de son œuvre, en ne prélevant que 5 p. % du bénéfice brut, ou 0,10 cent. par exemplaire, au lieu de 1 fr. Il en est de même d'une statuette moulée en fonte, d'un modèle de frise ou de balcon, d'un dessin de broderie ou de tissu. E. T.

espaces où s'exercent les efforts spontanés ne peut être ouverte que par la perfection des machines; car il faut que tous aient le nécessaire avant que tous puissent jouir de ce luxe de l'exclusiveté des efforts intellectuels.

Il y a pour l'ouvrier, qui contribue à cette grande consommation en donnant aux machines l'efficacité qui leur est propre, une occasion immédiate de faire usage de sa puissance intellectuelle. Si sa dextérité manuelle est remplacée par des machines qu'il dirige, il s'ouvre devant lui une autre carrière beaucoup plus belle, et qui s'accroît avec l'extension des établissements, celle de la confiance.

Chaque ouvrier d'une fabrique, comme s'il y était associé, partage plus ou moins la responsabilité de la propriété de tout ce qui y est engagé; quelle que soit la différence dans la nature de l'ouvrage assigné à chaque ouvrier, la confiance qui repose en lui donne maintenant la vraie mesure de sa valeur. C'est en déployant la conscience qu'ils ont de leurs actes à cet égard envers les capitalistes que les ouvriers parviennent aux salaires les plus élevés. Lorsqu'ils sont dignes de confiance, un grand nombre de personnes s'engagent dans les affaires, et la demande de bras augmente beaucoup les salaires. Dans les localités où on ne peut se fier à eux, il n'y a pas d'entreprises, et la concurrence d'alentour enlève bientôt l'industrie aux districts qui ne peuvent offrir cette preuve d'efficacité morale (1).

C'est parce que la contrainte matérielle et les coali-

(1) Comment pourrait-on autrement se rendre compte de la différence des salaires payés dans les mêmes lieux? M. Finch donne comme

tions sont incompatibles avec cette preuve morale qui donne à chaque homme les moyens de déployer les qualités qui ornent l'humanité, que j'exprime tout mon chagrin de les voir partout être protégées. L'intervention dans le droit de chaque homme à gagner sa vie par le moyen qu'il préfère ne peut être déléguée à son prochain; il doit librement exercer le droit de porter son habileté sur le marché qu'il choisit : toute restriction dans ce sens est un vol commis à son préjudice; mais menacer et intimider celui qui exerce son droit, en pratiquant une qualité morale et en se montrant digne de confiance, cela ne saurait être toléré dans une communauté civilisée. L'intervention de toute tierce personne dans le libre contrat entre le capitaliste et l'ouvrier est un despotisme qui, s'il était établi quelque part aujourd'hui, entraînerait inévitablement la ruine de la communauté qui s'y serait soumise (1).

il suit les gains de 4387 familles dans un seul des quartiers de Liverpool en 1840 :

1342	familles n'ont pas de revenus appréciables,			
310	gagnent moins de 5 sch. par semaine,			
845	gagnent de 5 à 10	—	—	
610	—	de 10 à 15	—	—
727	—	de 15 à 20	—	—
512	—	de 20 à 30	—	—
41	—	de 30 à 40	—	—
4387				

Les gains de ces 4387 familles se montent à 2,025 l. st. 19 sch. par semaine, soit en moyenne 9 sch. 30 d. par famille; ce qui, en comptant 4 personnes pour une famille, donne une moyenne de 4 pences par jour pour 17,548 individus. (*Statistique du quartier du vauxhall.*)

(1) Ici M. Banfield va un peu trop loin dans la voie de l'*individualisme,* ou au moins sa proposition aurait-elle besoin d'être plus amplement développée. Voyons le droit, ou pour mieux dire la justice. J'ai produit

On pourrait objecter que j'ai préconisé déjà ce principe, que tout homme doit faire ses propres affaires et

deux tonneaux de vin, et j'ai besoin de linge. La fabrique belge m'en offre deux cents mètres en échange de mon vin, et la douane me force de m'adresser à la fabrique de Lille, qui ne m'en donnera que 180 mèt.; évidemment le système gouvernemental *me frustre* de vingt mètres de toile. Dans cet ordre, la proposition est vraie.—Je gagnais cinq francs par jour à tisser; les fabricants se coalisent pour me réduire de 0,50 cent.; la loi qui le tolère me spolie, c'est encore vrai. — Je fais mon contrat de travail, où je stipule une présence de quatorze heures par jour; la loi m'en ôte deux en réglementant la durée de la journée dans les fabriques; mon salaire est réduit d'autant : la loi me spolie encore, cela est vrai. Mais la loi interdit (je le suppose) le mélange des sexes dans les manufactures; elle prescrit certaines conditions de sûreté et d'hygiène générale; elle empêche le travail de mes enfants en bas âge : ici la loi a raison, et la proposition est fausse. D'ailleurs, il est facile de voir, en parcourant les pays de fabrique, qu'aucune des lois promulguées sur la durée des heures du travail et sur d'autres conventions qui interviennent indûment dans le contrat du travail ne pouvant être exécutée sans une violation flagrante du droit et du sens commun, ces lois tombent en désuétude; et que par là même la majeure partie des règlements d'hygiène, de sécurité et de morale, règlements justes et opportuns, sont également négligés et inappliqués. La confusion que fait ici M. Banfield (si toutefois il l'a faite autrement que par le rétrécissement de son explication) vient de l'appréciation importante et trop peu comprise du vrai sens du mot *liberté* et de la valeur de ce principe. La liberté n'est pas le droit qu'a chacun d'agir à sa guise, c'est le droit de chaque citoyen à choisir ses actes et l'emploi du fruit de ses actes, et de n'être troublé par nulle usurpation dans ce choix. Mais pour que la liberté soit vraie pour chacun, il faut qu'elle soit réciproque à l'égard de chacun et de tous; elle ne peut donc exister sans sa consécration urgente, la justice, qui donne à chacun la garantie de sa liberté sous la réserve de la liberté des autres, qui concilie en un mot le libre arbitre avec la liberté collective : l'ordre. Il est donc nécessaire que la convention sociale, organe de la justice, et qui ne reçoit l'autorité qu'en vertu de sa fidélité à propulser la liberté par la conciliation du libre arbitre et de l'ordre, intervienne, toutes les fois que dans le contrat du travail se manifeste une clause contraire à la liberté collective; c'est-à-dire lorsqu'une de ces clauses peut blesser l'hygiène, la morale, arrêter la diffusion des connaissances, mettre obstacle au progrès, nuire à la liberté publique, menacer la sécurité. En pesant toutes les lois réglementaires du travail à cette juste balance, on verra combien d'entre elles sont fausses, pernicieuses, inutiles, combien peu sont faites dans l'in-

prendre soin de lui-même. L'indication que j'ai donnée de la sphère dans laquelle l'ouvrier *ne peut pas* faire autre chose que d'aider et de stimuler les efforts du capitaliste n'exclut pas qu'on l'invite, qu'on le pousse même à l'activité dans une autre sphère où *il peut* faire beaucoup, *et doit* faire lui-même. J'expliquerai mieux ce que je veux dire, en montrant à la fois ce que comprend suivant moi la puissance de l'ouvrier.

Nous pouvons attribuer le sophisme trop répandu, que les ouvriers ne peuvent être rémunérés qu'aux dépens de ceux qui les emploient, tandis que les profits ne peuvent s'extraire que de l'effort des muscles des classes laborieuses, à l'erreur primitive en vertu de laquelle on prétend que toute rente doit son origine à l'élévation du prix des subsistances. Les économistes de cette école bornée, qui se sont abaissés des hauteurs intellectuelles où l'homme a été placé par son créateur, et qui ont proclamé leur dépendance morale et physique de la terre qui les supporte, déclarent que les aliments doivent être obtenus avec des difficultés toujours croissantes. La cherté des subsistances, amenant à restreindre le commerce, fait désirer, parce que cela est nécessaire, que les ouvriers soient peu nombreux. Il devient donc moral aux yeux des économistes de cette école, de s'abstenir du mariage. Cette étrange morale, aussi bien que l'odieuse théorie des salaires qui suppose qu'ils sont défalqués des profits, tire

térêt de la vraie liberté. Cependant, il faut se hâter d'ajouter que, dans le siècle où nous vivons, mieux vaut ne pas assez régler que trop réglementer; que mieux vaut suppléer a des interventions difficultueuses par la propagation des connaissances et par celle du bien-être qui en est la suite, et qui fait que les choses se règlent d'elles-mêmes en vertu des lois harmoniques de la société rendue à sa marche naturelle. E. T.

son origine de la pernicieuse théorie du revenu que j'ai exposée dans mon premier chapitre.

C'est alors que nous avons vu que la crainte d'abaisser le revenu en rendant le grain meilleur marché détournait de l'éducation, parce qu'elle amenait à améliorer le fermage. Il s'ensuivait que le bien-être de la nation, que celui des ouvriers eux-mêmes, était au prix de leur diminution en nombre. Aux yeux de ceux qui voient de cette manière, nous tirons un grand bénéfice de l'émigration de nos compatriotes industrieux que les vaisseaux nous enlèvent annuellement par milliers. — Ce serait un grand avantage pour nous que la mortalité inhérente aux métiers insalubres s'accrût autant que possible.

Eh bien, tout l'échafaudage de ces raisonnements s'écroule, lorsqu'on s'aperçoit que le revenu ne dépend pas nécessairement du haut prix des blés. Écartez cette notion, et vous ne trouverez pas de difficulté à ce que chaque homme gagne sa propre nourriture et beaucoup au delà. Considérez que chaque augmentation de la puissance productive nous stimule à de nouveaux besoins et cause de nouvelles demandes de travail; alors le maître et l'ouvrier s'apercevront que loin qu'il y ait trop de bras à employer il y en a plutôt trop peu; et nous comprendrons la réalité de ce vieux proverbe anglais : *The more, the merrier* (1).

Chaque ouvrier possède, pour élever le salaire de son travail, des moyens qui dérivent du principe que nous avons développé jusqu'ici. L'épargne est la source de l'abondance; partout où elle se réalise, il se crée à la fois un fonds de richesse. Quoique bien des gens pen-

(1) Plus de monde, plus de gaieté.

sent qu'ils ne sont pas extravagants dans leur dépense, il n'est cependant pas douteux que chacun des habitants de ce royaume dissipe de grandes ressources. Un merveilleux exemple de la puissance de l'épargne nous est offert par la pratique de la tempérance. On remarque dans les droits d'excise un déficit de 800,000 l. st. qui provient de la restriction de la consommation des spiritueux. La somme de ce déficit correspond à une consommation de peut-être 1,400,000 gallons de spiritueux en Écosse et en Irlande (63,000 hectol.), et de 800,000 gallons en Angleterre (36,000 hectol.); le bénéfice qui provient de cette abstinence ne peut pas être estimé à moins d'un million et demi sterl. (37 millions et demi de francs). Quelle coalition, demanderai-je, aurait pu ajouter autant au salaire que cet effort moral? Si nous poussons cette méthode d'épargne aussi loin qu'il est possible que chaque homme y réussisse, nous trouverons que le droit sur les spiritueux dépasse encore de 4,000,000 l. st. son chiffre raisonnable ; ce qui montre, en calculant au plus bas, que sans aucun inconvénient, 8,000,000 l. st. peuvent encore être épargnés annuellement par la tempérance (1). Il

(1) Il y a là un fait bien remarquable à l'avantage des populations anglaises. Non-seulement les odieuses corn-laws raréfiaient le grain et enchérissaient le pain au profit des détenteurs du sol, mais encore elles défendaient *de brasser ou de distiller d'autres matières que celles provenant des céréales*. Il était défendu, sous les peines les plus exorbitantes, d'introduire du sucre ou de la mélasse dans la cuve-matière du brasseur ; défendu de par des droits énormes, de distiller le sucre de canne ou de fécule, et les spiritueux étrangers étaient frappés d'un droit presque prohibitif : tout cela dans le but avoué d'enchérir le grain. C'était en propres termes exciter le peuple à boire son blé en eau de vie au lieu de le manger en pain, car on sait que chez les classes pauvres la famine conduit à l'abus des spiritueux; c'était honteusement provoquer à la dépravation. La sagacité du peuple opposa tout d'un coup à

peut aussi résulter pour nos ouvriers de l'amélioration de notre système d'impôts, qu'il s'ouvre une carrière légitime à leurs efforts en vue de l'épargne. J'ai déjà fait allusion au fonds de 20,000 l. st. créé cette année par la réduction des prix du blé depuis 1840. On peut juger du résultat par la meilleure condition de nos fabriques, si on compare leur position actuelle à celle où elles étaient en 1840 et en 1841. Toutes, alors, s'étaient ralenties; toutes sont maintenant en plein travail.

La libre concurrence à l'égard du blé, que j'ai démontrée être avantageuse au fermier lui-même, réduira, on peut l'affirmer, le prix moyen du blé à 30 sch. le quarter. Ceci ajoutera encore 20,000,000 de l. st. (500 millions de francs) au fonds disponible, et en rendra le bénéfice parfaitement stable (1).

cette incroyable démoralisation des gouvernants le précepte de la tempérance, et les sociétés de Teatotallers (ne buvant que du thé) se propagèrent et s'agrandirent dans une proportion redoutable pour le système raréfacteur. Ces sociétés de tempérance, que mainte personne a plaisantées en France, voire même en Angleterre, ont démontré chez le peuple britannique le plus admirable esprit d'opposition morale et chrétienne qui puisse s'imaginer. Dernièrement un fait analogue s'est établi en Italie : je parle de l'abstinence du tabac, adoptée comme moyen de résistance à la tyrannie autrichienne dans le Lombard-Vénitien. En France, où le pain était comparativement beaucoup meilleur marché qu'en Angleterre il y a quelques années, quoique l'eau-de-vie ne fût pas chère, la consommation en était beaucoup plus restreinte. Depuis l'abolition des corn-laws en Angleterre, en dehors de l'action des sociétés de tempérance, le peuple, mangeant plus de pain, a bu moins d'alcool, ainsi que les observations l'établissent, quoique cependant consommation générale et *industrielle* de l'alcool ait augmenté considérablement dans la proportion de 93 à 108, de 1840 à 1847. E T.

(1) 30 schel. le quarter de 8 bushels représentent environ 13 francs l'hectolitre. C'est le prix auquel est tombé le blé en France de 1801 1805. La consommation en France étant de 154 millions d'hectolitres, il ne me semble pas douteux que l'introduction d'un vingt-quatrième d'excédant (soit un peu plus de 6 millions d'hectolitres), par la voie du

Le sucre est un autre objet de nécessité dont le prix peut être abaissé au moins de 20 l. st. par tonne, grâce à la concurrence, et avantageusement pour toutes les parties. Sur 200,000 tonnes de sucre consommé, l'économie serait de quatre millions de livres. De même le savon, les briques, le papier, le verre, l'amidon et d'autres objets sujets à l'excise, ainsi que toutes les matières premières des manufactures aujourd'hui soumises à des droits de douane, devraient être affranchis de ces restrictions qui pèsent sur l'industrie. Le bénéfice qui en proviendrait ne peut être estimé à moins de trois millions de livres. L'économie domestique de chaque homme dans ce royaume, si par des efforts simultanés nous obtenions le changement de notre système commercial et agricole, bénéficierait ainsi comparativement à 1840 :

Montant de l'économie sur le blé...	40,000.000 l. st.	(1 milliard)
— sur le sucre.	4,000,000	(100 millions)
— sur les objets de nécessité soumis à l'excise et sur les matières premières..........	3,000,000	(75 millions)
Économie due à la tempérance dans l'usage des spiritueux...........	8,000,000	(200 millions)
Total..............	55,000,000 l. st.	(1,375 millions)

A ceci pourrait être ajouté le montant des épargnes

commerce, ne suffit à maintenir par sa seule présence le blé au taux fixe et moyen de 13 fr. l'hectolitre. En effet, un excédant ou un déficit d'un vingt-quatrième de la consommation annuelle, dans la récolte, suffit pour faire flotter le prix de 13 fr. à 35 fr. (voyez *des réserves de grains*, par M. A. Thomas). Le prix moyen du blé sous le régime protecteur étant de 20 fr., on réaliserait alors une économie de 1 milliard 78 millions annuellement rendus disponibles pour d'autres cultures, alors, mais seulement alors, plus profitables que celle du blé pour l'amélioration du sol et pour l'extension des voies de communication et de l'industrie manufacturière. E. T.

favorisées par les mesures que suggèrent les conseils de salubrité des villes.

Cette somme divisée entre 5 millions et demi de familles donnerait à chacune par an 10 l. 10 sch., soit 5 sch. par semaine (6 fr. 25 c.). Je suis porté à croire que les économies dues à l'amélioration de la salubrité des villes donneraient un chiffre au moins égal. Il est certain que tous bénéficieraient à cette économie, et que les classes laborieuses seraient celles qui en profiteraient le plus.

La réalisation d'un fonds aussi considérable stimulerait le commerce, qui accroîtrait la demande du travail et élèverait le taux des salaires; mais ce même mécanisme en augmentant le prix nominal du salaire en accroîtrait en même temps la valeur : tous les articles de nécessité étant réduits à la moitié de leur prix, les salaires doubleraient réellement. Quelle coalition contre les patrons pourrait amener à ce magnifique résultat, que pourtant nous pouvons obtenir quand nous le voudrons, d'un jour à l'autre, d'une heure à l'autre?

Dans le dernier chapitre, j'ai établi que la variété des récoltes que peut porter la terre constitue la raison de l'indépendance du possesseur du sol. J'ai montré qu'il était raisonnable de supposer que l'application la plus profitable du sol était de construire à sa surface. Cette application, en effet, est le véritable triomphe de l'intelligence. Lorsque les maisons s'élèvent, c'est alors que l'homme a fermement établi sa souveraineté sur la terre. Mais que le possesseur du sol ne croie pas que les maisons puissent s'élever à sa volonté comme l'herbe ou le blé ; cette *récolte* ne peut s'obtenir qu'à la condition préalable de la civilisation.

Eh bien, lorsqu'un bénéfice de ce genre peut se réaliser, le principe, que chaque homme a sa tâche désignée que nul ne peut remplir que lui-même, est ordinairement mis en pleine évidence ; sa fécondité même débauche et énerve quelquefois ceux qui en font leur profit. Nous avons vu qu'on ne peut obtenir du fermier qu'il crée les avantages inhérents à l'irrigation et à l'application convenable des détritus des villes qu'au moyen de la concurrence ; comment pourrions-nous donc obtenir l'irrigation, l'assèchement et l'application des machines aux constructions urbaines de la part de ceux qui tirent leur profit des maisons qu'ils possèdent ? La concurrence seule peut le faire, une concurrence basée sur les efforts individuels. J'essayerai d'indiquer comment on peut s'assurer le confort, le luxe de grands approvisionnements d'eau et de gaz, celui d'un système d'égouts complet et à bon marché ; et cela ne me sera pas difficile. Pour l'obtenir, le locataire le plus pauvre *n'a qu'à le demander*. Pour que ces commodités indispensables soient ajoutées à chaque maison, il suffit au moins puissant de *publier son désir d'en jouir*. Aucun propriétaire ne peut se méprendre sur la valeur de l'occasion que vous lui donnez d'améliorer sa propriété. C'est la connaissance qu'on a que les classes laborieuses ne montrent pas de préférence pour de tels avantages qui a empêché jusqu'ici qu'on les leur ait offerts.

Mais j'irai plus loin encore et je dirai même pourquoi *tous* peuvent obtenir sans les payer, non-seulement les commodités de la vie, mais aussi les bienfaits de la santé et de la gaieté qu'elles amènent avec elles. Un calcul intéressant a été fait sur les sommes que les propriétaires ajoutent au taux de leurs loyers, en raison seule-

ment de l'incertitude du revenu. Les causes de cette incertitude sont les chances de mort, de faillites, de stagnation des affaires, d'incendies et d'autres éventualités que l'on peut prévenir.

Une ville pourvue des amodiations que j'ai énoncées se trouve, par le fait, affranchie, en grande partie, des catastrophes que craignent les propriétaires.

Quant aux maux qui proviennent de causes morales, ils sont soumis à notre propre contrôle. Une étude consciencieuse de la théorie naturelle des profits et des salaires, telle que je l'ai exposée, montre qu'il est de l'intérêt de tous les hommes, de résister à quelque tentative de trouble que ce soit contre l'harmonie qu'il importe de faire subsister entre chacune des classes industrielles.

Une déclaration publique de cette conviction, de la part des classes laborieuses, et la répression énergique et spontanée de toutes tentatives d'agressions illégales, inspireraient une telle confiance, que les propriétaires se livreraient volontairement à tous les engagements de capitaux nécessaires aux améliorations les plus désirables; leurs déboursés, s'ils étaient judicieusement dirigés, n'excéderaient pas 8 pour 100 du revenu, c'est-à-dire à peu près le chiffre de ce qui est ajouté actuellement au taux moyen de l'intérêt, pour couvrir les risques spéciaux inhérents au revenu des maisons.

Je ne saurais estimer à quel maximum on serait tenté de fixer la grandeur de l'épargne qui pourrait résulter d'un effort moral dirigé dans ce but, analogue à celui qu'a exigé la tempérance; il n'y a pas de doute qu'un tel ordre de choses, une fois adopté, donnerait au pays tout ce qui répond aux vues d'hommes raisonnables, et ajouterait une grande force morale à la capacité des

classes laborieuses, comme membres du corps électoral de la paroisse ou des associations.

Dans le langage de l'Écriture, tout travail mérite son salaire. Nous avons vu de quelle manière le bénéfice de la communauté est lié à l'intérêt même de ceux qui travaillent dans son sein. Il importe de donner de bonne heure à tous les hommes dans leur vie un net aperçu de la sphère qui dans chaque pays est ouverte à l'homme industrieux suivant le capital et l'intelligence dont il dispose. Le manufacturier, s'il veut éviter les pertes, doit s'éclairer spécialement sur la distinction qui existe entre le capital engagé et le capital circulant. Mais par-dessus tout, il doit chercher à éliminer de ses opérations l'élément de l'agiotage auquel il est entraîné par l'incertitude de nos approvisionnements alimentaires. Beaucoup d'opérations, qu'on ne qualifierait que de simples spéculations, n'ont pas d'autre origine.

Mais, pourra-t-on demander, la concurrence n'a-t-elle pas ses excès? Des spéculateurs ne se ruinent-ils pas les uns les autres, et ne jettent-ils pas ainsi sur le pavé un grand nombre de pauvres ouvriers? Cette question nous amène à un tout autre ordre d'investigations et qui, en ce moment, n'est pas d'un médiocre intérêt. Ce qu'on appelle souvent *over speculations* (excès de la spéculation, agiotage), et qui mérite ce nom, provient plus fréquemment du fait que les débouchés sont enlevés aux spéculateurs, que cela ne résulte d'un calcul erroné de leur part. Comme le fonds qui peut être appliqué aux commodités de la vie se compose seulement des épargnes réalisées sur les choses nécessaires, ainsi le fonds qui subvient au luxe doit se former par une économie bien entendue dans les deux branches les plus urgentes de

la demande. Tout ce qui interrompt cet arrangement naturel a pour effet immédiat de détruire un débouché quelconque. Nous avons fait l'expérience de cette fluctuation dans les quatre dernières années. En 1840, 41 et 42, il y eut une grande stagnation dans les affaires; des branches entières de l'industrie furent détruites; des milliers d'ouvriers se trouvèrent sans emploi. Si, à cette époque, il n'y avait pas eu de concurrence, c'est-à-dire si personne ne s'était efforcé de produire à bon marché, ou si un grand nombre d'industriels n'avaient pas considérablement réduit le taux de leurs profits pour arriver à la vente, il y aurait eu encore moins d'ouvrage et des milliers d'hommes de plus encore en eussent été privés. Les spéculateurs étaient tous en défaut : non pas parce que le peuple avait besoin de moins de fer, de moins de coton, de vêtements, de mercerie, ou de passementerie qu'auparavant; mais parce que le fonds qui aurait pu payer toutes ces choses secondairement essentielles à la vie avait dû être employé à l'achat de l'objet le plus indispensable, la nourriture. Si le fonds qui peut être dépensé à toutes ces choses et qui crée une demande proportionnelle de travail a été augmenté de 20,000 liv. sterl. cette année même, et a de beaucoup accru la prospérité de ceux qui en ont pris avantage, une réduction ultérieure de 20 liv. sterl. sur le prix du *quarter* de blé ajouterait sans doute considérablement à ce fonds. Eh bien, si les efforts des ouvriers qui s'emploient maintenant à extorquer des salaires élevés, sans s'occuper pour cela de l'accroissement de fonds où prennent naissance les profits et les salaires; si ces efforts, dis-je, s'appliquaient tous à l'amélioration de ce fonds lui-même, les salaires s'élèveraient inévitablement, parce qu'il y aurait quelque chose

pour les payer. La concentration des efforts dans cette direction ne peut, cependant, être basée que sur la conviction des bénéfices de la concurrence; c'est seulement en soumettant le détenteur du sol à une concurrence ouverte qu'il est possible d'augmenter le fonds, qui maintenant est rogné par le prix élevé des aliments.

Il n'y a pas de meilleur exemple des avantages de la concurrence que celui qu'on trouve dans l'intérêt de la propriété territoriale, qui longtemps est demeuré stationnaire, et sans pouvoir procurer un fonds susceptible d'être partagé avec les ouvriers, comme le faisait le revenu des manufactures. En écartant la concurrence de la production du grain, bon nombre de récoltes qui s'approprient le mieux au sol et au climat des îles Britanniques se sont, pour la plus grande partie, réfugiées sur le continent ou en Amérique; le beurre, le fromage, les œufs, la laine, le chanvre, le lin, le tabac, la navette, le colza sont importés, en quantités toujours croissantes, d'autres pays, dont la plupart pourraient nous envoyer le grain pour la moitié du prix qu'il nous coûte. Encore la valeur de toutes ces récoltes aussi bien que celle des produits du jardinage s'accroîtraient naturellement, si l'alimentation première était à bon marché, parce qu'il y aurait alors un fonds pour les rémunérer aussi bien que les objets fabriqués, lorsqu'il aurait été possible d'épargner sur le coût du pain. En ouvrant la concurrence des grains, la valeur d'une récolte de froment s'assimilerait à celle de l'orge ou de l'avoine, et ce qui serait la récolte rémunérative du fermage serait précisément ce qui n'a que peu de valeur lorsque le blé est cher. On peut affirmer que les fermiers ne seraient pas le moins du monde à plaindre, s'ils étaient

obligés à un effort d'intelligence qui, en définitive, aurait pour but de remplir leur bourse.

Le manufacturier doit exercer son intelligence, et en quelque sorte il est souvent contraint de le faire. C'est ainsi que l'accroissement des richesses découle du développement de l'intelligence, de l'augmentation des connaissances, des stimulants donnés à l'activité. Il n'y a pas de lice close pour les combattants, lorsqu'ils peuvent tous choisir leurs armes et lutter contre leurs compétiteurs; le champ est ouvert à tous, le plus actif a droit à la plus grosse part du butin.

Je crois pouvoir espérer qu'avant peu la plupart de ces opérations qui, aujourd'hui, dépriment le physique et restreignent l'intelligence de nos ouvriers pourront être confiées aux machines, et que le seul travail pour les hommes sera celui de leur cerveau (1).

(1) M. Mac-Culloch dit dans sa première note :

« Il s'ensuit, par conséquent, que tous les objets peuvent être considérés rationnellement comme le produit ou la conséquence d'un travail ou d'un autre; mais leur valeur dépend entièrement de la quantité du travail de l'homme ou du capital, c'est-à-dire du produit annuel du travail de l'homme et des machines dépensé pour les mettre au jour. »

M. Senior a réfuté ce sophisme, en citant l'exemple de sir Walter-Scott écrivant un roman qui se vend fort au-dessus du prix des productions d'un travail beaucoup plus considérable. Si la proposition de M. Mac-Culloch était vraie, il s'ensuivrait que le sucre ou d'autres aliments produits par le travail esclave, ou tout au moins par le travail manuel, devraient se vendre plus cher que ceux qui sont produits par les nouvelles machines. Un nombre d'esclaves capables de produire dix tonnes de sucre par semaine coûterait environ le double du prix des appareils propres à en fabriquer la même quantité. Le louage de ce travail manuel coûterait aussi le double de l'intérêt du prix des machines. Il s'ensuivrait donc que, pour tous les objets usuels, la plus grande demande s'effectuerait lorsque les procédés de production en seraient le plus pénibles. Comment expliquerait-on alors ce fait, que les exportations et les importations de tous les pays augmentent de valeur, même monétaire, à mesure que les procédés

Il n'est pas douteux que la route que suit le monde industriel le mène vers ce but. La perspective qui s'ouvre devant nous est celle de la diminution constante de la sujétion et des souffrances physiques, celle de la transformation des efforts matériels en efforts intellectuels. A mesure que diminue ce qu'on a souvent appelé la valeur intrinsèque d'un homme, jugée par l'application de ses bras et de ses épaules aux procédés mécaniques, la valeur échangeable de sa puissance intellectuelle augmente, par cette simple raison que la production qui doit récompenser ses efforts est plus grande.

Maintenant il est certain que ce progrès n'a pas encore été plus rapidement appréciable, en raison de l'absorption du travail appliqué à l'effet désastreux de se procurer chèrement la nourriture. Cela tient aussi en partie à une cause naturelle, l'accumulation lente du capital qui doit être employé à la production. Au lieu de nous plaindre de ce que c'est la surabondance du capital qui déprime les salaires, nous sommes enclin à penser que c'est parce que nous avons trop peu de capital, que les salaires sont peu élevés. Plus d'argent, plus de machines, plus de fabriques! serait notre cri incessant, si nous pensions que ces puissants coopérateurs de notre force productive pouvaient être obtenus par d'autres moyens que par les procédés lents, mais sûrs, de l'industrie, de l'économie, et du respect pour la propriété quelle qu'elle soit. L'application de ces qualités par le pauvre doit trouver chez le riche une ligne de conduite morale correspondante. Nul sophisme orgueilleux, nulle

de production s'améliorent, et qu'on économise le travail? Il est temps, une fois pour toutes, d'écarter cette absurde notion, que l'homme est destiné à faire l'office d'une bête de somme. T. C. B.

mesure d'expédients ne peut plus longtemps arracher aux populations laborieuses le bienfait de la nourriture à bon marché, qui doublera d'un seul coup le salaire pour toutes les familles de nos ouvriers.

L'habileté, la persistance avec lesquelles sont conduites de part et d'autre les altercations entre patrons et ouvriers fourniraient bientôt, si on les employait d'accord contre l'ennemi commun qui s'abrite derrière le rempart de la protection, les moyens de rétablir l'harmonie, en accroissant la richesse, l'indépendance et l'intelligence (1).

(1) Que ces éloquentes conclusions soient répétées en France par la bouche de tous ceux qui aiment encore la liberté, leur patrie, et l'humanité; de ceux qui souffrent profondément des misères de leur prochain : et nous, à notre tour, nous aurons le triomphe; nous serons sauvés des déchirements et des convulsions qui nous font pleurer sur le sort de notre pays. Nous élèverons par le cœur, par l'intelligence, par la moralité, par le bien-être, cette admirable classe ouvrière de France, chez qui la misère la plus poignante n'étouffe le germe d'aucune vertu. E. T.

CHAPITRE IV.

DU COMMERCE; DES PROFITS ET DES SALAIRES DE L'INDUSTRIE COMMERCIALE.

Nous avons retracé les lois qui régissent la consommation et la production à l'égard de ces deux grandes industries, l'agriculture et les manufactures; nous avons vu qu'elles gravissaient, en se donnant la main, les degrés successifs de nos besoins et de nos jouissances, et que, tandis que la production en accroissant constamment l'abondance provoque à la consommation, c'est de son côté la consommation, c'est-à-dire l'usage fait de ce qui a été produit, qui détermine incessamment les nouveaux champs de production qu'il sera profitable d'ouvrir (1).

(1) J'appellerai encore une fois l'attention sur la proposition de l'auteur ainsi résumée, parce qu'elle donne la clef de bien des problèmes épineux. Nous avons déjà posé que la somme des prix des objets valuables est toujours en raison inverse du taux de ces prix. Ce qui crée les utilités qui répondent aux besoins humains sans cesse croissants, et ce qui multiplie ces utilités qui grandissent à mesure que leur onérosité (le taux de leur prix), en diminuant, augmente leur valeur économique (la somme de leur prix), c'est la double et réciproque réaction de la consommation et de la production, autrement dit du besoin, de l'effort et de la satisfaction. Jusqu'ici l'économie s'est débattue contre ce théorème en le posant suivant des prémisses incomplètes, quand elle a voulu déterminer le régulateur du prix des

Nous avons vu que, par la bonté de la Providence, la position de l'homme est parfaitement indépendante de

choses. J.-B. Say, et Adam Smith avant lui, ont trouvé ce régulateur dans l'équilibre de l'offre et de la demande; Ricardo, et la majorité des économistes français qui récemment ont adopté ses errements, le trouvent dans le prix de revient; d'autres encore, comme M. Scialoja, pensent que ce régulateur résulte à la fois du prix originaire basé sur les frais de revient, comme centre de figure à l'égard duquel le prix courant, sollicité par l'offre et la demande, oscille constamment. Il n'y a rien de surprenant que sur des données aussi insuffisantes, les raisonnements les plus pénibles n'aient amené que des conclusions anormales. Mais tout s'éclaircit à l'esprit dès qu'on s'aperçoit que le vrai régulateur du prix n'est autre chose que l'action et la réaction réciproques du besoin, de l'effort et de la satisfaction; dès que, mentionnant l'*action*, on n'oublie pas la *réaction*. En effet, comment se formera le prix d'un objet de nécessité secondaire, des tissus de soie par exemple? Par les actions antérieures dues au progrès, le taux de l'unité des objets indispensables de nourriture, de vêtement et d'habillement, vient à baisser, et augmente leur valeur économique: à l'instant de nouveaux besoins sont créés, et les objets secondaires reçoivent une augmentation de valeur; première réaction de la satisfaction sur le besoin. Les tissus de soie ayant pris une valeur plus grande, cela veut dire que leur prix s'est abaissé ou doit s'abaisser, ce qui s'effectue par la concentration, l'extension et l'amélioration indispensable de la fabrication; seconde réaction du besoin sur l'effort (ou de la consommation sur le prix de revient) qui incite énergiquement le développement des connaissances humaines et l'économie de la puissance. A mesure que le prix des tissus de soie s'abaisse, leur valeur augmente, parce que leur consommation peut s'accroître; troisième réaction de l'effort sur la satisfaction (ou de la production sur la consommation). Puis la chaîne des réactions se perpétue entre la consommation et la production, de manière à accroître indéfiniment la valeur, à réduire le prix, à diminuer l'effort, à multiplier les besoins et les jouissances. L'augmentation de la consommation provoque celle de la production, et en même temps agit par l'intermédiaire de l'économie de puissance sur les prix de revient, et l'action réciproque se fait sentir par l'accroissement de la production.

Le jeu enchaîné de ces trois termes: besoin, effort, satisfaction, dont le cercle embrasse à la fois toutes nos richesses matérielles, intellectuelles et morales, en faisant agir chacune d'elles sur la multiplication des autres, doit être pris *complétement* en considération; car, si on néglige cet enchaînement indispensable, on est amené à la fausse théorie de la rente, à la fausse théorie des salaires, à la fausse théorie de la

ce qu'on appelle *les ressources naturelles.* Nous avons vu que bien des pays ont agrandi leur puissance, quoi-

propriété et de l'organisation sociale ; et on s'expose, *au nom de la liberté*, à admettre dans toutes ces choses l'existence *des monopoles naturels et nécessaires*, contradiction absurde s'il en fut. On s'expose, avec la conviction de la liberté du commerce, à considérer comme funeste pour l'agriculture *l'abaissement indéfini du prix des céréales*, et à admettre l'utilité d'un *prix rémunérateur.* Et pas un économiste imbu de ces erreurs ne peut répondre péremptoirement aux roueries littéraires de certains libéraux-monopolisateurs, parce qu'il y aurait à les attaquer radicalement le danger d'être acculé dans l'impasse qu'on s'est ainsi créée à soi-même.

J'aurai un peu plus loin l'occasion de reprendre en détail cette affaire *du prix rémunérateur des subsistances ;* mais je ne puis terminer cette note sans dire encore un mot de la comparaison du prix à la valeur économique. Personne ne me contredira lorsque j'affirmerai avec M. Banfield que la valeur économique des choses de production humaine augmente en raison directe de l'abaissement de leur prix, ou, en d'autres termes, que la somme des prix est en raison inverse de leur taux, et cela parce que l'extension de la consommation est à la fois la cause et la conséquence, l'origine et le but de la valeur. Mais on pourra me dire que cette notion n'est pas universellement applicable, et que dans certains cas elle se trouve contredite, parce qu'il y a des nécessités d'usage absolu qui, étant communes et gratuites, n'ont pas de prix, et qu'ainsi la proposition susdite n'est vraie que jusqu'à la limite de la gratuité; mais qu'à l'instant où la gratuité arrive, la valeur s'anéantit en même temps que le prix.

Eh bien, j'affirmerai cependant que cette proposition est toujours vraie pour le prix et la valeur des productions humaines, parce que si leur prix tend sans cesse à la limite de la gratuité, il ne peut jamais l'atteindre, et que, pour chaque abaissement du taux des prix, la valeur économique (la somme des prix) augmente suivant une proportion beaucoup plus considérable, tandis qu'en même temps chaque accroissement de la valeur économique des choses sollicite l'abaissement du taux de leur prix, et que la combinaison de ces deux forces simultanées multiplie les populations qui viennent encore ajouter à leur effet.

On pourrait se rendre compte graphiquement de ces résultats en construisant une courbe qui aurait pour abscisses le nombre des populations, et pour ordonnées leur capacité de consommation ; ainsi, la valeur économique d'un objet serait d'autant plus grande, qu'elle pourrait se placer sur un point de la courbe plus éloigné de la ligne des ordonnées et plus rapproché de celle des abscisses, parce que cette valeur se mesurerait alors par la longueur de l'abscisse de ce point. On conçoit alors

qu'ils ne possédassent pas de ressources agricoles intérieures.

Nous avons remarqué la transformation des contrées

qu'un très-petit abaissement de l'ordonnée corresponde à une longueur de l'abscisse deux fois, dix fois, cent fois, mille fois plus grande à mesure que cet abaissement rapproche de plus en plus le point de la courbe où se place la valeur spéciale considérée, de la ligne des abscisses.

Cette construction, qui pourrait être fort curieuse, ne serait pourtant jamais exacte; car il faudrait tenir compte, pour l'allongement des deux branches de la courbe, d'une part de l'accroissement successif de la richesse, de l'autre de celui des populations, ainsi que de la réaction mutuelle de ces deux forces, et ces éléments varient à chaque instant et pour chaque lieu.

J'ai dit que cette notion de la valeur économique s'appliquait à toutes les choses de production humaine, ou, pour être plus exact, aux choses d'*appréciation* humaine. J'ai admis cependant qu'il y avait des nécessités d'usage absolu qui, étant communes et gratuites, n'ont pas de prix, et conséquemment ne peuvent avoir aucune valeur économique.

Il importe surtout, au point de vue philosophique, d'établir une distinction bien nette à cet égard; il importe de bien voir que ces deux termes, utilité et gratuité, quoique tendant sans cesse à se rapprocher en vertu de l'économie de la puissance humaine, ne peuvent jamais se confondre, et qu'une chose utile n'est jamais absolument gratuite. En effet, pour qu'une chose soit utile, il est nécessaire qu'elle soit ou qu'elle puisse être appropriée. De quelle utilité est l'air au phthisique qui se meurt? ou les aliments à un estomac paralysé? Or, qui dit appropriation dit effort, implique dépense. Toute appropriation est onéreuse, et ne le devient moins, sans pouvoir jamais cesser de l'être, que par une économie de puissance. L'appropriation est la clause expresse de l'utilité. Ceci posé, quelles sont les choses gratuites et communes? Les forces naturelles, l'air, l'eau, la pesanteur, la lumière, la chaleur, l'électricité? le sol même, et toutes les richesses naturelles? Sans contredit, ces choses sont gratuites, mais elles sont parfaitement inutiles à celui qui *ne peut pas* les approprier; elles ne sont utiles qu'à la condition d'une dépense de force; elles ne deviennent utiles qu'en prenant de la valeur économique. L'air est gratuit, mais le dicton populaire est un fort bon axiome d'économie : *On ne peut pas vivre de l'air du temps.* L'air gratuit est donc inutile; il ne peut avoir d'utilité que sous la clause formelle de l'acquisition onéreuse des choses qui lui donnent de la valeur réelle *indirectement*, en lui permettant d'entretenir la vie. Il en est de

qui possédaient l'aptitude manufacturière en de vastes ateliers où la moitié du monde vient chercher ses approvisionnements, et qui empruntent leurs matières premières aux consommateurs mêmes qu'ils alimentent de leurs produits. Nous nous sommes assurés que l'agriculture, obéissant à l'appel du commerce, renonçait souvent à une culture particulière pour faire place à d'autres, et nous avons vu l'agriculture elle-même se retirer devant l'industrie manufacturière. Enfin nous savons que la puissance manufacturière n'est tout aussi bien que transitoire. Un effort de génie suffit pour placer le siége de l'industrie dans une plaine de sable, sur les bords d'un torrent ou à la bouche d'un puits à charbon. Une des dernières forces que nous avons adaptées aux usages mécaniques est celle du fluide électrique, cette substance de la nature la moins matérielle, qui peut cependant provoquer de plus grandes impulsions que celles que communique la chute des plus lourdes masses. Rien n'est immobile, rien n'est stationnaire; la loi de l'in-

même, *directement*, des forces naturelles qui sont inutiles tant qu'elles ne sont pas appliquées, c'est-à-dire tant qu'elles n'ont pas acquis de valeur en vertu d'une dépense; valeur d'autant plus grande, qu'on en a obtenu le service suivant un taux moindre de prix.

Donc, l'utilité, cause de la valeur dont la source est dans les forces naturelles gratuites, c'est-à-dire dans l'économie des efforts humains, ne peut être que de moins en moins onéreuse, sans jamais arriver à être gratuite, et la valeur de toute chose utile s'accroît en raison directe de l'abaissement de son prix.

Ces considérations m'ont semblé opportunes, parce qu'elles condamnent absolument le communisme, en détruisant son principe : *la gratuité utile du sol*, et que de plus elles enlèvent à la langue économique la distinction oiseuse de valeur en usage ou en échange. Toute chose, tout service non échangeable n'a ni utilité ni valeur économique, et n'a d'autre qualité de ce genre qu'une importance morale ou personnelle qu'on peut appeler une valeur abstraite, si l'on veut, mais non pas une valeur économique. E. T.

dustrie, comme celle de la nature, est d'être livrée à une évolution continuelle, à une activité incessante, à des efforts toujours tendus, à un mouvement toujours progressif.

Mais, indépendamment des révolutions silencieuses et graduelles qui s'effectuent constamment et presque en dehors de nos appréciations, la surface de la terre est le théâtre d'une activité prodigieuse, qui résulte des besoins journaliers de l'homme. Ces besoins, lorsqu'on ne les soumet pas à des restrictions, sont constants et mesurables, et nous pouvons à la fois délimiter et guider l'activité qu'ils font déployer ; ces besoins donnent naissance au courant de l'échange d'homme à homme, de nation à nation, de continent à continent ; ils ont créé le commerce. Par le secours des commerçants, le capital productif disséminé parmi les peuples est, en quelque sorte, mis en participation pour le bien général. L'accroissement d'efficacité résultant de cette association qui donne libre carrière à la division du travail, forme le fonds sur lequel s'appuient les commerçants, et le temps a prouvé que ce n'est pas un des moins riches.

Si le Russe veut boire des vins de France, il doit donner en échange, directement ou indirectement, les produits des campagnes, des mines ou des forêts qui forment le capital de son empire. Des importations de la Grande-Bretagne, 60 pour 100 sont des articles d'alimentation, et 30 pour 100 des matières premières pour l'industrie. On les obtient en échange des exportations de marchandises fabriquées dans les usines qui forment le capital principal de l'Angleterre. Si l'association entre le fermier et le manufacturier, en multipliant l'efficacité du ca-

pital de chacun d'eux, enrichit un pays, l'alliance de tous deux avec le commerçant vient multiplier encore ce premier produit ; nous ne pouvons donc pas nous étonner de la part importante que prend le commerce dans les progrès de la civilisation.

Nous avons vu que les Phéniciens s'émancipèrent de la dépendance dans laquelle les tenaient les Égyptiens, leurs voisins puissants, en s'appliquant à assurer leurs approvisionnements alimentaires. Ils y parvinrent par un effort intellectuel, par l'application au commerce d'une machine, le navire. Au moyen de la navigation, Tyr et sa grande colonie Carthage, parvinrent à une puissance prédominante. L'influence politique de la Grèce dépendait de la suprématie-maritime conquise par ses principaux États. Ce fut sur l'Océan que Rome disputa à Carthage l'empire du monde. La souveraineté de l'Océan est la pierre de touche de la suprématie politique, parce que la puissance qui s'en est emparée devient la protectrice du commerce. Le commerce donne aux peuples arriérés le moyen d'améliorer leur condition; il offre aux contrées dans lesquelles l'industrie a fait quelques progrès les moyens de tirer le meilleur parti de cet avantage. Le commerçant est l'ami du monde entier, par conséquent il peut être l'allié le plus puissant ou le rival le plus dangereux. Cependant sa première venue sur un nouveau champ d'activité a causé constamment une certaine appréhension, et sa propriété n'a ordinairement pas été investie de plus de sécurité que celle du manufacturier. En raison de ce que le commerce crée de la richesse, on l'a pris en tous temps pour la richesse elle-même; il s'est vu exposé à la rapine des rois, des gouvernements et de la multitude.

Le secret de l'extension considérable de l'empire romain et de sa longue durée, même après que la décadence de sa capitale et que l'infamie de ses chefs furent devenues notoires, peut sans doute être attribué à ce que sous son nom, comme prétexte, s'effectuait, dans plus de la moitié de l'Europe, un trafic sans restriction. L'empire romain était en fait un immense *Zollwerein*, et sa capitale, nous le savons, était approvisionnée par les régions les plus productives de la terre. Si la culture intellectuelle avait élevé ce peuple au-dessus des dangers de cette abondance qui l'entourait, qui aurait pu renverser la domination romaine? La chute de l'empire romain date de la période de sa décadence morale, et il y a eu à ce sujet de nombreuses erreurs économiques; il tomba aussitôt que le système d'impôts, si remarquablement décrit par M. Guizot, opprima de sa rapacité destructive les citoyens riches, et anéantit l'ardeur des entreprises commerciales (1).

Le commerçant a cherché un abri contre ses ennemis

(1) M. Blanqui, dans le premier volume de son *Histoire de l'Économie politique*, a retracé d'une manière à la fois énergique et vraie le tableau des causes de la chute de l'empire romain. Aux principes de ruine que signale M. Banfield, il faut ajouter ce faux système d'économie politique qui, honorant le brigandage à main armée, avilissait la production industrielle. La protection que l'empire romain accordait au commerce qui le nourrissait et l'enrichissait, la vitalité que lui donnaient les immenses travaux publics accomplis par les armées victorieuses dans les provinces conquises, ont beaucoup retardé l'affaissement de ce grand corps; et cependant il dut se détruire lorsque, à la faveur de l'extension immense qu'il avait prise, il fit prévaloir sa fausse législation économique jusqu'aux bornes presque du monde connu. La chute de l'empire romain offre une preuve visible que l'activité agricole et commerciale ne suffit pas au progrès et même à la conservation des États, et que le troisième terme de l'industrie humaine, la production manufacturière, est indispensable à la promotion et à l'existence des deux autres.
E. T.

près de toutes les puissances qui ont régné sur la terre. Dans l'Inde et dans l'Égypte ancienne, les fêtes religieuses étaient des périodes d'échanges commerciaux; et même aujourd'hui le pèlerinage de la Mecque perpétue, sur la terre musulmane, le souvenir de la sainteté qui s'attache au caractère du marchand. Les stations militaires des Romains rendaient le même service aux commerçants qui, pour s'acquitter de cette obligation, parvenaient à concilier aux vainqueurs la bonne volonté des peuples conquis en fournissant à ceux-ci les moyens de payer leurs tributs. La chute de cette puissance protectrice, sous l'effet de sa propre démoralisation, priva les plus belles contrées de l'Europe, pendant des siècles, des avantages du commerce; circonstance qui, sans nul doute, favorisa l'extension des conquêtes mahométanes. Les rudes guerriers du Nord, qui n'étaient jaloux que de l'influence qu'ils pouvaient exercer, ne purent souffrir un appel à des relations sociales qu'ils ne comprenaient pas, et encore moins à l'aide d'un élément sur lequel ils n'avaient aucun pouvoir.

Le point auquel l'incertitude de la propriété, causée par ces habitudes oppressives, entrava le développement de la prospérité européenne, peut se concevoir par ce fait que les premières cités, les premiers États qui sortirent de la barbarie étaient inaccessibles du côté du rivage. La cité d'Amalfi ne pouvait être abordée du côté de la terre que par un sentier à mulets qui serpentait le long d'un rocher élevé et escarpé. Une demi-douzaine de montagnards résolus, dans les anciens temps, auraient suffi à garder ce passage contre la troupe d'hommes d'armes la plus rapace ou la plus invulnérable. Dans les villes sarrasines de la Sicile, Syracuse et Messine, les

marchands d'Amalfi connurent l'hospitalité qui encourage et les arts qui développent le commerce. Au xe siècle, ils avaient leurs entrepôts au Caire et à Alexandrie, et les côtes de la Syrie étaient familières à leurs marins. En 1020, les aventuriers d'Amalfi reçurent la permission de bâtir une église à Jérusalem, et y fondèrent le célèbre hôpital qui fut, par la suite, un monument si splendide de leur renommée. Leur code de lois navales servit d'exemple aux autres États de l'Italie et du Levant, à mesure qu'ils s'élevaient dans la même voie ; ils formèrent longtemps le type de la justice pour les puissances chrétiennes dans la Méditerranée. On suppose aujourd'hui que les gens d'Amalfi apprirent dans leurs relations avec les Sarrazins l'usage de la boussole, dont l'invention leur fut longtemps attribuée ; il est établi que l'usage de la boussole était connu aux Chinois dès avant le troisième siècle de notre ère. Il est probable que les Arabes reçurent cet instrument des Orientaux intelligents, et qu'il fut immédiatement adopté par les navigateurs sarrasins de la Méditerranée. Il est probable cependant que Flavius Gioja ou Gisia (1), natif de Positanum dans le duché

(1) On écrit quelquefois : Givia. Quelques auteurs ont aussi attribué l'introduction de la boussole en Europe au Vénitien Marco-Polo, qui l'aurait rapportée de Chine. Effectivement ce célèbre voyageur revint de Chine vers 1260, et l'on ne place l'invention de Gioja que vers l'année 1303. Mais l'usage de la boussole était connu en Europe dès le commencement du xiie siècle ; car on trouve dans la Bible de Guyot de Provins, poëte Français, qui l'écrivait en 1180, un fragment descriptif très-net de la boussole primitive :

> Toutes les autres se remouent (*les étoiles*).
> Et rechangent leurs liens et tornent,
> Mais celle estoile ne se muet (*l'étoile polaire*),
> Un art font qui mentir ne puet.

d'Amalfi, perfectionna la boussole en en suspendant l'aiguille sur un pivot poli. Auparavant l'aiguille flottait sur l'eau, mais remplissait son office même ainsi d'une manière convenable. Dans le XIV[e] siècle, Amalfi disparaît de l'histoire, ayant, comme autrefois les Phéniciens, servi de pionnier à des États qui parvinrent à posséder des ressources plus grandes ou mieux cultivées. Ni Gênes ni Venise ne possédaient à leur origine plus de ressources agricoles qu'Amalfi. Comme cette dernière cité, Gênes est environnée de rochers qui en défendent l'approche du côté de la terre; mais ses plages, plus considérables, offrent plus de convenance aux arts que celles d'Amalfi. Pise, placée dans

Par vertu de la marinière,
Une pierre laide et brunière,
Où li fers voulentiers se joint,
Ont, si esgardent le droict poinct.
Puisqu'une aiguille ont touchié,
Et en un festu l'ont couchié,
En l'ève le mettent sans plus (*dans l'eau*),
Et li festus la tiennent sus.
Puis se torne la poincte toute
Contre l'estoile, et si sans doute
Que jà nus hons n'en doutera,
Ne jà par rien ne faussera.
Quand la mer est obscure et brune,
Quand ne voit estoile ne lune,
Dont font à l'aiguille allumer,
Puis n'ont-ils garde d'esgarer
L'astre, contre l'estoile ou la poincte.

Ainsi donc, nos navigateurs se servaient de la boussole dès le commencement du XII[e] siècle. D'ailleurs, on ne peut contester à Gioja les perfectionnements importants qui la rendirent plus usuelle, car il indiqua le point nord, sur celles qu'il construisit, avec une fleur de lis, pour prouver que l'instrument était dû à un sujet du trône de Naples, alors occupé par une branche cadette de la maison royale de France, et toutes les nations suivirent cet usage en adoptant le même signe distinctif pour le nord de la boussole.

une plaine fertile quoique limitée, fut au commencement plus indépendante du commerce pour ses approvisionnements alimentaires que les villes susnommées. Pise conquit aussi l'île fertile de la Sardaigne sur les Sarrasins; mais ces avantages ne lui assurèrent point de supériorité; elle disparut sous l'influence croissante de la république Ligurienne.

Un trait qui nous frappe dans l'histoire commerciale primitive de tous les États maritimes italiens, c'est leur promptitude à fraterniser avec les puissances musulmanes partout où ils en obtenaient une réception cordiale. Les tendances du commerce sont d'unir les peuples. Il n'y a rien dans les distinctions de croyances qui puisse empêcher la pratique des plus simples devoirs du commerçant. A l'époque des croisades, la route de l'Orient par Trébisonde continua à être la plus sûre et la moins interrompue. Le commerce de la mer Noire, cependant, fixa en grande partie l'attention de Gênes et de Venise.

Venise avait plutôt cherché à établir son influence sur le commerce de la Syrie et de l'Égypte; la ligne des Dardanelles y avait été longtemps considérée comme d'une importance secondaire. D'un autre côté, Gênes avait dès l'abord essayé de s'emparer des avantages du trafic avec la mer Noire par ses alliances avec les empereurs grecs; elle fit céder à ses marchands le faubourg de Péra à Constantinople; ses vaisseaux purent commercer et même jeter des colonies sur les côtes de la Tartarie.

Un des meilleurs articles d'échange dans les grandes échelles commerciales des mahométans était le grain qui, alors comme maintenant, pouvait être obtenu au

meilleur marché possible à l'embouchure du Dnieper et du Don.

Dans la plupart des traités d'alliance et de commerce conclus par les Génois on retrouve une stipulation constante concernant à la fois la franchise des droits sur les grains qu'ils emportaient et la liberté de réexporter librement ce qu'ils n'avaient pu vendre en aucun port. La possession par les Génois, partout où ils allaient, de cette clef commerciale ne pouvait pas être indifférente aux Vénitiens; aussi réclamèrent-ils dans les ports de la Syrie des priviléges et des immunités semblables à celles dont jouissaient leurs rivaux.

Tout le long des côtes provençales et espagnoles, les Génois avaient des consuls et des établissements commerciaux dans chaque port, qu'il fût chrétien ou mahométan; de la Syrie au détroit de Gibraltar, leurs navires étaient partout bien reçus sur la côte africaine. Ils avaient même passé le détroit, et établi des communications avec Lisbonne, la Flandre et l'Angleterre. Après la chute de Pise, leurs vaisseaux transportèrent les marchands de la république naissante de Florence. A l'ouest les Génois redoutaient peu la rivalité de Venise; mais là bientôt de nouveaux compétiteurs se déclarèrent : Marseille et Barcelone, qui s'éleva après la chute de la cité musulmane d'Alméria (comme après la conquête de Grenade, Séville acquit la renommée d'une grande place commerciale chrétienne), étendirent leur commerce de l'extrême Orient jusqu'à la péninsule ibérienne; enfin, à nulle époque antérieure de l'histoire ne remarqua-t-on tant d'activité commerciale qu'alors dans le monde occidental. La route par terre de Gênes en Flandre par la Suisse et les bords du Rhin, celle de l'Alle-

magne centrale par le Tyrol, Augsbourg et Nuremberg, celle de Vienne, de Prague et de Cracovie par Aquilée et la Carinthie, étaient sans cesse animées par le commerce. Les souverains les plus éclairés de l'Europe, les rois de Castille et d'Aragon en Espagne, les Plantagenets en Angleterre, les empereurs de la maison de Souabe en Allemagne, favorisèrent et encouragèrent par tous les moyens le commerce qui apportait avec lui la civilisation et le bonheur. C'était à l'époque des Bérengers de Provence, d'Alphonse de Castille, de Frédéric II d'Allemagne; l'époque des trouvères et de troubadours, de Dante, de Simon de Montfort, d'Édouard Ier, de Robert Bruce et de l'indépendance de la Suisse.

Dans les premières années du XIVe siècle, les Portugais devinrent navigateurs; une des premières traces historiques de leur commerce est contenue dans une lettre qu'on trouve dans les *Fœdera* de Rymer, adressée par le roi Édouard II d'Angleterre au roi Dinas de Portugal, et dans laquelle on fait allusion à l'existence de traités de commerce. Lisbonne formait certainement une échelle très-convenable entre la Méditerranée et l'océan Germanique. Les vaisseaux des villes de la Hanse vinrent aussi de la Baltique à Lisbonne; le commerce auquel se livrait la ligue hanséatique s'étendait par la Russie jusqu'à l'Asie centrale. Les factoreries du grand Novogorod, en Russie, étaient plus importantes encore que celles de Bergen, de Bruges ou de Londres. Dans le XIVe siècle, les exportations de vin de Lisbonne étaient évaluées à 12,000 tonnes annuellement, c'est-à-dire, à peu de chose près, à la même quantité qu'aujourd'hui. Des droits modérés à l'importation et à l'exportation suffirent pour enrichir de trésors immenses les

rois de Portugal. Ainsi, avec le concours des commerçants, la civilisation sortit des ténèbres qui couvraient l'Europe. Les manufactures s'élevèrent dans les cités commerçantes, et l'agriculture fleurit dans les districts adjacents. L'accroissement de l'intelligence s'opéra parallèlement à l'essor de l'industrie, et atteignit à l'époque désignée sous le nom de moyen âge cette hauteur remarquable que nous considérons encore quelquefois avec étonnement! A cette école se formèrent Colomb et Vasco de Gama, qui étendirent la sphère de notre activité jusqu'aux Indes orientales et occidentales.

Toutes les personnes habituées à réfléchir seront frappées de cette circonstance, que c'est toujours quelque matière alimentaire qui forme la première production avantageuse au commerce à toutes les époques. Les marchands italiens approvisionnèrent longtemps l'Europe du sucre et des épices qu'ils tiraient du Levant. Les épices furent aussi le principal article de commerce sur lequel opéra Lisbonne après sa découverte du passage du cap de Bonne-Espérance; elles fournissaient un moyen perfectionné d'accommoder les aliments. Le commerce du poivre était déjà fort important, ainsi que le constate une déclaration qu'on retrouve dans les chroniques d'Augsbourg, et qui établit que la maison de Welser, établie dans cette ville, avait à bord d'une flotte espagnole, détruite par les Hollandais dans la guerre de leur indépendance, pour 20,000 liv. st. de poivre. La raison pour laquelle l'importation des subsistances contribue si puissamment au progrès, c'est qu'elle affranchit le travail de la pénible culture du sol, pour qu'il puisse désormais s'appliquer à d'autres branches de la production.

Les historiens n'ont pas encore recherché jusqu'à quel point la disposition de ressources aussi considérables a pu favoriser l'extension du pouvoir de Charles-Quint (1) sur presque la moitié de l'Europe ; il est cependant certain que les Vénitiens, qui avaient été longtemps jaloux du commerce espagnol, et qui cherchèrent, suivant des vues véritablement modernes, à le combattre par des droits différentiels élevés, ne parvinrent, par cet absurde système, qu'à la destruction de leur pouvoir politique ; il est remarquable de voir qu'à cette époque même, aucun des pays de l'Europe ne sympathisa avec les monopoliseurs vaincus.

Mais la promotion la plus énergique que reçut le commerce dans le XVe siècle peut être attribuée à deux inventions qui sont peut-être aussi remarquables par leurs résultats que la découverte de la boussole : j'entends parler de l'imprimerie et de la fabrication du papier. Nous devons à ces inventions de pouvoir étendre nos associations en dépit des barrières que les distinctions politiques, les chaînes de montagnes et les océans établissent entre les hommes. L'influence de ce nouvel instrument de puissance, comme celle de tous les éléments du progrès, fut d'abord considérée avec jalousie et même avec effroi. Par suite d'une crainte erronée, ses ennemis ne pouvaient tout d'abord apprécier ce fait, que les circonstances mêmes qui empêchaient les bar-

(1) Ce point a été traité avec un grand talent par M. Blanqui dans son *Histoire de l'Économie politique ;* il constate les immenses ressources que trouva Charles-Quint, et la funeste issue qu'il leur donna en organisant le système des restrictions commerciales. Cette guerre de tarifs, dont M. Banfield attribue l'initiative à Venise, M. Blanqui prouve qu'elle appartient à Charles-Quint, et il en démontre éloquemment les fatales et durables conséquences. E. T.

rières politiques d'être qualifiées de restrictions devaient tendre à confirmer leur durée. Si la politique des cours avait pressenti cette vue, et si elle avait fait un usage normal de l'arme que lui apportait ainsi le commerce, il y aurait eu alors aussi peu de changement dans les divisions politiques des puissances, encore que le papier fût devenu abondant, qu'il y en a eu dans les dénominations et les dimensions des monnaies.

Le caractère primordial des nouveaux éléments que le papier introduisit dans le négoce fut l'emploi dans le commerce des capitaux associés et concentrés.

De grandes maisons, parmi lesquelles on remarque les Médicis de Florence, les Fugger et les Welser d'Augsbourg et sir Thomas Gresham, le fondateur de la bourse royale et d'un collége à Londres, furent les promotrices d'entreprises commerciales considérables qui embrassèrent l'empire de Russie, l'Amérique du Nord et du Sud et les Indes orientales et occidentales au temps de la reine Élisabeth (1). Durant cette période, le commerçant, quoique émancipé en grande partie lui-même

(1) La France a été un peu négligée par l'auteur dans l'énumération successive qu'il donne des grandes places de commerce et des négociants illustres. Jacques Cœur, le célèbre argentier de Charles VII, florissait au XVe siècle ; son commerce s'étendait dans toutes les parties du monde alors connu, où il avait près de trois cents factoreries ; il possédait de nombreux vaisseaux, et sa fortune le rendait le plus riche particulier du monde, à ce point qu'il pouvait prêter à son maître 200,000 écus d'or, somme énorme pour ce temps. On sait de quelle ingratitude il fut payé, et comment, forcé de se mettre au service du pape Calixte III, il mourut à Chio, en 1456, dans une expédition contre les Turcs. A cette époque aussi, nos navigateurs basques, les plus hardis des explorateurs, jetaient çà et là leurs colonies sur des plages lointaines. La ville de Dieppe était devenue un des ports les plus fameux du globe ; elle créait et s'assurait le commerce de la côte occidentale d'Afrique par de nombreux comptoirs, dont la plupart existent encore aujourd'hui ; elle fondait la ville de Québec au Canada. Un peu plus tard, un

de ce joug qui d'abord enchaînait ses mouvements aux rouages mêmes du gouvernement, affranchit aussi en réalité les gouvernants de leur dépendance envers lui. La puissance du commerce s'accrut à un tel point que les folies et les vices mêmes d'une déplorable politique ne purent la détruire. La méchanceté et l'absurdité des cours et des ministres interrompirent ses progrès et firent subir des pertes aux nations comme aux individus, et cependant, malgré tous ces obstacles, la part de prospérité que l'Europe dut au commerce a toujours été grande depuis le commencement des temps modernes, en comparaison de ce que les nations en possédaient à toute autre époque antérieure.

Grâce aux avantages qui découlent de ce fait, les peuples ont pu supporter patiemment les expériences économiques nombreuses et contradictoires qui ont été essayées à leurs dépens; mais l'accroissement de la population, cet aiguillon incessant du progrès, a enfin brisé les traditions qui voulaient que sur des fondements artificiels, on parvînt à créer un système de restrictions commerciales plus avantageux à l'humanité que l'échange international qui, par les vues de la Providence, doit répandre sur tous, s'il est libre, autant de bienfaits que la lumière du ciel.

Je ne fatiguerai pas le lecteur par une enquête minutieuse sur le mérite des différents systèmes des physiocrates, des économistes et des protectionnistes.

Nous sommes maintenant à une époque où nous pouvons écarter toute vue de restriction sur les entreprises,

de ses enfants, l'illustre armateur Ango, parcourait les phases d'une fortune et d'un développement commercial presque fabuleux.

E. T.

oublier tout calcul étroit. Nous y sommes forcés par les nécessités de la population accumulée auxquelles ces différentes écoles d'économistes se sont montrées incapables de pourvoir; mais comme la principale impression qu'ils nous ont léguée est la crainte que la concurrence soit dangereuse pour les individus, et encore bien plus pour les intérêts nationaux, j'ai dû entrer dans les raisons qui me font affirmer que la concurrence qu'amène le commerce des nations entre elles ne peut être pernicieuse pour aucune d'elles. Pour quelle classe la concurrence exagérée peut-elle être considérée comme nuisible? Pour les agriculteurs? Nous avons vu que l'agriculture change constamment de caractère dans chaque pays, que les grosses récoltes de grain et de subsistances sont transportées d'un sol à un autre par la demande faite à ce sol de produits qui en rémunèrent mieux la culture, et qui en exigent pourtant l'exploitation la plus dispendieuse; que par conséquent une telle variation n'entraîne pas de perte si on l'étudie et qu'on sache en tirer avantage. Tout ce qui peut faciliter ce changement bénéficiera à la fois aux propriétaires et aux fermiers, et c'est sur ce terrain que j'ai exprimé mes espérances, qu'ils ne perdront pas de temps pour mettre l'agriculture britannique dans des conditions propres à tirer avantage de la concurrence qui diminuera le prix du blé et celui du sucre (1).

(1) Je dois dire ici quelques mots de l'erreur fondamentale où sont entraînés les économistes lorsqu'ils admettent la *nécessité d'un prix rémunérateur pour les céréales.*

A la première vue, il paraît simple, en effet, de supposer que si le bas prix des céréales profite à la consommation générale, il nuit à l'agriculture, qui trouve son meilleur profit dans l'élévation de leur prix; qu'ainsi, chaque fois qu'une baisse de 5 fr. sur le prix moyen de 20 fr.

La concurrence est-elle nuisible au manufacturier? Ses occupations offrent, comme celles de l'agriculteur,

ajoute 750 millions aux ressources disponibles du pays, ces 750 millions sont enlevés aux profits de la culture. Cette opinion est tellement accréditée, que M. le président actuel de la République, entouré comme il doit l'être de toutes les lumières du pays, me l'a exposée dans ces termes précis, à propos d'une série d'articles faits dans le journal *le Dix Décembre,* et où j'avais essayé de la combattre. Il en résulte que le *desideratum* doit être un prix moyen tel, que, sans trop nuire au consommateur, il *rémunère* l'agriculture. Mais ceci n'est vrai qu'à la condition préalable des tarifs protecteurs; avec leur enlèvement, la vérité ressort justement du contraire. Dans les pays qui ne produisent pas tout le blé qu'ils consomment, les tarifs ont une action plus visiblement funeste, en ce qu'ils enchérissent le pain dans le but ouvert d'enrichir le propriétaire du sol, but qu'ils n'atteignent pas d'ailleurs, comme l'a prouvé M. Banfield, et auquel parviendrait bien mieux le progrès normal si aucune restriction n'empêchait la fortune générale de s'accroître. En France, où, année moyenne, tout le blé consommé peut être produit sur le territoire, l'action nuisible des tarifs est moins éclatante; mais elle n'en est pas moins désastreuse. Protéger le blé, c'est forcer le cultivateur de livrer à la production du blé, c'est-à-dire à la moins profitable de toutes (puisque le pain est de première nécessité, et doit, en bonne économie, être au moindre prix possible) les meilleures terres du pays, c'est-à-dire celles qui sont le mieux situées et sur lesquelles le plus de capital a été engagé; c'est agir au rebours précisément de la loi naturelle, qui veut que les substances indispensables à la vie soient livrées à une dépréciation continue qui en augmente l'usage et la valeur, les force de s'éloigner des pays avancés en population et en production pour se réfugier dans les plaines peu habitées, où le sol n'est pas cher, afin que par ce mouvement toutes les choses de nécessité, créées par la satisfaction des besoins primordiaux, acquièrent de la valeur. Ainsi, moins le blé sera cher dans un pays avancé comme la France, moins il restera en culture possible et préférable, et plus il sera tiré du dehors; le pain et la viande baissant de prix, accroissent leur valeur et celle de toutes les nécessités secondaires, et le sol peut désormais être arraché à la culture *devenue improfitable* du blé pour être livré à des emplois de plus en plus profitables, dont le dernier terme est l'érection des maisons. Il est donc exact de dire que même et surtout pour l'agriculture, le vrai prix rémunérateur des céréales en est le prix le plus bas possible. Ce qu'il y a de plus avantageux pour le cultivateur, c'est de parvenir à considérer le blé comme un produit improfitable; car alors un grand nombre d'autres productions ou d'autres emplois du sol deviennent d'abord possibles et ensuite beaucoup plus avantageux, parce que,

une série de divisions dont chacune profite des économies introduites dans les procédés de celle qui la précède.

leur prix s'abaissant et leur valeur augmentant, la consommation élargie permet de les obtenir sur une grande échelle, et par conséquent d'augmenter la somme des profits en en diminuant le taux.

Mais, dira-t-on, le blé est à vil prix en 1851, et nous ne voyons aucun des avantages que vous nous signalez ? Précisément parce qu'une mauvaise législation a forcé nos fermiers à produire notre blé, fût-il à vil prix; que nos meilleures terres sont emblavées en blé, et que dans ces circonstauces la baisse du prix du blé affecte justement nos cultivateurs; tandis que, si le blé à meilleur compte était tiré du dehors, de la Russie méridionale, où la terre s'obtient à 80 fr. l'hectare, de l'Amérique centrale, où l'on a le sol pour rien, ces prix, qui ruinent nos paysans, seraient très-hautement rémunérateurs pour les pays moins avancés, et solliciteraient chez eux l'accroissement de la production, et par conséquent encore une nouvelle baisse de prix à notre profit comme au leur.

Voilà l'erreur où il me semble qu'est tombé M. Michel Chevalier lui-même dans son examen des sources alimentaires des peuples. Partant de ce principe faux, que le blé peut être une culture profitable dans un pays civilisé, et doit alors y trouver un prix rémunérateur, il a admis la nécessité de ce prix rémunérateur, et il a cherché à prouver que la liberté du commerce n'y nuisait en rien. Compulsant les chiffres actuels, il a établi que les ressources de la mer Noire, de la Baltique et de l'Amérique, ne suffiraient pas à influer d'une manière sensible sur le prix du blé ; mais je ne crois pas que cette conclusion soit juste : les ressources de ces pays augmenteront dans une proportion énorme avec la demande, et, grâce à Dieu, elles pourront nous procurer le blé à vil prix, et en éloigner la production des centres de civilisation. On ne trouvera plus chez les protectionnistes, et même chez les économistes, qu'une objection à combattre : à la limite, lorsque tout le globe sera civilisé et cultivé, que deviendra votre principe ? Cette limite comporte encore tant de siècles, qu'il est permis d'affirmer sérieusement à ceux à qui la philosophie des sciences n'est pas inconnue, que lorsqu'on s'en approchera, depuis longtemps l'homme aura appris à fabriquer des aliments de toutes pièces avec l'oxygène et l'azote de l'air, l'hydrogène de l'eau et l'acide carbonique des pierres ; et cela, je l'affirme, nous n'en sommes pas si loin qu'on pourrait le croire.

Il est de fait que l'introduction libre du blé et l'abaissement qui s'ensuivra causeront un bouleversement dans l'amodiation du sol ; mais à qui la faute, si ce n'est à la fatale législation qui nous a fait considérer la culture du blé comme nécessaire dans les pays civilisés, comme devant être *rémunérée ?* Instruisez donc les fermiers, et préparez-les à changer graduellement leur production devant la baisse imminente du

Le meunier gagne à toute réduction dans le prix de la construction des machines; le mécanicien gagne aux améliorations de l'art métallurgique; comment, à son tour, celui qui exploite les mines profite-t-il de la concurrence ? En outre du bon marché de tous les articles de consommation qui est la conséquence des améliorations métallurgiques, le possesseur de mines, si ses affaires sont compromises, peut avoir recours aux nouvelles branches de production que crée la demande par suite des économies générales; s'il a engagé son capital à l'abri de quelque système vicieux de protection, s'il se plaint qu'il n'est pas suffisamment indemnisé de ses pertes par la faculté de changer ses occupations, on peut répondre qu'il est plus urgent d'empêcher les autres citoyens de courir par les mêmes causes de semblables chances de perte que de l'empêcher de supporter les siennes. Je ne puis décider s'il aurait le droit de réclamer vis-à-vis du corps législatif, dont le défaut de sagesse antérieure l'a égaré; mais je dois affirmer qu'il ne peut avoir le droit de demander qu'on persiste dans un système qui mènerait infailliblement les autres à la destruction. L'indemnité payée aux possesseurs

prix du blé; d'ailleurs, la valeur ajoutée aux autres produits du sol par le bas prix des aliments se chargera de le leur apprendre. Devant tous ces faits, les gens de l'école et de la trempe de M. Thiers crieront : Et les chances de la guerre ! Ceci est le cri le plus impie. Quoi ! lorsque vous pouvez, par vos lois, ôter toute espèce de chance à la guerre, en créant par l'échange la solidarité des peuples, vous osez invoquer ce fantôme ! On disait autrefois : *Si vis pacem, para bellum*. Sachez qu'aujourd'hui que le peuple assez insensé pour préparer la guerre veut la guerre, et la trouve avec tout son cortége de misère et de calamités. Celui qui veut la paix travaille à enlever toutes les causes de discussion; et s'il forge des armes, ce sont ces boucliers puissants formés par le lien des intérêts moraux et matériels des peuples, et qui sont un obstacle invincible à toute collision destructive. E. T.

d'esclaves est sur ce point un exemple curieux sur lequel l'histoire devra prononcer.

Mais la classe ouvrière a-t-elle à perdre par la concurrence ?

Si le fonds que crée les épargnes, soit dans les manufactures ou dans l'agriculture, n'a en dernière analyse d'autre destination que celle de fournir à une consommation additionnelle, la demande du travail qui doit suppléer à cette consommation ainsi augmentée doit accroître le prix du travail. Ainsi les salaires doivent s'élever en même temps que leur valeur en objets d'échange s'accroît; par conséquent, nul ouvrier qui connaît bien ses intérêts ne pourrait désirer autre chose que l'extension pleine et entière de la concurrence générale, qui est le plus grand promoteur des salaires.

Si l'on admet que la concurrence crée de la richesse au lieu de ruiner le pays qui y est exposé, nous agirons prudemment en la sollicitant à l'égard d'objets qui, plus spécialement, attribuent de la valeur à tous les autres lorsque leur prix vient à baisser. J'ai désigné les deux objets qui ont le plus d'influence sur la puissance de production et de consommation de tous les pays, les grains et les métaux ; les grains nourrissent l'ouvrier, les métaux lui fournissent ses outils : nous nous réjouirons donc à juste titre de pouvoir, à l'avenir, nous approvisionner amplement de ces deux sortes d'objets indispensables. Un coup d'œil jeté sur la carte du monde nous fera voir où nous pouvons nous les procurer au meilleur compte.

Outre les grandes quantités de riz et de cacao que nous pouvons tirer des pays intertropicaux, et qui donnent à l'homme l'aliment le plus nutritif qu'il puisse se

procurer (1), un grand nombre de contrées populeuses en Europe ont les moyens de nous fournir une grande quantité de blé en échange desquels elles prendraient les produits de nos manufactures. Les plus accessibles d'entre elles sont les provinces méridionales de la Russie que baigne la mer Noire, et auxquelles nous avons vu que recouraient, dans le temps de l'antique Phénicie, tous les pays importateurs de grain. Les terres basses de la Podolie et de l'Ukraine forment un vaste bassin qui fut autrefois certainement recouvert par l'Océan, et dont les terres sont imprégnées encore de sels de soude qui, dans le sol arable, sont une véritable cause de fertilité. M. Jacob, dans ses rapports, a constaté que le grain de ces contrées peut être livré, à Odessa, à raison de 14 sh. 6 d. le quarter (2). Il existe à ma connaissance personnelle un district semblable dans un pays différent :

(1) Il y a là une erreur qu'il importe de relever. Le cacao est certainement un aliment des plus nourrissants, mais il sera toujours d'une production difficile et chère. Le riz est un des aliments les moins nutritifs qu'il y ait, car il ne contient à peine que 6 p. 100 de matière azotée, tandis que le blé en contient jusqu'à 18 p. 100. Mais les pays intertropicaux offrent à l'alimentation de bien autres richesses. Les vastes plateaux tempérés de Venezuela, du Brésil, etc., fournissent deux récoltes de blé par an, doubles chacune des récoltes ordinaires ; le maïs arrive dans les contrées équinoxiales à une puissance de production incroyable, et c'est un aliment des plus satisfaisants ; les légumineuses et les plantes féculentes, pois, haricots, bananes, iguames, etc., seront certainement un jour pour le monde, si on les cultive sur une grande échelle sous le tropique, une source abondante de nourriture à bas prix, qu'on les consomme directement ou qu'on les transforme en viande. Je renverrai à ce sujet au tableau de la production alimentaire équinoxiale comparée à celle de la zone tempérée, que j'ai publiée dans la brochure « *Des conditions vraies de la science économique,* » et pour la suite du chapitre de l'auteur, au remarquable traité de M. Michel Chevalier sur *les Forces alimentaires des États.*

E. T.

(2) 6 fr. 25 c. l'hectolitre.

la plaine de la Theiss, en Hongrie, que M. Jacob n'a pas visitée, et qui vient confirmer cette assertion. J'ai copié sur les livres d'un fermier, dans le Banat, les éléments du prix de revient du blé, que j'ai trouvé être au maximum de 11 sh. par quarter (1). Ce district fertile voit s'accroître rapidement sa population, et si l'on y établissait une communication avec la mer par un chemin de fer, dont, au reste, le projet a été présenté à la dernière diète hongroise, le blé pourrait être livré au port hongrois de Fiume, sur l'Adriatique, à raison de 15 sh. par quarter (2) dans les années moyennes. Le désir d'ouvrir au commerce ce marché, qui nous amènerait à un contact direct avec une population de 1,500,000 sujets hongrois et turcs, provoqua le dernier traité conclu avec l'Autriche en 1839. Ce traité amena une faute, en raison d'une erreur géographique sur laquelle il était basé; car il prenait le Danube pour le débouché du commerce hongrois, tandis que tous les blés du Banat, en Hongrie, sont embarqués à Fiume sur l'Adriatique. Par suite de cette erreur, on saisit maladroitement les deux seuls vaisseaux autrichiens qui essayèrent de commercer sous les clauses de ce traité. Mais cette circonstance ridicule augmenta cependant nos connaissances commerciales; l'enquête apprit que la cargaison de ces vaisseaux ne provenait pas de la Hongrie, mais bien de la Valachie; et il fut établi en fait, en Angleterre, que la Valachie pouvait exporter du blé aussi bien que la Hongrie. Comme ces trois districts seuls sont d'une étendue suffisante pour cultiver le blé à bas prix

(1) 4 fr. 75 c. l'hectolitre.

(2) 6 fr. 45 c. l'hectolitre.

en quantité supérieure aux besoins des Iles-Britanniques, la chance d'obtenir des approvisionnements à bon marché s'améliore encore par la perspective de leur régularité. Le climat de ces districts offre d'ailleurs des différences notables dans les variations de leurs saisons, et les ressources de la Valachie et des provinces limitrophes furent, pour la première fois, découvertes en Turquie, lorsque, la récolte de grain venant à manquer dans la Russie méridionale, les réserves d'Odessa, sur lesquelles seules Constantinople pouvait compter jusqu'alors, devinrent insuffisantes. La Russie possède elle-même deux climats différents à l'égard des récoltes de blé; cela fut prouvé en 1838, lorsque, la moisson ayant manqué sur le haut Volga, on envoya à la fois du blé d'Odessa et de Dantzig à Saint-Pétersbourg. A ces ressources bien connues en Europe, il est à peine nécessaire d'ajouter la mention des immenses plaines incultes qui s'étendent en Asie, en Afrique et en Amérique, pour prouver que, quelque famine que nous éprouvions, nous ne devons en attribuer la faute qu'à nos lois artificielles, et non pas à celles de la nature.

A côté des approvisionnements alimentaires, la Providence a placé pour l'homme les provisions de fer les plus abondantes; par une étrange fatalité, cette aberration de la raison qui expose si souvent à la famine les pays les mieux situés pour se pourvoir de réserves d'aliments, condamne constamment les hommes à un travail inefficace, à cause du manque d'outils, dans les pays où le fer est le plus abondant. On ne peut plus admettre que l'Angleterre soit le pays le plus spécialement favorisé par l'abondance du fer au contact immédiat du charbon de terre, et cette notion erronée s'efface

rapidement devant l'accroissement des connaissances.

En Belgique, dans les districts d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr, sur la haute Moselle et dans la Silésie, en Prusse, le charbon est aussi abondant et peut être obtenu à aussi bon marché à la proximité du fer que dans aucune partie de l'Angleterre. Les bassins houillers de la haute Moselle et de la Saar s'étendent jusqu'en France, et fournissent des matières premières aux industriels de l'Alsace. Le nom de Kœchlin de Mulhouse, celui de Cockerill de Liége sont peut-être mieux connus dans les parties les plus reculées de l'Europe que celui d'aucune raison sociale anglaise; et quand il y a des ordres sur le marché, ces maisons peuvent souvent les remplir à aussi bon compte, à meilleur marché même, que l'industrie anglaise n'y parviendrait.

Mais ces districts, qui nous sont les mieux connus, ne donnent qu'une très-faible idée des richesses minérales du continent; la chaîne des Alpes, des frontières de l'empire autrichien jusqu'à la Suisse et vers la Hongrie, est largement pourvue de minerais de toutes sortes, parmi lesquels les minerais de fer de la Styrie et de la Carinthie se rangent en première ligne pour la qualité supérieure du métal qu'ils fournissent. J'ai vu à Vienne des cylindres faits en Carinthie pour la monnaie de Stockholm. C'est assurément de la part de la Suède un curieux témoignage de la supériorité du fer d'une provenance étrangère.

Il y a à Vienne un pont suspendu construit avec ce même fer, et dont les matériaux métalliques ne pèsent guère que les deux tiers de ceux employés dans un pont semblable et voisin qui fut construit en Angleterre avec du fer ordinaire.

Si nous passons à la Hongrie, nous trouvons dans les monts Krapacks des veines et des couches métalliques de la meilleure qualité. Parmi les noms des nobles autrichiens qui, comme je l'ai dit dans le dernier chapitre, ont rempli l'office de manufacturiers en établissant des usines sur leurs propriétés, j'ai mentionné celui du prince de Cobourg, oncle de la reine d'Angleterre. Ce prince a établi des forges sur une grande échelle avec une habileté difficile à surpasser. Elles sont situées sur ses immenses domaines, dans les districts montagneux de la Hongrie septentrionale ; et lorsque les communications seront améliorées, ce qui dans ce pays sera très-facile, nous nous apercevrons probablement que ce n'est que par ignorance que nous sommes si longtemps soumis au monopole que jusqu'ici la Suède a exercé sur notre marché pour ses fers à acier.

Puisque nous n'avons pas plus le monopole du fer que celui des substances alimentaires, nous n'avons pas d'autre avantage sur nos voisins que la sécurité de la propriété et une meilleure organisation manufacturière que celle qu'ils possèdent aujourd'hui. Dans le dernier chapitre, j'ai montré le danger de troubler cette organisation ; et si on est disposé à profiter de l'avertissement, on peut en sentir mieux encore toute la force en se reportant aux moyens auxquels on a eu recours sur le continent pendant les cinq dernières années pour s'approprier ces ressources.

L'invention des navires, comme nous l'avons vu, a émancipé les contrées maritimes du monde de la dépendance d'un sol fertile ou d'un riche climat. Il devint possible par des échanges judicieux de se procurer des aliments et d'autres choses nésessaires à la vie sur un

rocher improductif, à un prix plus bas que celui auquel aurait pu les obtenir l'une quelconque des nations exerçant l'échange. Cette invention fut rendue plus active encore par l'usage de la boussole; l'invention des machines maritimes transporta la puissance, de la terre à l'Océan. La suprématie maritime par l'art de la navigation devint le trône de l'ascendant politique. J'en ai déjà expliqué la raison : c'est que le commerçant est l'allié le plus puissant que les gouvernants puissent attacher à leur cause.

L'invention de routes propres à être parcourues à l'aide de machines a rétabli l'équilibre ainsi troublé. Le continent le plus considérable ne dépend plus évidemment du secours de la navigation maritime s'il adopte ces moyens de disposer de ses ressources, à quelque distance qu'elles puissent être les unes des autres. La mappemonde nous enseigne encore quelle a été la puissance créée par cet effort d'intelligence; avant la fin de cette année, la construction d'un chemin de fer de Hambourg à la Saxe sera terminé. Un des embranchements de ce chemin sur Berlin aboutira à la Silésie; ainsi les manufacturiers saxons ne seront plus qu'à une journée de Hambourg, tandis qu'auparavant cette communication demandait des semaines et même des mois entiers. Les fers, les tissus et les cotonnades silésiennes n'ont pas que ce débouché : une seconde ligne, suivant la vallée de l'Oder, joint cette province avec la Baltique à Stettin. Ces deux chemins de fer sont précieux pour les fabricants et les teinturiers de soieries de Berlin, qui en tireront encore un autre avantage. Berlin, situé dans une vaste plaine sablonneuse, était une des villes de l'Europe où la vie était le plus chère. Le blé peut maintenant

y être introduit au même prix qu'à Dantzig; le poisson de mer y arrive facilement. Berlin reçoit aussi les bestiaux qu'on élève dans les pâturages de l'Elbe. Elber-Feld, la plus grande fabrique de tissus de coton qui existe sur le Rhin, sera bientôt à peu d'heures d'Anvers par le chemin de fer belge et rhénan. Cette ligne est aussi avantageuse pour les tisserands de soie de toute la Prusse rhénane et pour les manufacturiers belges. Tous les chemins de fer maintenant en construction sur le continent, les lignes projetées en Autriche auront la plus haute portée pour l'extension du commerce. Il n'y a pas de temps à perdre pour que, par notre législation nationale, nous manifestions la prompte intention d'adopter le principe de réciprocité sur l'échelle la plus large, ou pour que le peuple anglais demande cet exercice de ses droits. Il est évident qu'une légère différence dans les prix en tournera l'avantage contre nous; et nous pouvons continuer comme nous l'avons fait pendant des années à gaspiller tous les bénéfices de notre position pour assurer de minces et égoïstes profits à des individus ou à des coteries.

Nos rivaux dans le commerce ne se trouvent pas seulement dans les États maritimes, toute puissance continentale qui se relie avec ses voisins par des chemins de fer s'affranchit de la mer comme autrefois les États maritimes le firent de la terre par les vaisseaux avec lesquels ils parcouraient l'Océan. Que sont les calculs mesquins de l'égoïsme en comparaison de cette grande marche de l'intelligence? Qui, en ce grand système de mobilité et de forces libres, peut attacher un intérêt à une possession territoriale qui ne demanderait point pour se l'assurer d'efforts d'intelligence? Nul homme peut-il

désirer la substitution de l'asservissement aux choses matérielles, pour fondation des avantages politiques ou commerciaux, au règne de l'esprit, qui, pour qu'on y partage, n'exige pas d'autre qualité que celles du savoir et du jugement, ces sources de la puissance intellectuelle qui apportent la plus grande jouissance, même matérielle, à ceux qui les possèdent?

CHAPITRE V.

DES MONNAIES. — DE LA CIRCULATION. — DU CRÉDIT.

En traitant de l'industrie commerciale, j'ai borné le cercle de mes remarques au temps où le négoce n'était qu'un troc effectif des choses utiles. Les procédés appliqués pour faciliter les échanges, qui, dans les temps modernes, ont de beaucoup élargi la sphère du marchand, lui ont fait trop souvent perdre de vue la véritable base du trafic, qui est toujours un troc, quoique souvent on puisse n'en pas avoir la conscience, et lui ont fait attacher une trop grande importance à l'argent, qui ne sert réellement que d'intermédiaire à l'échange.

L'histoire des monnaies exigera que nous appliquions au commerce les principes sur lesquels se fonde l'industrie prospère ou l'accumulation des richesses. Nous avons vu que ces principes se basaient sur les moyens les plus efficaces d'employer la puissance humaine, c'est-à-dire sur les facultés intellectuelles de l'homme.

Nous avons vu qu'en agriculture, en commerce, en industrie manufacturière, les hommes possèdent la faculté de multiplier, par l'association, leur puissance individuelle. Cependant la source de toute puissance

réside, à son origine, dans l'individu. Ce n'est que comme êtres pensants que les hommes peuvent conquérir l'égalité. Le but ultérieur de toute association raisonnable doit donc être d'assurer à l'égard de chacun de ses membres la plus grande carrière possible à la liberté individuelle.

L'un des moyens les plus énergiques que puisse employer une communauté pour parvenir à cette fin est l'emploi d'un système monétaire bien conçu. Le commerce associe le capital possédé par chaque pays qui s'y livre à celui des autres, pour le bénéfice commun, et, comme toutes les associations, celle-ci produit des résultats plus ou moins grands, suivant que les nations ou les individus associés ajoutent à leur ressource une quantité de liberté plus ou moins grande.

La monnaie fut inventée pour représenter les productions industrielles ou les propriétés de toutes les nations qui ne pouvaient être transportées ou qu'il n'était pas à propos de déplacer pour les livrer aux échanges commerciaux.

Les monnaies métalliques elles-mêmes ne sont pas destinées à un autre usage : on échange une espèce de marchandise contre de l'argent, et celui qui reçoit cet argent n'en peut faire d'autre emploi que de l'échanger à nouveau contre ce dont il a besoin.

Les monnaies ne sont, par conséquent, utiles qu'en proportion des lieux ou des pays où on les accepte en payement pour des marchandises vendues; cela veut dire, en d'autres termes, que la personne qui prend une monnaie en payement s'attend à la voir reprendre par d'autres parties, pour les choses qu'elle veut obtenir. La valeur d'une monnaie dépend donc de ce qu'elle re-

représente aussi couramment que possible la relation de la valeur de l'objet qu'elle sert à acheter à celle des objets que le vendeur veut s'en procurer en quelque autre lieu. Si une livre de viande vaut sur le marché 4 livres de farine, le vendeur d'une livre de viande compte que la monnaie qui lui a été donnée en payement sera reprise par le farinier en échange de 4 livres de sa marchandise. Si la viande devenait plus abondante, elle se vendrait pour une pièce de monnaie qui n'achèterait plus que 3 livres de farine, ou, si elle devenait plus rare, contre une somme avec laquelle on s'en procurerait 6 livres. Le service que les monnaies rendent aux commerçants vient de ce qu'elles expriment cette relation de la valeur dans le plus grand nombre de lieux et aussi constamment que possible. Les monnaies métalliques ne sont d'un bon usage pour les commerçants que quand elles ne sont pas assez abondantes pour admettre des fluctuations notables dans leur prix courant. Les métaux à bas prix, le fer, le cuivre et le bronze ne s'adaptent pas aussi bien que l'or ou l'argent à la circulation générale, comme intermédiaire de l'échange pour cette raison.

Parmi les produits de la terre les plus généralement recherchés, les métaux précieux réunissent trop de qualités appréciables pour n'avoir pas fait de longue date l'objet d'un commerce de premier ordre; leur brillant, lorsqu'ils sont travaillés en ornements ou en ustensiles, la possibilité de les diviser ou d'en rejoindre les portions sans perte, leur qualité invariable lorsqu'ils sont purifiés, et leur résistance à l'action atmosphérique, les rendent d'une utilité incontestable aux négociants. En somme, ils étaient recommandables à tant de titres dès les premiers âges, qu'on n'a que rarement apprécié

clairement leurs diverses manières de devenir utiles.

La grande valeur d'une petite quantité d'argent ou d'or, en comparaison d'autres choses utiles, fit désirer dès longtemps aux négociants de pouvoir s'édifier sur la pureté de ces métaux. C'est là, probablement, ce qui amena d'abord à la méthode de battre monnaie, comme on peut le déduire de ce fait, que les plus anciennes monnaies sont celles qui sont composées des métaux les plus purs. Mais l'adjonction d'une empreinte comme garantie de l'authenticité de certaines choses est d'une date plus ancienne que l'époque reconnue de l'origine des monnaies. Il est probable que les bagues à cachet que nous rencontrons de si bonne heure dans l'histoire étaient employées comme intermédiaire de l'échange ou comme monnaie pour les gages, ou même pour les achats. Nous avons un exemple de cette pratique dans la Genèse (XXXVIII, 18), où un anneau et un bracelet sont donnés comme un gage; la coutume de donner un anneau aux fiançailles provient de la même origine; mais d'innombrables exemples, pris dans l'histoire des premiers temps, et quelques-uns, entre autres, qui se rapportent à une époque où il n'y a pas de raison de douter qu'il ne fût pas employé de métal monnayé dans les trafics, nous donnent la certitude que l'impression d'un sceau particulier conférait la sanction de l'authenticité à des documents officiels. Ce fait, qu'une empreinte sur une médaille n'aurait inspiré au commerçant aucune idée de sécurité s'il n'avait pas déjà été accoutumé à considérer avec quelque vénération la marque d'un sceau, peut démontrer avec une certaine évidence que la coutume de sceller les objets était antérieure à celle du monnayage. La garantie d'une empreinte officielle

était nécessaire pour rendre les métaux précieux utilisables comme moyen d'échange, et cela prouve qu'il y avait en leur nature un défaut auquel il fallait remédier; ce défaut est plus sensible dans l'or que dans l'argent, parce que c'est un des métaux qui s'use le plus vite par le frottement.

Il paraît donc probable que le monnayage servit d'abord de garantie à la pureté du métal, dont le titre ne peut pas être apprécié aussi facilement que le poids. Mais l'histoire du monnayage ne date d'aussi loin dans aucun pays que celle des autres arts. Il ne nous reste pas de médaille qui se rattache à l'époque des temples souterrains de l'Inde et de l'Égypte, au temps de Memnon ou même de l'empire assyrien, bien qu'à ces époques mêmes il soit fait une mention fréquente, et corroborée par de nombreux et divers témoignages, de l'or et de l'argent comme étant des objets usuels de commerce.

Les premières traditions authentiques du commerce nous montrent de la part des nations une disposition remarquable à s'associer pour jouir du bénéfice d'un intermédiaire commun de la circulation. Lorsque les Grecs, par leur aptitude navale, eurent élevé leur puissance dans le Levant assez haut pour qu'elle pût mesurer ses forces avec celles de la monarchie persane, le monnayage entre leurs mains devint une arme politique. Dès les premiers temps de l'histoire de la Grèce, nous trouvons la même monnaie d'argent employée à Égine, en Perse et dans la Phénicie. Elle fut ensuite adoptée par les Athéniens, et bientôt après par les Macédoniens.

La monnaie d'or grecque avait été frappée sur le même étalon que la darique persane; son poids était celui du didrachme, et sa valeur courante de vingt drach-

mes ou d'environ un louis d'or de France. Il est probable que cette similitude de type monétaire fut fort utile à Alexandre, et lui servit à vaincre l'opposition d'une classe importante du peuple conquis, les commerçants. Les comptes que nous avons des trésors accumulés dans les palais des monarques persans nous expliquent les causes de la chute de la dynastie d'Hystaspe. Les sommes enlevées aux provinces pour l'acquit de leurs tributs étaient retirées de la circulation, et le gouvernement devenait constamment plus faible à mesure que s'accroissait la rapacité de ses officiers. L'or que le conquérant macédonien répandit à profusion pendant l'heure rapide de son triomphe fut certainement un présent inestimable pour le commerce appauvri. Suivant Strabon, une somme immense fut enlevée des trésors royaux de Suze et d'Écbatane, qui, employée dans le commerce, procréa les revenus énormes dont il est fait mention dans l'histoire des successeurs d'Alexandre. Tant qu'il n'y eut pas d'alternative à l'usage des métaux précieux, la valeur de l'or et de l'argent fut inappréciable pour le commerce, et la tâche des gouvernements se limita à la réglementation monétaire, de façon à donner confiance en leur effigie. La réputation des Grecs parmi les contrées avoisinantes reposait principalement sur l'invariabilité de leur tétradrachme, qui avait cours usuel dans le Levant, comme plus tard le dollar espagnol a servi aux nations commerçantes des deux hémisphères.

Les monnaies de bronze et de fer, mentionnées fréquemment par les anciens écrivains, étant généralement frappées à un taux nominal de beaucoup supérieur à leur valeur réelle, ne circulaient seulement que dans les États particuliers où on les avait faites. L'usage d'une

monnaie exclusivement locale donna lieu, même à l'époque la plus reculée, à nombre d'expériences curieuses relatives à la circulation; ainsi la cité de Clazomène, en certaine occasion, échangea l'or et l'argent que possédaient ses citoyens pour de la monnaie de fer, afin de se défrayer de la charge des troupes mercenaires. La monnaie de fer circulait sur les lieux pour sa valeur nominale, par une certaine analogie avec ce qui s'est passé pour le papier-monnaie dans les temps modernes; mais l'écrivain ancien qui mentionne ce fait ajoute que, pour remplir les objets du commerce étranger, les Clazoméniens furent obligés d'employer ce qui leur restait d'or et d'argent (1).

A mesure que le commerce augmente, la demande des monnaies devient plus pressante, et peut porter les gouvernements à en altérer les types; mais l'existence aussi bien que le pouvoir des Athéniens dépendait du commerce, et leur monnayage fut livré à moins de dépréciation que celui d'aucune autre contrée; depuis le temps de Solon jusqu'à celui de Philippe de Macédoine, il ne semble pas qu'il ait varié. Sous les successeurs d'Alexandre, le monnayage paraît avoir été beaucoup négligé; probablement l'accroissement de la production des métaux précieux ne pouvait suivre la somme des demandes du commerce, ni la rapacité toujours plus grande des souverains.

Le denier, qui dans la monnaie romaine correspond à la drachme grecque, ne fut certainement pas une valeur

(1) Ce n'est pas la seule occasion où les anciens aperçurent la distinction nette entre la valeur propre et l'utilité comme intermédiaire d'échange, même dans la circulation métallique. (Voir *Éthique d'Aristote*, citée par M. Eckhel.) T. C. B.

prise au hasard par Servius Tullius. Les autorités modernes diffèrent quant au poids exact de cette monnaie. Boëckh, après Barthélemi, le croit beaucoup plus léger que le drachme, tandis que Letronne affirme que sa valeur était à peu près celle de la drachme, puisqu'on en frappait quatre-vingt-quatre dans une livre d'argent.

Quoi qu'il en puisse être, rien ne contredit ce fait, que pendant la période florissante de la république la monnaie d'argent ne fût pas altérée. Mais la chute de la république et les annales des empereurs qui commencent à cette époque, se distinguent par des changements dans les valeurs de circulation. Pendant le règne d'Auguste, dont la monnaie différait peu en poids et en qualité de celle de la république, jusqu'à l'avénement de Septime-Sévère, le poids du denier n'a guère varié que de $\frac{2}{55}$; mais le titre en a été réduit de $\frac{54}{55}$ à $\frac{30}{55}$. Les périodes tumultueuses qui succédèrent à celles-là montrent des variations rapides et frauduleuses dans la valeur du frappage, jusqu'au dernier denier d'argent, celui de Posthumus, qui ne pesait que les $\frac{48}{56}$ de celui d'Auguste, et dans lequel la proportion d'argent n'était que de $\frac{10}{55}$. Probus frappa le premier denier de bronze; il ne contenait plus que $\frac{2}{64}$ d'argent fin. De la même manière Letronne montre que l'aureus d'or fut déprécié à la fois par alliage et par diminution de poids. L'aureus de Jules César pesait 154 grains, celui de Vespasien seulement 137,4.

Bien que nous devions qualifier de frauduleuses les fréquentes altérations que les empereurs faisaient subir aux monnaies, nous ne voulons pas dire que la dépréciation de la monnaie métallique n'ait pas été souvent le résultat d'une triste nécessité. L'approvisionnement des

métaux précieux peut à peine se tenir au niveau des besoins pressants du commerce; par conséquent, la demande croissante d'un intermédiaire de circulation, qui veut être satisfaite, ne laisse au gouvernement aucune alternative. L'histoire de chaque pays nous en offre l'exemple; et quoique dans quelques-uns, comme en Grèce et à Rome, de longues périodes de temps puissent s'écouler avant que la crise éclate, encore doit-elle tôt ou tard se faire jour. Il est possible qu'un gouvernement qui connaît la marche des principes de la circulation puisse persuader au peuple de se soumettre à la perte qui résulte d'une dépréciation ; mais cela exigerait à la fois plus de connaissances et plus de stabilité qu'on n'en possède ordinairement pour assurer le succès d'une pareille tentative. Lorsque des variations sont provoquées hors de la pression urgente des nécessités commerciales, pour le bénéfice d'une individualité ou d'un parti, cette action ne peut être que stygmatisée comme frauduleuse et imprévoyante; car elle rejette sur son auteur toute la responsabilité de la misère et de l'effusion de sang qui peut en être la suite.

Nous pouvons retrouver dans le cours entier de l'histoire moderne les deux traits caractéristiques de la circulation métallique que nous avons remarqués dans l'antiquité. L'insuffisance de l'approvisionnement des métaux précieux pour fournir aux demandes croissantes du commerce a, chez la plupart des peuples, soumis les monnaies à des altérations rapides et répétées qui marquent invariablement des époques de mécontentement intérieur dans les pays qui souffrent de cette opération. Les tentatives d'étalonnage des monnaies que plusieurs nations ont faites, dans le but de faciliter le com-

merce, ont pris la part la plus grande et la plus certaine à la conquête de la suprématie politique dans les temps modernes comme dans les temps anciens. L'inconvénient qui provient de la thésaurisation de grandes quantités de monnaies n'a jamais été que peu ressenti, quoique jusqu'à un certain point elle puisse se dénoter dans quelques pays par ses effets politiques.

Le *sol d'or* du premier monnayage français était certainement une reproduction du *solidus*, suivant lequel Constantin avait modifié l'*aureus*, et qui s'échangeait contre trente deniers réduits. Il est probable, puisque le sol d'or ne valait que 24 deniers, que le type élevé de la monnnaie avait été conservé dans les provinces qui payaient tribut à l'empire, après qu'il eut été altéré dans la capitale. Quelle que fût la raison de garder cette analogie, l'ancien denier français, auquel a été substitué le *franc* moderne, est le successeur légitime du *denarius* romain, et par conséquent de la *drachme* grecque. Les monnaies qui ont eu la plus grande circulation dans les temps modernes ont toujours été des multiples de l'unité ainsi obtenue. Il est très-remarquable de voir la ténacité avec laquelle le monde commerçant a conservé cette quantité si souvent perdue dans la confusion des monnaies multiformes de l'Europe.

Une distinction marquée, cependant, se maintient entre le nord et le midi de la partie du monde que nous habitons par la différence du type monétaire adopté. En France, nous avons vu que le monnayage cadrait avec les précédents romains. Les immigrants anglo-saxons apportèrent avec eux en Angleterre un type monétaire indépendant et différent de celui des Romains. Nous pouvons en conclure que des transactions commerciales qui exigeaient

l'intermédiaire des monnaies furent connues de bonne heure aux nations de la Baltique. La livre (*pound*) de ces temps, qui par la suite fut appelée poids de Tour (*Tower-weight*), a été trouvée correspondre avec le poids de Cologne, dont le marc est encore le type pour tous les pays à l'est du Rhin. Le poids de marc, ou de Tour, fut aboli par les Plantagenets, qui y substituèrent le poids de Troy (*Troy-weight.*)

La dépréciation monétaire joue un rôle aussi remarquable dans l'histoire moderne que dans l'histoire ancienne. Le monnayage en 1353, vingt-septième année du règne d'Édouard III, réduisit le *noble d'or* (appelé *noble à la rose*, parce qu'une rose était empreinte sur le revers de cette pièce) du poids de 138 grains $\frac{6}{8}$ à celui de 120. La détresse et le mécontentement dont cette mesure fut suivie au sein des communes se manifesta par les insurrections qui éclatèrent à Londres et ailleurs au commencement du règne de Richard II. Ce nouveau type ne fut plus altéré jusqu'à l'époque des guerres de Henri V et de Henri VI, qui appauvrirent tellement le trésor de la couronne, que le noble, pendant ces deux règnes, fut réduit au poids de 108 grains. Édouard IV rétablit les dimensions premières du noble, mais éleva sa valeur courante de 6 sh. 8 d. à 8 sh. 4 d., ce qui constituait une réduction encore plus grande que la première. A la restauration d'Henri, ce noble impopulaire fut abandonné, et on y substitua l'*ange d'or*, qui passa pour 6. sh. 8 d., mais qui ne pesait plus que 80 grains-Troy. En 1527, le monnayage de Henri VIII réduisit l'ange d'or à 73 grains $\frac{6}{10}$, et pendant tout le règne de ce monarque la monnaie fut imprudemment altérée. A son dernier monnayage, en 1547, non-seulement l'ange d'or con-

tinua de passer pour 8 shillings comme cela avait été établi en 1544, mais le titre de l'or, qui dans l'année précédente avait été baissé de 23 à 22 carats, fut réduit encore à 20 carats. Un monnayage d'Édouard VI conserva le même type à la monnaie d'or. Cependant le noble, ou réal, continua de circuler en raison probablement des convenances du commerce étranger. Les dernières de ces pièces de monnaie furent frappées par Philippe et Marie.

Parmi les événements frappants de cette période turbulente de notre histoire, la circonstance la plus étonnante est que la religion catholique, après avoir été abolie, pût encore être tolérée en Angleterre, surtout après les cruautés épouvantables que Marie exerça pour la restaurer. Le seul acte de cette reine qui puisse paraître populaire fut le rétablissement temporaire de la monnaie à son ancien type. Ses anges d'or frappés à 23 carats de fin circulaient avec leur ancienne valeur de 6 sh. 8 d. Élisabeth, sous l'impulsion énergique de la réforme, put cependant maintenir sa position, quoiqu'elle fût obligée d'élever la valeur courante de l'ange à 10 sh., et ensuite de réduire son poids de 80 gr. à 78 $\frac{66}{75}$. Toutes ses monnaies n'ont que 22 carats de fin. Sous Jacques Ier, la dépréciation de la monnaie courante fut encore plus aggravée : son premier monnayage, en 1607, réduisit l'ange à 71 grains $\frac{5}{9}$. Dans le dernier monnayage de son règne, il ne le frappa plus qu'au poids de 64 grains $\frac{11}{15}$. Ce poids fut adopté par Charles Ier, qui cependant en réduisit à 10 sh. la valeur courante, que Jacques avait élevée à 11 sh. C'est ainsi que les guerres civiles commencèrent.

Il n'est pas difficile de voir pourquoi l'altération des

monnaies excite des mécontentements si profonds et si dangereux, et pourquoi elle jette inévitablement le pouvoir aux mains des chefs de factions, au patriotisme et au talent desquels est dévolu le succès d'entreprises qui souvent se seraient terminées par leur défaite et par leur disgrâce si elles n'avaient pas été soutenues inopinément par les sentiments excités de la populace. L'effet principal que produit la dépréciation des monnaies courantes est le bouleversement des contrats. Même à l'époque où l'on payait beaucoup en nature, elle occasionnait de grands malheurs, et d'autant plus dans un pays commercial que la monnaie altérée n'était prise qu'à sa valeur réelle dans les marchés généraux du commerce. C'est pour cette raison même que les exigences du souverain prévaricateur ne pouvaient être satisfaites que momentanément. S'il avait des guerres étrangères à soutenir, il n'en devenait pas plus fort au dehors qu'auparavant, parce que sur les marchés étrangers sa monnaie réduite perdait sa valeur. Toute dépréciation cependant amenait presque invariablement une augmentation de la taxe nominale nécessaire, augmentation qui venait atteindre ceux-là même qui auraient pu être à l'abri de la perte ordinairement causée par la première mesure.

Dans tous les autres pays de l'Europe, l'histoire des altérations du type monétaire nous enseignerait les mêmes vérités, mais il serait trop long pour nous de les suivre jusque-là (1).

(1) M. Tooke reconnaît la nécessité de baser à nouveau le monnayage lorsque les quantités d'or disponibles varient dans leur relation avec l'approvisionnement d'argent. Il dit (édit. de 1826, p. 152) : « Si cependant l'objet du système que je présente n'est relatif à aucune

Il n'y a pas de doute que, même sous les gouvernements les plus consciencieux, il soit impossible d'éviter à certaines époques de semblables dépréciations, parce que, comme je l'ai dit plus haut, l'accroissement de la quantité des métaux précieux en circulation ne suit pas toujours la demande du commerce; mais en ce cas les efforts d'un bon souverain pour établir la tranquillité dans son royaume, et pour maintenir la paix au dehors, doivent contribuer à adoucir chaque crise. Le règne d'Élisabeth nous donne la preuve la plus claire de la vérité de cette assertion; les efforts des réformateurs pour vulgariser l'intelligence, et la sagesse des mesures prises par la reine, firent que la perte occasionnée par la dépréciation monétaire à laquelle elle avait été contrainte fut compensée par les profits du commerce. Les voyages de Drake, la fondation du collége de Gresham, les ambassades en Moscovie, et la défense de l'indépendance hollandaise, sont des monuments de la pénétration et du tact de ses conseillers, et contrastent singulièrement avec la suffisance impuissante et le pédantisme de son successeur et de ses favoris. Jacques Ier frappa des pièces d'une livre st., pesant 154 grains $\frac{26}{31}$, qu'il réduisit à la fin, comme il avait fait de l'ange d'or, au poids de 140 grains $\frac{20}{41}$. Charles II émit des guinées de 22 carats de fin et du poids de 129 grains $\frac{19}{89}$; type auquel resta la monnaie d'or. Le shilling fut fixé à 92 grains $\frac{3}{4}$ depuis le règne d'Éli-

dégradation monétaire actuelle ou à venir, en tant que comparée avec le type d'or, il doit y avoir une révison périodique et peut-être fréquente des proportions, suivant les variations de ces proportions dans le marché; et il est difficile de concevoir comment on pourrait adopter quelque autre méthode qui ne serait pas sujette à des inconvénients pratiques. » Nous ne voyons pas pourquoi l'accroissement de la demande n'exigerait pas aussi de nouvelles réglementations. T. C. B.

sabeth jusqu'à celui de Georges III. Pour trouver la raison par laquelle le type des monnaies ne fut pas altéré pendant une si longue période, nous devons encore une fois tourner nos regards vers le passé.

La monnaie la plus favorable au commerce de terre est l'or, parce qu'on peut en porter pour une grande valeur sous un petit volume. Pour cette raison, l'or était fort apprécié dans les premiers temps, et son abondance, comme nous l'avons vu, se proportionnait aux demandes du commerce primitif. L'usage de l'argent semble accompagner la navigation. La substitution de la puissance d'une machine à celle des animaux pare à l'une des plus grandes des difficultés du commerce, et la question d'encombrement n'est plus qu'une considération secondaire.

Tant que l'or continua à être le type monétaire, la puissance demeura entre les mains des États continentaux; par l'intermédiaire de l'argent, la domination passa aux États maritimes. Il est probable que les conquêtes d'Alexandre dans l'est furent facilitées par l'or qu'il avait à sa disposition, tandis que cette forme de la richesse lui aurait été d'un moindre secours pour envahir l'Italie, comme il l'avait projeté à une certaine époque.

Pour le commerce éloigné, où il n'y a pas d'objection considérable à l'encombrement, l'argent est préférable à l'or, car tant qu'une monnaie d'argent conserve à peu près ses dimensions premières, elle a cours avec facilité, parce qu'une déviation accidentelle du type y a moins d'importance que dans une monnaie d'or. Le tétradrachme d'Athènes circulait probablement aussi largement dans le midi de l'Europe que le faisaient en Asie les dariques des rois persans; et on ne peut remarquer

sans intérêt que l'aureus romain eût un cours général dans l'est, comme nous autorise à le croire une anecdote racontée par Pline, tandis que le denier français, succédant au denarius d'argent, vient attester pour l'Europe la supériorité de ce métal intermédiaire de l'échange.

La renaissance du commerce dans l'Europe moderne fut favorisée par des notions scientifiques sur la valeur des monnaies qui servaient d'abord dans le sud. Le nom des Italiens apparaît de bonne heure en Angleterre parmi ceux des conservateurs des monnaies. En 1270, Bartolomeo de Costello, et en 1359, Guy ou Guido de Castilon sont mentionnés comme trésoriers de la bourse royale. En 1508, Pietro Corsi, désigné comme marchand florentin, avait la direction des Cambii, Escambii et Recambii du roi d'Angleterre, car dès cette époque les difficultés relatives à un système complexe de circulation métallique semblaient mériter l'attention royale. Nous n'oserions pas affirmer que les gains supposés des Juifs, les premiers changeurs que l'histoire mentionne, portèrent la couronne à aviser aux moyens de tourner ces difficultés à son propre avantage. Le fait que les étrangers étaient si fréquemment chargés de ce poste, prouve que les Anglais sentaient leur infériorité aux méridionaux sous ce rapport. Mais toute l'importance de l'office dont j'ai parlé ne lui fut réellement acquise que lorsqu'il fut confié à des hommes de talent, comme Cecil, qui le remplissait sous le règne d'Élisabeth.

Le désir d'échapper aux difficultés des supputations sur ce terrain si délicat, et probablement l'expérience des encouragements qu'une telle simplification apportait au commerce, porta, comme nous l'avons vu, les nations commerçantes de l'antiquité à rendre leurs mon-

naies aussi semblables entre elles que possible. A l'époque de la renaissance des lettres en Europe, qui marque aussi une tendance semblable et décidée dans l'histoire du commerce, un exemple curieux du même esprit se retrouve dans les imitations des monnaies des États voisins, auxquelles se livrèrent différents pays. Le *noble à la rose* anglais, ainsi appelé à cause d'un profil dentelé ressemblant quelque peu à une rose, et dessiné sur le revers de cette pièce concentriquement à la légende qui l'environnait, fut visiblement imité en plusieurs monnaies continentales. Ainsi le noble de nos Henri fut reproduit exactement dans les Pays-Bas, où l'on retrouvait un noble de Philippe de Bourgogne avec la même devise et la légende : *Jesus autem, transiens per medium illorum ibat*. Le poids des deux monnaies était le même. Les comtes de Hollande, le roi Philippe de France et la cité de Lubeck, ont laissé à la même époque des monnaies de la même valeur. Le *demi-réal* autrichien était du même poids que le noble.

Avant cette période même, nous pouvons remarquer que les plus grandes monnaies d'or de Ferdinand de Sicile, le *réal* de Maximilien d'Autriche, la *cruzade* d'Emmanuel de Portugal, avec cette légende ambitieuse : *Persiæ*, *Indiæ*, *Ethiopiæ*, *Arabiæ*, *C. N. C. Guinee*, et un dollar de Hambourg avec la devise plus humble : *Nach Portugalis Schrot und Norm*, étaient à peu près de même poids entre elles.

L'*agnus Dei*, le *Rider d'or* du Brabant, et le *ducat* qui servit si longtemps de monnaie d'or courante sur le continent, étaient d'une valeur égale entre eux et de moitié de celle du noble. Ces monnaies étaient destinées à la circulation dans l'intérieur de l'Europe,

c'est-à-dire au commerce de terre de cette époque.

Presque toutes les affaires transatlantiques et intertropicales se font encore aujourd'hui au moyen de la même circulation monétaire qui s'est établie depuis le xvi[e] siècle parmi les États maritimes de la Méditerranée; le *dollar* espagnol, qui équivaut à peu près à 5 francs ou 4 sh. 3 d. sterling et pèse 17 grains $\frac{8}{10}$, est l'étalon des dollars de Suisse, de Rome, de Naples, de la Hollande, et du vieux dollar à couronne qu'on trouve encore dans l'Allemagne méridionale; le marc de Lubeck et de Hambourg vaut à peu près le tiers de cette monnaie. Comme le franc se rapporte presque exactement à ce type, dont il forme le cinquième, et que la Grèce a repris son ancien drachme, l'Angleterre, l'Autriche et les États de la confédération germanique sont les seuls pays qui ne se soient pas conformés à cet intermédiaire général de l'échange que l'usage des peuples a largement sanctionné (1). Mais l'Angleterre, pendant

(1) M. Banfield semble oublier que l'établissement du système décimal français a considérablement favorisé l'extension de ce type monétaire. En effet, tandis que le vieux dollar espagnol s'abaissait peu à peu jusqu'à la valeur de 5 fr. 25 c. (il valait 5 fr. 43 c. en 1722), puis jusqu'à celle de 5 fr. exactement dans les anciennes colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, où le doublon de 16 piastres, unité d'or, ne vaut plus aujourd'hui, y compris le change, que 80 fr., soit 5 fr. la piastre d'or; de l'autre côté, dans l'Amérique du nord, le type monétaire, le dollar d'argent valant 5 fr. 34 en 1837, a été ramené en 1849 au type d'or, le dollar ne valant plus que 5 fr. 18 c., c'est-à-dire 5 fr. environ, plus le change, valeur que les exploitations de la Californie tendent à abaisser à 5 fr. exactement. Il en résulte que sur le continent américain tout entier (car les anciennes colonies portugaises du Brésil ont en 1849 frappé une pièce de 2,000 reis, valant 5 fr. 19 c.) le type monétaire est la pièce de 5 fr., qu'on l'appelle dollar, piastre, gourde ou écu, et que nos pièces décimales passent avec une faveur décidée comme divisions exactes du dollar. Il est de fait que l'absence de petite monnaie d'argent dans l'Amérique centrale, grâce à laquelle nos pièces de 0,50 c.

fort longtemps, n'a fait dissidence que chez elle; pendant de longues années elle n'intervint nullement dans la circulation monétaire de ses colonies; dans l'Inde la *roupie* est même encore vendue à des prix variables sur le marché, comme les lingots.

Les diverses quantités monétaires auxquelles ont eu recours les habitants des Indes occidentales sont bien connues; chaque île a son propre système de circulation, et emploie des noms anglais pour désigner des comptes de monnaies de la valeur la plus étrange. Ainsi, tandis qu'à la Jamaïque la livre sterling se divise quelquefois en 30 shillings ou plus, la même valeur dans les îles sous le vent se partage en 40 sh.; le dollar espagnol y est pris pour une valeur nominale de 11 sh.; mais, pour la convenance de la circulation locale, on coupe un morceau au centre de la pièce, égal en valeur à un douzième du dollar entier; ces morceaux sont

et de 1 fr. y ont été fort recherchées, a beaucoup contribué à ce résultat. En Europe, le reichsthaler de convention qui a cours ou est frappé à diverses empreintes et sous différents noms en Autriche, dans le Lombard-Vénitien, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Brunswick, à Nuremberg, Ratisbonne et Wurtzbourg, vaut 5 fr. 19 c. Le talaro de Toscane de 10 pauls vaut 5 fr. 61 c.; le florin de 2 $^1/_2$ gulden en Hollande, 5 fr. 26 depuis 1848; l'écu romain, 5 fr. 56; l'écu de Sicile, depuis 1818, 5 fr. 10 c.; l'écu de 12 carlins, à Naples, depuis 1804, aussi 5 fr. 10 c. Enfin le Piémont, la Savoie et la Sardaigne ont adopté le système monétaire français depuis l'an IX, Parme depuis 1815, la Belgique depuis 1832, la Suisse depuis 1850. Tout permet donc d'affirmer que le système décimal, de beaucoup supérieur aux autres, pourra, sous peu d'années, être en vigueur parmi toutes les nations civilisées du monde, puisque les différences qui s'y opposent ne sont pas de plus de 4 à 5 p. 100 au maximum. L'abondance de l'or en Californie concourra énergiquement à ce résultat en rétablissant comme type l'argent, dont notre pièce de 5 fr. est un excellent modèle. L'Angleterre, grâce à la dépréciation de l'or, y sera amenée elle-même; elle y est déjà venue, puisque le souverain d'or ne vaut plus exactement que cinq pièces de 5 fr., ou 25 fr. E. T.

estampillés par le gouvernement local, et passent couramment avec cette sanction. Onze d'entre eux représentent un dollar percé, et douze un dollar entier ou une *piastre*, qui est la monnaie courante de l'hémisphère occidental et des mers de la Chine (1). Dans les îles du vent la livre sterling disparaît de la circulation locale, dont 235 liv. équivalent à 100 liv. anglaises. L'île

(1) L'origine de cette bizarre coutume de percer les gourdes ou dollars espagnols mérite d'être rapportée. Pendant les guerres de l'empire, l'écoulement des marchandises coloniales se faisait avec une grande difficulté. Le besoin, pour les colons, de se pourvoir en Europe de tous les objets de première nécessité, en vertu du pacte colonial, et l'impossibilité de payer en denrées du pays, sucre, café, etc., les choses qu'ils achetaient, aboutissaient en somme à faire sortir des îles tout le numéraire, à ce point que la circulation locale n'en pouvait plus obtenir. Déjà dans les colonies espagnoles le défaut de menue monnaie avait fait passer en usage la méthode de diviser les doublons ou les piastres en plusieurs morceaux, dont chacun circulait avec la valeur de sa surface de coupe. L'idée vint alors à un des gouvernements locaux des Antilles de percer les gourdes ; ainsi défigurées, il y avait plus de chances pour qu'elles demeurassent acquises à la consommation locale ; de plus, les pièces carrées, enlevées du centre de la gourde, répondaient au besoin de menue monnaie ; les créoles trouvèrent aussi à cette coutume l'avantage de pouvoir enfiler les gourdes en chapelets, et de les rendre ainsi d'un transport facile dans leurs voyages à cheval ou à pied. Il existe encore aux Antilles bon nombre de gourdes percées, et j'en ai reçu moi-même en payement. Aux colonies françaises, où pour la même raison de conservation de la circulation locale on a attribué au doublon sa valeur primitive de 86 fr. 40 c., quoiqu'il n'en vaille guère en général que 79 à 82, la gourde vaut 5 fr. 40 c. Mais la gourde percée a subi une notable dépréciation : elle ne vaut que 4 fr. 80 c., et la piècette carrée 0,40 c. D'ailleurs, cette obstination du numéraire à fuir les colonies, quoi qu'on fasse (car la plupart des gourdes percées, malgré leur perte de valeur, sont revenues à la fonte à Londres et à Paris), prouve bien l'absurdité des restrictions qui forment le pacte colonial, et qui obligent chacun des contractants, métropole et colonie, à s'acheter réciproquement et exclusivement à très-haut prix et à de très-grandes distances des objets de première nécessité que souvent à côté de soi on aurait à bon marché, et cela, stipulé sérieusement, *en vue de l'intérêt commun*. E. T.

Maurice a aussi son système monétaire particulier. La Guyane compte par *guilderns*, et au cap de Bonne-Espérance les Boors (anciens colons hollandais) comptent par *rix-dales* (reichsthalers).

Nous pouvons maintenant apprécier dans son ensemble ce conflit perpétuel entre la demande croissante du commerce et les approvisionnements insuffisants, que rend encore plus grave la mauvaise adaptation des métaux précieux. Il est vrai que les moyens de remédier à ces difficultés étaient connus et mis en pratique par les grandes cités marchandes et les grandes maisons commerciales du moyen âge ; mais les gouvernements ne surent pas apprécier les moyens qui se trouvaient ainsi à leur portée, et les guerres continuèrent à enlever au commerce sa sécurité, et à rendre par conséquent la monnaie métallique indispensable. Aussi, lorsque les amas d'or et d'argent découverts dans le nouveau monde furent répandus en Europe, ils causèrent un véritable bouleversement dans les transactions. A cette occasion, nous trouvons un exemple historique du déplacement de la valeur que provoque l'abondance des métaux précieux de façon à les déprécier eux-mêmes dans l'estimation publique. Le prix de tous les objets entre 1560 et 1640 s'éleva beaucoup relativement à celui de l'or et de l'argent, et ce fait a été des plus commentés par les économistes.

Je ne sais pas cependant si aucun écrivain a démontré pourquoi, à des époques subséquentes, lorsqu'il s'effectua des importations beaucoup plus considérables de métaux précieux, le même phénomène ne se reproduisit pas. Et pourtant on ne peut nier qu'entre 1640 et le temps où nous vivons, il ne soit intervenu quelque grand

levier qui a tenu les prix relativement stationnaires, y compris même celui des métaux précieux. Les quantités d'or et d'argent importées entre 1570 et 1670 excédèrent de beaucoup la production du siècle précédent, et pourtant il ne s'effectua pas de changement de prix aussi considérable que celui qui eut lieu vers 1560.

M. de Humboldt estime ainsi en moyenne la production d'argent des mines du Pérou. De 1776 à 1785 : environ 297,936 marcs (1) par an ; de 1786 à 1820, 435,129 marcs (2). De 1821 à 1823 la production annuelle du Pérou tomba à 249,092 marcs (3) ; mais en 1833 cette production remonta encore à 339,430 marcs (4). La production du Chili s'éleva en moyenne de 1790 à 1809 à 1900 marcs (5) d'or et 33,300 d'argent (6) ; de 1810 à 1829, 4,200 marcs d'or (7) et 31,000 d'argent (8). Pœppig et Meyen estiment pour 1832 environ 7,350 marcs d'or (9) et 130,000 d'argent (10). La Bolivie, où sont les fameuses mines de Potosi, produisit entre 1624 et 1634 annuellement 615,480 marcs d'argent (11) ; mais la production tomba de 1779 à 1789 à 432,510 marcs (12) par année. De 1790 à 1800 ces mines fournirent 4,000 marcs d'or (13) et 662,800 marcs d'argent (14) ; de 1810 à 1829, 4,970 d'or (15), et 290,290 d'argent (16). En 1835 la production fut estimée à 5,000 marcs d'or (17) et 300,000 d'argent (18).

Si nous en croyons les rapports qui concernent le Brésil, il y a eu une chute considérable dans la produc-

(1) 69,672 kil. — (2) 101,754 kil. — (3) 58,170 kil. — (4) 79,375 kil. — (5) 444 kil. — (6) 7,787 kil. — (7) 982 kil. — (8) 7,249 kil. — (9) 1,715 kil. — (10) 30,400 kil. — (11) 143,931 kil. — (12) 101,142 kil. — (13) 935 kil. — (14) 154,995 kil. — (15) 1,162 kil. — (16) 67,884 kil. — (17) 1,169 kil. — (18) 70,100 kil. E. T.

tion des mines d'or de Minas-Geraes, qui rendaient à certaines époques au dernier siècle 53,330 marcs annuellement (1), et qu'on ne suppose pas maintenant donner plus de 1,500 marcs (2). D'un autre côté, les États-Unis produisent maintenant dans la Caroline du Nord et du Sud, la Géorgie, le Tennessée et l'Alabama, de 6 à 8,000 marcs (3); et les mines du Mexique, avec de grandes variations (de 1806 à 1810, 9,383 marcs d'or (4), et 2,155,927 d'argent (5); en 1835, 3,965 marcs d'or (6), et 1,926,940 d'argent (7)), ne sont pas probablement beaucoup moins productives qu'elles ne l'étaient en moyenne dans la dernière moitié du siècle précédent. Les deux districts aurifères américains que je viens de nommer, et les exploitations russes dans l'Oural, s'ajoutent aux contrées qui produisaient de l'or au milieu du dernier siècle, et compensent en quelque sorte la diminution qu'on prétend avoir été subie par le Brésil, en supposant qu'elle soit exacte. La production moyenne des métaux précieux s'est donc accrue progressivement depuis 1640, mais sans occasionner de réduction bien sensible dans leur prix sur le marché.

M. Jacob a donné une estimation de la quantité d'or et d'argent existant en Europe vers l'année 1829. Comme les États de l'Amérique du Sud se révoltèrent entre 1810 et 1829, et que l'exploitation des mines se trouva partiellement interrompue, cet écrivain affirme qu'il y eut une diminution considérable dans la masse des métaux précieux à cette époque. M. Berghaus a continué ce calcul jusqu'en 1835, et a montré que, les mines

(1) 12,460 kil. — (2) 350 kil. — (3) De 1,403 kil. à 1,870 kil. — (4) 2,194 kil. — (5) 504,163 kil. — (6) 927 kil. — (7) 450,616 kil.
E. T.

étant devenues plus productives depuis qu'on y avait appliqué des capitaux européens, la masse d'or et d'argent était en 1845 à peu près égale au chiffre de 1810.

L'histoire des métaux précieux donne donc les résultats suivants : la plus grande déviation dans la production de deux en deux années pendant les deux derniers siècles s'élève environ à 5 millions de livres st. (1). Par l'accumulation cependant, les sommes que nous possédons en Europe varient de 136,000,000 l. st. (2) en 1600 à 297,000,000 l. st. (3) en 1700, et à 380,000,000 l. st. (4) en 1835. C'est un excès de 161,000,000 l. st. (5) pour la première période, et de 83,000,000 l. st. (6) pour la seconde.

Les laveries d'or de Russie ont récemment pris un accroissement considérable. Dans l'année 1846, la quantité d'or délivrée à la monnaie de Saint-Pétersbourg, tant pour le compte des particuliers que pour celui de la couronne, s'est montée à 1722 pouds, 27 livres 87 solotniks (7), qui, à 3 liv. 17 sh. 10 d. 1/2 (8), font plus de 3,000,000 de livres st. (9). Les laveries se bornaient originairement aux cercles de Jekaterinoslaw, Berezon, Kolumanovoskresensk et Nertschinsk, et ne produisaient que 34 à 40 pouds par année (10); en 1819, les dépôts d'or des monts Ourals furent découverts, et les quantités obtenues augmentèrent rapidement jusqu'à la valeur de 3,414,427 l. st. (11) en 1846. (Voir la table à l'appendice.) Les sommes totales qu'a apportées cette source depuis dix années aux réserves métalliques de

(1) 125 millions de fr. — (2) 3,400 millions de fr. — (3) 7,425 millions de fr. — (4) 9,500 millions de fr. — (5) 4,025 millions de fr. — (6) 2,075 millions de fr. — (7) 28,183 kil. — (8) 97 fr. 35 c. — (9) 75 millions de fr. — (10) 557, à 656 kil. — (11) 85,360,675 fr. E.T.

l'Europe, se montent à 18,761,310 liv. st. (1); et pourtant les prix n'ont pas souffert de fluctuation qui puisse être attribuée à cette cause, bien que les proportions que suit la production doivent nous amener une accumulation de quelques centaines de millions à la fin du siècle ; cependant les additions annuelles à notre monnaie, en y joignant même l'usage fort étendu du papier de crédit, n'ont causé aucune perturbation de valeur semblable à celle qu'on remarqua en 1570 (2).

(1) 469,032,750 fr.

(2) Il sera très-curieux de reproduire les calculs de l'auteur lorsqu'on pourra y introduire les données relatives à la production de la Californie ; malheureusement il n'existe encore aucun document sérieux qui évalue même approximativement les quantités d'or produites par les placeres de ce pays. On ne peut pas douter maintenant que depuis trois ans qu'ils sont exploités, ils n'aient considérablement accru la réserve métallique du monde. Suivant l'estimation de M. Michel Chevalier, la production californienne *pourrait être* de 80,000 kil. d'or par an ; il est au moins probable que, depuis 1849 jusqu'à ce jour, elle a dépassé 100,000 kilog., c'est-à-dire près de dix fois le produit annuel des anciennes mines du Brésil. Cependant, le prix de l'or n'a point baissé, et, je le crois, ne baissera pas de longtemps, malgré les nouvelles exploitations de quartz de la Californie, celles de la Sonora et les placeres découverts en Australie. Cela ne tient pas seulement aux raisons de crédit et d'extension de la circulation que mentionne M. Banfield, mais encore et surtout à l'accroissement de la consommation industrielle de l'or et de l'argent. Il est remarquable à ce propos que la source californienne se soit ouverte en coïncidence avec l'extension des procédés d'argenture et de dorure galvaniques, qui ont mis les métaux précieux à la portée des plus médiocres revenus, et qui ont beaucoup accru la demande de ces métaux. Une seule maison de Paris, celle de MM. Christophe et compagnie, fait par an pour 3 millions d'affaires, sur lesquels, approximativement 20 p. 100 vont à l'achat du brut, 50 p. 100 aux frais généraux, à la main-d'œuvre et aux bénéfices, et 30 p. 100 à l'achat du fin. Ce serait donc, depuis douze ans environ, pour 11 millions de francs d'argent et d'or qu'aurait *consommé* cette seule maison. Et lorsque, prochainement, les brevets tomberont dans le domaine public, les prix pouvant baisser de 33 p. 100, la consommation d'argent et d'or par les procédés galvaniques devra quintupler. E. T.

Voici, je crois, la solution du problème ainsi posé : c'est que l'opération du crédit, favorisée par les inventions du papier et de l'imprimerie, ayant été mieux comprise depuis cette époque, les métaux précieux, considérés d'abord, autant que possible, comme l'étalon absolu de la valeur, perdirent graduellement ce caractère, tandis que la meilleure appréciation de la notion de la valeur tendait à calmer les prix en remettant les métaux précieux à leur véritable place, comme des objets de commerce dont le prix s'élève ou s'abaisse régulièrement en suivant la règle générale de l'offre, de la demande et de leur réaction réciproque. De ce coup d'œil historique, rapide et imparfait, sur un sujet aussi important à la fois pour l'historien et pour l'économiste, nous pouvons déduire trois conclusions remarquables.

En premier lieu, que la possession d'un objet qui représentait un étalon général de la valeur absolue était d'un secours inestimable pour le commerce dans les temps barbares.

Secondement, qu'en certaines circonstances, les métaux précieux remplirent cet objet pour un temps, mais que leur existence insuffisante proportionnellement à l'accroissement du commerce, amena des malheurs sérieux, quoique assurément ce n'en ait pas été la cause primordiale. L'insuffisance apparente de l'intermédiaire de la circulation n'a souvent pas peu contribué à la démoralisation des sociétés, et en dernier ressort à la chute des empires.

Troisièmement, on fait voir depuis longtemps des expériences nombreuses, dont j'ai cité quelques unes, que la monnaie ne doit essentiellement être douée de valeur vénale que lorsqu'on l'emploie comme intermé-

diaire courant dans le commerce étranger ou manquant de sécurité. Dans les transactions domestiques et assurées, il est certain que la valeur de la monnaie est précisément celle de chaque article contre lequel on l'échange, et que par conséquent elle exprime la valeur de cet objet relativement à celle des autres qui sont sur le marché ; dans la circulation ultérieure elle exprime à la fin, la valeurde tous les objets relativement les uns aux autres. Si, par conséquent, une telle monnaie ne coûte à l'origine que peu de chose ou rien, comme la monnaie de fer de Clazomène, il n'y a pas de perte lorsqu'elle retourne avec sa pleine valeur par la circulation à celui qui l'a émise, quoiqu'il n'en puisse rien faire par la suite ; toute monnaie de ce genre ne saurait avoir qu'une circulation très-limitée, et les monnaies de bronze même se retrouvent toujours dans des districts fort circonscrits autour de leur ancien centre d'émission. Mais il faut qu'un haut degré d'intelligence pénètre la population entière de l'État qui adopte cet expédient pour qu'il réussisse, et nous devons supposer que les États dont on nous rapporte les premières tentatives à cet égard n'ont pu s'y livrer que sous l'inspiration, en quelque sorte, de sentiments patriotiques exaltés. C'est ainsi que l'enthousiasme put un moment remplacer les qualités plus élevées de moralité et de jugement qui sont nécessaires pour qu'il soit possible de substituer aux monnaies exprimant la valeur absolue de ce qui est échangé des signes qui ne représentent que des relations de la valeur; modification qui dénote un grand progrès, et qui constitue vraiment la transition du troc au commerce proprement dit (1).

(1) L'empereur écrivait : *L'esprit de propriété n'exige que de*

Cette modification si importante pour les progrès de la civilisation repose donc sur l'adoption d'un type de

l'instinct, et il se développe de lui-même ; mais l'esprit de communauté veut de la vertu, et elle est rare. Cette notion, — au point de vue philosophique, — me paraît absolument fausse, et je n'en cite les termes que parce qu'ils résument une des faces du plus important des problèmes sociaux ; de celui qui se pose en ces termes : Le *desideratum* de l'état social étant la satisfaction la plus grande de l'intérêt de chacun et de tous, quel est le moyen de pourvoir au bien-être de tous à la fois, c'est-à-dire de bénéficier à la communauté ? Les idées répandues à ce sujet sont, qu'entre l'intérêt de chacun et l'intérêt commun, il y a un antagonisme radical, et que, par conséquent, la *vertu seule*, c'est-à-dire le désintéressement, la charité, l'abnégation, peut sauver le bénéfice de la communauté de la rapacité, de l'intérêt individuel de chacun de ses membres. Ces idées se fondent sur des notions erronées, à savoir qu'un gain d'un côté suppose nécessairement une perte d'un autre ; qu'on ne peut tirer à soi sans dépouiller les autres ; que la satisfaction de l'intérêt personnel ne s'accorde pas avec l'amour des semblables, avec la vertu. Quelque absurdes que soient ces propositions, elles n'en agissent pas moins sur la pensée du plus grand nombre, et il est très-important de les combattre.

La formation de la société humaine a eu pour effet de multiplier les forces isolées par la réunion des efforts et la division du travail entre les membres de la communauté ; mais au commencement de toute société, les besoins matériels les plus urgents peuvent seuls être satisfaits, et à grande peine, de sorte qu'il ne reste point de loisir pour la culture intellectuelle. Or, comme la puissance humaine est tout entière intellectuelle, elle ne peut s'accroître que par l'acquisition de ces loisirs. L'institution de l'esclavage n'a pas eu d'autre but que celui d'accroître la puissance des nations en y permettant à un petit nombre d'individus de s'exonérer de tout travail corporel pour se vouer au progrès intellectuel. A Dieu ne plaise que je fasse jamais l'apologie de l'esclavage ! mais je dois constater ici que dans *toutes* les sociétés l'esclavage a été le premier moyen employé pour procurer des loisirs à une petite minorité, afin qu'elle contribuât par la culture intellectuelle au bénéfice de la communauté tout entière, les esclaves y compris ; qu'en un mot, l'esclavage est *historiquement* le premier pas vers la liberté.

La division des peuples en castes et les priviléges donnés aux premières d'entre elles, le patriciat, les immunités féodales, sont autant de moyens employés dans les premiers âges des sociétés pour parvenir à ce but indispensable de posséder, dans la communauté, un certain nombre d'individus assez libres pour qu'ils puissent se livrer aux travaux intellectuels. Les couvents ont rempli le même dessein dans les

la valeur relative, que le commerçant substitue à l'étalon de la valeur absolue qui était indispensable à l'opé-

sociétés chrétiennes du moyen âge. Et qu'on ne croie pas que cette espèce de faveur fut seulement ajoutée à l'intérêt de ceux qui en étaient investis, elle profitait également aux classes les plus déshéritées de la société, condamnée sans cela à languir dans l'égalité de la misère. Ces priviléges aujourd'hui nous paraissent injustes, et le sont en effet, car notre degré de civilisation ne nous en impose plus la nécessité. Cependant nous ne pouvons pas les condamner comme une voie fausse suivie par les hommes, car nous voyons que toutes les sociétés les ont établis et subis à leur origine et pendant des siècles, et nous ne pouvons pas supposer que des institutions analogues se soient produites chez tous les peuples sans que cela ait été en vertu d'un dessein providentiel. D'ailleurs, il était bon que les distinctions et les priviléges, nécessaires en certains âges, malgré tout le bien qu'ils opéraient, devinssent vexatoires pour ceux qui en supportaient les charges, c'est-à-dire pour le peuple, afin que, pour s'en débarrasser, il fût provoqué à des efforts intellectuels qui pussent rendre ces priviléges inutiles.

Plus tard, les distinctions arbitraires s'effaçant, un autre genre d'inégalité plus juste en apparence se manifeste par les différences de fortune. La fortune acquise par un homme ou par ses pères, conservée ou accrue par ses efforts intelligents, le place dans la classe de plus en plus nombreuse des hommes de loisir ; et plus cette classe est nombreuse, plus elle peut se dispenser de travaux matériels, plus le peuple entier bénéficie par l'accroissement indubitable de la puissance intellectuelle. Il vaut donc beaucoup mieux, au point de vue philosophique, que la nation soit partagée en riches et en pauvres ; car, dans l'état actuel de nos forces productives, un partage plus égal laisserait si peu à chacun, que les loisirs de tous se trouveraient supprimés, et la marche du progrès, et par conséquent le juste espoir du bien-être général, empêché. C'est ainsi que toujours les lois agraires (indépendamment de l'atteinte fatale qu'elles portaient à la sécurité de la propriété) ont vu leur application suivie d'une réduction considérable de la richesse, du bien-être, de la productivité, du progrès enfin du peuple qui les décrétait.

La meilleure méthode de civilisation, le moyen le plus rapide de faire arriver le peuple entier au bien-être en lui rendant toutes les jouissances accessibles, est donc, qu'à son détriment en apparence, mais dans son intérêt en réalité, il y ait en son sein une classe d'hommes de loisirs, classe à laquelle est confiée la tâche de l'accroissement de la puissance productive par la culture intellectuelle, et dont le nombre s'accroisse avec la civilisation jusqu'à ce qu'à la limite elle parvienne à comprendre la société tout entière. Si l'intérêt du riche est celui du

ration du troc. La reconnaissance de cette vérité donne bientôt la solution des différents problèmes qui naissent

pauvre, la réciproque est vraie, car plus le milieu d'action d'un homme est aisé, plus il lui est facile de s'entourer d'agents éclairés et intelligents, plus ses capitaux sont aptes à se développer. Le riche a donc un immense intérêt, comme l'a la communauté tout entière, à voir l'instruction et le bien-être, suivis de la confiance, de la moralité et de la capacité, pénétrer jusqu'au fond des masses; il doit donc provoquer ces résultats en s'efforçant de substituer le travail des machines à celui de l'homme pour rendre le plus grand nombre possible de ses semblables au labeur intellectuel, et voir s'augmenter la classe des hommes de loisir.

Dans les sociétés primitives, le moyen le plus facile de s'enrichir est la spoliation; tout en proclamant son injustice, nous avons reconnu l'utilité des résultats qu'elle amène en créant, soit par l'esclavage, soit par la conquête, soit par la confiscation légale ou autrement, des loisirs à un petit nombre d'hommes. Mais à mesure que la civilisation s'avance, la justice et la liberté s'avancent aussi en se donnant la main, et ce n'est plus par la spoliation que peuvent s'établir des fortunes durables. Chaque conquête faite par l'homme dans les réservoirs inépuisables de la nature, chaque substitution de force naturelle mécanique au travail servile, chaque procédé physique ou chimique, chaque introduction d'une culture nouvelle, chaque accroissement de la force productive en un mot, réagit sur la nation entière, sur l'humanité entière, en accroissant la somme des jouissances possibles et des loisirs utiles, en distribuant à tous une certaine quantité de richesse de la manière la plus juste et la plus réellement égale, proportionnellement à la coopération de chacun.

La plus grosse part de cette richesse se distribue entre tous les hommes, au prorata de leur éloignement du centre de production, et par conséquent de leur coopération au progrès; elle ajoute au bien-être de tous, mais ne fait pas de riches, parce qu'elle se répartit entre tous. Mais une autre portion arrive aux inventeurs d'abord (ou devrait leur arriver, si souvent les circonstances spéciales ne l'empêchaient), puis se répartit entre un petit nombre d'industriels dont elle fait des hommes riches, et un certain nombre d'ouvriers auxquels elle donne des salaires élevés. Eh bien, cette fortune gagnée ne l'a été aux dépens de personne, car, au contraire, nul n'a pu l'acquérir qu'en enrichissan tout le monde.

Il en est ainsi dans l'agriculture, dans le commerce, dans l'exploitation des mines ou des voies de transport. Nul ne peut s'enrichir en important, en détaillant, en cultivant, en transportant, sans faire gagner d'abord à ceux qui l'entourent, puis à son pays, puis au monde entier,

sous l'examen de la nature propre d'un intermédiaire de la circulation. L'étalon de la valeur relative est un type abstrait ; mais on le trouve plus facilement que celui de la valeur absolue si longtemps cherché, et qui, semblable au dieu Protée, sous les formes successives des métaux précieux, de la monnaie, du travail, ou de quelque autre encore que les recherches économiques aient essayé de lui donner, échappe toujours à ceux qui croient le serrer de plus près.

Suivons maintenant le cours de ce progrès intellectuel qui s'ignore lui-même, et à la faveur duquel le monde arrive à quelque perception de cette vérité, que le commerce intelligent peut se passer de monnaie.

Partout où le commerce atteint quelque degré de perfection, l'usage de calculer par monnaie de compte s'établit. En Grèce, la monnaie courante était communément le tétradrachme ; cependant les comptes étaient tenus et les calculs faits en drachmes ; les Romains, dont la monnaie était le *denarius*, comptaient en *sesterces*.

dix fois, vingt fois, cent fois plus qu'il ne gagne lui-même. Voyez, si les entrepreneurs d'un chemin de fer gagnent quelques capitaux, quelles immenses richesses ils apportent au monde entier (au prorata de l'éloignement de la voie) par l'économie de la circulation !

Le cadre borné de ces notes ne peut me permettre de développer ces vérités comme elles le mériteraient, mais je crois que dès à présent il m'est permis de conclure : que la satisfaction de l'intérêt particulier est la plus grande dans la satisfaction de l'intérêt général, et réciproquement.

Que, par conséquent, le développement de l'esprit de commuuauté est étroitement lié à l'accroissement de l'esprit de propriété, et surtout à la propagation des connaissances, qui prouvent *matériellement* aux hommes que leurs intérêts sont solidaires.

L'esprit de communauté qui ne repose que sur la vertu est artificiel et éphémère ; il est admirable sans doute, mais il lui manque la *légitimité du possible ;* tandis que l'esprit de communauté qui se fonde sur la saine appréciation du lien des intérêts est vivace, fécond et indes-

Il n'est pas douteux que les premiers commerçants de l'Europe moderne ne fussent familiers avec cette manière de compter, car elle devient indispensable partout où l'on doit se servir de monnaies de différentes sortes. La transition de l'usage servile des monnaies aux calculs par comptes est un signe de grand progrès; c'est le second pas du progrès intellectuel dans l'usage des monnaies.

Dans les temps plus modernes, le monde mercantile s'est constamment servi d'une unité de valeur différente des monnaies d'usage courant, et comme les compagnies commerciales que j'ai déjà nommées, les villes dont le système de circulation permet aux négociants de se dispenser des monnaies sont les plus grands marchés du commerce. Hambourg, Lubeck, Brême, ont toutes des monnaies courantes et des monnaies de banque. A Francfort et à Augsbourg on emploie dans le change une circulation de banque qui diffère de l'unité courante. La livre sterling en Angleterre fut évidemment une monnaie de compte tant que la guinée resta mon-

tructible. Maintenant, la vertu est-elle utile à l'esprit de communauté sans lui être indispensable? Oui, sans doute; mais il y a deux manières d'entendre la vertu, ou, pour mieux dire, le sacrifice. Il est d'un bel exemple de se dépouiller pour ses frères, de n'agir que par charité chrétienne ou que par patriotisme, mais cela est d'un exemple malheureusement stérile, car la majorité des hommes compte d'abord et *doit* compter avec ses intérêts propres. Mais s'enrichir soi-même pour enrichir les autres, se priver du luxe pour créer des capitaux, et *divulguer* ainsi le bien-être par l'accroissement de la puissance productive; donner le crédit qui élève et vivifie, au lieu de l'aumône qui humilie et démoralise ceux qu'elle atteint; garder ses intérêts en vue de ceux de l'humanité; aider par-dessus tout à la diffusion des connaissances; employer enfin ses loisirs à l'accroissement de la puissance intellectuelle, voilà cette vertu saine et modeste dont l'exemple a le plus d'efficacité, et qui contribue le plus aux progrès de la liberté, de la justice, du bien-être et de la moralité de la race humaine. E. T.

naie légale ; et le hasard qui fit que la monnaie d'or (le *Souverain*) qui succéda à la guinée ne fut pas nommée *livre sterling* (quoiqu'en ayant la valeur) nous a épargné bon nombre de difficultés qui auraient pu se suivre dans l'interprétation des contrats, de l'identité de l'unité de compte avec l'unité de circulation. Les moyens par lesquels on a jusqu'ici évité ces inconvénients nous seront faciles à apprécier lorsque nous nous serons avancés un peu plus loin dans notre enquête.

Une grande partie du commerce du monde s'opère au moyen de symboles de la valeur, qui n'ont que peu ou pas de prix vénal, mais qui constituent, chacun dans des localités particulières, des signes fort utiles. Parmi ces symboles, je citerai les coquilles ou *cories* employées dans les archipels des Indes, et les pattes de martinets usitées dans certaines contrées. Le thé en briques, instrument de circulation employé dans toute l'Asie centrale, et qui consiste en pains composés de feuilles de thé et de graisse comprimés sous forme cubique, possède le caractère d'un symbole de ce genre, encore bien qu'il y soit attaché une valeur vénale comme objet de consommation (1). Mais le moyen le plus perfectionné de se livrer à l'échange commercial consiste dans l'emploi des lettres de change, auquel je ne pense pas que qui que ce soit puisse attribuer une valeur vénale.

La naissance de la civilisation au milieu des ténèbres

(1) Dans les provinces centrales de l'Amérique du Sud, on emploie de la même manière les fèves du cacao au lieu de la petite monnaie, qui, comme je l'ai dit dans une note précédente, est fort rare ; on reçoit pour une gourde un nombre de fèves déterminé par le cours du cacao en argent, ces fèves étant d'un poids assez égal entre elles. E. T.

des âges barbares, fut marquée par des phénomènes frappants dans l'histoire du commerce et de la circulation. Depuis l'organisation du système secret de crédit fondé par les Juifs, dont l'association, quoiqu'elle fût resserrée par un lien religieux, mit cependant leurs plus cruels ennemis à même de se livrer à quelque commerce, nous pouvons suivre la chaîne du progrès jusqu'à ce point où les gouvernements s'emparèrent de la direction du négoce. Venise, Gênes et Pise fondèrent des colonies d'où elles tiraient le produit des terres à blé qu'elles échangeaient dans le Levant pour les productions de l'Asie et de l'Afrique. Le pavillon du gouvernement seul assurait à ces colons aventureux la sécurité essentielle à leur succès, tandis que les ressources de l'État et la position dépendante des colons permettaient au commerce de s'effectuer avec peu d'espèces. Un semblable arrangement fut adopté, quoiqu'en ignorance de cause, par les grands établissements commerciaux des villes hanséatiques, pour économiser le numéraire. Leurs établissements à Lisbonne, à Londres, à Bergen et à Novogorod correspondaient entre eux, et leurs livres faisaient l'office de comptes de crédit. Le succès de ces divers essais inspira le respect du commerce, et l'extension de ce sentiment permit enfin aux individus de se livrer aux mêmes spéculations que les communautés. Dans l'ordre chronologique nous trouvons ensuite les grandes maisons commerciales de la fin du moyen âge, les Médicis de Florence, les Fugger et les Welser d'Augsbourg, sir Thomas Gresham, et d'autres noms familiers à l'historien (1). Cette émancipation des efforts individuels forme la transition réelle à l'his-

(1) En France, Ango de Dieppe et Jacques Cœur. E. T.

toire moderne, dans laquelle l'intelligence affranchie a eu à montrer la supériorité de sa puissance sur les grossières attributions de caste, de privilége ou d'ordre gourvernemental, et à prouver ainsi au monde que la seule forme d'union ferme et durable résidait en cette association qui permet la plus grande extension possible à la liberté individuelle. Ce n'est assurément pas en se soumettant à la dépendance servile de quelque système motaire que ce bienfait a pu nous être acquis, et nous ne pourrions nous le conserver si nous renouvelions quelque sujétion indue à l'argent ou à toute autre idole métallique.

Comme nous l'avons vu, le calcul conduisit à l'abandon graduel de tout objet tiers intervenant comme étalon de la valeur absolue entre deux choses qu'on voulait échanger ; le mode de confier à l'acheteur une facilité, lorsqu'il en a besoin, à la condition qu'il fournira au vendeur, lorsqu'il les réclamera, les moyens de s'en procurer une autre avec laquelle il puisse payer, est une invention des temps modernes ; de tels marchés sont appelés transactions de crédit.

Dans une vente à crédit, les marchandises qui en font l'objet sont estimées suivant leur valeur relative à celle d'autres objets exprimée en monnaie de compte ; l'acheteur promet de trouver quelque part, à une époque déterminée, un crédit qui, comme des espèces, pourra permettre au vendeur de se procurer quelque chose dont il ait besoin. Cette transaction ne peut s'opérer sur une grande échelle que quand le marché est assez général pour présenter toutes sortes de commodités; car, si le crédit offert n'est pas de nature à permettre au vendeur de l'employer comme valeur d'achat, il doit être rem-

placé par des espèces, ou par quelque autre chose également facile à transférer.

L'expérience a montré cependant que le commerce s'arrange graduellement lui-même de manière à fournir des crédits qui s'annullent mutuellement les uns les autres. Je vais montrer comment cela se fait.

Le crédit devient susceptible de servir d'intermédiaire à l'échange sous trois formes différentes : les mandats, les billets à ordre et les traites ou lettres de change.

Les mandats (*checques*) sont des ordres payables à vue, tirés sur un banquier par des personnes qui ont un crédit dans sa banque par suite d'un dépôt d'espèces, ou de toute autre manière. Les comptes de dépôts sont depuis longtemps tenus à Londres francs de dépenses pour les parties par les banquiers. L'usage de l'argent déposé ou du crédit obtenu forme le profit du banquier, et le dépositaire a l'avantage de tenir ses valeurs en lieu sûr, et de délivrer des mandats au lieu de payer chaque somme en espèces. Les mandats étant des pièces écrites, servent de reçus, et donnent un moyen utile de retrouver les erreurs. Un moyen d'assurer les mandats qui sont payables au porteur a été adopté à Londres; ce moyen consiste à écrire le nom du banquier de la partie prenante au milieu et en travers du mandat. Dans ce cas, le banquier sur lequel on tire ne paye qu'entre les mains de celui dont le nom croise le mandat (*crossed checque*), dont le payement peut alors être facilement arrêté s'il a été détourné ou égaré. Les banques provinciales et étrangères allouent ordinairement un intérêt sur les dépôts, et reçoivent une commission sur les transactions qu'elles opèrent (1).

(1) Il serait fort avantageux que le système des mandats anglais

Les lettres de change ou traites à acceptation sont des ordres de payer après un certain laps de temps. Les plus courtes sont tirées à trois, sept ou dix jours de vue, c'est-à-dire après l'acceptation à présentation. Les billets à ordre sont à un, deux ou trois mois de date ou de vue. En Angleterre, on accorde trois jours de grâce outre le terme spécifié dans le billet. Dans les autres pays, le nombre des jours de grâce varie. En certains pays on en accorde jusqu'à dix ; en d'autres pas un seul. La partie sur laquelle on tire accepte la traite en écrivant son nom en travers du recto, ce qui tient lieu de reconnaissance qu'elle est redevable au tireur de la somme spécifiée. Si le tireur passe l'effet à un tiers, il doit le souscrire au nom de cette partie ; chaque nouveau preneur ensuite doit écrire son nom au verso du billet, ce qui s'appelle endosser, et il est de coutume pour ceux qui prennent et passent une lettre de change de l'endosser. Celui qui a accepté un billet ne peut refuser de le payer, s'il est présenté en temps convenable par un endosseur, sous le prétexte qu'il ne devrait rien au tireur ; mais si le billet est encore dans les mains du tireur, il peut arguer de ce prétexte et refuser le payement. Le porteur

(checques) s'introduisit en France, car il simplifie considérablement la comptabilité des négociants, en supprimant toute tenue de caisse. Le négociant anglais ne paye jamais en espèces des sommes même fort minimes. Son livre de *checques*, qui ne le quitte point, remplace sa caisse et souvent sa bourse. Ainsi, les banquiers de la cité sont des espèces de caissiers généraux pour tout le commerce de Londres. Il s'ensuit une importante économie de numéraire, car les comptes des négociants entre eux, sauf de légères différences, se balancent chez les banquiers par les checques délivrés, qui fort souvent ne sont point touchés, mais se reportent du débit d'un compte au crédit de l'autre. Il en est de même pour les comptes des banquiers entre eux, qui se balancent de même par leurs traites réciproques à la banque d'Angleterre.

E. T.

d'un billet dont le payement est refusé à présentation utile peut exiger le remboursement de chacun des endosseurs, et il peut poursuivre l'un d'entre eux, ou tous ensemble, jusqu'à son remboursement (1). L'origine habituelle d'une lettre de change est le transfert de quelque marchandise ; cet effet est par conséquent une sorte de témoignage de l'existence de la propriété transférée. En transmettant la propriété pour laquelle il a accepté un effet, le possesseur peut tirer sur le nouvel acheteur, bien que le premier billet (son acceptation) ne soit pas encore payé. Les mêmes marchandises peuvent donner lieu à vingt acceptations dans une semaine, en supposant seulement que chaque effet représente un nouveau transfert des marchandises. Un billet dont l'émission n'a pas pour origine un transfert de marchandises ou celui d'une propriété de quelque nature que ce soit s'appelle un *kite* (cerf-volant), et ne représente aucune valeur réelle.

Le nombre des billets en circulation se proportionne, jusqu'à un certain point, au nombre des transactions commerciales effectuées ; mais il n'a pas de relation avec

(1) Le mécanisme français des billets à ordre, des protêts et des poursuites, est trop connu pour que je le compare ici à celui de l'Angleterre. Je dois cependant faire remarquer que chez nous l'accepteur d'un effet doit le payer dans les vingt-quatre heures, sous peine de protêt, et que, faute du protêt dans les vingt-quatre heures, le détenteur perd son recours contre tous les endosseurs, et ne le garde que contre l'accepteur primitif. Au reste, la législation difforme qui régit encore nos recouvrements commerciaux est un des obstacles les plus grands à la sécurité des transactions, et devrait être considérablement modifiée, en ce sens qu'au moins les frais ne pussent jamais dépasser 5 ou 10 p. 100 de la valeur de l'effet, au lieu d'aboutir à en former quelquefois le double ou le triple, comme il en arrive aujourd'hui. Il serait urgent aussi que les poursuites relatives aux effets impayés pussent ne durer que peu de jours, au lieu de se traîner comme elles le font pendant des mois entiers.
E. T.

la valeur des marchandises transférées, et c'est là que se trouve la source réelle du danger dans l'usage du crédit. Pour rendre cela plus clair, supposons que cent quarters de blé aient été vendus à un marchand de grains, à raison de 60 sh. le quarter; naturellement le vendeur tire pour 300 l. st., à la date convenue, à trois mois, par exemple. S'il y a beaucoup de spéculations en train, cette partie de grains peut être revendue à chaque jour de marché durant cet intervalle, et 39 billets, ou plus, peuvent lui devoir leur origine avant que le premier vienne à terme; ces 39 billets sont une création de crédit, qui dépasse de 39 fois la valeur de l'engagement réel; chaque nouveau billet n'annulle en dernier lieu que l'acceptation de son tireur; chaque billet épargne une avance à chaque acheteur successif; car si son acceptation ne passait pas sur le marché, il aurait dû nécessairement payer en espèces les objets achetés; comme le dit M. Senier, son crédit lui tient lieu d'argent.

On ne peut imposer aucune limitation directe à la puissance que peut exercer un homme au moyen du crédit qu'il possède, sans détruire la source utile des richesses nationales que forme le crédit; mais deux correctifs indirects en accompagnent l'usage, et suffisent, comme l'expérience le montre, à prévenir les abus de ce pouvoir. Quoique, comme dans le cas extrême que j'ai supposé ci-dessus, tout le blé ou tout le sucre, ou autres marchandises du pays, puissent être revendues chaque jour de marché, plus souvent même, et que chaque nouveau transfert donne lieu à un effet de commerce, cependant l'homme qui tient à son crédit prend soin de ne pas s'exposer à le perdre. D'un autre côté, l'homme qui prend un billet et donne une valeur en échange est

également interressé à savoir que cet effet est bien le résultat d'une transaction réelle et que vraisemblablement il sera payé. Il devient donc en quelque sorte associé à cette transaction tant que court l'échéance, puisqu'il encourt la responsabilité d'avoir à réparer toute perte que pourrait occasionner la friponnerie ou la folie du tireur, ou celle des accepteurs.

Des preuves historiques établissent que ces deux correctifs indirects sont suffisants.

Les marchandises livrées au commerce ne sont pas vendues ordinairement dans le seul but d'émettre contre elles une série de billets successifs; en pratique, les grands approvisionnements de marchandises sont entre les mains d'hommes trop sages pour entrer en de telles opérations, et ces approvisionnements ne restent pas au pouvoir de ceux qui auraient assez d'improbité ou de sottise pour en faire un aussi mauvais usage. Nul homme ne peut vraiment jouir du crédit commercial que s'il a la réputation d'en connaître trop bien les conséquences pour s'aventurer à en abuser. Sa simple signature, lorsqu'il jouit de ce caractère, est prise comme un certificat de l'existence d'une valeur en quelque lieu, et de la possibilité de sa réalisation par des moyens licites.

Le crédit est donc parmi les négociants une attribution personnelle reposant sur le caractère de la personne qui en jouit, non moins que sur la conviction actuelle qu'il possède des biens en vertu desquels il tire ou il accepte ses billets; mais la connaissance du caractère d'un homme est nécessairement bornée au cercle de ses relations, et le crédit ne peut pas exister sûrement entre des parties séparées par une distance lointaine; c'est

pour cela qu'il est utile que chaque communauté commerçante possède une banque locale dont le crédit serve à garantir celui de ses commettants. Sur tous les marchés éloignés, les banques indépendantes servent mieux à assurer le crédit que les succursales d'une banque centrale, parce qu'on doit attendre plus de soin de la part d'un principal intéressé qui tient entre ses mains la responsabilité de sa propre fortune que de celle d'un mandataire payé qui n'est pas si fortement intéressé à l'exactitude des recommandations qu'il donne.

On peut trouver dans cette loi de la valeur que j'ai exposée dans mon premier chapitre un moyen de contrôle extérieur sur le crédit personnel. La plus grande fortune peut être entièrement dilapidée si le commerçant n'étudie et ne suit les causes qui influent sur les prix des marchés ; et le succès du banquier ne peut reposer avec sécurité que sur les bonnes affaires que font ses clients.

Cependant, lorsqu'on jouit du crédit, on est souvent conduit sans intention et par les circonstances à abuser de ce privilége à cause de la fluctuation des prix, en certaines occasions qui rendent les calculs particulièrement difficiles. Les moyens de placer les épargnes d'une manière productive n'ont pas été étudiés avec tout le soin que mérite une matière aussi importante, et presque toujours on se trouve dans un grand embarras lorsqu'il s'agit de disposer de quelque capital accumulé. Les emprunts du gouvernement sont un des moyens les plus simples de placement, et le désir de s'épargner la peine de trouver quelque manière productive d'employer un capital ou des épargnes favorise souvent des emprunts et des dépenses peu judicieuses au compte pu-

blic. L'étendue du dommage ainsi causé se dissimule à la vue des prêteurs par la manière indirecte dont s'effectuent ordinairement de semblables transactions ; les prêteurs sont en outre protégés contre toute perte immédiate ainsi encourue, parce que le contrat est passé avec la nation entière. Ce serait une épreuve sévère et souvent excellente à laquelle on pourrait soumettre toute opération financière proposée, que de donner une attribution spéciale à chaque emprunt, dont le cours dépendrait alors du jugement avec lequel l'opération y relative serait établie, et de l'habileté avec laquelle elle serait poursuivie (1).

(1) Il est à regretter que M. Banfield n'ait pas cru devoir développer plus amplement l'excellente proposition qu'il vient d'énoncer ainsi ; il est vrai qu'en Angleterre l'esprit d'association des capitaux permet aux plus grandes opérations, et même aux travaux publics les plus importants, de se fonder sur le crédit privé, de sorte que l'urgence de la destination précisée des fonds publics n'est pas aussi grande que chez nous. Mais en France, malheureusement, les noms célèbres par leur crédit s'associent rarement pour tenter de grandes entreprises, et peu de compagnies présentent assez de sécurité au public pour que leurs souscriptions, faute de confiance, soient remplies directement et sans le secours onéreux des banquiers ou des agioteurs d'argent. La seule garantie de l'État paraît alors présenter assez de solidité, et l'on tombe dans l'excès contraire en s'abandonnant aveuglément à l'action gouvernementale. Il est vrai que depuis quelques années, la construction des chemins de fer, ou leur exploitation par des compagnies, a donné un peu plus de ressort au jeu de l'association des épargnes et du crédit, mais ce ressort est encore bien faible. Or, rien ne nous empêcherait, pour provoquer le développement de cet esprit d'association du crédit et des capitaux, si désirable à tant d'égards, de recourir à un système mixte, admettant à la fois : la connaissance des opérations auxquelles un emprunt spécial est afféré, la garantie d'un minimum d'intérêt par l'État, le partage des prêteurs dans les dividendes, la constitution et la direction des compagnies basées sur l'emprunt par l'action gouvernementale, la surveillance des opérations par un comité élu par les prêteurs. Je ne sais si je m'abuse, mais je verrais dans l'introduction d'un tel système un acheminement rapide au développement de l'esprit d'association. Ainsi, l'État consacrerait toutes les

Cependant, lorsque l'aménagement financier choisi par le gouvernement est parfaitement judicieux, la dette na-

recettes ordinaires du budget à ses dépenses ordinaires et administratives, et ne pourrait plus recourir aux emprunts pour subvenir à ce genre d'emploi ; tandis que tous les grands travaux ou toutes les entreprises d'utilité publique, voies de communication, chemins de fer et canaux, lignes de bateaux à vapeur, entrepôts, fondations d'éducation professionnelle, etc., s'opéreraient par le système mixte. Le travail de l'Assemblée législative serait beaucoup simplifié, car elle n'aurait plus qu'à examiner si chaque projet présenté par le gouvernement réunit à un point suffisant le caractère d'utilité publique et les chances de succès pour qu'il doive recevoir l'autorisation de sa réalisation par voie d'emprunt.

Prenons un exemple, et supposons l'établissement des grandes lignes de bateaux à vapeur transatlantiques entre Marseille, Bordeaux, Nantes et le Havre, et New-Yorck, New-Orleans, Chagres, les Antilles, la Guyane, Bahia, Rio-Janeiro et Buenos-Ayres. J'ai autrefois calculé, pour l'administration de la marine, que ce système complet de navigation, se reliant de manière à rendre les lignes correspondantes et solidaires, coûterait environ 50 millions de francs. Le projet étant étudié matériellement aux frais de l'administration ou par voie de concours, sous toutes ses faces de prix de revient, de frais, de revenus et d'influence nationale, le mode financier à suivre serait à peu près celui-ci : l'État garantirait aux souscripteurs de l'emprunt de 50 millions un intérêt minimum de 4 p.100, plus le partage par moitié dans les dividendes, sur lesquels serait d'abord prélevé l'amortissement de l'emprunt. Cet emprunt serait opéré par coupons de 50, 100, 200, 500 et 1,000 francs, pour le rendre accessible aux plus petites économies ; les coupons seraient au porteur et négociables à volonté, comme ceux des fonds publics. Dans les soumissions des constructeurs et des fournisseurs, on choisirait de préférence celles qui accepteraient le plus de coupons de l'emprunt en payement. L'émission ne pourrait sous aucun prétexte avoir lieu autrement qu'au pair, et ainsi l'on écarterait l'agiotage par des banquiers spéculateurs. Aussitôt la constitution de l'opération faite par la souscription d'un chiffre suffisant (de la moitié de l'emprunt, par exemple), un conseil de surveillance serait choisi en assemblée générale par les souscripteurs à un certain taux, ou par leurs mandataires. Ce conseil aurait pour fonctions d'examiner toutes les opérations administratives auxquelles il pourrait prendre part dans une certaine mesure, de choisir les employés supérieurs sur une liste présentée par le gouvernement, et d'en poursuivre la révocation en cas de mauvaise gestion ; d'agir sur l'administration par voie de représentation, et sur le public par voie de rapports. Ce conseil, renouvelable à des époques périodiques, serait largement rétribué par un intérêt dans l'opération. Il devrait d'abord

tionale est d'une grande utilité; comme l'atmosphère qui absorbe et neutralise toutes les émanations terrestres, elle sert de réceptacle et de réservoir pour le flux et le reflux des épargnes et des payements, qui, sans l'intervention d'un mode de placement d'une telle élasticité, occasionneraient constamment les plus grands troubles dans le monde commerçant. Quelle que soit la masse de notre dette, elle est cependant susceptible d'influences variées lorsque la balance du capital flottant et du capital engagé est en quoi que ce soit troublée. Lorsque le capital est abondant sur le marché sans qu'il y corresponde une extension suffisante des moyens d'emploi, les fonds montent avec une grande rapidité. D'un autre côté, lorsqu'on retire de l'argent des fonds publics dans le but de l'engager dans des opérations différentes, les prix en tombent aussi rapidement. Les personnes qui détiennent un capital exposé à ces fluctuations sont souvent tentées de se croire riches un moment, lorsque leur fortune supposée peut s'évanouir le moment d'après. Nous avons eu récemment des exemples frappants de cette susceptibilité dans les fonds anglais.

En 1842, les consolidés étaient à 90 : les deux années

prendre part avec les commissaires du gouvernement à l'organisation première de l'opération. Ces bases étant admises par l'assemblée, elle n'aurait purement et simplement qu'à voter sur l'opportunité de l'emprunt. Toutes les conditions de l'emprunt et de l'opération seraient alors portées à la connaissance du public, et la souscription ouverte. Et j'ai la conviction que de semblables emprunts seraient très-rapidement couverts par les petits souscripteurs, qui auraient toute sécurité dans le placement, des chances de revenus plus considérables, la connaissance entière de l'emploi de l'argent, la garantie, en un mot, de l'immixtion du prêteur dans l'usage de l'emprunt. Et, d'un autre côté, la nation serait préservée du mauvais emploi des fonds de l'emprunt public. Je livre aux hommes compétents ces rapides considérations pour le peu qu'elles valent. E. T.

1844 et 1845 furent peut-être les plus prospères qu'aient jamais connues les manufactures anglaises; le prix des matières premières était bas et celui des objets manufacturés élevé, en conséquence les profits et les salaires étaient également bons; la nécessité de placer des épargnes éleva le prix des consolidés au-dessus de 100 au mois de décembre 1845; il n'y eut pas alors de fortes tentations pour les capitalistes de se livrer à des entreprises de spéculation. L'intérêt qu'on recevait sur les fonds publics était bas, tandis que le capital, qui semblait être à la disposition des détenteurs, s'était enflé énormément; à 90 la valeur capitale des 3 p. 100 était de 450,000,000 liv. (1); elle était devenue à 100 de 500,000,000 liv. (2). Il semblait donc que 50 millions de livres (3) eussent été ajoutés à la richesse nationale sous cette forme de placement; et, de fait, c'est beaucoup s'il avait été employé dans l'achat des fonds une somme additionnelle de 50,000,000 liv. (4) entre 1844 et 1846; mais cette addition avait eu pour effet de faire monter la rente à 100. Ceci nous donne la véritable cause des spéculations inutiles, qui de temps en temps excitent, puis alarment notre marché. L'excès apparent du capital semble assuré; mais quand il vient à être réalisé, il se contracte jusqu'à sa masse originaire. Le placement de 100 millions de livres (5) dans les chemins de fer réduisit de nouveau le prix des consolidés à 87 au mois de mars 1847. Par suite de cette fluctuation, nombre de personnes qui ne savaient pas quel pouvait être sur les fonds publics l'effet du retrait de si grosses sommes se

(1) 11,250,000,000 fr. — (2) 12,500,000,000 fr. — (3) 1,250,000,000 fr. — (4) 1,250,000,000 fr. — (5) 2,500,000,000 fr.

trouvèrent en perte, et comme beaucoup avaient spéculé sur la foi de la propriété imaginaire créée par la hausse, ceux-là se trouvèrent sérieusement atteints. Il s'ensuivit une perte générale de confiance qui fut augmentée encore par l'exportation d'espèces qui résulta du manque de la récolte des pommes de terre en 1845 et 46. Ce phénomène appartient à une autre méthode d'user du crédit, que je dois expliquer immédiatement.

Il faut que les personnes qui demandent le crédit dans des occasions comme celles-là sachent qu'elles sont intéressées à étudier les influences qui déterminent les fluctuations de la valeur ; on le voit bien par ce fait que celui qui n'a pas réalisé en temps utile, et qui, par conséquent, se trouve hors d'état de remplir ses engagements, perd son crédit et ne trouve plus de confiance. Cependant il est fort extraordinaire de voir l'indifférence avec laquelle les hommes d'affaires négligent les études qui expliquent seules les voies de ces fluctuations et le moyen d'y parer. J'ai désigné sous le nom d'abus non intentionné du crédit, les erreurs commises sous l'effet de l'ignorance qui provient de la négligence de ces études ; mais, en général, le monde n'établit pas de distinction pratique entre les pertes occasionnées par l'ignorance et celles qui sont le résultat de l'imprudence. Le crédit se perd aussi complétement dans l'un de ces cas que dans l'autre. La nature des affaires faites dans une localité donne donc la mesure du crédit d'une banque provinciale ou coloniale à l'égard de la direction d'une banque centrale ; de même qu'en premier lieu elle a donné aussi la preuve du crédit d'un manufacturier ou d'un négociant à l'égard de la banque locale. Des tableaux de prix courants exacts et sincères

montrent la fluctuation des marchés, dont il n'est pas difficile de suivre les causes en se reportant à la loi que nous avons donnée de la valeur. On peut déduire de l'ensemble de ces tableaux un type général du crédit à l'usage de tous les banquiers, type qu'ils doivent modifier suivant la confiance personnelle qu'ils accordent aux connaissances et au jugement de leurs clients. Il est clair que, bien que les lois puissent limiter ou détruire le crédit, rien autre chose ne peut l'établir ni l'augmenter que la confiance qui repose sur le caractère des personnes auxquelles on se fie. En fait, le nombre de personnes qui ont assez de crédit pour que leurs billets se placent rapidement est très-limité. Il s'ensuit que les négociants font de fréquents efforts pour s'associer afin d'affermir leur crédit ; le mode le plus usuel de cette association implicite est pour le tireur d'un billet de le passer à son banquier, qui, à son tour, l'escompte, muni de son endos. Nombre d'escompteurs, spécialement à Londres, agissent ainsi comme banquiers, et font du papier à la banque d'Angleterre, ou ailleurs, sur leur propre crédit.

De l'entremise du banquier pour affermir le crédit du manufacturier et du négociant provient la troisième forme sous laquelle le crédit fournit un moyen de remplacer l'argent. Lorsqu'un manufacturier ou un négociant escompte un billet chez son banquier, la somme qui en provient forme à son crédit un dépôt sur lequel il tire au moyen de mandats (*checques*). Ces mandats n'étant pas acceptés, ne passent qu'à la faveur du crédit du tireur ; le banquier n'est pas ostensiblement engagé à y faire honneur ; la circulation en est par conséquent très-limitée. Un papier mieux adapté à la circulation

générale y est donc souvent substitué par le banquier lui-même, en son propre billet de promesse de payer à vue une somme fixée en monnaie courante de l'État. Ce billet n'est autre qu'un mandat du banquier sur lui-même ; c'est la forme de papier-monnaie la plus commode et par conséquent la plus utile. Elle a une limite semblable à celle qui restreint le crédit du marchand, puisqu'elle dépend de l'opinion du public sur le caractère du banquier et sur la nature des affaires faites par ses clients. Comme les étrangers ne peuvent rien savoir de l'un ni de l'autre, les billets des banques privées ne peuvent circuler au delà de leur voisinage immédiat. Si les transactions commerciales qui occasionnent une émission de billets sont renfermées dans ce voisinage, comme la vente d'objets manufacturés contre des espèces ou de bons billets au voisinage de la fabrique, les billets de banque qui servent à payer les salaires coïncident et s'annullent par les payements reçus pour les marchandises vendues. Mais une partie des payements du manufacturier peut avoir à se faire aux importateurs de coton à Liverpool, de fer à Hull, ou de matières tinctoriales à Londres; une partie des ventes des marchandises terminées étant toujours faite à des maisons plus ou moins éloignées, les billets de ces dernières couvrent et annullent les demandes des premiers. Les différences qui résultent de ces transactions croisées, qui s'opèrent par l'intermédiaire des agents de banque, se bornent aux intérêts respectifs, aux comptes de commission et à ceux des profits et pertes accédant aux manufacturiers.

Les opérations de l'industrie manufacturière, comme toutes celles où un certain nombre d'hommes ont à recevoir des petits payements de la part des entrepreneurs,

exigent le secours de petits billets ou de quelque autre moyen de substitution aux espèces lorsque l'argent est cher ou rare. Le payement des salaires quotidiens forme la plus grande partie des transactions locales; car les sommes ainsi payées excèdent ordinairement de beaucoup la valeur des matières premières mises en œuvre. Il s'ensuit que le montant le plus convenable de ces billets est celui qui se conforme à la dépense quotidienne ou hebdomadaire en argent de l'ouvrier et de sa famille, et nous trouvons ce principe mis en pratique dans nombre de pays. Une petite circulation de papier assure ainsi la liberté des individus qui s'associent avec des hommes plus riches pour exploiter une usine, un navire ou une ferme. Il est facile de concevoir un état de choses où les crédits de banque puissent être employés par les ouvriers; mais avant qu'il se puisse réaliser, il faut que l'éducation fasse de grands progrès. Comme je l'ai dit, la plus grande partie du peuple, chez toutes les nations, ne jouit pas du crédit. Mais la véritable manière de faire comprendre la valeur du crédit aux masses qui ne le possèdent point jusqu'ici, est de le familiariser parmi elles dans son origine et dans son usage à l'aide de petits billets. Il importerait que sur ce point il fût donné à toutes les classes une instruction méthodique. Si les intérêts manufacturiers avaient été représentés dans le parlement aussi énergiquement que les intérêts territoriaux et mercantiles, nous n'aurions pas vu abolir les billets d'une livre st. L'argument employé pour faire paraître les billets d'une livre dangereux aux yeux des banquiers nous offre un curieux exemple de l'esprit de la législation moderne qui hésite rarement à satisfaire le bien public, *pourvu* qu'il coïncide avec les

intérêts ou même avec les inclinations d'un corps influent. On prétendit que les émissions de si petites sommes étaient redoutables parce qu'aux époques de méfiance et de trouble, ces billets seraient aux mains des pauvres gens, qui les présenteraient certainement au remboursement et accroîtraient ainsi la chance d'une panique métallique (1). Cette raison me paraît des

(1) Des motifs semblables ont en France, en 1846, prévenu l'émission des billets de banque de 100 fr., et restreint celle des billets de 200 fr. Or, cette émission ayant eu forcément lieu en 1848, par suite de la panique des espèces, l'effet contraire aux craintes exprimées a été démontré par l'expérience. L'émission des petits billets a notoirement contribué à rétablir la circulation des espèces métalliques. Le décret du 15 mars 1848 dispensait la banque de l'obligation de rembourser ses billets; l'effet de la circulation des coupons de 100 fr. fut si rapide, que dès le mois de juin 1848 (et certes la sécurité publique n'y était pour rien, la date l'indique) la banque reprenait de fait ses payements en espèces; mais le mouvement ascensionnel des encaisses s'éleva tellement que, pour rester dans les limites attribuées à sa circulation (452 millions), elle dut, à plusieurs reprises, se refuser à payer autrement qu'en espèces, et rembourser en numéraire tous les mandats des succursales sur Paris ou de Paris sur les succursales. Tandis que la moyenne de la circulation des billets ne s'élevait qu'à 337 millions en 1847 (y compris celle des banques départementales), il atteignait 431 millions (y compris les succursales) au commencement de 1849; et enfin, désespérant de réduire son encaisse, la banque sollicitait et obtenait, par la loi du 22 décembre 1849, l'autorisation d'accroître ses émissions de billets de 48 millions encore, et de les porter à 525 millions. En somme, la moyenne de la circulation des billets avait augmenté, de 1847 à 1849, de 94 millions; c'est à peu près exactement le chiffre de l'émission des petites coupures en 1848. Pour appuyer ces chiffres, on peut remarquer qu'en avril 1848, le change de 1,000 fr. en billets coûtait jusqu'à 25 fr. en argent et 150 fr. en or, tandis qu'au commencement de 1849, on ne pouvait obtenir de billets contre des espèces que moyennant un prix élevé, qui était parfois de 8 à 10 fr. pour les coupures. Encore aujourd'hui (1851) les petites coupures sont chères et rares, quoique leur émission (près de 100 millions) ait été bien plus considérable que celle qu'en 1846 on jugeait dangereuse. Il n'est donc pas douteux que des billets plus faibles encore ne devinssent très-profitables à la circulation, si on voulait en émettre. E. T.

moins satisfaisantes; l'abolition de ces billets fut recommandée comme un moyen d'affranchir le banquier de la peine et de la responsabilité de maintenir son propre crédit à l'état normal, et de prendre sur lui même l'embarras d'étudier les besoins de son voisinage. Un billet de banque d'une livre ne nécessite pas plus qu'un souverain que l'individu qui l'a entre les mains ait besoin de crédit. L'un passe comme bon sur le crédit du chef de l'État ou des directeurs de ses monnaies, et l'autre sur le crédit du banquier qui l'a émis. Nos ouvriers ne sont pas dans la position de jouir du crédit sous la forme des mandats (*checques*), car pour de petites sommes les traites sont un intermédiaire trop onéreux. Le billet de banque est le mandat du banquier sur lui-même, et celui qui l'a émis ne peut pas échapper à la charge de se mettre en état de le payer; car, pas plus qu'aucun de ses clients, il ne peut tirer un mandat autrement que contre un dépôt. C'est ainsi que l'abolition de ces émissions mit une entrave aux moyens de payer les salaires. Parce que quelques-uns y trouvaient des inconvénients, le parlement décréta que la nation entière s'en passerait. Si l'on n'avait point posé de limites aux émissions provinciales, et si en tous temps il avait été licite de les opérer en billets d'une livre, il est évident qu'il y aurait eu plus de facilité à payer les salaires qu'il n'en existe aujourd'hui, et que les résultats de cette liberté eussent été féconds. On peut encore nier que jusqu'à un certain point cette facilitation du payement des salaires eût agi comme encouragement à placer des épargnes dans les spéculations manufacturières, et que, par conséquent, elle eût retenu jusqu'au même point dans le pays les capitaux qui ont été placés souvent sans profit dans les pays

étrangers ; mais on doit affirmer qu'il aurait été bon de conserver ainsi une communauté d'intérêts entre le travailleur et le banquier ; chacun d'eux aurait eu dès lors la meilleure occasion d'étudier sa position réelle, et n'aurait pas manqué de découvrir rapidement le moyen d'améliorer les conditions de l'intérêt commun. L'intelligence de l'ouvrier, éveillée par cet appel à son bon sens, lui aurait bientôt fait comprendre qu'il était appelé à concourir au maintien de la valeur des petits billets ; il aurait recherché des occupations salutaires et d'un caractère élevé. En rompant cette alliance naturelle entre les banquiers et les plus pauvres de leurs concitoyens, on a recreusé le gouffre qui partout sépare trop le riche du pauvre à leur commun détriment, et qui laisse ce dernier en proie à la dégradation morale et physique.

Dans les précédents chapitres j'ai montré que l'émancipation de l'individu accompagne la perfection atteinte dans les instruments du travail ; qu'à mesure que l'humanité avance et substitue au travail manuel celui des machines, à la force du corps la puissance intellectuelle, le pauvre devient libre et indépendant, tandis que le riche s'enrichit encore plus. L'indépendance de la position de l'ouvrier tient beaucoup au mode suivant lequel on lui paye son salaire. Lorsque les circonstances l'obligent à le recevoir en aliments, comme cela est encore le cas dans beaucoup de pays, il ne peut jamais conquérir ou maintenir sa liberté ; les payements en nature, quels qu'ils soient, tendent à devenir oppressifs, et à suspendre l'usage du jugement et de beaucoup de facultés d'une grande valeur chez l'homme. Dans tous les pays réellement libres, les salaires doivent être

payés en argent. Cette nécessité n'entraîne pas l'obligation de se départir du principe de substitution du crédit aux espèces monnayées. L'usage des billets de banque permet cette substitution, même lorsque le crédit est limité. Il n'y a vraiment pas de besoin plus urgent des billets de banque que pour l'objet de payer des salaires ; on ne saurait en craindre l'émission exagérée si l'on suivait cette règle de ne leur donner naissance qu'en suite d'une transaction commerciale réelle. Un prêt de billets de banque doit être considéré par le prêteur comme équivalent exactement à un prêt d'argent. Celui qui les émet partage en tout cependant le risque couru par l'emprunteur, et, comme nous l'avons déjà dit, les billets émis par un banquier négligent ne sont pas appelés à avoir une grande circulation. Un billet payable à vue est pour le public la forme la plus sûre sous laquelle le crédit puisse être mis en œuvre.

Ceci nous amène à une importante question : en quelle matière doivent être acquittés les billets émis payables à vue?

Pour répondre à cette proposition, nous devons suivre l'histoire des lettres de change, car elles sont véritablement l'origine des émissions de billets. Il y a dans chaque pays un marché central du crédit, où les dettes se compensent dans les comptes les unes des autres (1). C'est là la clef du commerce moderne, et les villes qui possèdent des citoyens capables de conduire des affaires aussi importantes sont ordinairement très-riches. Ce centre pour l'Angleterre est Londres, qui par cette raison est le siége d'une banque nationale. Lorsque le crédit n'est pas

(1) Voy. J.-B. Say, *Traité d'Économie politique*, *Banques de dépôts*. E. T.

embarrassé dans les provinces, des billets tirés sur Londres remplacent les billets de banque avancés en escompte par le banquier de province ; au moyen du crédit qu'il obtient à Londres par les effets qu'il y escompte, ce banquier se procure des billets de toutes les espèces, avec lesquels il peut faire honneur à la présentation de ses propres billets. Dans les temps ordinaires la supériorité des fabriques anglaises nous laisse un approvisionnement d'or suffisant pour nous permettre de changer en souverains les billets de la banque d'Angleterre ; mais il y a des occasions où il nous est nécessaire d'exporter de grandes quantités d'or, soit à cause du mauvais état du crédit à l'étranger, soit parce que nous manquons nous-même de crédit au dehors. A ces époques le banquier de province peut trouver difficile de se procurer de l'or ; mais tant qu'il a de bon papier, il peut l'escompter pour des billets de banque, et il y aurait sans doute en de tels cas un avantage à ce que les billets de la banque centrale eussent un cours légal. Les billets de la banque centrale sont payables en or et en argent à présentation, tandis que ceux des banques de province peuvent l'être en espèces ou en billets de la banque centrale. Cette nécessité donne de fortes raisons pour désirer que la banque centrale soit un établissement particulier, et non pas une affaire gouvernementale, parce que la nation n'a pas de garantie plus efficace qu'on n'abusera pas de sa confiance que la crainte de la ruine où seraient personnellement entraînés les directeurs de la banque par suite de fortes pertes.

L'expérience montre que l'accroissement et le décroissement de l'intermédiaire de la circulation d'un pays, soit qu'il consiste en espèces ou en billets, suit des

lois complétement différentes de celles qui gouvernent le progrès du crédit avec l'usage des lettres de change. Le montant du crédit qui peut être créé par des effets de commerce, ou par un phénomène tel que celui d'une augmentation de valeur de la propriété foncière, est déterminé par le bon ou le mauvais état du commerce et par la demande de transferts qui en résulte. La demande des moyens de circulation varie, au contraire, dans le sens inverse de l'état du crédit et l'on a besoin de plus de valeurs courantes quand le commerce se ralentit et que le crédit s'abaisse que quand le crédit est bon et le commerce vif.

Lorsque le crédit souffre, les billets des banquiers sont pris à contre-cœur, et l'on recherche les espèces comme valeurs courantes (1). Mais lorsqu'on discontinue de se servir des billets, il en résulte toujours une mutilation du commerce, parce que l'approvisionnement d'espèces ne peut suffire à répondre à l'amplitude de la demande. La plus grande utilité d'une circulation de petits billets

(1) Ceci a été pour la première fois indiqué par M. Tooke (*Hist. of price*, 1848, p. 130) : « Il est important d'observer que lorsque le prix « des lingots était le plus élevé, les dépôts métalliques de la banque « (securitees) étaient à peine augmentés, si même ils l'étaient. Le 31 « août 1815, les dépôts se montaient à 40,105,000 l., et le prix de l'or « était alors 5 l. 10 s. A la fin de 1810, lorsque l'or était à 4 l. 4 s. « l'once, les sûretés étaient de 40,975,000; et en août 1814, où « le prix de l'or paraît avoir été le même, elles étaient de 48,545,000 « l. st. Les mouvements opposés de ces deux phénomènes peuvent rai- « sonnablement faire naître quelque doute sur la réalité de l'hypothèse « qui les considère comme mutuellement dépendants. »

La plupart des écrivains, lorsqu'ils parlent de la dépréciation qui s'effectua dans la valeur des billets de la banque d'Angleterre pendant la guerre, ne distinguent pas entre les effets d'une émission exagérée et ceux de l'atteinte que le crédit national souffre pendant la guerre même lorsqu'elle est faite avec le plus de succès. (*Voyez* aussi le rapport de la Chambre des lords, 1819, cité par M. Tooke.) T. C. B.

est de faciliter la transition des ralentissements du commerce à sa période d'activité ; lorsque le commerce se ravive après une crise, la réaction commence avec une grande émission de billets; mais lorsque la confiance est rétablie, une moindre quantité d'émissions suffit à garder le niveau (1). Une circulation d'espèces, ne possédant pas l'élasticité des billets, présente beaucoup plus d'inconvénients. Comme elle est, en outre, infiniment plus dispendieuse, elle ne peut être augmentée et diminuée à volonté. Il résulte de la tendance divergente des deux formes du crédit, qu'il est inutile évidemment de contrôler les émissions de billets pour mettre obstacle à la circulation.

Les règles qui s'appliquent à l'accroissement et à l'usage du crédit privé sont également vraies pour celui de l'État. L'individu jouit du crédit à la condition de posséder des choses douées de valeur et d'en faire un usage judicieux; le crédit des gouvernements est en proportion de leurs revenus, de l'usage qu'ils savent en faire, et de leur sollicitude à l'égard des sources d'où ils le tirent. Il est notoire que nombre d'États qui possèdent de grandes ressources naturelles sont entièrement dépourvus de crédit. Ils ont la réputation de joueurs et de prodigues, qui font leur tout sur leur premier caprice, ou qui gaspillent leurs ressources en jouissances improductives. Les États qui n'ont pas fait une attention suffisante à l'entretien de leur crédit sont obligés, comme beaucoup de négociants et de marchands, de pactiser avec des banquiers de haute volée, afin d'obtenir pour leurs

(1) C'est là précisément ce que nous avons vu à l'occasion de la crise de 1848. E. T.

certificats d'emprunts le cours qui leur permet de les substituer aux espèces. Beaucoup d'emprunts n'ont de faveur dans le monde commercial que parce qu'ils ont été réalisés sous la sanction des noms de Rotschild, de Baring, de Hope ou d'autres maisons qui se recommandent au respect public par l'habileté et la prudence avec lesquelles elles mènent leurs affaires. Mais il n'y a pas d'État qui puisse opérer d'emprunt dont l'intérêt excède son revenu net, c'est-à-dire son revenu brut moins les dépenses nécessaires pour subvenir à son administration. L'État peut, jusqu'à concurrence des revenus courants de l'année, ou peut-être plus exactement du quartier échéant, émettre des billets ou des bons portant promesse (bons du Trésor), pourvu qu'il les prenne en payement des contributions; mais toute irrégularité à leur acquit ou toute atteinte à leur pleine et entière valeur les expose à la même dépréciation que celle que subit le papier des particuliers dans les mêmes circonstances.

Presque tous les pays de l'Europe émettent de ces billets de l'Échiquier, bons du Trésor, ou payements anticipés, et ces émissions, ajoutant aux valeurs courantes, se substituent aux espèces dans de nombreuses circonstances. Plusieurs États continentaux cherchent à épargner l'intérêt qu'en Angleterre le gouvernement paye sur les *exchequer's bills*. Ils émettent de petits billets qui ont un cours facile parce que les émissions des banques privées sont supprimées; mais tous les États ont éprouvé chacun à leur tour qu'il y a une limite au delà de laquelle ni l'influence du gouvernement ni la convenance des négociants ne peut exagérer cette circulation; et cette limite est encore de beaucoup en deçà de celles des demandes du commerce. Après trente années de paix,

le gouvernement prussien trouva impossible d'étendre l'émission de ses petits billets de l'État au delà de la somme de 30,000,000 de dollars, soit 4,500,000 l. st. (1). Sans le secours d'une banque indépendante, l'Autriche, avec un territoire bien plus riche et un nombre double d'habitants, ne fait peut-être pas, par l'agence de la banque de Vienne, qui est une banque d'escompte, pour plus de 30,000,000 l. sterl. (2) d'émissions de petits billets; par conséquent, un quart de moins que le montant de la circulation en papier des banques mercantiles de la Grande-Bretagne avec toutes leurs restrictions actuelles. La Russie a poussé l'émission de ses billets d'un rouble jusqu'à 595,776,310 roubles. L'ensemble en devrait représenter une somme de 45,000,000 livres (3); mais comme cette somme excédait le crédit du gouvernement, ces billets furent dépréciés de très-bonne heure, et ont été rachetés pour la valeur de 15,000,000 livres (4). Les émissions récentes du gouvernement russe se sont faites contre rachat d'espèces.

Les billets des gouvernements n'ont de circulation comme les émissions particulières que dans la sphère où le gouvernement rencontre le crédit. Jusqu'à présent, les commerçants de nulle contrée en Europe n'ont accordé de circulation générale aux billets étrangers.

L'intermédiaire de l'échange en lequel les billets des banques centrales doivent pouvoir être convertis dépend naturellement en théorie de la nature des choses qui sont de la circulation la plus facile. Pratiquement, l'or et l'argent sont les matières préférées dans tous les pays; jusqu'à présent, le choix entre l'or et l'argent

(1) 112,500,000 fr. — (2) 750,000,000 fr. — (3) 1,125,000,000 fr. — (4) 375,000,000 fr. E. T.

dépend de la convenance que présente l'un ou l'autre; l'or, nous l'avons vu, a été choisi en tous temps pour les transports éloignés et dispendieux, tandis que l'argent accompagnait les transactions maritimes où le fret est insignifiant. L'extension des chemins de fer a maintenant rendu plus aisé le transport de l'argent par terre. On doit espérer de ce changement le résultat qu'il s'établira une proportion plus constante que dans les temps passés entre la valeur de ces deux métaux et une diminution de la préférence qui d'abord était accordée au premier (1). On ne peut nier qu'à présent il y ait de fortes raisons pour que les billets de la banque centrale soient payés en espèces. On peut trouver ces raisons dans l'état du crédit en Angleterre et dans le monde commerçant en entier. Dans tous les pays une grande partie de la population ignore la nature du crédit, ses avantages

(1) Une autre raison vient encore depuis peu de temps militer en faveur de l'argent comme type monétaire. Les mines d'argent sont nombreuses sur la surface du globe, et les frais d'extraction et de fabrication de ce métal sont toujours comparativement assez élevés, parce qu'il est très-rare de rencontrer de l'argent natif en masses importantes. Le taux du prix de l'argent, déjà assez bas, a donc de grandes chances pour rester stationnaire, ou tout au moins pour ne décroître que graduellement et lentement. Il n'en est pas de même de l'or, qui se rencontre toujours à l'état natif (sauf l'or contenu dans les pyrites, qui y est probablement à l'état de sulfure, mais n'est que difficilement exploitable); la seule découverte d'un gisement de pépites ou de quartz aurifère très-riche, vu la rareté de l'or, pourrait suffire pour en abaisser sensiblement et brusquement le prix. Nous le voyons par l'exploitation californienne, qui a déjà donné lieu aux principaux gouvernements d'examiner sérieusement la question de démonétisation de l'or, question qui pourrait bien, dans quelques années, être résolue affirmativement, surtout si l'emploi industriel de l'or en accroît beaucoup la demande. Il y a donc sujet de croire que dans peu de temps l'étalon d'argent sera universellement adopté, et que, dans ce cas, on arrivera, comme le conseillait J. B. Say, à désigner les pièces par leur poids et leur titre, au lieu de leur conserver une dénomination conventionnelle. E. T.

et ses obligations; une proportion encore plus considérable des citoyens est privée de l'usage du crédit par sa propre faute ou par sa position. Ceux qui ne savent pas compter exigent un type de la valeur absolue; mais il est évident que la communauté souffre et de cette ignorance et de cette privation. Avec l'accroissement des connaissances qui font naître le crédit, nous entrevoyons pour l'avenir une diminution constante de la nécessité des monnaies et même des billets, mais sans qu'il résulte de ce changement le moindre trouble dans les prix.

Si nous analysons les éléments variables de l'industrie, nous trouvons que partout ils consistent dans la combinaison du travail et des matières premières, effectuée en vue d'obtenir des produits manufacturés. Ces produits doivent rembourser les éléments mêmes qui se sont associés ainsi ; et les salaires étant presque entièrement consommés dans le cours de la production, il ne peut rester entre le producteur et le consommateur qu'une somme minime de valeur qui ne soit pas balancée, celle qui forme l'épargne des producteurs. Si les producteurs acquièrent le logement, la nourriture et l'habillement, il doit leur être indifférent que ce soit par l'intermédiaire d'un billet ou d'une pièce d'or. Mais il doit en être autrement à l'égard des épargnes, et chacun a le droit indubitable de choisir la forme sous laquelle il veut les accumuler. Cependant la personne même la plus ignorante, lorsqu'elle a pu être amenée à raisonner aussi profondément sur la nature du numéraire et des gains, reconnaîtra facilement que l'or n'est pas une forme avantageuse de reserve pour les épargnes. Il ne peut même être gardé par un banquier que moyennant une perte annuelle pour le prix de sa conservation,

à moins que le détenteur ne soit autorisé à s'en servir comme d'un fonds de garantie pour émettre des billets. Cette série d'arguments montre la raison pour laquelle les caisses d'épargne ne peuvent point payer d'intérêt si les dépôts qui leur sont confiés doivent être conservés en réserves métalliques. L'ouvrier, si on l'instruisait de toutes ces choses, comprendrait par quelle voie il devient l'associé réel d'un grand accord industriel dont tous sont les membres ; il est vrai qu'il occupe déjà cette position en ce qui concerne ses salaires, comme je l'ai démontré ; mais cette vérité s'approprie à lui plus clairement lorsqu'il a à s'occuper de tirer profit de ses épargnes.

Le fonds sur lequel se prennent les profits aussi bien que les salaires a plus de grandeur, plus de valeur et plus de beauté que la mine d'or la plus riche. Il dérive des efforts couronnés de succès dans l'agriculture, les manufactures et le commerce ; et pour que l'ouvrier retire sa part de ce fonds, il doit, comme tous les autres associés, courir ses risques. Il doit contribuer de tous ses efforts à maintenir la paix et à agrandir l'intelligence, hors desquelles il n'y aurait pas de fonds à partager (1).

Les personnes qui se sont confiées à l'établissement

(1) Comme le lecteur aura déjà pu le remarquer dans diverses parties de ce livre, M. Banfield s'est surtout attaché à faire ressortir de ses démonstrations une vérité trop négligée par les économistes : la solidarité naturelle qui dans la société relie tous les actes humains. De même que notre regrettable F. Bastiat, dans son dernier et remarquable ouvrage, a montré des harmonies partout où d'autres économistes et des socialistes croyaient voir des antagonismes, M. Banfield a prouvé qu'il existait des liens indestructibles entre les éléments matériels, moraux et intellectuels de la prospérité qui résulte pour l'homme de sa force productive. Les *Harmonies économiques* et l'*Organisation de l'industrie* sont, à ce titre, deux ouvrages très-utiles à méditer et à comparer, car ils se complètent mutuellement, et établissent de la manière la plus heureuse notre foi dans un avenir prochain de bien être et de liberté pour tous les hommes. E. T.

des caisses d'épargne, en s'accordant sur les résultats possibles de ces institutions au point de vue où je viens d'en parler, ne trouveront rien d'extraordinaire à l'assertion irréfutable qu'au bout de peu d'années d'efforts heureux les épargnes des classes laborieuses, pour ne rien dire des autres, pourront s'élever à une somme telle, qu'il deviendrait impossible de la conserver sous la forme métallique; elles s'apercevront comment, en achetant des fonds publics avec leurs économies, elles prêtent réellement de l'argent à des spéculateurs, mais sous la garantie de la nation entière, dont le crédit est attaché à les préserver de toute perte. Par conséquent, il ne leur paraîtra pas moins absurde qu'à ceux qui ont fait une étude spéciale de la matière qu'on exige le payement en or des placements de cette nature à une époque de crise, puisque, par cette exigence, on détruirait infailliblement la seule garantie qui couvre leurs épargnes, le crédit national. Je le répète, on doit s'efforcer de convaincre tout homme qui désire tirer un revenu de son capital qu'il ne peut seulement l'obtenir qu'en contribuant par lui-même à soutenir le crédit national, ce qui veut dire la prospérité de l'agriculture, des manufactures et du commerce. Dans les pays qui n'ont pas la ressource de placements semblables, l'achat de la terre est le moyen usuel d'employer les épargnes; mais ainsi le prix de la terre est porté à un chiffre énorme, et si l'on estime convenablement les difficultés que présente sa culture par des tenanciers honnêtes, ce capital ne laisse que peu ou pas de profit au possesseur. Tel est maintenant le cas dans la plupart des pays continentaux de l'Europe (1).

(1) J'ai déjà appliqué dans une note précédente (p. 171) cette asser-

C'est lorsque les épargnes peuvent être employées comme capital circulant dans l'agriculture, les manufactures et le commerce, que les revenus fonciers, l'intérêt de l'argent et les salaires sont le plus élevés; c'est dans cette position que se trouvent l'Angleterre, la Hollande et les États-Unis d'Amérique.

Nous ne trouvons donc rien d'exceptionnel dans la position de l'ouvrier, qui puisse l'exclure et de l'usage du crédit dont jouit le capitaliste, et des connaissances qui y sont relatives. Lorsque ces connaissances sont répandues comme elles doivent l'être, elles amènent, sui-

tion aux faits qui se passent dans nos contrées manufacturières, et j'ai montré comment, *malgré* l'existence des caisses d'épargne en Normandie, par exemple, et les nombreux dépôts qui s'y forment, nos tarifs protecteurs éloignent d'une part les capitaux de l'exploitation du sol, tandis que de l'autre ils apportent sur le marché du sol lui-même une affluence désastreuse. Les dépôts des caisses d'épargne n'ont en ce sens qu'un effet nuisible, car les petits dépôts s'y accumulent pour former des capitaux partiels, et ces capitaux, quand ils s'élèvent à une certaine somme, ne peuvent plus être accrus ni par le calcul des intérêts ni par l'adjonction de nouveaux dépôts. Ces petits capitaux, de 2 à 3,000 fr. alors, n'ont plus à choisir pour leur engagement qu'entre l'achat des rentes publiques ou celui de parcelles du sol, et ils préfèrent presque toujours ce dernier mode d'emploi. Le meilleur remède à cet état de choses serait d'abord, sans contredit, la révision des tarifs de douanes; mais une seconde mesure me paraîtrait des plus favorables, et je voudrais y appeler spécialement l'attention.

Une remarque singulière, s'il en est, c'est que le législateur français n'a eu d'autre préoccupation, depuis la fondation des caisses d'épargne, que celle de chercher à en restreindre le jeu et le développement. Les caisses d'épargne fondées en France en 1818 avaient accru leur action avec une telle rapidité, que, pour la seule ville de Paris, la somme due aux déposants en 1845 s'élevait à plus de 112 millions. La crainte d'un trop grand succès de ces établissements, ou, pour mieux dire, le danger, en cas de crise pour le gouvernement, d'avoir à rembourser brusquement des sommes qui pouvaient s'élever jusqu'à 400 millions, fit baisser, par la loi du 22 juin 1845, le maximum des dépôts de 3,000 fr. à 2,000 fr. Quoi qu'il en soit de la nature de cette crainte, que j'aurai à apprécier tout à l'heure, les effets de la loi furent sensibles,

vant toute probabilité, à la méthode de placer les épargnes dans les banques mutuelles (*joints stock*) communes comme le montrera l'examen des chiffres relatifs à quelques années avant et depuis 1845 pour la caisse de Paris.

ANNÉES.	DU AUX DÉPOS. LE 1er JANVIER.	VERSEMENTS.	REMBOURSEM. (1)	DIFFÉRENCES.
1821	1,928,540	5,861,717	1,193,936	+ 4,667,781
1826	1 583.525	3,025,985	515.142	+ 2,510,843
1830	3,354.837	5 193,951	3,756,911	+ 1,439,040
1831	5.329,192	2 403,565	3.318 568	— 914,803
1836	38 065.420	27,0 9.531	16.589.447	+ 10.469,884
1841	70 385,337	36.355 817	26 141.894	+ 10.213,923
1845	112 061.915	36 429,871	49.968,940	— 13,539 069
1846	100.037,370	37,558,748	43.561.599	— 6.003,851
18 7	91,864,574	31.690.951	41,255,248	— 9,564,297
1848	80,146.423	8,071,794	17,567.979	— 9.596,185
1849	77,324,538 (2)	15,500,742	2,680.062	+ 12,880,680
1850		25,951,381	10,228,727	+ 15,722,654

(1) Non compris la consolidation des dépôts supérieurs, soit à 3,000 fr. avant 1845, soit à 2,000 depuis cette époque, en rentes sur l'État. — Les sommes de cette colonne ne sont que les remboursements en espèces.

(2) Y compris la consolidation des anciens debets en rentes, et les compensations établies par la loi du 21 novembre 1848 sur cette consolidation.

Ainsi, on voit que la somme des fonds déposés à la caisse d'épargne de Paris suit une progression croissante jusqu'en 1845, et prend rapidement un mouvement inverse à partir de la fin de cette année, à ce point qu'elle tombe de 112 millions à 80 au 1er janvier 1847 ; on voit que l'excès des remboursements sur les versements constitue cette décroissance, abstraction faite des consolidations en rentes, qui sont insignifiantes. Il est évident que la loi du 22 juin 1845 a bien produit cet effet, de limiter l'action des caisses d'épargne. Or, mettre obstacle à l'épargne en vue d'un danger imaginaire, n'est-ce pas la pire des inconséquences économiques ? On peut dire cependant qu'en diminuant les encaisses, on n'atteint pas l'épargne, puisqu'on ne force au remboursement que des dépôts supérieurs à 2,000 fr., qui doivent seuls chercher un autre emploi. Mais ceci n'est pas exact ; l'homme qui économise 2,000 fr. n'a, la plupart du temps, pas l'occasion ni les connaissances nécessaires pour en opérer un bon placement, et, en le forçant à reprendre son capital, vous lui ôtez tout encouragement à épargner de nouveau, parce qu'il est exposé à perdre ou à risquer dans un mauvais placement le fruit de ses économies. Sans doute, comme le prévoyait la loi du 22 juin, les dépôts de 2,000 fr. peuvent se consolider *sans frais* en rentes sur l'État, mais un tel placement, par ses variations et le mystère de son emploi, ne trouve pas la confiance des petits capitalis-

en Écosse, et lorsque la confiance subit un échec qui aujourd'hui menacerait l'État d'une panique sur les caisses d'épargne, elles délivrent le pays de ce danger.

tes. A côté de près de 135 millions de remboursements en argent opérés en 1845, 46 et 47, 14 millions à peine seulement ont été consolidés en rentes 5 p. 100 ; c'est 14 pour 139, ou environ 10 p. 100. Les neuf dixièmes des remboursements ont donc cherché un autre emploi que la rente. Voyons maintenant si le danger allégué existait : on ne peut pas supposer que les caisses d'épargne aient à supporter une crise plus dure que celle de 1848, où leur existence a été menacée sérieusement. Eh bien, en 1848, l'excès des remboursements sur les versements a été exactement égal au chiffre de 1847, 9 millions et demi, ou environ 10 p. 100 du débet total. La crise politique de 1848 n'a pas eu plus d'effet sur les rembours que la disette de 1847, et, en temps moyen, sous l'action fâcheuse de la loi de 1845, l'excès des rembours n'était que de 6 p. 100 de fonds entier. On peut prétendre que le décret du 9 mars 1848, limitant à 100 fr. les remboursements possibles, et que la loi du 7 juillet, en prescrivant la consolidation totale du débet en 5 p. 100 à 80, puis par compensation à 71, 60 ont réagi sur ce résultat ; eh bien, cette action, de l'aveu formel de l'administration de la caisse de Paris, a été précisément en sens contraire, *il n'y a pas la moitié des déposants qui aient retiré la somme de* 100 *fr. qu'ils pouvaient obtenir. Si les remboursements avaient été opérés a bureau ouvert, la confiance n'eût pas été atteinte, et leur chiffre eût été moins fort ; si la consolidation en rente au cours avait été facultative, presque personne n'aurait demandé à consolider.* (Voy. *Rapport annuel* de M. Delessert pour l'année 1848.) Malgré tous ces facheux incidents et le peu de stabilité des institutions nouvelles, la caisse de Paris présente en 1849 un excès de 13 millions, et en 1850 un nouvel excès de 16 millions des versements sur les remboursements ; nouvelle preuve de l'absurdité de la loi de 1845 ; car le débet ne reprend sa marche ascendante que parce que, par la consolidation générale de 1848, tous les comptes avaient été réduits à zéro, et qu'ils cherchent aujourd'hui à atteindre le maximum de 2,000 fr.

Maintenant, où est le danger, puisque dans une année de disette, suivie d'une autre année de bouleversement radical, la moyenne des exigences des créanciers de la caisse d'épargne ne s'est élevée qu'à 10 p. 100 du montant de leurs créances ?

D'ailleurs, l'ombre même du danger disparaîtrait si, par un funeste excès de centralisation, le gouvernement ne conservait entre ses mains, par la caisse des dépôts et consignations, les fonds des caisses d'épargne.

Sans contredit, le meilleur emploi qu'on eût pû faire de ces fonds eût

Les restrictions apportées aux émissions des billets de banque, qui coopèrent au grand système de l'industrie nationale, sont aussi oppressives pour l'ouvrier que pour toutes les autres classes. Il se manifeste assurément, à mesure que l'intelligence progresse, une tendance à l'exonération des billets de commerce, de la même manière que ce phénomène s'est produit à l'égard des espèces. Les transactions commerciales doivent arriver alors à se réduire à des comptes courants et à des lettres de reconnaissance. Mais ce progrès n'est pas de ceux qui puissent être facilités par l'intervention législative. Les billets comme les espèces, doivent être employés jusqu'à ce que le monde ait appris par l'éducation et par l'expérience à se dispenser de l'un et de l'autre. Il y

été de constituer à la suite des caisses d'épargne des banques d'association analogues aux banques écossaises ; chaque dépositaire possesseur de 500 fr. se serait, par chaque quantum de 500 fr., trouvé nanti d'une action de la banque. Le capital des caisses d'épargne en 1845 était de près de 500 millions. Un cinquième de cette somme, soit 100 millions, aurait suffi parfaitement à parer à toutes les éventualités de remboursement, même à celui des actions au pair (possibilité qui leur aurait toujours conservé une valeur au moins égale à ce pair), puisque nous avons vu que 10 p. 100 du débet ont suffi en 1847 et 1848. Les 400 millions restant auraient suffi à garantir une circulation de papier d'au moins un milliard (double de celle de la banque de France), qui, sous forme d'obligation à terme, aurait fondé le crédit agricole sur consignation de produit, ou autrement, dans la France entière.

Rien ne serait plus facile à exécuter qu'une telle conception, pourvu qu'on n'imaginât pas de relier à l'administration, ou, en un mot, de *centraliser* les caisses d'épargne désormais utilisées comme banques de prêts agricoles aux particuliers et aux communes; chacune d'entre elles, constituant désormais une association du peuple pour l'épargne et le crédit, doit être indépendante dans son action, quoiqu'elle puisse se relier aux établissements semblables par une espèce d'assurance générale et spécifiée. Une telle institution remplacerait dignement les caisses de retraites, qui malheureusement ne peuvent se débarrasser d'un vice originel, l'improductivité. E. T.

a toutefois bien moins d'inconvénient à l'usage des billets qu'à celui des monnaies, puisqu'ils peuvent être retirés de la circulation sans perte, ce à quoi les espèces ne se plient pas ; c'est à cette élasticité dans la circulation des billets qu'on doit la sécurité lorsqu'on y a recours dans les situations urgentes, et c'est par là que les prix se sont régularisés d'une manière si remarquable depuis qu'on a reconnu que le crédit était un élément nécessaire dans les transactions commerciales.

Les monnaies, en raison de la valeur qui s'y attache, font partie du capital national. Si les commerçants emploient une partie du capital national à faciliter les transactions qui auraient pu être accomplies avec un agent moins coûteux, il en résulte une perte ; par conséquent, rien ne saurait être plus naturel, lorsqu'on a besoin de tirer des aliments ou des matières premières de pays qui préfèrent les payements en or à tous les autres, que de faire des efforts pour remplacer productivement ce capital annihilé. Il devient nécessaire alors de substituer aux métaux exportés des billets, dans la proportion de l'emploi qu'on en a fait dans les occasions où les billets auraient rempli le même office. On n'ajoute rien ainsi à la richesse nationale, dont une portion est indubitablement sacrifiée lorsqu'on importe du blé (1). La substitution

(1) Il importe toutefois de faire observer que la portion de la richesse nationale, sacrifiée aux importations de blé, est certainement moins grande que celle qu'on aurait sacrifiée d'une manière différente, mais tout aussi absolue, en produisant ce blé sur le sol national, si, bien entendu, le blé importé l'est à un prix de revient inférieur à celui que coûterait la production nationale. Chaque consommation étant un sacrifice de choses produites, sacrifice reproductif, puisqu'il alimente la force productive elle-même en entretenant la nation, il est évident que, sans

des billets aux espèces exportées prévient la crise industrielle, qui, dans les disettes, aggrave ordinairement la perte générale en restreignant le fonds sur lequel s'exerce l'industrie. Une exportation temporaire d'espèces est toujours suivie d'une réaction ; car les pays qui exportent du blé viennent à désirer d'obtenir des objets d'usage ou de jouissance à la place de l'or qu'ils ont reçu. Les métaux précieux trouvent, comme l'eau, leur niveau dans le monde commercial, et s'écoulent plus rapidement dans la direction des demandes que les autres choses commodes (1). Si la plus grande demande en a lieu dans le pays qui antérieurement les avait exportés, ils forment à leur retour une addition à la circulation de ce pays, et, selon toute probabilité, déplacent encore une fois une partie des billets qui avaient été émis pour remplacer les espèces exportées. Le simple fait du retour des métaux précieux n'est cependant pas par lui-même un indice de la recrudescence de la richesse nationale. L'augmentation de cette richesse ne peut être obtenue que par des ventes profitables de produits de quelque espèce, et le profit peut très-bien être soldé en produits, et souvent ainsi plus avantageusement qu'en numéraire. On ne saurait attacher trop d'importance à ce fait, que le numéraire n'est qu'un pur instrument, utile en certaines phases de la civilisation, mais non pas indispensable en d'autres pour la production de la richesse, et que son accumulation sur un point est l'in-

s'arrêter à des considérations futiles et dangereuses sur le lieu d'origine de la marchandise, il importe de choisir celle qui coûte le moins à quantité et à qualité égales. E. T.

(1) Parce qu'ils sont généralement plus portatifs et d'un usage commun à tous les peuples. E. T.

dice le plus douteux de la productivité de l'industrie au temps et au lieu où elle s'effectue (1).

On peut avoir lieu d'être surpris qu'en présence de plusieurs faits historiques incontestables, dont les plus importants se sont accomplis à la mémoire de la génération présente, il puisse encore être affirmé qu'il soit possible, et par conséquent à craindre d'opérer une émission de papier illimitée. Il est clair que le crédit vient lentement, et que les gouvernements, à cet égard, n'ont pas d'avantage sur les individus ; l'opinion publique ne permettrait en ce moment à aucun État en Europe d'atteindre la limite dans l'extension du crédit dont il peut raisonnablement jouir. On ne peut pas affirmer que les émissions exagérées de papier aient été tolérées quelque part par l'opinion puplique, et que d'une manière paisible elles soient praticables. Le gouvernement qui emploie sa puissance militaire pour forcer la circulation de billets dépréciés, fait ce qu'en d'autres temps on accomplissait sous une autre forme

(1) M. Michel Chevalier a résolu dans le même sens cette question importante avec la hauteur de vues qui le caractérise. Il a prouvé péremptoirement : qu'au delà d'une certaine somme les espèces d'or et d'argent sont un dommage pour le pays qui les possède ; que la France emploie au service de ses échanges 2 milliards de trop en métaux précieux ; que son numéraire s'accroît au profit du *quint* (environ 16 p. 100) payé sur le produit des mines aux anciennes colonies espagnoles, et au profit des détenteurs des mines de mercure ; que la France a perdu à cet état de choses plus de 400 millions de francs. M. Michel Chevalier propose pour remède l'adoption dans nos mœurs des usages commerciaux anglais, des traites, des *checques*, des balances de compte et des billets de faible valeur. (Voy. M. Michel Chevalier, *Cours d'Économie politique*, 1841-42, huitième leçon, et le *Cours* du même auteur sur les monnaies. Voyez aussi l'article du même auteur sur les mines de la Californie, *Annuaire d'Économie politique*, 1850, p. 386.)
E. T.

en altérant les monnaies sans nécessité, ou en saisissant ouvertement et en confisquant les propriétés au profit de la couronne. Forcer le cours des billets dépréciés est un vol ; les émettre secrètement ou sous des prétextes spécieux est une escroquerie. Le crime gît aussi peu dans l'intermédiaire choisi que dans le cas d'un meurtre il tient à l'instrument qu'emploie l'assassin pour perpétrer son forfait. Des émissions forcées de papier sans valeur s'effectuèrent pendant la dernière guerre dans plusieurs pays de l'Europe ; les assignats français, les billets autrichiens, et les roubles-papier de Russie équivalaient à des contributions de guerre nécessitées par des circonstances impérieuses. A la même époque les armées d'occupation française saisissaient où elles les trouvaient les provisions et les fourrages sans les payer en aucune façon (1) ; ces violations de la propriété sont analogues aux persécutions constantes des Juifs et des usuriers dans les anciens temps, et dont le souvenir tache l'histoire de toutes les nations au moyen âge. Nous trouvons encore un exemple récent de ces actes violents et illicites dans la détention forcée où Charles II retint les dépôts métalliques des orfévres à la monnaie royale.

Les dépôts qui proviennent du crédit doivent être garantis contre les agressions de cette espèce, puisque par

(1) M. Banfield a eu tort de nommer les Français ; la spoliation en temps de guerre est malheureusement chose commune à toutes les nations, et les Anglais pas plus que nous ne peuvent être exempts d'un reproche aussi grave. Cependant le pillage des objets d'art en Italie et en Espagne a été poussé par quelques-uns de nos généraux à un point scandaleux et inouï dans l'histoire. Il est vrai qu'à la même époque, à celle de la révolution française, le gouvernement anglais favorisait ouvertement un vol plus détestable encore, la contrefaçon des assignats français et l'émission par masses de ce faux papier. E. T.

leur nature ils n'ont de valeur qu'autant que le crédit est intact. L'histoire des dernières guerres offre un curieux exemple du même genre, qui nous apprend quelles singulières notions possèdent les dominateurs ambitieux à ce sujet : il semblerait qu'un des motifs qui induisirent Napoléon à envahir la Hollande en 1794 par une brusque surprise en hiver, était de saisir la banque d'Amsterdam, dont le crédit était basé sur la supposition que des dépôts considérables de lingots existaient dans ses coffres. Le général qui occupait la ville, lorsqu'il alla visiter ce célèbre établissement, ne fut pas peu mortifié de trouver que les coffres ne contenaient en fait de garantie que des reconnaissances des états provinciaux de Hollande pour des sommes qui leur avaient été prêtées en vue d'améliorations agricoles. La valeur de ces créances avait été détruite par les effets ruineux de la guerre, mais heureusement dans cette circonstance ce ne fut que le conquérant qui en souffrit.

Ces deux exemples montrent combien peu le crédit d'un pays ou même d'un individu repose sur des masses d'or et d'argent, pourvu que les conditions qu'exige le crédit soient remplies. Les dépôts d'or saisis par Charles II ne détruisirent pas le crédit que la nation tirait d'autres sources, et l'existence des réserves métalliques qu'on croyait trouver à Amsterdam n'aurait pas modifié les effets de l'agression injuste de la France contre les Hollandais. C'est ainsi qu'aucune accumulation de valeur métallique ne peut sauver les négociants s'ils font de mauvaises affaires, et que, si, au contraire, leurs affaires sont menées judicieusement, le pays n'a besoin que de peu de numéraire.

La bonne organisation du crédit en Angleterre y a

mis les banquiers et les manufacturiers à portée d'économiser si bien leurs ressources, que même la loi restrictive de 1819 (d'où il résulte que légalement l'approvisionnement du pays en or est l'étalon du crédit national!) n'apporta pas grand dommage à notre industrie manufacturière. Le manque de petits billets pour l'usage journalier fut compensé en partie par la cessation complète de tout gros payement en espèces, au moyen de quoi la plus grande partie des monnaies en circulation peut être destinée à payer les salaires. Les banques d'épargne aidèrent à cette sage économie en prévenant toute tentation de thésauriser; mais le mauvais effet de la suppression des petits billets fut bientôt révélé en Angleterre par les progrès rapides du système de troque (qui n'est que la substitution des payements en nature aux salaires en argent), et par la renaissance en Irlande du *conacre* et d'autres semblables arrangements *prædiaux* tombés en désuétude. D'un autre côté, l'élévation rapide de la prospérité des villes de Paisley et de Greenock, qui doit être attribuée à la facilitation du commerce par le moyen du crédit que développent les billets des banquiers, peut donner un témoignage spécial des avantages qui découlent de semblables arrangements. Les banques aux émissions desquelles ces villes ont tant d'obligations, résultent de la haute culture de l'intelligence appliquée à former des associations qui provoquent l'essor et l'utilisation du crédit.

Les banques locales doivent leur garantie à la connaissance que peuvent acquérir leurs directeurs résidents des transactions qui s'opèrent dans la localité qu'elles occupent. Les banques par actions (Joint-stock-banks) possèdent sur les banques particulières un avan-

tage inhérent au nombre des personnes intéressées à leur succès, et par conséquent à l'extension et à la variété des moyens d'information dont elles disposent. Il est difficile d'imaginer une forme de banque plus parfaite que celle qu'offrent les banques mutuelles par action (Joint-stock). Le faible taux de leurs actions les rend aptes à servir de caisses d'épargne, tandis que non-seulement les dépôts en rapportent intérêt, mais forment encore une source de crédit particulièrement avantageuse aux commerçants, aux manufacturiers et aux ouvriers des localités où elles sont établies. Nous trouvons un témoignage frappant de l'efficacité de ces sortes de banques dans une clause qui est restée insérée jusque dans ces derniers temps dans le contrat de la banque d'Angleterre, clause par laquelle la fondation d'une banque par plus de six associés était prohibée dans un rayon de soixante milles autour de Londres, cette prohibition ayant été évidemment dictée par la crainte d'une rivalité redoutable.

Cependant les opinions sont divisées sur la sûreté qu'on peut trouver à abandonner aux banquiers le contrôle de leurs propres émissions. Parmi les notions contradictoires qui prévalent à l'égard de la circulation, il y en a une qui, quoique émise gravement, n'est pas médiocrement ridicule; c'est l'idée que la circulation d'un pays appartient au roi, et qu'il ne peut être toléré d'autre intermédiaire de l'échange que ceux qui possèdent la sanction royale. Elle tend à faire incomber à la royauté une responsabilité bien lourde. M. Loyd raille l'opinion que M. Wurd a donnée dans une enquête en ces termes :

« Personnellement et en tant que l'un des directeurs

« de la banque, je ne présume pas que je porte atteinte « à la circulation royale, mais je m'efforce toujours de « ramener les émissions de papier aussi près que pos- « sible du point où serait la circulation s'il n'exis- « tait pas de banque, et qu'elle s'effectuât toute en or. »

A cela M. Loyd ajoute : « Qui alors, pouvons-nous « demander, *a présumé porter atteinte à la circulation* « *royale* pendant cette dernière année, lorsque nous « trouvons, par les comptes que nous possédons, que, si « *elle s'était effectuée toute en or*, la décroissance en « aurait été de 5,800,000 liv. (145 millions de fr.), tandis « qu'au moyen de la circulation du papier et grâce à « l'existence d'une banque, cette décroissance n'a été « que de 600,000 l. (15 millions de francs)? »

M. Mac-Culloch est aussi fort amusant sur ce point :

« Tant qu'un particulier ou une association de par- « ticuliers pourra usurper la prérogative royale et « émettre du papier sans obstacle et sans empê- « chement, le papier sera émis en excès à des pério- « des où les prix croissent et où la confiance s'assure, « et sera soudainement et maladroitement retiré lors- « que les prix tomberont et que la confiance baissera. »

Ma réponse à cela est que le roi a la prérogative et la responsabilité de frapper monnaie, parce que ses employés peuvent et doivent certifier que la valeur vénale des espèces qu'ils émettent est conforme à un certain type. Les billets n'ont pas de valeur vénale ; leur valeur se forme tout entière sur des considérations abstraites, et repose sur le crédit de la partie qui les émet, et pour laquelle ni le roi ni ses employés ne peuvent ni ne veulent devenir responsables. Les billets représentent *médiatement* les biens qui sont en dépôt dans les ma-

gasins ou tout ailleurs, et de l'existence desquels personne, si ce n'est le marchand (ou le banquier qui lui donne son crédit), ne peut avoir connaissance. Le droit du négociant ou du banquier à solliciter le crédit de la part de leurs concitoyens n'a donc rien à faire avec la prérogative royale, et conseiller à la couronne d'émettre d'autre papier que les bons de l'échiquier en anticipation de ses revenus annuels, c'est tout simplement recommander au roi de faire de la fausse monnaie (1).

(1) Si la proposition de M. M'Culloch ne tombait pas d'elle-même aux yeux du lecteur sensé, on pourrait la détruire par une réflexion bien simple. Il y a des choses qui se règlent naturellement d'elles-mêmes, et le crédit est de ces choses. Qui peut connaître les ressorts secrets par lesquels la confiance arrive ou se retire? Qui peut connaître, non pas chaque année, mais à chaque instant, la position propre et relative de la production et de la consommation ? Qui peut s'ériger en régulateur des efforts et des besoins de chacun des citoyens d'un pays et de tous ensemble? Chacun connaît à peu près sa position et celle de ses voisins à un moment donné, et voilà tout. Le crédit général n'est que le résultat d'une multitude d'actions isolées se manifestant dans des circonstances et suivant des sens divers. Cette résultante se manifeste par ses effets; elle se forme naturellement et en vertu de la solidarité sociale ; vouloir entreprendre d'en circonscrire les éléments et d'en prévoir les manifestations, serait le comble de la folie. C'est du communisme tout pur, et le pire de tous lorsqu'il s'exerce par l'Etat. Bastiat disait avec infiniment de raison : « Voyez avec quelle sagesse et quel art infini se règle naturellement et par une harmonie visible, mais dont les ressorts sont cachés, l'approvisionnement quotidien d'une grande ville! Quel homme serait assez insensé pour prétendre *organiser* ces approvisionnements en en réglant chacun des détails, et pour croire qu'il produirait ainsi autre chose que le chaos, au lieu de cet ordre social naturel et admirable dont nous voyons à chaque instant les effets? » Il en est de même du crédit, et les gouvernements qui croient pouvoir se l'afférer et en disposer le voient chaque jour se détruire. Otez à l'homme sa liberté, vous détruisez en même temps sa puissance; or, vous ne pouvez réagir arbitrairement sur les faits qui, comme le crédit, naissent du libre arbitre, sans leur enlever jusques à leur raison d'être.

E. T.

Ceux qui pensent comme moi à l'égard de l'utilité générale des banques pourraient encore hésiter à trancher la question en ce qui concerne l'expédient de continuer les priviléges jusqu'ici accordés à la banque d'Angleterre comme institution nationale. Des observations nombreuses et dignes d'attention ont été émises à l'égard des bons effets que la couronne pourrait retirer de l'émission de petits billets de l'échiquier ou d'autre papier de crédit qui remplirait l'objet d'une circulation de papier. C'est là le système, qui, comme nous l'avons vu, a été adopté en Russie et en Prusse ; il a été suivi pendant la guerre par l'Autriche et la France ; mais partout il a créé de nouvelles difficultés dans les temps de trouble ; car les ministres, qui dans leur vie privée n'abuseraient jamais d'une confiance pécuniaire, sont souvent disposés à se relacher de ce respect lorsqu'ils agissent pour la nation (1). Le voile du Patriotisme couvre l'immoralité d'émissions publiques faites en payement d'un service public, lors même qu'il n'y a pas de fonds pour y subvenir. C'est pour se mettre en garde contre de tels abus de confiance que tous les États Européens qui savent apprécier le crédit ont enfin préféré avoir une banque nationale par laquelle, ou au moyen de laquelle, les avances sont faites à la couronne sur des

(1) Cette observation est une des plus judicieuses qui puissent se faire ; nous avons eu nous-mêmes, depuis ces dernières années, de tristes exemples de cette frappante vérité, que la probité personnelle est malheureusement bien loin d'inclure la probité politique, ou plutôt gouvernementale. De honteux scandales nous ont appris que bien des hommes éminents, se croyant intègres et se disant austères, croyaient pouvoir se servir de la corruption sans y tremper eux-mêmes. Peut-être nos hommes d'État comprendront-ils un jour que, dans notre pays de France, en diplomatie, en politique, en administration, la meilleure habileté et la plus profitable est encore la loyauté ! E. T.

bons du trésor. En fait, si nous prenions en considération le pouvoir que possède tout établissement commercial privé bien organisé d'acquérir de la confiance et d'ajouter à sa richesse, il est probable, que même en vue de la spéculation pécuniaire, les propriétaires de la banque feraient aussi bien de se maintenir par eux-mêmes, et, se soustrayant à l'appui onéreux de l'État, de concourir librement sur le marché des affaires publiques. Telle qu'elle est, l'existence de la banque a souvent été risquée par les vues d'hommes qui ne sont pas des banquiers. Si la banque était tout à fait sur le pied d'un établissement privé, il est probable que les succursales dernièrement établies dans beaucoup de villes de province seraient abandonnées ou converties en simples bureaux d'employés. Les inconvénients qui résulteraient de ce changement pour la nation, seraient cependant sérieux, parce que la concurrence de plusieurs établissements, dans l'entreprise des affaires nationales, ouvrirait une nouvelle source d'agiotage et de démoralisation. On perdrait aussi les moyens (dont, à la vérité, on ne se sert pas maintenant) de faire partager nos colonies dans les bénéfices du crédit national. Des succursales de la banque d'Angleterre aux colonies y seraient peut-être tellement plus utiles que dans la mère patrie, qu'au lieu de détruire les banques privées par la concurrence, elles pourraient, comme la banque centrale elle-même, venir en auxiliaire à ces établissements, et donner ainsi au commerce le stimulant le plus utile.

Si mon esquisse de l'origine du mode d'action et de l'utilité du crédit est correcte, elle pourra agir puissamment contre les abus de cet agent, et le frein qu'elle y mettra, sans être une mesure répressive, sera plus efficace

que tout empêchement direct qu'on ait encore pu imaginer. Le crédit ne peut exister dans un pays où la vie et la propriété ne sont pas sûres, et dont les habitants n'ont pas la puissance morale de résister à la tentation de la plupart des vices. Plus la puissance morale et intellectuelle d'un peuple est élevée par la culture, plus est grand le crédit dont disposent à la fois les individus et la nation elle-même. Ceci conduit à deux résultats importants : Une nation qui jouit d'un crédit plus étendu que les autres ne peut manquer de devenir plus riche en biens matériels, et par conséquent de disposer d'une plus grande portion de jouissances intellectuelles que ses voisins. Le crédit est donc une des possessions les plus précieuses que nous puissions nous procurer, et mérite que l'attention de chaque homme et de chaque gouvernement se dirige vers les moyens de l'étendre et de l'assurer. Nous trouverons que toute maxime et toute loi dont l'observance tend à améliorer le crédit s'accorde invariablement avec les préceptes de la saine morale et de la religion. Le maintien de ces lois et de ces maximes n'est pas seulement une chose avantageuse pour l'emploi de l'esprit, c'est encore un devoir impérieux pour tous ; son urgence, comme celle des autres lois avantageuses de la nature dont j'ai fait mention, et dont l'étude appartient à l'économie politique, est accompagnée de la promesse d'une récompense immanquable, bien plus que proportionnée au sacrifice que l'accomplissement de ces devoirs peut imposer à l'homme.

La relation du crédit aux espèces métalliques est la même que celle des machines au travail manuel ; avec la monnaie, de petites transactions bornées à des localités limitées peuvent seulement être opérées ; le crédit

rend les hommes maîtres de toute la surface de la terre ; il nous affranchit de la crainte odieuse d'un excès de population et des autres maux imaginaires qui pesaient sur les anciennes communautés. Une lettre de change qui sert de reçu au transfert des objets doués de valeur rend au commerçant le même service que la boussole au navigateur : Par cet heureux intermédiaire il guide sa course sur l'océan des entreprises en s'écartant de la vue des côtes, dont le voisinage constitue un danger véritable.

En outre, puisque le crédit est une possession essentiellement personnelle, c'est le grand niveleur des conditions des hommes. Enseignez par-dessus toute chose à ces masses déshéritées qui dans tous les pays souffrent maintenant de privations physiques et intellectuelles, la valeur du crédit ; que c'est le seul moyen de leur donner l'abondance, mais qu'il ne peut être obtenu qu'en suivant les règles que j'ai déjà indiquées ; en observant la tempérance, le respect de la propriété, et la plus stricte exactitude. Si elles se conforment à ces règles, les millions d'êtres qui languissent maintenant dans des souffrances sans espoir seront ramenées à la richesse et aux jouissances. La difficulté est certainement, non pas dans le manque des moyens qui se présentent pour effectuer un tel changement, mais dans la répugnance d'une masse dépourvue d'éducation à abandonner des habitudes enracinées.

Le crédit, cet instrument puissant, que j'ai si imparfaitement décrit est enfin le résultat de l'association. Chaque transaction de crédit exige au moins deux parties ; l'une reçoit la confiance, l'autre l'accorde. J'ai suffisamment démontré que le crédit est favorable à la

liberté individuelle, et puisqu'il réunit ces deux preuves recherchées, je pense avoir suffisamment établi que le but de tout bon système monétaire doit être autant que possible de substituer l'usage du crédit à celui des espèces métalliques.

CHAPITRE VI.

DE L'IMPOT.

Il n'est sans doute pas nécessaire, pour se livrer à l'étude des moyens les plus convenables d'établissement de l'impôt, d'entrer dans la discussion même de l'opportunité des taxes publiques. Cependant on a émis à ce sujet tant de vues erronnées, qu'il peut être bon d'appeler l'attention sur les traits caractéristiques que doit présenter une bonne assiette de l'impôt. Il résulte de l'importance prépondérante de la puissance intellectuelle dans les affaires humaines, que les meilleurs impôts, ceux qui sont le plus à désirer de voir établir, sont ceux qui provoquent le progrès intellectuel. Ceux qui tendent à favoriser par des moyens directs la production des objets matériels, leur utilisation ou leur échange dans le commerce, sont d'une bien moindre importance, si même leur utilité générale n'est pas à l'abri du doute. La promotion des véritables sentiments religieux qui ouvrent, comme nous l'avons vu, à nos enquêtes persévérantes, ce fonds que la grâce et la justice du Créateur ont mis à notre disposition, et qui nous enseignent à jouir de ces avantages pour notre propre bénéfice et pour celui de nos semblables, est le

premier pas de l'organisation industrielle. La Providence n'a point limité les moyens que nous pouvons employer pour approprier à notre usage les objets qu'elle nous présente; elle n'a pas mis de bornes à ses dons. La raison est notre guide dans ces recherches attrayantes, qui, si l'éducation était sainement répartie, n'exigeraient que peu de fatigues. Il est donc heureux que, dans les degrés primitifs de toute société, on fasse instinctivement de grands sacrifices pour l'établissement des temples et des écoles. A mesure que la richesse s'augmente, ces institutions précieuses doivent obtenir toute la sollicitude de la communauté, et les taxes imposées pour les soutenir et pour en entretenir l'efficacité en les débarrassant continuellement de ces excroissances (1) qui y deviennent apparentes à mesure que les connaissances se perfectionnent et s'étendent, sont les plus légitimes et les plus reproductives qu'on puisse établir. La sécurité de la vie et des propriétés est l'un des résultats les plus importants des bonnes mesures d'éducation publique. Ni la science ni le travail ne peuvent prospérer où cet élément ne se rencontre pas. Mais, lorsque les recherches intellectuelles sont cultivées et assurées d'une manière propice, nous avons vu que la richesse s'accumule et que la puissance politique s'élève, même dans les pays les moins fertiles, sur les rochers de la Syrie, dans les marais de Venise et des Pays-Bas, comme sur les bruyères du Lancashire et du Yorkshire (2). Il faut aussi que le

(1) Par exemple, les études de latinité universitaire. E. T.

(2) M. Banfield se sépare ici très-nettement de l'école individualiste, et par conséquent des idées de Fr. Bastiat. Je crois que ce n'est pas sans raison. Lorsque Bastiat se plaignait que le budget de l'université se soldât en déficit, et que par conséquent l'État prît dans la poche de tous les contribuables, riches ou pauvres, les fonds qui subvenaient au

principe d'association soit pleinement reconnu pour que tout système de taxe soit efficace et même tolérable.

complément de l'éducation d'un certain nombre d'enfants, pour la plupart dans une position aisée, il était sans doute dans le vrai. Mais de là à prétendre que la communauté ne doit pas s'immiscer dans l'instruction du peuple, sous peine de violer la liberté individuelle, il y a une grande différence, et voici, selon moi, en quoi elle consiste. La mission de l'État est de veiller au maintien et au progrès de la liberté et de la justice, ainsi que de garantir l'ordre et la sécurité qui en découlent. Or, le meilleur moyen d'accomplir cette mission est sans contredit de répandre le plus possible les connaissances acquises; le développement de l'instruction générale constitue donc une des obligations les plus sacrées de l'État. L'ensemble des citoyens qui composent une nation ne s'est réuni dans cette sorte d'association que parce qu'il en résulte un bénéfice commun qui en dépasse considérablement les charges, et il appartient aux hommes qui dirigent la communauté de tourner ces charges au plus grand profit possible, sans toutefois empiéter sur la liberté de l'association ni sur celle de chacun de ses membres. Voilà pourquoi je dis que l'État n'a pas *le droit d'imposer l'éducation*, et à plus forte raison un certain genre d'éducation, aux citoyens, mais qu'il a *l'obligation* de mettre l'acquisition des connaissances à la portée de toutes les classes, parce que c'est là la meilleure spéculation qu'il puisse faire à l'avantage de la communauté, le moyen le plus rapide d'accroître la puissance productive (par la promotion de l'intellectualité), le meilleur mode, par conséquent, de disposer de celles des charges de la communauté qui forment l'impôt. Il n'y a pas d'emploi de l'impôt dont les fruits soient plus considérables et se répartissent plus équitablement et plus également entre chacun des membres de la société; car la communauté tout entière bénéficie au développement intellectuel *d'un seul* de ses membres.

A cette proposition il ne peut guère y avoir d'autre objection que celles qui naissent des difficultés de l'application.

On peut arguer de l'énormité du budget nécessaire à pourvoir à de telles dépenses, et du danger de tomber dans le communisme par l'État, en laissant aux mains du gouvernement le levier si puissant et si délicat de l'instruction publique; ce levier dont Leibnitz disait avec raison que dans les mains d'un homme il pouvait, en trente ans, changer la face du monde.

Il faut avouer que, dans l'état actuel de l'organisation administrative et gouvernementale en France et dans l'Europe, il est presque impossible de se soustraire à ces deux objections. Tant que la défiance réciproque des États et leurs justes craintes de la démagogie au dedans, de la violence des autocrates régnant sur des nations encore à demi

Ceux qui prétendent que les promoteurs de l'intelligence et des sentiments élevés, ne semant, ne moissonnant, ni

barbares au dehors, les asservira aux dépenses épuisantes qui entretiennent leurs nombreuses armées, il sera difficile de trouver assez de ressources pour parer à la fois aux conditions du progrès et au maintien de la sécurité. D'un autre côté, cette centralisation administrative, qui place le hameau le plus reculé de la France, comme les intérêts minutieux des plus grandes villes, sous la tutelle des commis, empêche toute amélioration hardie, et remplace l'initiative locale par la timidité la plus regrettable.

Cependant, nous marchons à grands pas vers un ordre de choses plus profitable, et où il sera permis d'espérer une solution au problème de la diffusion des connaissances dans la société. Et déjà certaines améliorations seraient faciles et désirables.

Il n'est pas douteux que la transformation de l'armée en une école professionnelle obligatoire, pour l'industrie agricole et manufacturière, ne produisît à peu de frais d'immenses résultats. L'armée verserait alors chaque année sur le territoire 80,000 hommes enrichis de sept ans d'études théoriques et pratiques dans les arts producteurs, outre un certain nombre d'officiers devenus d'excellents ingénieurs ou des entrepreneurs d'industrie habiles et éclairés. Je ne puis ici qu'indiquer ce plan, qui vaudrait une étude approfondie de la part des hommes spéciaux.

A présent aussi il serait possible de mieux rémunérer les instituteurs primaires, pour acquérir le droit de leur interdire des occupations serviles auxquelles ils se livrent trop souvent, et mieux garantir leur moralité. Il serait facile de les placer sous la surveillance de conseils cantonaux délégués par les pères de famille, et de les soustraire à l'action funeste des agents du pouvoir central.

L'éducation littéraire, modelée sur les républiques anciennes, est bien, comme l'a prouvé Bastiat (V. *Baccalauréat* et *Socialisme*), la plus dangereuse et la moins profitable de toutes. La prédication de doctrines absolues en histoire, en philosophie, en politique, en économie sociale, lui est inhérente, et un tel système d'instruction, laissé aux mains de l'État, mérite bien tous les reproches de tendance communiste qu'on adresse à l'université.

Mais l'éducation professionnelle, l'étude des langues modernes et des sciences théoriques et pratiques appliquées, s'exempte facilement de ce reproche. Les doctrines des sciences naturelles et des arts producteurs sont bien inoffensives, même lorsqu'elles sont le plus absolues. Nul ne saurait reprocher à l'État d'interdire absolument dans l'éducation de la jeunesse aux écoles publiques tout enseignement d'appréciations préconçues en histoire, en politique ou en philosophie, et de limiter d'ail-

ne tissant comme les ouvriers proprement dits, sont par conséquent des membres inutiles de la société, ne pren-

leurs son action sur le corps enseignant à l'exigibilité de certificats de capacité reçus dans des examens, et d'attestations de moralité données par un certain nombre de citoyens honorables. Le choix et la révocation des professeurs dans les écoles publiques appartenant aux conseils des pères de famille, toute allégation de tendance communiste s'évanouirait. La chronologie, qui admet des explications historiques sommaires et dénuées d'appréciations, à laquelle on joindrait, pour l'attrait des yeux, et comme moyen mnémonique, la géographie si importante, et pourtant si négligée, suffit aux enfants. La philosophie de l'histoire ne doit s'enseigner qu'à l'âge où l'homme peut former son opinion sur sa raison développée par l'expérience et le savoir; elle n'a plus alors le danger de laisser, comme aux enfants, des impressions profondes et vivaces qui ne se basent que sur une espèce de fétichisme du souvenir.

Il me semble donc facile, au moins dans l'avenir, de généraliser l'instruction primaire gratuite, d'y ajouter à différents degrés, et en en soumettant l'entrée à des examens successifs, une instruction secondaire de plus en plus élevée, mais toujours basée sur l'éducation professionnelle, et de couronner l'édifice, enfin, par un enseignement normal auquel parviendraient les plus capables et ceux que leur vocation y appellerait. A côté de cette grande institution, les écoles payantes subsisteraient pour l'éducation littéraire, car ce genre d'éducation, donné aujourd'hui dans les lycées aux classes moyennes, n'est tout au plus bon que pour les gens riches. Il serait sans doute bon que l'impôt applicable à l'instruction publique fût proportionnel au revenu, et spécialisé; car les fruits, quoique longs à recueillir, outre qu'ils s'appliquent à la génération nouvelle, s'en partagent certainement entre les citoyens au prorata de leur position de fortune. Mais les conditions que je crois indispensables à une organisation de ce genre sont et l'interdiction de l'enseignement des doctrines historiques, politiques et sociales aux enfants, et la limitation de l'action de l'État à l'exigibilité des certificats de capacité et de moralité, délivrés en dehors de son pouvoir. Le corps enseignant ne doit pas posséder de droits ni de constitution. La carrière du professorat ne doit être ni assurée ni réglée au sortir de l'école normale, ou à l'issue des concours de capacité, par une hiérarchie pernicieuse; le choix, l'avancement, l'avenir du professeur doit être du fait seul des conseils des pères de famille et de l'émulation individuelle. Ce n'est qu'à ce prix que l'éducation gratuite serait salutaire, et que ce désirable résultat pourrait être obtenu, que l'enfant du riche soit élevé et instruit à côté de l'enfant du pauvre, afin qu'un lien bienfaisant s'établisse entre toutes les classes de la société. E. T.

nent donc l'utilité sociale qu'à un point de vue tout à fait erroné. La décadence des États, comme nous l'apprend l'histoire, a toujours été préparée par les abus religieux, par la chute des sciences, des arts et des lettres, et par la prépondérance d'égoïstes intérêts au détriment de la communauté entière. Le déclin du progrès intellectuel est d'abord indiqué par la répulsion à l'association.

Les contributions se divisent ordinairement en directes et indirectes; on les distinguerait mieux en les partageant, suivant leur mode de perception, en taxes sur la production et taxes sur la consommation.

Les impôts sur la production sont ceux qui promettent le plus à des yeux inexpérimentés, parce qu'il semble facile d'en apprécier le montant à une période où il peut être déterminé facilement par le calcul. Ce mode de l'impôt est commun dans les premiers âges de la société; le plus habituel d'entre eux, qui est encore maintenant le plus largement répandu dans l'ancien monde, est la contribution foncière, qui n'est en réalité le plus souvent qu'un impôt payable en nature. Dans les premiers degrés de la croissance des richesses nationales, la terre forme le seul capital, et ses produits les seuls revenus. Il est donc naturel que l'impôt pèse sur le produit, et si cet impôt n'est prélevé qu'en nature et comme une simple déduction sur la consommation des habitants d'un pays, il n'a rien d'oppressif en soi. De semblables payements forment dans chaque pays la rente originaire de la terre, et pourvoient au fonds d'entretien du clergé, des magistrats, et d'autres personnes qu'il est indispensable de relever du travail corporel pour qu'elles s'appliquent à la culture de la puissance intellectuelle. Les revenus

et les salaires sont encore payés de cette manière, en nature, dans une grande partie de l'Europe et dans l'Asie presque entière. Ainsi nous voyons mettre encore en pratique, dans presque tous les pays, l'entretien des serviteurs et des subordonnés en le comprenant dans leurs gages. Cette façon de rémunérer les services rendus implique nécessairement pour l'homme sa dépendance entière du sol d'où il extrait le produit. Une population qui ne peut être imposée que de cette façon doit être comparativement stationnaire; on ne peut voyager dans le pays qu'elle habite que grâce à l'hospitalité, et il faut encore que le voyageur suppose qu'il trouvera où il va des produits superflus applicables à sa subsistance, puisqu'il ne peut emporter assez d'aliments avec lui, et qu'il ne peut y suppléer par aucun moyen d'acquérir, à titre onéreux, ce qui lui est nécessaire. Dans ces circonstances, il est aussi à peu près indifférent que l'homme travaille seul ou qu'il s'associe avec d'autres doués de plus d'intelligence.

Les rentes en produits remplacent, mais lentement, les rentes en travail (corvées). Dans un tel état de choses, la conscription, qui alimente de grandes armées permanentes, s'exerce indistinctement sur tous les habitants; car il y a peu de différence relative de valeur entre le travail d'un homme et celui d'un autre. Les immenses armées permanentes qu'entretiennent la Prusse et l'Autriche ne sont maintenant complètes que dans les saisons où le travail agricole ne peut être empêché par l'enlèvement des paysans à la charrue. Pendant l'été et au temps des moissons, plus des trois quarts des soldats sont envoyés en congé. Une grande partie des contributions payées jusqu'ici par la Hongrie pour l'entretien des troupes autrichiennes a toujours consisté en blé et en

fourrages. Dans presque tout l'empire d'Autriche, le paysan est forcé de prêter sa maison pour le logement des troupes. L'armée russe n'est pas seulement logée dans les maisons du peuple, mais encore nourrie à ses foyers. Ce n'est qu'en vertu de ces circonstances qu'il est possible de maintenir de grandes agglomérations d'hommes dans un état d'oisiveté comparative, dans des pays qui n'ont que peu de commerce et une très-mauvaise organisation du travail.

L'Église, dans toute la Russie, est supportée par des contributions en nature levées sur le peuple.

Dans une grande partie de l'Allemagne, une forte proportion des salaires des pasteurs leur est donnée en nature. En Suède, le nombre de *tunnor* ou barils de farine, payés comme salaires, figure au budget.

Quoique des contributions perçues de cette manière soient incontestablement un impôt en produits, cependant elles doivent être classées parmi les taxes à la consommation, puisque les parties qui les payent ne pourraient guère en disposer autrement que de les consommer ou de les laisser se perdre, si on ne les leur prenait pas. Ce système, dans son ensemble, suppose l'absence des moyens de communication, ou implique d'autres conditions défectueuses qui empêchent le commerce; il démontre, en un mot, un état de société qui n'est pas pratiquement de beaucoup supérieur à celui sous l'influence duquel les conquérants goths et bourguignons, au cinquième siècle, prirent des arrangements analogues avec les habitants des pays qu'ils avaient subjugués.

On ne peut obtenir, avec de telles dispositions, que peu de pouvoir politique à opposer à la puissance des nations commerçantes, car des troupes levées, logées et

nourries sur les faibles ressources d'une population agricole, ne peuvent pas être facilement concentrées; leur discipline et les conditions où elles se trouvent sont certainement mauvaises. Le succès des troupes anglaises, organisées par un commissariat et payées avec l'argent que fournit le commerce, a toujours été remarquable lorsqu'on les a opposées à des forces numériquement plus grandes, mais qui reposaient sur les ressources d'une population dispersée autour d'elles.

Tant qu'une société demeure à cet état où tous les produits sont consommés sur place, l'impôt en nature est une taxe à la consommation, et on ne peut lever autrement des contributions qu'en les tirant directement du fonds même des produits du sol. Mais on se tromperait grandement, comme nous allons le voir, si l'on croyait que ce mode d'imposition put être en aucun lieu moins onéreux et moins lourd à supporter que ne le sont jamais des revenus numériquement beaucoup plus forts, perçus suivant des ressources différentes et mieux organisées. Pour démontrer cette proposition, il faut que nous suivions les développements de la richesse considérée comme le fonds sur lequel l'impôt doit être pris.

En tous temps, l'impôt est une cause d'oppression. Les impôts en produits, de la nature de ceux que nous venons d'examiner, tendent à jeter la terre entre les mains de grands propriétaires, par le seul effet de l'accroissement de la population. Si l'organisation sociale ne se perfectionne pas, chaque génération successive éprouve une difficulté de plus en plus grande à se procurer la même somme de produits que fournissait la génération précédente. Si le laboureur s'associe avec le propriétaire, aux termes de la sujétion et par conséquent de l'irresponsa-

bilité, le fardeau de l'impôt est rejeté du pauvre cultivateur sur son voisin plus riche. La puissance de ce dernier, qui commande à un certain nombre de vassaux, oblige le gouvernement qui demande l'impôt à le limiter au moins à une partie du bénéfice réalisé. *Après tout, les ouvriers qui travaillent pour lui sont nourris.* Un arrangement judicieux de cette sorte produirait un fonds plus considérable qu'auparavant, et personne n'aurait à y perdre; mais l'oppression qui plonge les hommes dans l'esclavage *prædial* suppose la négligence complète de la culture intellectuelle, et ce nouvel arrangement n'est pas ordinairement une amélioration (1). En Russie, le gouvernement, quoique aristocratique, ne peut pas demander de contribution foncière à la puissante noblesse (2). Il en

(1) Il y a là un double ressort social assez curieux à remarquer; les paysans recourent au vasselage féodal pour se protéger contre les ennemis du dehors et contre les exactions des princes; plus tard, lorsqu'à l'ombre de cette protection les communes se sont formées et ont acquis une vigueur suffisante, leur affranchissement vient prêter au prince leur concours contre l'insolence et les prétentions des seigneurs; ou bien, comme en Angleterre, les hauts barons eux-mêmes s'appuient sur les immunités des communes pour amoindrir la prérogative royale, tout en renonçant, en faveur du peuple, à leurs propres priviléges. C'est ainsi que de proche en proche le patronage féodal a constitué les grandes nations en Europe. C'est comme cela qu'en France les libertés populaires se sont d'abord rattachées à la couronne, tandis que nos voisins d'outre-Manche ont relié leurs chartes à la cause de l'aristocratie. Comme à cette cause profonde sont venues successivement en Angleterre s'ajouter les conditions normales du gouvernement constitutionnel, il n'y a pas lieu de s'étonner que la méthode parlementaire ait pu s'y produire par l'équilibre des partis et y donner de féconds résultats, tandis que la copie de ces institutions en France n'en a procuré que de fâcheux. E. T.

(2) Quelle que soit l'unité de commandement et la largeur des attributions dont jouit le prince, il ne saurait posséder d'autre autorité que celle qui lui est volontairement accordée. L'autocrate le plus absolu, s'il perd cette autorité, la seule réelle, et s'il procède par le despotisme,

est à peu près de même en Hongrie, où les grands propriétaires territoriaux ne payent pas d'impôt foncier. L'Allemagne était tout entière aussi sous ce régime avant que les paysans ne devinssent propriétaires du sol, changement que favorisa le gouvernement, parce que dès lors il put imposer la terre. Depuis la paix, les nobles ont payé une contribution foncière dans quelques États germaniques; mais dans la plupart d'entre eux, la taxe du noble est moindre que celle du paysan. En Autriche, elle n'est que de moitié; ailleurs, le noble est entièrement franc d'impôts. C'est dans le but d'obtenir aisément l'impôt foncier que quelques gouvernements continentaux favorisent la division de la terre en très-petites parcelles, comme je l'ai dit dans le troisième chapitre; division extrême, qui donne à ces contrées la plus mauvaise distribution du travail, parce que l'agriculture y absorbe

est condamné à périr misérablement par le fer ou par le poison au bout de peu d'années (l'histoire de Russie ne nous en offre que trop d'exemples), lorsque la constitution du pays n'admet pas sa révocation légale, et lorsque la nation, ou une de ses fractions, n'est pas assez forte et assez homogène pour se faire justice par le détrônement et l'exil. Voilà pourquoi le principe monarchique héréditaire ne saurait se rétablir en France (puisque d'ailleurs il ne peut s'y maintenir dans les conditions parlementaires anglaises qui annihilent absolument son pouvoir); c'est que le régicide peut s'y substituer trop facilement à l'ostracisme, que n'admet pas l'hérédité, pour qu'il n'y devienne pas la ressource fatale contre l'oppression; c'est que le commandement usurpé comme un droit antérieur et supérieur ne peut point remplacer l'autorité consentie. Je crois que désormais le pouvoir en France, quel qu'il soit, homme ou assemblée, doit être réglé de telle façon qu'on puisse légalement et paisiblement lui prescrire la retraite à l'instant où l'autorité cesse de lui être consentie. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que nos tâtonnements républicains devront nous conduire à une formule de ce genre, où le souverain soit simplement et facilement révocable, mais doué d'attributions étendues aussi longtemps qu'il réussit loyalement et justement à garder l'autorité consentie. E. T.

une proportion considérable de bras (1). Cette tendance désastreuse s'est fait jour dans l'Inde anglaise, où l'on a considéré comme d'une sage politique de réduire les grands possesseurs du sol à l'état de *ryots*, désormais in-

(1) Je rappellerai ici que M. Banfield ne blâme l'extrême division du sol que lorsqu'elle est appliquée à des terres éloignées des grands centres de population, et qui par conséquent ne sont économiquement propres qu'à la grande ou au moins à la moyenne culture ; qu'au contraire, il approuve la distribution des campagnes qui avoisinent les villes en jardins fruitiers et maraîchers, et en petites productions de laitage. Effectivement, dans le premier cas, le capital qu'il est possible d'engager dans l'exploitation du sol est peu considérable relativement à sa surface, et d'autant moins que le sol lui-même est à meilleur marché : c'est ainsi qu'aux États-Unis on préfère transformer en machines aratoires tout le capital agricole disponible, et n'en appliquer que le moins possible aux engrais, aux semences et aux salaires d'ouvriers ; on cultive ainsi des surfaces considérables, qui rendent moins à l'hectare, mais rendent plus en somme, proportion faite du capital roulant engagé ; et ce système permettant d'employer moins d'ouvriers sur la même quantité de terrain, ils peuvent être mieux payés. « Un fermier « anglais, dit Washington dans une lettre adressée à Arthur Young, « doit avoir une opinion extrêmement désavantageuse de notre sol s'il « apprend qu'un acre ne produit chez nous que 8 à 10 bushels de fro- « ment (7 à 9 hectolitres par hectare, le rendement considéré comme « avantageux étant en Angleterre de 25 à 30) ; mais il ne doit pas ou- « blier que dans tous les pays où les terres sont à bon marché et où la « main-d'œuvre est chère, on aime mieux cultiver beaucoup que cul- « tiver bien. » Dans d'autres cas, au contraire, chaque motte de terre ayant une valeur appréciable, il importe de lui faire produire tout ce qu'elle peut porter, à force de soin, d'eau et de fumier ; dans ce cas, la meilleure machine aratoire est la main humaine, tandis que les moyens mécaniques d'arrosage et de transport prennent une grande valeur. Mais la culture jardinière n'est possible qu'à la proximité des grandes villes, où l'abondance des débouchés des fruits, des légumes et du laitage, rémunère amplement la main-d'œuvre. Cependant il est probable que les voies rapides de communication, que les chemins de fer, reculeront singulièrement la limite du jardinage au bénéfice commun. En résumé, et en tenant compte des débouchés, la terre, ayant une valeur déterminée, doit pouvoir recevoir d'autant plus de capital d'exploitation qu'elle est plus divisée, pour procurer aux cultivateurs des salaires convenables. E. T.

capables de résistance, comme le seul moyen de pouvoir obtenir une contribution foncière.

Dans quelques spéculations récentes entreprises par des cultivateurs anglais, ceux-ci ont formé par l'association de puissantes compagnies qui ont pris des arrangements avec l'East-India-Company.

Encore bien que les taxes soient perçues en nature, nous devons y établir une distinction, suivant qu'elles sont calculées sur la surface cultivée du sol, ou qu'elles sont proportionnées à la productivité des récoltes.

Dans tous les pays de l'Europe, il est ordinaire de fixer le taux de l'impôt payable par chaque mesure de terre à une certaine proportion du produit ou à son évaluation très-modérée en argent. La distribution de l'impôt ayant été faite, je suppose, avec le concours des paysans et leurs traditions, ainsi que leurs remontrances ayant eu quelque poids auprès de la couronne, on obtint en premier lieu une répartition suffisamment équitable; mais il ne faut pas perdre de vue que, lorsqu'il n'y a pas de marché pour les produits, et que chaque cultivateur récolte seulement ce qu'il consomme, la terre n'admet que peu de comparaison de valeur. C'est seulement lorsque le produit doit être porté au marché qu'intervient, dans le calcul, l'élément des distances et des situations. La même répartition de l'impôt qui d'abord paraissait équitable devient alors réellement injuste, aussitôt que ce nouvel élément du calcul se fait jour. Les terres voisines du marché, celles qui sont à proximité d'un cours d'eau ou d'un port de mer, peuvent évidemment ajouter toute la différence du coût du transport à la valeur de leurs produits, et peuvent ainsi supporter une taxe plus élevée que les terres plus éloignées ou moins bien placées. De même,

lorsque s'ouvre le commerce, la demande porte sur une certaine variété de produits. Supposons deux fermes, l'une située près d'un port de mer où il y a une grande demande de graines oléagineuses, et l'autre à 50 kilomètres de ce port. Si, pour cultiver les oléagineux sur ces deux fermes, il est nécessaire qu'on achète sur le port quelque article de subsistance, la ferme la plus voisine n'aura pas seulement à transporter son produit à une distance plus courte, mais elle aura aussi moins de frais de transport sur les aliments achetés, et ainsi elle aura un double avantage sur la ferme la plus éloignée. Cette seconde ferme pourra donc être mise dans l'impossibilité de cultiver, par le fait d'une taxe que la première supportera sans difficulté. Si l'impôt est payable en argent au lieu de l'être en nature, le fermier, qui autrement n'y serait point obligé, est forcé alors de se livrer à une transaction commerciale. Il faut ou qu'il emploie une partie de son petit capital en moyens de transport, et qu'il laisse, pendant un certain temps hors de son domaine ses serviteurs et ses bêtes de somme, ou qu'il se résigne à un sacrifice pour faire transporter ses produits par un marchand du voisinage. Dans un pays où l'état de l'organisation est avancé, non-seulement le fermier rencontre aisément un acheteur, mais ce dernier aussi trouve un entrepreneur de transport qui vient partager son travail en l'aidant.

L'accumulation du capital est ainsi d'un grand secours aux cultivateurs. L'oubli du changement que les circonstances amènent dans l'assiette d'un impôt aussi lourd et aussi impolitique que le sont les contributions foncières est une des causes des graves mécontentements qui éclatent aujourd'hui dans nos possessions de l'Inde et dans

nombre d'États de l'Europe continentale. Les raisons que j'ai données font aisément comprendre pourquoi certains domaines ne ressentent qu'à peine la pesanteur d'un impôt qui entrave presque entièrement la culture des autres.

A mesure que le commerce s'ouvre, l'excitation à produire s'accroît merveilleusement ; mais l'excès de la production agricole sur la consommation locale, auquel on prêtait assez peu d'importance pour l'abandonner sans scrupule au collecteur des taxes, prend alors une valeur positive. Tout ce qui désormais peut être arraché à l'impôt s'ajoute au bénéfice du cultivateur. Cependant, comme le producteur agricole vient à assumer les bénéfices des prix du marché, il convient que ses impositions se fixent suivant une moyenne, et que le proportionnement de l'impôt s'asseoie, non plus sur le quantum du produit, mais sur l'étendue du sol possédé. Les taxes les plus avantageuses sont dès lors celles qu'on établit à raison de taux par mesure de terre. Ce revirement de l'impôt provoque évidemment à la meilleure culture, puisque tout ce qui excède la moyenne, suivant laquelle la taxe est fixée, devient un profit clair (1). Telle est l'assiette de la contribution foncière perçue en Angleterre.

Dans ce cas, et si les autres formes du capital ne sont pas soumises à l'impôt, il est pratiquement nécessaire que chaque nouvelle transmission de la propriété, par suite de vente ou d'héritage, comporte l'application

(1) Bastiat, dans sa théorie des salaires (*Harmonies économiques*, ch. IX), indique des transitions analogues par l'expression de : tendance de l'aléatoire à la fixité. Dans ce cas évidemment, l'État d'un côté, le propriétaire de l'autre, passent d'un revenu ou d'une taxe aléatoire à un revenu ou à une taxe fixe, ce que le progrès général rend bénéficiable à tous deux. E. T.

d'un fonds de rachat à la contribution foncière (1). Si les autres capitaux sont taxés d'une manière équivalente, la contribution foncière n'a pas besoin d'être rédimée lors des transferts, puisque la valeur relative de la propriété témoigne de la différence qu'il y a à imposer la terre seule, ou concurrement avec les autres sources du capital. Si la terre seulement contribue, il se manifestera une tendance à rédimer ou à capitaliser l'impôt foncier; si les autres propriétés sont également taxées, on se préoccupera moins de cet amortissement. L'impôt sur la terre, à quelque objet qu'il s'applique, est toujours pris sur le même fonds, celui qui forme les profits des cultivateurs. La limite des contributions foncières est à l'épuisement de ce fonds, et par conséquent nulle terre ne peut être cultivée à moins de donner des profits égaux aux bénéfices courants de l'industrie *courante*, en outre de toutes les charges soit de fermages, d'impôt, de dîme, de contributions du comté ou de la paroisse, auxquelles est soumise la terre cultivée. Voilà pourquoi, nonobstant le prix élevé des produits et la demande croissante de terrains propres aux constructions dans la Grande-Bretagne, on y trouve encore tant de terres incultes. Mais, puisque les profits du cultivateur augmentent ou diminuent en suivant le succès des efforts qui tendent à accroître les gains de l'industrie, il s'ensuit que l'impôt sur la terre ou sur ses produits est plus lourd à supporter dans certains cas que dans d'autres. La limite à la culture, dans les pays où les terres foncières sont fixes, peut être calculée. Cette

(1) On sait qu'en Angleterre la loi donne aux propriétaires le droit de rédimer l'impôt foncier, et que la majeure partie de cet impôt est ainsi amortie. E. T.

limite peut d'ailleurs être constamment étendue par les arrangements locaux. Depuis longues années aucun État continental n'a perçu de dîmes ou d'impôts fonciers sur les terres vagues mises en défrichement (Neubruch) ; pendant une période déterminée, les récoltes provenant de ces terres sont exemptes d'impôts; et en vertu de cet arrangement, si les terres nouvellement défrichées ne donnent pas de revenus, elles peuvent au moins fournir des salaires au travail. Les pays entièrement exempts d'impôts fonciers, tels que la Hongrie, la Russie, la Valachie, l'Amérique du Nord, peuvent étendre leur culture sans entrave sur quelque étendue de terres que ce soit, à mesure que la demande des produits vient y exciter. Ces pays peuvent aussi contracter leur culture sans inconvénients lorsque la demande se retire. Si quelques nations n'avaient heureusement conservé la franchise naturelle de leur sol, nous aurions éprouvé en Europe, ces dix dernières années, par suite de la disette, une mortalité déplorable, et par conséquent une forte diminution de la population. Nous avons dû exclusivement les moyens de subsistance que nous avons tirés du dehors à ces terres que nul impôt foncier ne grève et ne stérilise.

L'argument favori des défenseurs du système vexatoire qui régit actuellement l'Inde anglaise est que l'impôt foncier qu'on y lève n'est en fait que la rente de la terre perçue à bon droit par le gouvernement comme propriétaire principal.

Il est inutile de discuter ici sur le terrain constitutionnel la légalité d'une telle revendication ; mais il est évident qu'il existe une différence si radicale entre l'impôt foncier ou les taxes en nature et la rente du

sol, qu'il est à peine concevable qu'on ait pu sérieusement les confondre. La rente est le loyer payé pour l'usage de la terre, elle varie par conséquent avec le genre d'appropriation qu'on y peut appliquer. Le prix auquel le tenancier consent à acquérir l'usage de la terre dépend de la fertilité relative du sol, eu égard aux conditions économiques et sociales du pays. Le taux de la rente est donc en raison du climat de la contrée, de la situation de la ferme, de la densité de la population dans le voisinage, du degré d'intelligence que possède le peuple, du pouvoir de s'associer dont jouissent les habitants sous la clause de la liberté individuelle (c'est-à-dire de la bonne ou de la mauvaise organisation du gouvernement et des lois) ; en raison enfin de toutes les influences qui déterminent la prospérité ou la pauvreté des nations. Sous toutes ou sous chacune de ces influences respectives, la rente payée sera haute ou basse à l'égard de chaque domaine en particulier, et le tenancier devra faire son calcul suivant les chances de profit qui s'ouvrent à lui. La moyenne de la rente, dans un pays, est haute ou basse suivant le nombre et l'importance des marchés, l'état des voies de communication et l'existence d'autres avantages locaux ; mais elle est toujours soumise aux influences générales qui découlent de la bonté du gouvernement, de la sécurité de la propriété et de la liberté d'action. Dussions-nous encore supposer que le taux moyen de la rente pût être normalement calculé pour un pays tel que l'Angleterre, il ne serait pas juste d'appliquer un semblable étalon. En effet, si ce taux moyen du fermage était imposé à toutes les terres, en vertu d'un simple décret (comme l'ont imaginé quelques visionnaires), parce que celles dont la rente se trouvait

supérieure à ce taux, en raison de leur situation meilleure, viendraient à être exonérées ainsi, il n'en résulterait pas que celles qui, au contraire, ne pouvaient supporter qu'un fermage inférieur fussent rendues capables de payer désormais le taux moyen. Le résultat d'une tentative de cette nature serait d'attribuer d'énormes profits aux propriétaires des terres bien placées et d'arrêter la culture de toutes les autres. Eh bien, la contribution foncière, en assignant une taxe égale aux terres de toutes sortes, nivelle l'impôt moyen exactement de la même manière et en produisant les mêmes et déplorables résultats. Il est impossible de niveler l'assiette de l'impôt payable par chaque mesure de terre cultivée sans que la répartition n'en incombe légèrement à la terre bien située, et trop lourdement au contraire aux autres, pour lesquelles elle devient une véritable prohibition pratique à la culture. Dans l'Inde anglaise, d'immenses territoires vagues sont rendus improductifs par l'effet de l'impôt foncier. Quelques fonctionnaires, qui pensaient à juste titre améliorer le revenu en déviant de la règle stricte, maintenant en vigueur, y avaient concédé *le privilége de cultiver les terres non occupées*, à contribution réduite, aux particuliers qui désiraient les approprier. Ces concessions dans la plupart des cas ont été désavouées par le gouvernement de l'Inde, et les nouveaux occupants ont été évincés.

Un incident de cette sorte, et qui tient son authenticité comme document public d'une proclamation du gouvernement de Bombay datée du 20 juin 1838, imprime à l'impôt actuellement levé dans l'Inde le sceau indélébile d'une contribution foncière, en le distinguant ainsi nettement de la rente de la terre. Cette contribu-

tion foncière ne peut supporter la concurrence que la rente comporte, et cela pour des raisons évidentes. Elle ne dépend pas des avantages ou des désavantages locaux de la terre, non plus que des améliorations morales et intellectuelles de la société ; elle ne se mesure pas au fonds que créent les sueurs du planteur, et n'est pas sanctionnée par son concours dans la fixation du taux qui la régit. Un impôt fixe, s'étendant à la surface entière d'un des empires les plus immenses et en même temps les plus variés du globe, un impôt qui n'admet aucune des considérations de condition, de nature ou de position du sol auxquelles est irrévocablement astreinte la richesse ou la pauvreté d'un pays, ne peut pas être considéré comme une convention choisie et arrêtée entre des hommes libres ; c'est le fait de l'esclavage imposé par les conquérants sur leurs serfs ; c'est une contribution tout à fait identique aux exactions des derniers conquérants mahométans et des chefs avides des Mahrattes.

La contribution foncière ne peut être réclamée comme un fermage que dans ces parties de l'Inde où les anciens propriétaires ont disparu et où le collecteur de taxes a pris leur place ; *car il est notoire que la terre pendant des siècles a été détenue comme propriété privée par les mêmes familles*, et qu'un grand nombre de ces familles en possèdent encore les titres. Il est encore notoire que des améliorations faites à grands frais par les individus ont, en plusieurs points, élevé la culture et rendu productifs des sols relativement pauvres. Des citernes et des travaux d'irrigation et de drainage, ainsi que tous les accessoires nécessaires aux habitations même des citoyens les plus humbles, ont été établis sous l'exercice de la propriété privée ; et la comparaison de ce

qui a été exécuté sous notre domination en fait de travaux publics, et de ce que les souverains autochthones firent autrefois pour le peuple, ou donnèrent au peuple les moyens de faire pour lui-même, ne serait certes pas à notre avantage.

Eh bien, c'est envers une société d'une structure aussi compliquée que l'est celle-ci qu'on a pu exiger l'application d'un taux uniforme de l'impôt, et violemment accomplir cette exaction au mépris de toutes les manifestations du droit et des encouragements dus à l'industrie, ce thème éloquent des hommes d'état les plus illustres, et qui, bien qu'on l'ait nié, n'a jamais été réfuté. En imposant une taxe sur la culture, on a introduit des valeurs et des droits relatifs, et ce n'est pas en assignant à cette taxe un taux arbitraire, entièrement indépendant des valeurs et des droits ainsi créés, qu'on peut fonder la moindre prétention à la considérer comme identique à la rente du sol.

Il ne peut donc y avoir rien de commun entre la rente et l'impôt foncier. La réfutation de ce sophisme étant acceptée, nous restituons toute sa force à notre proposition antérieure. En comparaison des autres impôts, la contribution foncière est la plus oppressive et par conséquent la moins productive que l'on puisse appliquer. Elle pèse sur le premier anneau de la chaîne des associations à laquelle le commerce donne naissance ; elle l'empêche de se développer, et de pouvoir acquérir la dimension qui ferait qu'à son extrémité elle pourrait supporter facilement une pression dix fois plus forte que celle qui l'étouffe à son origine. Ces effets sont exactement les mêmes en Asie qu'en Europe, quoique le degré d'intensité auquel les peuples en souffrent y diffère en

raison des circonstances économiques où ils sont placés. Le résultat invariable des contributions foncières excessives est que le sol se scinde, pour la culture, en aires fort petites, et que, par conséquent, la mauvaise économie du travail agricole ne lui permet pas de produire de capitaux. L'assiette judicieuse de l'impôt, au contraire, encourage le libre mouvement de toutes les associations commerçantes; lorsque les produits, résultats de leurs efforts combinés, ont atteint la forme sous laquelle ils peuvent être livrés à la consommation, à ce dernier degré, le montant de ce qui peut en être prélevé par le percepteur est certainement le plus grand possible; il est donc sage de ne pas opérer ce prélèvement avant l'époque terminale.

Le champ que présente l'Inde anglaise à l'organisation de l'agriculture intertropicale est si vaste, et les obstacles qui en préviennent aujourd'hui le développement sont si palpables et si oppressifs, que l'intérêt qu'éveille l'étude de ces magnifiques contrées en acquiert une importance considérable. Il serait d'ailleurs aussi fort nécessaire d'ouvrir la voie à l'industrie dans l'Inde; aujourd'hui l'état paralysé et improductif du pays y décourage toute entreprise de ce genre; il n'est pas douteux qu'une réforme gouvernementale seule, grâce à l'introduction du principe de la libre concurrence, ne donne dans l'Inde anglaise une sage impulsion aux affaires industrielles.

Il est évident qu'on ne peut pas prendre au pied de la lettre la règle étroite donnée par Ricardo au sujet de l'effet des taxes sur les matières premières; l'impôt ne saurait invariablement affecter le prix des produits qu'il frappe d'un enchérissement égal à sa

quotité entière ; la difficulté qui se présenterait ainsi serait probablement tournée par des efforts dirigés vers l'association la plus étendue ; on aurait recours aux substances tropicales, au riz, au sucre, aux marchandises, en un mot, dont l'introduction provoquerait l'abaissement de l'objet taxé, du blé par exemple (1) ; car un impôt à l'importation ou à la consommation est toujours plus facile à supporter qu'un impôt à la production. Cette règle absolue fait partie de la théorie erronée de la rente dont j'ai démontré la fausseté dans le second chapitre de cet ouvrage. La somme de l'impôt est sujette à croître ou à décroître aussi bien que la rente, avec la valeur des différentes récoltes qui peuvent être obtenues sur certaines qualités de terre. Si le blé devenait très-cher, il est probable que la diminution qui s'ensuivrait dans la demande du beurre et du fromage enlèverait aux sols marécageux la possibilité d'être cultivés ; l'exploitation de ces terres serait reprise sans aucun doute, et indépendamment de toute influence de la part de l'impôt, si le prix des céréales retombait. Si le bas prix du blé devenait permanent, et qu'on débarrassât notre prospérité commer-

(1) Dès que l'attention des populations européennes sera appelée sur les immenses ressources offertes par les contrées équinoxiales pour ce qui concerne les subsistances à bon marché, il est très-probable que l'abaissement du prix du blé en repoussera la production presque entière dans les vastes plaines de l'Europe orientale et de l'Amérique du Nord, et sur les plateaux tempérés des Andes. J'ai donné quelque part un aperçu de la puissance productive des sols intertropicaux en bananes, racines féculentes (ignames, madères, malangas, etc.), maïs, légumineuses (pois, fèves, haricots, etc.) ; j'ai indiqué aussi les conditions de transport après dessiccation, et le bas prix presque incroyable auquel ces subsistances pourraient être livrées dans nos ports de mer. Il n'est pas douteux que le premier essai couronné de succès, dans ce genre de culture et d'importation, n'amène des résultats fort désirables pour le progrès économique des peuples. E. T.

ciale des obstacles qui l'entravent encore, il y a tout lieu de croire que les bruyères sablonneuses du Surrey et du Hampshire, que ce qui reste de landes dans le Yorkshire, et que même les districts montagneux de l'Irlande s'adapteraient à quelque genre de culture auquel on ne peut les livrer tant que le pays n'est pas dans une condition suffisamment prospère.

Mais, si l'on considère l'action d'une taxe donnée sur les matières premières, il est clair qu'on ne peut l'isoler des autres avantages ou des autres inconvénients qui proviennent de la situation du pays, de l'état de l'intelligence parmi les populations, de la sécurité de la propriété, et de la valeur des récoltes particulières auxquelles la terre est propre; il est clair que cette action est complexe, qu'elle résulte de toutes ces causes, et que ce n'est pas un effet simple dont le calcul n'admette pour éléments que l'impôt d'un côté et le produit taxé de l'autre.

L'impôt est un obstacle placé entre la production et la consommation, et qui cependant, par les efforts de l'intelligence, peut être abaissé jusque dans de certaines limites.

J'ai donné un exemple de l'efficacité de l'association pour réduire les effets désastreux d'une taxe oppressive sur les produits.

La raison qui détermine les citoyens à s'associer dans le but de rejeter le fardeau de l'impôt sur le capital, qui devient d'autant plus apte à le supporter que sa somme disponible accumulée est plus considérable dans le pays, s'applique à toutes les industries et en un mot à quelque genre d'occupation que ce soit, aussi bien qu'à celles qui concernent la terre. Tout impôt établi sur un genre de production qui demande une avance de capital donne

invariablement naissance à des établissements ou à des associations considérables, qui viennent parer à la pression ainsi exercée. L'impôt sur le malt provoque l'agrandissement des brasseries, qui ne peuvent d'ailleurs bénéficier du crédit que leur accorde le gouvernement pour l'acquit des droits que si l'extension de leurs affaires est suffisante. Les raffineries de sucre, les distilleries et toutes les industries qui exigent l'avance des droits, ne réussissent que lorsqu'il est possible d'appliquer de grands capitaux à leur mise en œuvre. Mais la possession d'un large capital fait plus que compenser les inconvénients de l'avance des droits, comme le prouve le succès des raffineries et des distilleries anglaises (1).

L'établissement d'un impôt sur les choses qui tiennent à l'exploitation rurale occasionne de la part du producteur une avance qui absorbe son capital et le rend souvent incapable d'entreprendre la culture du sol ; si l'impôt est prélevé à un degré subséquent de la production (par exemple, lorsque le produit est arrivé entre les mains du marchand ou du négociant expéditeur), il est moins pesant que ne l'est une contribution foncière, parce qu'il incombe à deux séries du travail au lieu d'une, et que l'époque de l'avance qui l'occasionne se trouve reculée. Il en est ainsi des impôts sur le malt et

(1) Nous avons remarqué en France que toutes les petites fabriques de sucre indigène qui s'étaient établies sous l'empire de droits peu élevés ont successivement disparu avec l'élévation progressive de l'impôt. Les grandes fabriques seules ont résisté. Les industriels même qui possédaient plusieurs usines ont été contraints de les centraliser. Aujourd'hui la fabrication du sucre indigène, pour être profitable, doit s'exercer au moins dans chaque usine sur huit à dix mille tonnes de betteraves par année, rendant à peu près 500,000 kil. de sucre, soit environ 4 à 5,000 kilogr. par 24 heures. E. T.

sur les spiritueux. Le produit des droits sur le malt en Angleterre se monte environ annuellement à 5,000,000 l. st. (1); sur les spiritueux, l'impôt produit environ 2,500,000 l. st. (2) : il serait manifestement impraticable de faire peser directement une taxe aussi onéreuse sur l'orge ou sur d'autres céréales à l'issue de la moisson; si l'on essayait de le faire, on élèverait très-sensiblement le prix de la bière et des spiritueux, et on mettrait obstacle à la culture de l'orge en Angleterre, sinon complétement, au moins en grande partie (3). Les taxes actuelles sur les houblons en empêchent la production en Angleterre autrement qu'à la condition d'un droit protecteur, et l'entraveraient même avec ce secours si l'État n'accordait point de crédit pour la rentrée du droit d'excise imposé (4).

(1) 125,000,000 fr. — (2) 62,500,000 fr.

(3) En supposant, bien entendu, que les lois d'accise continueraient d'interdire la fabrication de la bière et des alcools avec d'autres principes sucrés que ceux que fournissent les céréales, et que les boissons étrangères seraient taxées très-haut à l'importation. Autrement, le second effet seulement, l'empêchement de la culture de l'orge, se manifesterait. E. T.

(4) Le cultivateur de houblon obtient, en Angleterre, que le payement du droit soit différé, sur le dépôt, qu'il donne en garantie, des échalas ou perches de 5 à 6 mètres de hauteur, qui servent de tuteurs à la plante, et qui absorbent la majeure partie du capital d'exploitation de cette culture. Comme le houblon se récolte vers le mois de septembre, que les perches ne sont replacées sur le terrain qu'au mois de mai, et que ces perches doivent d'ailleurs être de très-bon bois (de châtaignier le plus souvent) et conservées en bon état, elles peuvent, pendant sept mois de l'année, fournir une consignation suffisante pour représenter le montant des droits. Il est assez remarquable que l'amélioration introduite en Lorraine par M. Matthieu de Dombasle, et qui consiste à remplacer les perches des houblonnières par des séries de fils de fer, n'a pas été adoptée en Angleterre, à cause de cette habitude de consignation périodique. En France, où la culture du houblon est libre, nul obstacle n'a prévenu ce progrès. E. T.

Les droits à l'exportation, tels que ceux que l'on perçoit dans presque toutes nos colonies sur les produits intertropicaux, causent sans doute de moins mauvais résultats que ceux dont je viens de parler, et comme l'indique la situation de nos Antilles et de nos autres colonies, ils sont plus faciles à supporter qu'une contribution foncière.

Un droit d'exportation laissant toute liberté à la culture n'aurait pas, même s'il était tarifé très-haut, l'effet nuisible que la contribution foncière d'un pence et demi (1) par livre de coton a dans l'Inde sur la culture de ce textile. Le droit d'exportation perçu dans l'Inde sur le sucre semble beaucoup moins onéreux que l'impôt foncier qui y limite aussi l'extension de la production du sucre ; mais le droit établi à l'importation du sucre en Angleterre, bien qu'il se monte à un pence et demi par livre en nombres ronds (2), fait encore moins de tort au commerce que le droit d'exportation prélevé au port indien. Le droit de deux pence par livre (3), qui fut longtemps imposé sur le coton à l'entrée en Angleterre, n'arrêtait pas la culture du coton dans les États-Unis, tandis que l'abolition de ce droit d'importation en faveur de nos colonies n'a rien fait pour l'émancipation du producteur de coton dans l'Inde. Dans ces circonstances (4) l'abolition de ce droit a été purement un sacrifice de revenu. Si le montant en avait été appliqué à rédimer quelques-unes des exactions répressives

(1) 0,35 c. par kilogramme de coton en laine.

(2) 35 fr. par cent kilogr.

(3) 47 fr. par cent kilogr.

(4) Abstraction faite du bénéfice général produit par l'abaissement du prix du coton en laine en Angleterre. E. T.

que nous faisons subir à ces contrées, il s'y serait effectué un changement considérable, une amélioration du caractère le plus avantageux.

La suppression des droits sur la bière et le maintien de l'impôt sur le malt ont été doublement préjudiciables à la chose publique; le droit sur le malt, d'abord, agit sur un degré moins élevé de la production que la taxe sur la bière, et devient par conséquent plus onéreux. Il est clair ensuite que libérer la bière en grevant le malt, a pour effet certain d'encourager à brasser frauduleusement toute autre matière saccharine que le malt (1). Le système de crédit dont les grandes brasseries jouissent près de l'administration leur permet de ne payer guère l'impôt actuel sur le malt avant que la bière soit consommée, et cela lève la difficulté à l'égard des avances de capitaux. Mais la mise en œuvre de ce système explique pourquoi le nombre des petites brasseries diminue, tandis qu'on pensait que le changement d'assiette de l'impôt en favoriserait la multiplication. La nécessité à laquelle est soumis le petit brasseur de payer le droit d'avance est suffisante pour que, sans qu'il ait même à supporter de concurrence, il se trouve expulsé du marché.

Mais, si la taxe à l'exportation vaut mieux que l'impôt foncier, parce qu'elle se rapproche des droits à la con-

(1) Je me rappelle avoir observé à Londres que le brasseur ne laissait à personne, de peur d'être dénoncé par ses agents, le soin de cette fraude. Il remplissait des vessies de mélasse de sucre de canne, et à chacune de ses fréquentes tournées dans l'usine, il emportait sous ses vêtements une ou deux de ces vessies, qu'il vidait dans sa cuve-matière, ce qui lui épargnait environ 3 kilogr. de malt par kilogr. de mélasse ajoutée. La surveillance de l'administration est d'ailleurs fort rigoureuse à cet égard. E. T.

sommation, tandis que l'impôt foncier n'est autre chose qu'une taxe sur la production, il s'ensuit que les droits de douane prélevés sur les marchandises importées dans un pays pour sa consommation peuvent comporter un tarif plus élevé qu'aucun autre genre d'imposition sans trop nuire à la communauté. L'expérience universelle montre que cela est vrai. Tous les pays frappent de droits considérables les substances tirées des pays intertropicaux, où nous avons vu cependant que les contributions foncières sont accablantes pour la production. Les droits de douane perçus dans les ports anglais se montent annuellement à 20,000,000 l. st. (1), ce qui équivaut en nombres ronds à un tiers de la valeur de toutes les marchandises importées. Le tarif appliqué aux différents articles est très-variable; dans le cas du tabac, il se monte à plus de 600 pour 100, et dans celui du sucre, à 150 pour 100 de la valeur primitive du produit. Toutes les matières premières pour les manufactures sont admises nominalement en franchise, et le tarif courant sur les marchandises fabriquées est de 20 pour 100 *ad valorem;* mais, d'après ce que j'ai dit plus haut, on peut voir quel est le désavantage pratique où se trouvent placés les produits des contrées entravées par l'impôt foncier lorsqu'on les amène sur un marché franc.

L'avantage que les droits de douane ont sur les autres modes d'impôt vient de ce qu'ils incombent à l'issue des séries d'associations industrielles qui composent la puissance productive d'une nation. Lorsque le producteur a reçu le concours de l'entrepreneur de transport et du négociant expéditeur, que ce dernier s'est aidé de

(1) 500,000,000 fr.

la coopération de l'armateur, du négociant importateur et du courtier, sans qu'aucun empêchement ne soit intervenu pour entraver leurs efforts jusqu'à ce que les marchandises soient parvenues à la consommation, non-seulement il y a toute probabilité que chaque individu aura été largement rémunéré de sa part dans le travail, mais encore que l'union des capitaux et des efforts de toute nature aura autant contribué à encourager la production que les restrictions antérieures auraient arrêté le courant de l'industrie (1). Les avantages que présente

(1) On doit bien comprendre que ces avantages ne se manifestent qu'autant que les droits de douane n'atteignent que des produits directement livrables à la consommation, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus aucune transformation à subir avant d'arriver aux mains du consommateur. Autrement, les tarifs douaniers entravent considérablement l'industrie, en forçant le manufacturier à augmenter son fonds de roulement de la quotité entière du droit. Pour que l'impôt à l'importation n'eût pas d'inconvénients, il faudrait donc qu'il n'atteignît immédiatement que les produits terminés ; que toutes les marchandises premières ou en cours d'exécution (le coton en laine, par exemple, et le coton filé ou la toile pour impression), si elles étaient frappées d'un percentage fiscal, pussent ne l'acquitter qu'au moment de leur sortie des manufactures et de leur vente à la consommation. Ces raisons me portent à croire que l'impôt douanier ne présente pas suffisamment le caractère d'un impôt à la consommation ; d'autant plus que la perception en apporte au commerce, à l'industrie, à la circulation, des obstacles fort nuisibles, et que le coût de cette perception et de la surveillance qu'elle exige est très-élevé. En effet, les douanes ont rapporté en France en 1850, y compris les droits de navigation et ceux de la perception de la taxe des sels dans le rayon de l'administration, 153,924,000 fr. ; elles ont coûté 23,844,300 fr., c'est-à-dire, en nombre rond, 17 p. 100 du produit, tandis que le foncier n'a coûté que moins de 4 p. 100 (16,691,330 fr. sur 432,895,000 fr.). S'il était possible d'arriver à quelque chose d'analogue à l'idée simple de Vauban, et de substituer à nos innombrables taxes un impôt unique, non pas sur le foncier, mais sur la consommation, il est probable qu'on obtiendrait ainsi le meilleur résultat possible. En effet, chaque citoyen se trouvant taxé en proportion de sa consommation effective, nul impôt ne saurait être plus juste et n'encouragerait mieux l'épargne et le travail. En dégrevant entièrement la production et la circulation de tout obstacle direct, on ne les atteindrait qu'à leur but ultime,

l'impôt douanier sont de beaucoup augmentés encore par le système d'entrepôts, qui permet aux marchandises d'être emmagasinées sans payer les droits, qu'on n'acquitte que lorsqu'elles sont enlevées pour la consommation.

De cette manière, l'impôt n'est payé réellement que lors de la vente à la consommation, c'est-à-dire à l'époque où l'on a atteint le dernier degré de la production, temps le plus convenable pour l'acquit d'une taxe. Depuis qu'on a adopté le système des acquits à caution, le commerce de la Grande-Bretagne a fait des pas gigantesques qui ont mis notre seul revenu de douanes au-dessus des revenus entiers des plus grands États de l'Europe.

Mais, quoique les taxes établies le plus près possible de la consommation soient beaucoup plus facilement supportées que si elles frappaient suivant la même proportion tout autre degré de la production, il importe de remarquer qu'au point de vue financier, les tarifs des droits de douane ou d'importation donnent lieu à des

à la vente du produit parfait sur le lieu même de la consommation ou de l'exportation. Il n'est pas douteux qu'un très-faible percentage produirait un chiffre considérable de revenu. Le plus grand inconvénient d'un tel système serait d'exiger l'exercice d'une surveillance pour ainsi dire vexatoire sur la consommation; mais il me semble qu'on peut trouver des moyens pratiques d'éviter cet inconvénient. En astreignant, par exemple, tout marchand public à tenir son livre de ventes à la disposition de l'administration, qui le viserait une fois par semaine ou par mois, et percevrait le quantième déterminé; tout marchand alors porterait sur sa facture, outre le prix de vente, le quantum de la taxe, dont il pourrait en tous cas exiger le payement au comptant, même dans les ventes à crédit. Le taux de l'impôt étant *ad valorem,* n'aurait point besoin d'être multiple. Il est vrai que la taxe n'atteindrait point le produit consommé hors du commerce; mais n'est-il pas juste que le producteur au moins puisse consommer sans payer de droits le fruit de son travail? Il y aurait des fraudes, sans doute, mais nos taxes actuelles n'en comportent-elles pas de nombreuses? Je crois que la question de l'impôt mériterait d'être étudiée à ce point de vue. E. T.

considérations importantes. Non-seulement les droits exorbitants découragent la consommation et diminuent ainsi directement le revenu, mais, en encourageant la contrebande, ils tendent à démoraliser la communauté. L'extension à laquelle la contrebande est encore pratiquée, nonobstant les réductions qu'ont subies nos tarifs, est d'autant plus déplorable, que nous voyons que cette propension est encouragée par le taux extravagant des droits perçus sur certaines marchandises, le tabac, le thé et les spiritueux, par exemple, tous articles qui ajouteraient largement aux revenus de l'État si le tarif qu'ils supportent était abaissé. Les circonstances sous lesquelles on fraude le revenu, par le séchage du tabac brut, qu'ensuite on humidifie de nouveau avant de le travailler pour la consommation, ont été bien exposées par un négociant de la cité de Londres, ami du bien public. L'auteur nous apprend qu'en Amérique on extrait la nervure de la feuille du tabac, qui, sans cette opération, ne pourrait pas être aussi bien séchée que lorsqu'elle la subit. Le remède indiqué pour parer à la perte qu'en éprouve le trésor serait de réduire le droit sur le tabac entier, qui ne peut pas être séché au même point que celui qui a été séparé de sa nervure, et de laisser le droit actuel de 600 pour 100 sur ce dernier (1). Les droits excessifs

(1) Ce moyen me semble antiéconomique; effectivement, la nervure du tabac est une matière inutile; dans la fabrication, on brûle les côtes ou on les jette; pourquoi donc alors forcer l'importateur à payer le transport d'un résidu presque sans valeur? Il serait infiniment plus simple de taxer le tabac à raison de tant par kilogramme de matière sèche; il suffirait alors de prendre un échantillon moyen de la marchandise, de le dessécher à l'étuve à 100° pendant 3 à 4 heures, et de constater la perte de poids. Le système tout récemment adopté en France (à propos de la loi sur les sucres), de taxer les matières premières en proportion seulement de la substance utile qu'elles con-

qu'on perçoit aujourd'hui sur les spiritueux étrangers sont pour le moins une absurdité financière dans un pays qui, pour ses approvisionnements de grains, dépend des marchés étrangers. Puisque le grain consommé dans la fabrication des spiritueux est maintenant remplacé par l'importation, il n'y a pas de bonnes raisons (1) pour qu'on ne laisse pas entrer les spiritueux étrangers à un droit qui permît l'accroissement du revenu. Ici j'établirai immédiatement que les droits différentiels imposés dans le but de protéger ou de favoriser quelque branche de l'industrie nationale sont nuisibles; et le lecteur me pardonnera si j'insiste sur ce point, qui a été tant discuté ces dernières années.

Les droits qu'on appelle *protecteurs* sont établis dans tous les pays dans le but de rendre les articles protégés plus chers sur le marché national qu'ils ne le seraient naturellement si le commerce était libre. Le prétexte de cette mesure se déduit naturellement (2) des vues des

tiennent, est certainement la meilleure méthode de prélever le droit. Je sais d'avance que nombre de personnes me répondront qu'on empêcherait ainsi le transport de beaucoup de matières qui donnent du fret à un navire. C'est là la raison pour laquelle nos tarifs s'opposent à l'introduction des extractifs de bois de teinture, qui livreraient la matière utile à cinq ou six fois meilleur marché que ne le sont les bois bruts; mais on ne saurait rien répondre à ces erreurs bizarres qui naissent du plus absurde des sophismes, la prétendue protection du travail national. Faire en sorte que le plus grand effort possible réponde à la moindre satisfaction, voilà où aboutissent ces hérésies. En vérité, je ne serais pas surpris qu'on trouvât rationnel que pour donner du fret à nos navires il fût accordé une prime à l'importation de l'eau de l'Orénoque par navires français. E. T.

(1) Sauf la protection du travail national, que l'auteur va discuter. E. T.

(2) Encore bien qu'ils ne voulussent point donner à leurs théories de semblables corollaires, qu'ils ne les déclinassent même, comme l'a fait Ricardo. Mais on ne peut empêcher que d'un principe faux il soit tiré des conséquences erronées et dangereuses, et que ces conséquences

économistes, qui déclarent que les frais de production fixent la valeur des choses, et qu'une taxe imposée sur un produit brut en élève le prix du montant entier de l'impôt spécial. J'ai essayé, sous l'autorité de plusieurs économistes du continent, d'indiquer un autre étalon de la valeur, suivant lequel la valeur des choses est principalement mesurée par la puissance dont jouit le consommateur de se livrer à la satisfaction qu'il s'en procure. Sur cette base, j'ai construit l'échelle de la valeur que j'ai exposée dans ce premier chapitre, et d'après laquelle il faut, pour que les articles de luxe soient recherchés, que d'abord les objets de première nécessité soient à bon marché; l'abaissement du prix de chaque chose amenant, comme résultat inévitable, la demande de quelque autre chose, l'enchérissement ou la rareté de l'un quelconque des anneaux de cette chaîne enlevant immédiatement de la valeur à ceux qui le suivent. Nous avons vu aussi qu'une taxe n'élève pas invariablement les prix jusqu'à concurrence de sa somme entière.

Maintenant, quel que soit le résultat qui puisse être obtenu par l'établissemeut d'un droit dont le but ouvert est d'élever le prix de l'article sur lequel on l'impose, il ne peut s'ensuivre aucun accroissement de la demande pour le travail ou pour le capital. Lorsque le sucre, le sel, le pain, et même les spiritueux, le vin ou le tabac sont renchéris par un droit levé expressément à ce propos, l'effet désastreux en est immédiatement ressenti, d'abord parce que la consommation de l'article enchéri diminue, et que, par conséquent, il s'ensuit un

ne soient défendues au moins par ceux dont toute la foi réside dans leurs intérêts, et qui diraient volontiers, poussés dans leurs derniers retranchements : *Credo, quia absurdum!* E. T.

abaissement de la demande des transports maritimes, de l'activité mercantile, du magasinage et de toutes les autres occupations qui s'y relient ; ensuite (et ces deux effets se produisent toujours simultanément) parce que d'autres objets de consommation seront moins recherchés qu'auparavant, et que la viande, les produits du jardinage et de la laiterie, etc., perdront de la valeur à proportion du fonds enlevé pour payer le supplément du prix des articles enchéris par la protection. Il n'est, par conséquent, possible en aucune manière d'élever le prix d'un objet de consommation quelconque sans immédiatement enlever de sa valeur à quelque autre chose utile. La perte qu'amène ce trouble économique est d'autant plus cruellement ressentie, que les productions d'un pays appartiennent à celles dont le rang est le plus élevé dans l'échelle de la consommation (1). Il résulte de cette règle, comme simple corollaire, qu'un pays manufacturier est celui qui perd le plus lorsqu'il trouble, au moyen de droits différentiels, le cours naturel de la valeur d'un produit quelconque propre à une demande considérable, que ce soit un article de subsistance ou une matière première. Mais l'application de ce principe ne se borne pas à l'influence que les approvisionnements de produits bruts et que ceux de marchandises fabriquées exercent réciproquement les uns sur les autres. Non-seulement de grands approvisionnements de blé étranger, de sucre et d'autres objets ali-

(1) Quels doivent en effet en être les résultats dans un pays dont la principale industrie est la création des objets chers et d'un goût élevé? Les agitations continuelles auxquelles les grandes cités de Paris et de Lyon sont en proie ne sont qu'un trop palpable exemple des ferments de destruction qu'engendre notre système économique en France.

E. T.

mentaires accroîtraient les profits du manufacturier, tandis qu'ils étendraient son marché, et augmenteraient la demande du travail, en stimulant la marine, les chemins de fer, l'exploitation des mines et diverses autres occupations ; mais, comme je l'ai montré dans le second chapitre, le taux des rentes s'accroîtrait par suite de la tendance qui s'ensuivrait à des applications perfecfectionnées de la terre, telles que l'élevage du bétail, les récoltes de laiterie, de jardinage et les constructions. Comme je l'ai montré plusieurs fois déjà, les intérêts des propriétaires, ceux des manufacturiers et des ouvriers se tiennent par la main, et de faux raisonnements économiques peuvent seuls faire supposer qu'il existe un un conflit entre eux.

Les marchandises fabriquées réagissent les unes sur les autres, de la même manière que j'ai montré que le faisaient les produits bruts et les marchandises ouvrées. Il y a dans la fabrication une échelle suivant laquelle tout article doit de la valeur ou en attribue à chacun des produits qui réussit. Le bon marché des tissus de coton et de laine accroît la demande des batistes et des soieries. Le bas prix du fer stimule le luxe des constructions et des voyages. Les métiers à bobiner ont étendu l'usage de la broderie. Nos écoles de dessin s'élevèrent à la suite de l'abaissement des prix de l'impression sur calicot et de la fabrication des dentelles. Lorsque nos financiers examineront maturément et sincèrement la connexion indissoluble qui existe entre tous les produits de l'industrie, j'ose prédire qu'ils trouveront une difficulté insurmontable à choisir l'anneau particulier de la chaîne sur lequel l'accroissement des droits peut véritablement tenir la promesse d'une protection.

On tente en ce moment d'établir des droits différentiels sur le sucre obtenu par le travail esclave, et pour y parvenir on invoque le suffrage des peuples en témoignage du bas prix du travail des esclaves comparativement à celui des hommes libres. Ne perdons pas de vue ici la distinction que j'ai établie entre la force musculaire et la puissance intellectuelle dans le premier chapitre de ce livre, et que j'ai souvent appliquée depuis. Si la puissance intellectuelle est réellement supérieure à la force musculaire, et il est facile de le prouver rien que par l'invention des machines, nous ne devons pas oublier que l'esprit ne peut être livré à l'esclavage sans être dégradé. Si la charrue l'a emporté réellement sur la bêche, la poudre sur la lance, la boussole sur la navigation le long des côtes, la vapeur et les voiles sur les bancs des galères, le télégraphe électrique sur le facteur de la poste, ce serait évidemment une folie que de revenir sur nos pas dans la carrière qui nous est si franchement ouverte. Si le travail des champs dans nos colonies était assisté, comme il devrait l'être, par des machines, non-seulement les propriétaires pourraient accorder des salaires élevés, mais encore il n'y aurait pas défaut de travailleurs. Que la charrue remplace la houe ; que la plantation de la canne soit disposée de telle façon qu'elle n'ait pas à être renouvelée de longues années ; que les appareils à vapeur, les puissants extracteurs de jus, et les chaudières à cuire dans le vide, soient partout substitués aux antiques moulins et aux batteries imparfaites, et nous ne trouverons plus que les anciens esclaves rebutent au travail, ni que les propriétaires des Antilles aient besoin de secours. Si l'on avait appliqué à la construction des machines les

mêmes sommes qui ont été consacrées à l'importation des *coolies*, les rendements se seraient traduits en profits, au lieu de pertes, à la fois en existences humaines et en argent (1).

Que si l'on écoutait les prétentions des Indes occidentales à être exemptées de l'effort commun de la concurrence, celles des Indes orientales seraient bien plus fortes. Celles-ci contribuent au moins au revenu public par l'impôt foncier ; et naturellement pour rendre les positions semblables, si l'on cherchait à égaliser entre elles la protection, faudrait-il étendre l'impôt foncier aux Indes occidentales. Je crois pourtant que les raisons qu'il y a de préférer toute autre espèce d'impôt à l'impôt foncier exempteront à la fois les deux Indes d'une semblable affliction. Nos Antilles amélioreraient matériellement leur position actuelle si elles abolissaient leur tarif d'exportation, et ne faisaient reposer le revenu local que sur le droit d'importation seulement, qui alors s'accroîtrait considérablement. Le pro-

(1) On ne saurait trop rendre justice à la vérité des assertions de l'auteur en ce qui concerne les pays à esclaves. A Cuba, la location d'un esclave agriculteur coûte au minimum 15 dollars par mois, la nourriture, le logement, et deux jours à son compte. A la Martinique, le salaire d'un noir libre est de 1 fr. 50 c. par jour au maximum, plus le logement et un jardin, mais on ne le nourrit pas; la différence est de près de 1 fr. 50 c. par jour pour l'emploi du noir libre. Si les bonnes méthodes de fabrication étaient introduites dans nos colonies, si le droit commun y était établi, si l'instruction publique relevait l'ancien esclave, si l'émigration européenne sagement réglée lui offrait de bons exemples et lui apprenait les profits du travail et de l'épargne, si la culture intelligente était substituée au travail dégradant des ateliers nègres, il n'y a pas de doute que la richesse et la prospérité viendraient y remplacer les maux et la misère que l'abrutissement et l'ignorance y ont fait naître. Je parle avec l'expérience que j'ai acquise moi-même aux Antilles. E. T.

priétaire absent qui maintenant se trouve imposé par le droit levé sur la marchandise exportée, en acquit de sa rente, pourrait contribuer pour sa part au revenu local au moyen d'une taxe paroissiale analogue à l'impôt foncier.

A l'égard de l'empire anglo-indien, il n'y a pas de doute que toutes les parties intéressées gagneraient énormement au transport du département financier de la compagnie des Indes orientales au gouvernement, presque en quelques termes que la compagnie jugeât convenable de le proposer. Aucune espèce d'indemnité ne pourrait suffire à combler la perte immense que subit maintenant ce pays sous la pression du système indien de revenu public ; il est basé non-seulement sur l'enchérissement de la valeur de toutes les nécessités de la vie et de toutes les matières premières pour les manufactures, mais il s'empare du capital qui multiplie la puissance des ouvriers lorsqu'il est employé en outils et en machines, et il le convertit en l'appliquant à la solde des collecteurs et d'autres fonctionnaires, il le transforme en des moyens d'oppression les plus destructifs de l'industrie. Si ces mêmes fonctionnaires, au lieu de pourvoir à la rapacité d'un trésor affamé, étaient des ingénieurs, des directeurs de compagnies, des capitaines de ports, des employés aux chemins de fer et à la navigation, des officiers de douane dans les ports innombrables qui pourraient être ouverts dans l'Inde, nous pourrions bientôt connaître la valeur des ressources imposantes de ces magnifiques pays. Non-seulement les contributions indirectes perçues de cette manière excéderaient bientôt de beaucoup l'impôt extorqué aujourd'hui aux *Ryots*, mais il se payerait une somme bien plus grande.

qui n'imposerait aucune restriction au commerce, et reposerait plus légèrement sur des profits considérablement accrus. D'un autre côté, un pays qui prospérerait par ces voies deviendrait un marché inestimable pour nos manufacturiers, et il nous paraîtrait bientôt évident que le marché du travail dans la Grande-Bretagne n'a pas été trop surchargé. Pour fournir aux demandes de 200 millions de nos compatriotes riches et intelligents dans l'Est, il faudrait des ressources qui surpassassent tellement celles de la Grande-Bretagne, que, sans de grands approvisionnements de matière première, elle ne pourrait point y parvenir. Si l'impôt foncier était aboli dans l'Inde, ces approvisionnements se formeraient rapidement, et l'amélioration du revenu s'accroîtrait encore par l'augmentation du rendement de la terre. L'importance primordiale de ce sujet pour l'industrie anglaise me fera excuser d'y avoir si longtemps insisté ; car, tant que les choses resteront en l'état, l'Inde, à l'égard de notre industrie, ne surpassera guère les moins favorisés des États continentaux, et ne sera, par conséquent, qu'un pauvre client pour nos marchés.

Je ne puis pas laisser le sujet des taxes coloniales sans indiquer spécialement les effets désastreux des lois de navigations sur les intérêts coloniaux (1). L'emploi

(1) Un des principaux armateurs et constructeurs de Liverpool, M. Lindsay, a publié tout récemment une lettre dans *le Times* à propos de la discussion, à la chambre haute, de la pétition des habitants de Liverpool, demandant l'abrogation de la loi de rappel de l'acte de navigation. Le signataire déclare que, quoiqu'il ait été des plus opposés à ce rappel, maintenant que l'acte de navigation est aboli, il n'a aucun désir de le voir revivre ; que les enfants du créateur du monopole et les créateurs eux-mêmes reconnaîtront qu'il est de leur plus précieux intérêt de travailler à le détruire, et que maintenant que le gouverne-

le plus utile du capital que les habitants des colonies possèdent est, en raison de leur climat, de l'appliquer au commerce avec des terres situées dans la zone tem-

ment a fait le premier pas dans cette voie, il faut qu'il y persévère, et qu'il accorde une véritable et complète liberté en cessant de protéger le cabotage. M. Lindsay, d'accord avec M. Dumbar, son ami, armateur comme lui, reconnaît que la liberté de navigation a produit de bons résultats en améliorant la construction et le tonnage des navires, et qu'il n'y a pas à discuter la question de savoir si le cabotage anglais vaut une heure de protection dès qu'on peut gagner ou seulement avoir l'espoir de gagner quelque chose des pays étrangers en le laissant libre pour tous. Enfin, il compare les résultats de la liberté avec ceux que la protection a réalisés en Hollande, où non-seulement le consommateur paye le fret double, mais où encore l'armateur gagne 25 p. 100 de moins avec ce fret double, en raison des chômages forcés.

M. Lindsay a construit en une seule année, pour son compte, 15 bâtiments de première classe depuis le rappel. M. Duncun de Dumbar, qui croyait ne pas pouvoir vivre sans l'acte de navigation, et qui possédait alors une marine de 15,000 tonneaux, a élevé depuis l'importance de ses navires au double, à 30,000 tonneaux. Enfin M. Wigram, qui avait dit hautement qu'il s'expatrierait si l'acte de navigation était rappelé, a aussi depuis augmenté ses affaires et ajouté un second chantier de construction à celui qu'il exploitait.

L'avis de MM. Lindsay et Dumbar, autrefois protectionnistes, en ce sens qu'ils étaient les antagonistes ardents, il y a peu de mois, du rappel de l'acte de navigation, m'a paru d'une trop haute importance pour que je ne le résumasse pas ici.

En France, le même mouvement s'opère; et dans la dernière discussion de l'Assemblée au sujet des tarifs douaniers, 199 membres sur 627, c'est-à-dire 31 voix sur 100, ont voté pour la prise en considération de la proposition radicale de M. de Sainte-Beuve (radicale s'entend en comparaison de ce qui existe). Il y a à peine quatre ans, si une semblable proposition s'était présentée à la chambre des députés, elle n'aurait sans doute même pas rencontré le nombre d'adhésions suffisant pour que la discussion s'ouvrît. Dans cette mémorable occasion, nous avons eu, en faveur de la liberté, les déclarations publiques de quelques-uns des industriels les plus grands et les plus protégés de France: MM. Léon Dolfus, de Mulhausen, Édouard Henriot, de Reims, etc., qui ont le plus argué de leur conformité d'opinions avec leurs confrères et avec les chambres de commerce locales.

Il est clair qu'enfin la vérité commence à pénétrer dans les esprits, et que nous pouvons bientôt espérer en voir le triomphe. E. T.

pérée. Pour les Antilles, le commerce américain est de la plus haute importance; mais, par des raisons semblables, presque tout les États de l'Europe seraient heureux de faire des échanges avec ces îles. Le commerce des Antilles avec l'Amériqne ne peut être favorable qu'à la condition que les Américains prendrout du sucre, du café et d'autres produits tropicaux, en échange des farines, des meubles et des provisions qu'ils y apportent; mais l'adjonction du commerce de la Baltique et de la Méditerranée leur apporterait sur ce marché une concurrence de l'espèce la plus désirable, et le sucre et le café pourraient alors être vendus en aussi grande quantité qu'on le voudrait, et au moins en proportion des produits qu'on y pourrait vendre en échange. Il y a maintenant des entraves au commerce direct que la plupart des nations continentales désirent vivement établir avec les pays intertropicaux. La première provient du bon marché général de toutes les marchandises fabriquées en Angleterre et de tous les produits bruts en Amérique. Il est donc naturel que les Antilles préfèrent respectivement ces marchés pour acheter leurs approvisionnements de toutes sortes, leurs outils et leurs vêtements. D'un autre côté, Java, les îles Philippines et le Brésil produisent le sucre et le café à meilleur compte que les Antilles anglaises ; de là encore les Belges, les Prussiens, les Italiens et les Autrichiens préfèrent acheter le sucre de l'Amérique du Sud et de l'archipel Indien.

Les lois de navigation augmentent les difficultés qui proviennent de ces circonstances, en élevant les frets et en rendant improfitable nombre de relâches qui autrement auraient fourni à la fois les vendeurs et les acheteurs. Ni les provisions ni le sucre ne peuvent supporter

des frais additionnels aux charges de débarquement ou de réembarquement à Londres, Liverpool ou Glascow, et comme ces charges deviennent proportionnellement plus lourdes à mesure qu'un article baisse de prix, elles forment déjà un droit différentiel contre les produits de nos colonies sur les marchés européens. Tout ce qui tend à accroître ces charges est destructif pour le commerce sans présenter un seul caractère de compensation.

J'ai déjà démontré que les droits sur les produits bruts n'en augmentent pas nécessairement le prix du montant entier du droit y afférent. Il y a de toutes parts une tendance à chercher les moyens d'échapper à la compression ; mais à quelque degré que les droits élevés d'importation affectent les prix, ils augmentent naturellement le prix de toutes les marchandises nationales qui concourent sur le marché avec celles qui proviennent de l'importation. Si l'on fabrique du sucre de betterave dans un pays qui importe du sucre colonial moyennant un certain droit, les deux sucres se vendront le même prix, bien que le premier ne soit pas grevé. Aussi, lorsque les importations de blé étranger s'effectuent, le prix du blé national est le même que celui du blé importé, droits payés. Ce prix cependant n'est pas nécessairement fixé par le prix du blé importé sur le marché étranger. Il est tout aussi souvent réglé par le prix du blé national sur le marché d'importation ; et puisque, sans les importations, le prix aurait été plus haut qu'après qu'elles ont été opérées (nonobstant le droit imposé sur le blé importé), le prix général, lorsque la quantité exigée n'est pas considérable, aura pour régulateur celui auquel on offre la plus grande masse, en présence sur le marché.

Dans quelques cas de ce genre, le détenteur de blé étranger qui n'a pas calculé les effets de son importation sur le marché général, est soumis à un profit beaucoup moins considérable que celui qu'il espérait, et quelquefois même à une perte sèche. Le producteur de matières premières cependant peut quelquefois diminuer le taux de ses profits d'une manière extraordinaire. Il y a des contrées même en Europe, pour ne rien dire de l'Amérique, qui ne sont que fort peu cultivées. En Hongrie, en Pologne, et dans les provinces turques du Danube, la plus petite rémunération concevable, qui vient à être considérée comme certaine, suffit pour faire appliquer la charrue à des centaines de milles carrés de bonnes terres, vagues jusqu'alors; et lorsque l'impôt foncier n'empêche pas le capital de s'accumuler sous les formes de routes, de moyens d'expédition et de cheptel, chaque obstacle à vaincre stimule des efforts nouveaux.

Un pays importateur, en laissant son marché ouvert à la concurrence des contrées avoisinantes, peut tourner à bien la tendance naturelle qu'on a de tirer de nouvelles ressources de la sphère de la production. Il peut obtenir les premières nécessités de la vie, au taux le plus bas possible, des pays qui les produisent sur une échelle manufacturière; il peut en acquitter le prix en utilités plus perfectionnées qu'une population peut seule produire. Si le taux du droit imposé sur les produits importés est bas, il se manifeste, à cause de la rivalité qui s'engage entre les concurrents pour approvisionner de grands marchés, une tendance à rejeter pratiquement la taxe sur le pays exportateur. Cette tendance s'arrête naturellement avec la possibilité de produire constamment à plus bas prix, en soumettant à la culture des espaces de

terre encore plus grands qu'auparavant ; mais à présent, et pour longtemps, il y a de la marge.

On ne peut point obtenir les mêmes résultats comme l'ont affirmé quelques écrivains, par l'effet d'un droit d'exportation au port d'embarquement ; les effets d'une taxe ne se mesurant pas à la somme qu'elle fait recouvrer, mais à la pression comparative qu'elle exerce sur différentes parties de l'association industrielle. Il s'ensuit que les éléments plus simples et moins oppressifs que présente une taxe d'importation (qui est ordinairement, comme nous l'avons vu, un impôt à la consommation) sont supportés plus aisément que les droits d'exportation, et peuvent, par conséquent, être plus facilement absorbés par la concurrence. C'est seulement d'après ce principe qu'un pays peut rejeter une partie de ses impôts sur les autres ; mais le taux de la taxe ainsi éliminée doit être fort modéré.

Je crois avoir maintenant suffisamment prouvé que nulle taxe ne presse directement, en raison de son montant, sur celui qui la paye, mais qu'elle tend à causer plus ou moins de dommages, suivant qu'elle restreint la production ou qu'elle comprime simplement la consommation. Les notions qui sont généralement reçues à l'égard de l'égalité de l'impôt peuvent être vérifiées à l'aide de cette règle. Rien ne semble plus rationnel qu'un droit de péage (turn-pike), et cependant, en réalité, il n'y a pas de plus grande inégalité dans la pression qu'elle exerce. Le pauvre homme qui transporte sur une bête de somme, ou dans une charrette, le produit de son travail au marché, paye le même droit qu'un homme qui se promène à cheval ou en voiture pour son plaisir. Pour l'un le péage est un débours en avance ; pour

l'autre ce n'est qu'une partie de l'argent qu'il a consacré à une dépense improductive. Dans le pays de Galles, les barrières payantes, qui arrêtaient le transit des produits des montagnes à leurs marchés accoutumés, menacèrent de ruiner la culture de districts entiers, et causèrent les séditions de Rebeccaïtes. De plus, la valeur de chaque champ, le long d'une route, diffère suivant la distance où il se trouve du marché, et la ferme la plus éloignée a la moindre valeur; la récolte de la terre la plus lointaine est soumise aux frais de transport les plus élevés, et cependant elle acquitte un péage égal à celle d'un champ situé près de la barrière et astreint à beaucoup moins de frais de transport. Le même principe s'applique aux dîmes et aux autres taxes perçues sur les produits eux-mêmes ou sur leur valeur estimée au cours du marché. Le grain dîmé dans une paroisse a, en chaque lieu, une valeur différente pour le producteur, quoique l'acheteur les rencontre tous au même prix sur le marché. Il s'ensuit, comme je l'ai démontré en parlant de l'impôt foncier, qu'un taux égal de contributions perçu sur un district entier sera insignifiant à l'égard de la culture de quelques-unes des terres, tandis qu'il arrêtera nécessairement celle de certaines autres.

Les droits d'exercice (excise), parce qu'ils prennent sur la production et haussent le prix des nécessités de la vie, sont une manière fort préjudiciable de pourvoir au revenu public, et on doit s'en débarrasser aussi promptement qu'on le pourra. L'état-major considérable employé au recouvrement de ces impôts, et payé sur son produit, est occupé d'une manière démoralisante. Il n'y a pas un seul des droits d'exercice qui n'agisse indirectement, et d'une manière bien plus funeste à l'industrie,

que cela ne ressort de son action directe. J'ai déjà montré un de ses effets déplorables à l'occasion des droits sur le malt, qui encouragent la vente de la bière brassée avec des matières fraudées. Peut-être ce droit présente-t-il un inconvénient plus sérieux encore, en empêchant d'employer le malt à engraisser les bestiaux (1). Les droits sur le sel, perçus à un taux exorbitant dans un grand nombre de pays, sont hautement préjudiciables à la fois à la santé et à l'industrie des contrées qui lui sont soumises. Aussi l'Inde anglaise, comme la plupart des États continentaux, languit dans la misère qu'occasionne l'impôt du sel (2).

(1) Ceci est une erreur; il n'y aurait point de profit à nourrir les bestiaux avec l'orge maltée, qui a déjà subi une fabrication dispendieuse, et qui a brûlé dans la germination une partie de ses principes nourrissants; il vaut infiniment mieux donner directement l'orge aux bestiaux. E. T.

(2) Il faut noter que les droits d'exercice, ou contributions indirectes, que blâme l'auteur, sont ceux qui grèvent outre mesure des produits non directement consommables. Il n'en serait pas de même de l'impôt unique à la consommation dont j'ai parlé, car le taux pourrait en être très-faible, et il n'atteindrait que les produits terminés. L'exercice sur les vins n'est onéreux que parce qu'il les frappe de toutes sortes de manières, et que c'est un droit multiple et exagéré ; s'il était uniquement perçu chez le marchand, il ne gênerait plus personne que ce marchand lui-même, et il n'y aurait nul inconvénient. D'ailleurs, un journal de ventes tenu fidèlement, et des comptes d'existence exacts, enlèveraient pour le marchand loyal le caractère vexatoire de l'impôt, car rien n'obligerait le négociant à communiquer ses comptes de production ou d'achat, et par conséquent à dévoiler l'état de ses affaires. La profession de commis à l'exercice ne me semble d'ailleurs pas plus démoralisante que celle de préposé aux douanes, ou que toute autre inspection de salubrité ou de sécurité publiques ; et la surveillance serait singulièrement facilitée dans le cas où l'impôt à la consommation serait général ; car il serait de l'intérêt de tous les consommateurs, et surtout des autres marchands, que l'un de ces derniers ne fraudât pas le trésor sans avantage pour eux, ou à leur détriment. D'ailleurs, encore une fois, la fraude ne se fait que sur les droits élevés qui la provoquent; sur un percentage minime, qu'on me pardonne le vulgarisme, le jeu n'en vaut pas la chandelle. E. T.

L'égalité des droits imposés sur les lettres par le tarif des postes est théoriquement injuste, quoi qu'il ait été réduit au minimum par le taux très-bas qui a été adopté en Angleterre. Mais même dans ce pays, les lettres d'affaires, chargées ou recommandées, sont taxées plus haut que les communications ordinaires; il ne peut y avoir de raisons pour tirer un profit de l'entreprise des postes, excepté en ce qui concerne le calcul commercial ordinaire, que le gouvernement transporte plus sûrement et à meilleur marché que ne le pourraient faire des entreprises privées. La meilleure preuve de l'efficacité et du bon marché d'une entreprise postale est partout dans la renonciation au monopole, qui, originairement, était considéré comme indispensable au service postal accompli par l'État. Les bons sur la poste, qui sont d'une grande commodité, et qui, par conséquent, forment déjà une addition considérable à la circulation de papier du pays, ne peuvent point prétendre à une position exceptionelle; et l'obligation où l'on est de les employer, à cause de l'insécurité des lettres chargées, est scandaleuse. Les motifs qui portent à les accorder pour de petites sommes s'appliquent clairement, et de la même manière, aux émissions de billets de banque.

Les contrats formés avec des particuliers pour le transport des malles et des dépêches sont sujets à provoquer la démoralisation lorsqu'ils ne sont point basés sur le strict principe de la concurrence. On maintient encore aujourd'hui des lignes entières de paquebots, dont l'inefficacité et la cherté résultent de ce que le revenu qu'elles tirent du service des postes leur rend indifférent que les passagers viennent à elles ou préfèrent s'adresser à d'autres. On peut se rendre facilement en

douze ou treize heures de Londres à Bruxelles, ou à Briel, en Hollande ; mais les lettres, par les arrangements actuels, sont beaucoup plus longues à parvenir (1). Le grand succès que l'administration des postes a rencontré par l'adoption du système manufacturier doit encourager l'imitation, qui ne manquerait pas d'être tout aussi profitable si elle était ordonnée avec une habileté pareille ; mais il va de soi que la grande commodité qu'a donnée au peuple le taux actuel et si peu élevé du tarif des postes en Angleterre est cause, pour une bonne part, du succès de cette tentative.

Les impôts des comtés et des paroisses sont habituellement perçus en vertu de tarifs sur la propriété. Si nous nous rappelons la règle qui nous indique que le dernier degré de la production est celui auquel le droit peut être appliqué avec le plus d'avantages, nous verrons clairement que la taxe identique ne pèse pas également sur les terres exploitées par un fermier ou sur celles qui sont

(1) C'est surtout sur le service transatlantique intitulé *Royal-Mail-Steam-Pakets-Company* que l'inconvénient signalé ici est manifeste. Grâce au revenu des postes, ces steamers, qui font le service des Antilles et de Panama, s'inquiètent peu de leurs passagers, leur prennent un prix exorbitant, les nourrissent fort mal, les logent peu commodément, et n'atteignent guère, en moyenne, qu'une vitesse de 8 nœuds, ce qui leur donne 25 jours de navigation de Southampton à Saint-Thomas, et 35 jours jusqu'à la Havane. Qu'en est-il résulté ? c'est que les compagnies américaines transportent aujourd'hui à meilleur marché les voyageurs du Hâvre ou de Liverpool à Saint-Thomas par New-York et Charleston en 18 à 20 jours, et des mêmes points à la Havane par New-York et la Nouvelle-Orléans en 15 à 16 jours, et que ces compagnies ruineront infailliblement la précédente, à moins qu'elle ne change entièrement de système. Il y avait, et il y a encore pour nous, une belle place à prendre dans cette navigation ; mais l'essai tenté sur New-York a découragé nos armateurs, parce que, véritablement, l'État avait placé la compagnie de Handel dans les plus détestables conditions, sous prétexte de lui procurer des avantages. E. T.

réservées aux jouissances du luxe, ou livrées aux constructions usuelles. Mais il n'est pas facile à la fois, et par le même moyen, d'éviter une semblable inégalité et d'empêcher aussi les propriétaires absents d'échapper à l'impôt. Le propriétaire donnerait un secours pécuniaire fort appréciable à ses tenanciers, s'il consentait à leur avancer le capital qui se consume au payement des impôts ; ainsi, cependant, le tenancier serait privé de son vote dans les affaires paroissiales, ce qui serait beaucoup à regretter. Les déboursés consacrés aux routes et aux bâtiments publics peuvent être considérés comme un engagement de capital au bénéfice du propriétaire. Cependant les taxes et les droits annuels perçus sur les tenanciers absorbent tout autant de capital circulant. Lorsque les impôts sont peu élevés, la tendance à accumuler du capital devient plus grande que ne peut être l'effet de la seule épargne dans l'état actuel des dépenses, par suite de la commodité que l'abondance du capital circulant disponible apporte aux gens industrieux; par conséquent, dans les paroisses peu grevées d'impôts, il est possible que la rente soit plus élevée, et cependant que l'état du tenancier soit plus prospère que dans celles où les taxes sont onéreuses. Il est donc à désirer qu'on s'efforce autant que possible d'abaisser les taxes locales; et l'un des moyens les plus efficaces pour y parvenir est de provoquer l'association mutuelle des districts et des paroisses, afin que les charges en soient supportées en commun. L'association communique à l'impôt la vertu du principe manufacturier : l'on peut attendre plus de garanties d'économie et d'efficacité de la part d'un petit nombre d'employés bien payés, mais responsables d'un grand nombre d'administrés, que de

celle des nombreux et misérables employés des petites paroisses. C'est d'après ce système que les maisons de travail unies (union workhouses) ont été substituées aux institutions paroissiales isolées, du même genre, qui leur étaient à tous égards de beaucoup inférieures; et quoique ce nouvel arrangement ait été fort attaqué, il a certainement procuré les plus grands bénéfices aux communes. Si le succès n'en a pas été frappant et complet au premier abord, cela tient à une cause étrangère.

Il y avait évidemment une anomalie à ordonner que chaque homme dût gagner son propre pain, tandis qu'en même temps une loi arbitraire fixait le prix de ce pain en l'enchérissant. Si le marché des subsistances est fermé, il faut aussi que le marché du travail devienne un sanctuaire privilégié; et lorsque les canaux ordinaires du commerce qui crée la demande du travail sont taris, le peuple a le droit d'exiger qu'on lui procure un salaire aux dépens de qui que ce soit (1). Si l'on revient à l'état naturel du commerce, les salaires s'élèveront comme nous l'avons vu, et la taxe des pauvres

(1) Il est évident que le droit au travail, quelque désastreux et quelque absurde qu'il soit au fond, est une conséquence juste et immédiate de la protection attribuée arbitrairement à certains genres d'industrie, et de l'enchérissement artificiel qui en résulte pour la satisfaction des besoins primordiaux du peuple. Si le peuple réclame aujourd'hui ce droit, il a pleinement raison, parce qu'il ne comprend pas que le jour où la liberté d'agir et de jouir du fruit de ses actes lui serait rendue (en matière civile, bien entendu), le droit au travail lui deviendrait inutile, le travail lui étant désormais plus assuré et plus productif. Mais, dans son esprit, la conséquence est juste; et si la loi protége le manufacturier et le propriétaire, il trouve peu équitable que cette même loi ne le protége pas à son tour, en lui garantissant le salaire que l'enchérissement progressif lui enlève. E. T.

cessera d'occuper la place importante qu'elle a remplie jusqu'ici dans les préoccupations des citoyens.

La nécessité de ne laisser qu'aussi peu de puissance possible dans les mains des mesquines coteries qui, en refusant de se soumettre à l'opinion publique, peuvent nuire au bien général, donne un motif sérieux pour accroître l'aire des associations en vue de l'impôt. Ainsi, dans le cas du drainage il ne faudrait pas qu'une paroisse ou un district, de qui dépendrait l'écoulement des eaux, pût imposer ses volontés à tous les pays en amont à qui cet écoulement est nécessaire. A l'égard des dispositions sanitaires générales, on ne peut permettre à une paroisse de persister à méconnaître les mesures indispensables à l'amélioration de la santé publique, puisqu'elle ne peut renfermer ses foyers d'infection dans les limites de son territoire, et qu'elle ne peut élever aucune prétention au singulier privilége de propager les maladies. Ainsi que les remparts des cités, qui, au moyen âge, étaient scrupuleusement gardés contre leurs aggressions réciproques et contre celles des ennemis extérieurs, tombèrent devant des mesures générales de police, moins accablantes et plus efficaces, ainsi les précautions sanitaires incomplètes et insuffisantes, qui s'adaptaient aux exigences et aux moyens bornés d'une population disséminée, doivent s'agrandir et adopter des voies conformes à l'extension, à la population et à la richesse des grandes villes. L'économie de dépense et les jouissances positives, que peuvent obtenir des associations judicieuses pour l'amélioration de l'état des grandes villes, ont été trop invinciblement démontrées devant le parlement lors de ses enquêtes à ce sujet, pour qu'il soit nécessaire de les

rappeler ici : il coule de source qu'en de telles associations les moindres districts ne doivent pas être dépouillés de leur part raisonnable d'influence; mais que tous les intérêts, d'ailleurs, doivent être subordonnés aux vues plus larges du bien général.

Les exemples démontrés pratiquement par les compagnies de distribution d'eau de Cork et de Nottingham ; par celles de salubrité publique, à Manchester, heureusement imitées depuis à Liverpool, donnent une faible indication du succès auquel l'association peut parvenir dans l'entreprise du nettoyage et de l'assainissement des rues et des égouts, de la distribution de secours médicaux raisonnables et efficaces, de la purification des cimetières et enfin de l'introduction de bien d'autres améliorations que notre état social réclame impérieusement. Il faut espérer que la sanction du parlement autorisera rapidement ces essais sur une échelle convenable (1). Mais pour la communauté, si la salubrité est d'une nécessité primordiale, la diffusion du savoir et l'accroissement de la puissance intellectuelle sont d'une importance plus grande encore ; car l'ignorance et la dissolution

(1) L'auteur conseille donc à l'État, dans son pays, de s'occuper de certaines questions laissées jusqu'ici dans le domaine du libre arbitre, et il prouve, par de justes raisons, que l'immixtion du gouvernement est nécessaire dans ce qui concerne l'expropriation pour cause d'utilité, de salubrité ou de progrès public, ou la prescription des mesures générales qui tendent au même but. Le droit d'expropriation et de prescription, dans ces cas, existe en France, où il a rendu les plus grands services; et on ne saurait prétendre que ce droit gouvernemental blesse la liberté, car certaines volontés, soit isolées, soit réunies, doivent céder devant l'intérêt public, lorsque la justice en est patente. La véritable liberté comporte pour chacun et pour tous la sécurité : empêcher quelques-uns de nuire à tous, c'est confirmer la liberté par l'ordre, et non pas y porter atteinte. E. T.

qui en résulte sont encore plus à craindre que les miasmes les plus délétères. Il faut que l'association arrive à s'introduire dans l'éducation de la jeunesse. L'histoire nous démontre que cette éducation est recherchée avant même qu'on consulte les besoins matériels. Dans les premiers âges de la société, une petite connaissance des faits s'acquiert avec beaucoup de travail. A mesure que les communautés progressent, le savoir devient graduellement plus aisé à acquérir, et par conséquent il est possible de l'étendre et de le varier sans embarrasser le sain exercice des facultés de la raison. Autant que possible l'éducation doit être départie en commun, et l'on se débarrassera d'une grande difficulté à ce sujet lorsque les associations sanitaires auront écarté les craintes des parents à l'égard de la santé de leurs enfants. La publicité des écoles est avantageuse aux manières comme à la moralité des élèves et des maîtres à la fois. Dans tous les pays, d'ailleurs, il importe qu'il y ait un type national d'éducation accessible à tous les citoyens, au moyen duquel l'instruction privée ne puisse manquer de se maintenir à un niveau convenable.

A vrai dire, nous étudions pendant notre vie entière; et comme en aucun temps on ne doit jeter d'entraves dans les voies de la culture de l'esprit, on ne saurait trop détester les impôts qui tendent à mettre obstacle à la diffusion des connaissances. De singulières taxes de cette espèce sont particulières à l'Angleterre; aucun autre pays ne taxe le papier ou les annonces, car le timbre des journaux, lorsqu'on l'emploie comme en France, n'est qu'une charge purement nominale. On ne pourrait sûrement pas dire que les 400,000 livres

sterling (1), perçues sur le papier (déduction faite du draw-back sur le papier exporté et du droit remboursé à la consommation de celui qui est employé aux services publics), soient un impôt qu'une nation comme l'Angleterre mérite de subir au profit du revenu public. La taxe unique sur les journaux sera probablement une de celles qu'on dénoncera des premières à la réforme, lorsqu'au lieu de traiter empiriquement la matière de l'impôt on s'en occupera au point de vue expérimental et scientifique, ce que fera sans doute la génération qui doit succéder à celle-ci.

Toute taxe qui impose au producteur une avance de capital doit être considérée, ainsi que nous l'avons vu, comme funeste à l'industrie. Lorsqu'il s'agit d'impôts répartis, ils agissent comme obstacle au commerce et tendent par conséquent à diminuer les salaires. Il est sans doute difficile de distinguer à l'occasion entre les maisons qui ne servent que comme demeures de luxe et celles qui, en partie ou en totalité, sont employées au travail.

Un peu de soin et de bons sentiments à cet égard peuvent fournir les moyens d'adoucir l'opération irritante de la taxe des portes et fenêtres, qui devrait dépendre de l'usage auquel s'appliquent les habitations, et non pas des dimensions ou de l'architecture de la maison, comme on le fait aujourd'hui. — Si l'on pouvait adopter quelque arrangement de cette sorte, on accorderait une grande concession à la distinction que j'ai essayé d'établir entre la matière qui nous est donnée comme objet et comme sujet de travail, et l'intelligence

(1) 10,000,000 fr.

qui façonne cette matière pour l'usage du consommateur.

Les patentes ont une tendance semblable, puisqu'elles exigent l'avance d'une certaine somme pour obtenir le privilége de s'adonner à quelque opération particulière pendant un temps déterminé. Dans la plus grande partie de l'Europe, toutes les industries sont patentées. Dans quelques pays, certaines industries seulement (qui comprennent cependant en Autriche et dans les villes prussiennes qui n'y ont pas substitué l'impôt foncier, les professions de boucher et de boulanger) sont astreintes à la patente. Pour indemniser les professions ainsi taxées exceptionnellement, il leur est accordé une sorte de monopole du caractère le plus nuisible et le plus dangereux. Aucune profession ne devrait être sujette au payement d'une patente, à moins qu'on n'entendît positivement en décourager l'exercice ; et dans ce sens un gouvernement sage peut sans doute faire un bon emploi de son pouvoir. Les maisons qui détaillent les spiritueux, ou même la bière qui n'y est point brassée, pourraient être taxées de manière à permettre au gouvernement d'abolir le droit sur le malt et d'exonérer ainsi le public, sans inconvénients pour personne, d'un impôt arbitraire et oppressif. Il est fort probable qu'une bonne partie du capital qu'absorbe aujourd'hui le droit sur le malt serait, en raison de cette modification, transportée à l'achat de maisons de détail, où, grâce à la nature comparativement moins pesante de la patente, on obtiendrait de plus grands bénéfices que ceux qu'on y fait aujourd'hui. 50,000 maisons de détail avec 100 liv. de patente annuelle, et vendant de la bière sur laquelle on n'aurait pas payé de droits de malt, fourniraient d'abord

les 5,000,000 livres sterling que rend cet impôt, et seraient amplement dédommagées de leur contribution au revenu national. Nul doute que quelques petits détaillants ne fussent surchargés par cette patente ; mais la vente du thé et du café peut être laissée franche aussi bien que celle de la bière brassée sur place. En adoptant cette idée, il serait possible d'atteindre l'objet qu'on s'était proposé d'obtenir par les modifications qu'il y a quelque temps on introduisit dans les règlements à cet égard, et qui ne sont pas parvenues à leur but. Les boutiques des marchands de tabac pourraient convenablement aussi être soumises à une patente qui n'occasionnerait que de faibles inconvénients ; car si la somme énorme, aujourd'hui dépensée en tabac, était transportée à quelque autre objet de luxe, le revenu public aurait toutes chances d'y gagner. On pourrait combiner avec ce système de patentes, pour les détaillants, le moyen que j'ai proposé à propos d'une réduction raisonnable du droit.

Le système qu'on a proposé à plusieurs reprises, et qui consisterait à convertir tous les impôts en une seule taxe sur les revenus, aurait à vaincre la difficulté de classer et de déterminer ces revenus. Par la voie de l'impôt indirect, chaque citoyen se taxe lui-même suivant le montant de sa dépense ; tandis qu'en laissant francs de droits le blé, la viande et les autres objets de première nécessité (qui devraient être libres aussi commercialement), une certaine partie du revenu de chaque homme serait affranchie d'impôts (1). Cette exemption

(1) L'exonération des matières indispensables à la vie, dans le cas de l'établissement de l'impôt unique à la consommation, aurait encore

peut également accompagner l'impôt sur le revenu, mais elle s'accomplit mieux sous le principe du libre arbitre que comporte la contribution indirecte.

le grand avantage d'améliorer sensiblement la condition des classes pauvres, et certes un semblable résultat n'est que trop à souhaiter.

E. T.

APPENDICE.

CHAPITRE DEUXIÈME.

(1) **Taux des fermages (rents) en Angleterre (Enquête parlementaire)**

NOM DU FERMIER.	SITUATION.	NOMBRE D'HECTARES.	FERMAGE PAR HECTARE.	NATURE DU SOL.	PRODUIT ANNUEL en hectol. de blé.
		hect.	fr.		hectol.
C. Parker.	Essex..	8,093,40	92,65	Tenace, hum.	21,54 à 26,92
Idem...	*Idem*..	»	86,48	Maréc., arable	»
J. Rolfe..	Bucks..	121,40	61,77	Léger, arable.	»
J. Kemp..	Essex..	»	92,65	»	»
R. Babbs.	*Idem*..	116,54	43,25	Arable et prés.	»
J. Ellman.	Sussex.	526,07	562 l. d. blé	Terre à blé..	17,95
Pièces détachées	Suffolk.	....	80,30	Cult. à la bêche.	39,73
	Idem..	....	123,54		
	Lincoln	....	148,25		

(1) Ces chiffres sont donnés par l'auteur en mesures anglaises; je les ai réduits en nos mesures décimales, pour la facilite du lecteur. J'ai pris la livre sterling pour sa valeur actuelle au pair, 25 fr.; l'acre pour 40 ares, 467; le bushel de blé pour 36 lit.,348. E. T.

(1) Taux des fermages (rents) en Écosse (M. Hyde Greg).

NOM DU FERMIER.	SITUATION.	NOMBRE D'HECTARES.	FERMAGE PAR HECTARE.	NATURE DU SOL.
		hect.	fr.	
»	2 mill. d'Édimb.	»	806,55	Prés arrosés par les égouts de la ville.
»	*Id.*	»	432,49	Pourvu d'engrais du marché.
»	*Id.*	175,90	308,85	»
»	3 milles *id.*	»	247,08	»
»	7 milles *id.*	202,33	216,20	»
Hope. ..	East Lothian.	265,05	97,30	Sol arable et prés.
Bell....	Berwick.	223,37	73,65	*Idem.*

(2) Taux des fermages (rents) dans le Lombardo-Vénitien (d'après Burger).

PROVINCES	INDICATION DES DOMAINES.	FERMAGE PAR HECTARE.		CONTRIBUTIONS foncières par hectare.
		MAXIMUM.	MINIMUM.	
		fr.	fr.	fr.
Lodi....	11 domaines.......	219,68	94,79	42,23
Pavie...	3 *id.*..........	117,36	101,56	23,16
Milan...	15 *id.* (arrosés).	196,36	74,48	30,37
»	2 *id.* (non arr.).	117,36	117,36	20,07
Coni...	Varese...........	124,13	»	24,71
»	Dandolo I.........	153,37	»	32,42
»	Dandolo II........	139,93	»	28,57
»	E. Thescano......	124,13	»	17,73
»	Mozzate Ct........ Castiglioni........	67,71	»	13,44
Padoue.	6 domaines.......	284,38	51,91	18,53
Trévise.	7 *id.*.........	451,40	225,70	»
Frioul..	9 *id.*.........	216,67	72,22	»
Vicence.	16 *id.*.........	moyenne.	153,37	»

(1) Ces chiffres sont donnés par l'auteur en mesures anglaises; je les ai reduits en nos mesures decimales, pour la facilite du lecteur. J'ai pris la liv. sterl. pour sa valeur actuelle au pair, 25 fr.; l'acre pour 40 ares, 467; le bushel de ble pour 36 lit., 348. E. T.

(2) Voici quels ont ete les elements de la reduction qu'ont subie les chiffres ci-dessus. Pour le cas ou la rente etait exprimée en produits, l'auteur avait compté le metzen de ble à 3 florins 33 kreutz., et à 4 florins 4 kreutz. en Frioul, soit 33 shill. 6 d. et 38 shill. 8 d. par quarter; le vin, à 3 fl. 5 kr. par eimer, soit 6 d. par gallon. J'ai compté le metzen de ble à 61 lit. 50, l'eimer de vin à 56 lit. 56, le florin à 2 fr. 60 c., le kreutzer à 43 c., le joch de terre à 57 ares, 598. E. T.

CHAPITRE TROISIÈME.

Valeur produite à la Grande-Bretagne par les manufactures de coton.

Comparaison des sommes apportées au commerce par l'industrie du coton dans les années 1845, 1846, 1847, pour l'acquit des dépenses de combustible, de machines, de matières tinctoriales, de produits pour l'impression et le blanchiment, d'intérêt du capital et de salaires, et profits de toute espèce, déduction faite du coût actuel de la matière première (coton brut). — *Circulaire commerciale de du Fay et compagnie, de Manchester. Janvier* 1848 (1).

	1845.	1846.	1847.
Coton consommé dans la Grande-Bretagne..	kil. 268,770,125	kil. 271,345,609	kil. 199,237,924
Déchet à la filat. 1 once $^{3}/_{4}$ p. l. (10,9575 p. $^{0}/_{0}$).	29,396,732	29,678,426	21,791,648
Production de cotons filés en poids.......	239,373,393	241,667,183	177,446,276
Dont il a été ainsi disp.:			
Exportation en filés et fil à coudre.........	61,964,478	72,252,562	54,164,919
Export. en marchandis. fabriq. (étoff.) réduit. en poids de fil.......	100,251,274	98,736,581	87,069,346
Consommat. nationale.	77,157,641	70,678,040	36,212,011
Total égal...	239,373,393	241,667,183	177,446,276

(1) J'ai réduit tous les chiffres de l'auteur en mesures françaises. J'ai pris la livre poids pour 453 gr., 558, et la livre sterling au pair pour 25 fr. L. T.

	1845.	1846.	1847.
	à 4 $^{3}/_{4}$ d. par livre = 109 f. p. 100 k.	à 5 d. par livre =114 f.50 p.100k.	à 6 $^{3}/_{8}$ d. par livre =140 f. 70 p.100k.
Coût moyen du coton chaque année.......	fr. 270,056,725	fr. 311,568,750	fr. 291,707,850
Valeur déclarée des filés exportés.........	174,080,875	196,843,175	146,675,000
Id. Id. Id....	478,902,400	443,174,150	427,500,000
Val. des filés consomm. sur place estimée à $^{1}/_{3}$ au-dessus de celle des cotons exportés (1)...	490,266,425	422,040,125	237,500,000
Valeur totale de la production............	1,143,249,700	1,062,057,450	811,675,000
Coût du coton en laine à déduire..........	270,056,725	311,568,750	291,707,850
Sommes afférentes au coût de production...	873,192,975	750,488,700	519,967,150
Soit, en proportion de la valeur totale......	76,5 p. %	70,66 p. %	64 p. %

(1) La plus value de $^{1}/_{3}$ a été jugée devoir correspondre à la qualité supérieure des produits consommés sur place. — La différence entre la consommation nationale de 1845 et celle de 1847 est très-frappante, en ce sens qu'elle démontre pour un seul article, le coton, une réduction de 252,766. 425 fr. Il a fallu que le haut prix du pain et l'abaissement général des salaires fussent compensés par des restrictions de consommations semblables sur les autres produits. En de telles circonstances, les salaires ne pouvaient manquer de baisser; mais que devinrent les profits ?

Si les prix de la matière première avaient été préservés de la hausse par des arrivages suffisants des Indes orientales, on aurait pu, en 1847, économiser 75 millions de fr. sur les achats, pour reporter pareille somme sur la fabrication.

En chiffres ronds, on peut dire que la consommation nationale prend à nos manufactures un cinquième du poids et un tiers de la valeur de leurs produits. T. B.

Nombre de personnes employées en 1839 et en 1847 dans les manufactures de coton, de laine, de lin et de soie, dans les Royaumes-Unis.

	1839.	1847.	ACCROISSEMENT.
Angleterre............	349,294	455,042	30,33 p. %
Irlande................	14,865	22,591	52 p. %
Écosse................	59,314	67,243	13,50 p. %

ESTIMATION COMPARATIVE DES QUANTITÉS DE COTON BRUT EMPLOYÉ PAR LES PRINCIPALES CONTRÉES MANUFACTURIÈRES, DE 1836 A 1847.

(Circulaire de du Fay, janvier 1848.) (1).

PAYS. Production EN QUINT. MÉTRIQUES	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	TOTAL des six années 1836-1841.	TOTAL des six années 1842-1847.
Royaumes unis de la Grande-Bretagne ...	1,587,453	1,673,629	1,972,977	1,641,879	2,145,529	1,914,014	2,095.437	2,408,592	2,462,829	2,707,741	2,739,190	1,927,621	10,935,281	14,541,510
France............	555,097	548,805	595,252	498,815	692,076	698,479	739,299	689,408	662,194	716,621	721,157	507,985	3,566,502	4,036,664
Hollande, Belgique, Allemagne, et Nord de l'Europe........	258,528	263,065	276,670	217,707	326,561	294,812	353,775	371,917	390,059	435,415	439,951	439,951	1,637,341	2.431,068
Pays riverains de l'Adriatique..........	126,996	145,138	117,925	117,925	126,996	131,531	172,352	199,565	117,925	172,352	176,887	140,602	766,111	979,683
États-Unis de l'Amérique du Nord.....	390,059	371,917	417,335	467,164	405,449	521,591	476,255	594.160	548,587	716,621	795,725	793,725	2,571,515	3,925,053
Total...........	2,798,133	3,002.552	3,378,137	2,943,488	3,694,411	3,560.427	3,837,098	4,263,412	4,181,594	4,748,750	4,871,210	3,809,884	18,476,648 (2)	25,711,978 (3)

(1) Ces chiffres sont donnés en millions de livres anglaises, je les ai réduits en quintaux métriques.
(2) D'où pour la Grande-Bretagne : 55,7 p. °/₀ du tout; et pour la France : 19,3 p. °/₀.
(3) D'où pour la Grande-Bretagne : 55,5 p. °/₀ du tout; et pour la France : 15,7 p. °/₀.

E. T.

L'inspection de cette table montre à quel point les vues des communistes français sont erronées à l'égard de la concurrence. Il est évident que le progrès accompli dans la fabrique de coton a été tout aussi grand en Angleterre que dans tous les autres pays en moyenne, bien que dans ces autres pays on ait donné de forts encouragements à ce genre de manufactures, et que le taux des profits ait été considérablement accru par les droits protecteurs à l'importation (1).

Sommes dont l'engagement dans les chemins de fer a été autorisé en Angleterre (2).

ANNÉES.	LONGUEUR en kilomètr.	ENGAGEMENTS autorisés en actions et emprunts.	SOMMES VERSÉES EN ACTIONS.	EMPRUNTS.	TOTAL.	LONGUEUR des lignes ouvertes
	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	kil.
Avant le 31 déc. 1843	3,664	2,071,201,025	1,086,716,025	551,566,025	1,665,769,800	3,142
Pend. 1844	1,296	511,367,450	108,537,975	61,981,400	143,519,375	315
— 1845	4,347	1,486,987,125	590,570,775	12,674,450	403,245,225	472
— 1846	7,306	3,222,955,175	771,415,675	175,959,150	945,374,825	958
— 1847	2,180	1,121,994,475	804,349,525	221,287,850	1,025,637,175	1,256
Total.......	18,793	8,414,505,250	3,161,589,775	1,021,468,875	4,183,546,400	6,143

Au 1er mai 1847, 47,218 personnes étaient employées sur 3,305 milles (2,054 kilom.) de chemins de fer en activité, et 256,509 sur les différentes lignes en construction. (*Rapport des commissaires près les chemins de fer.*)

(1) On voit que, comme F. Bastiat, M. Banfield admet la parfaite synonymie des termes *protectionnisme* et *communisme*.

(2) Ces chiffres sont exprimés en livres sterling et en milles anglais ; j'ai pris le mille pour 1 kilom., 609. E. T.

CHAPITRE V.

Quantités d'or produites dans l'empire de Russie de 1837 à 1847.

ANNÉES	PRODUIT EN OR BRUT. DANS L'OURAL. MINES publiques.	MINES privées.	TOTAL.	PROGRÈS annuel comparé av. 1837.	DANS LA SIBÉRIE. MINES publiques	MINES privées.	TOTAL.	PROGRÈS annuel comparé av. 1837.	TOTAL. TOTAL.	PROGRÈS annuel comparé av. 1837.	PRODUIT EN OR FIN (1). POIDS russe.	POIDS français.	VALEUR au taux de 3,444 fr. 44 c. par kil.	DROITS PERÇUS par LE GOUVERNEMENT russe.
	pouds.	pouds.	pouds.		pouds.	pouds.	pouds.		pouds.		pouds.	kilogr.	francs.	
1837	131, »	178,53	309,53	1 »	26,05	106,92	132,97	1 »	442,50	1 »	402,68	6.595,001	22.716.085,24	De 12 à 24 p. 100 sur le produit des mines privées; ce taux n'ayant pas de règle, mais variant suivant les localités et en raison de circonstances diverses (3).
1838	131,87	168,30	300,17	0,97	27,95	165,21	193,16	1,45	493,33	1,12	448,95	7 352,477	25.325.165,87	
1839	140,05	169,73	309,78	1 »	23,74	159,46	183,20	1,38	492,98	1,12	448,61	7.347,229	25.307.089,45	
1840	134,12	164,29	298,41	0,96	32,84	216,57	249,41	1,87	547,82	1,24	498,52	8.164,647	28.122.636,71	
1841	131,48	165 »	296,48	0,95	29,07	321,32	350,39	2,63	646,87	1,46	588,66	9.640,638	33.207.632,48	
1842	130,30	162,10	292,40	0,94	37,82	578 »	615,93	4,65	908,33	2,05	826,58	13.537,538	46 629.237,38	
1843	137,70	176,08	313,78	1,01	nul rapp.	981 »	981 »	7,37	1.294,78	2,93	1.178,25	19.297,109	66.467.734,12	
1844	136,48	173,58	310,06	1 »	ensemble.		1.031,52	7,75	1.341,58	3,03	1.220.84	19 994,638	68 870.530,91	
1845	130,40	197,60	328 »	1,06	*idem.*		1.043,80	7,85	1.371,80	3,10	1.248,34	20.445,027	70.421.668,79	
1846	129,58	185,07	314,65	1,02	58,03	1304,85	1.362,83	10,25	1.677,53	3,80	1.526,55	25.001,485	86.116.114,99	
Total...	1.332,98	1.740,28	3.073,26	»	»	»	6.144,22	»	9.217,52	»	8.387,96	137.375,789	473.183.695,94	
1847 (2)	Oural, Nertshinska, Altaï.		394,62	1,27	ensemble.		1.431,31	10,76	1.825,94	4,12	1.661,60	27.217,008	100.474.590,35	

(1) L'auteur a donné ces quantités en livres troy anglaises (poids pour l'or). J'ai pris dans mes réductions, en quantités françaises, la livre troy pour 373 gr.,240. Il a estimé la valeur de l'or fin à 113 grains, 001 (poids de troy) par livre sterling, ou environ 3,410 fr. le kilogr. Je l'ai prise, d'après le tarif au pair de 1849, à raison de 3,444 fr. 44 c. le kilogr. L'auteur a compté le rendement en or fin à 91 p. 100 de l'or brut. Le poud russe vaut 16 kil.,3795.

(2) J'ajoute ici les produits de l'année 1847 d'après la *Revue Britannique*. E. T.

(3) L'oukase de 1849 a élevé ces droits à près de 40 p. 100.

PROGRES

PENDANT LES DIX ANNÉES QUI PRÉCÈDENT 1847.

Le compte des produits montre : 1° Que les exploitations de l'Oural n'ont que lentement accru la quantité d'or qu'elles livrent ; 2° que la production sibérienne a décuplé ; 3° que depuis dix ans l'ensemble des contrées productives de la Russie a quadruplé ses produits.

AVENIR.

On dit que de nouvelles mines ont été découvertes dans l'Oural ; il résulterait aussi de la défense, récemment faite par un oukase impérial, de vendre désormais les propriétés publiques dans les districts des sables aurifères de la Sibérie, que le gouvernement aurait fait des recherches couronnées de succès dans cette direction, et qu'il attendrait prochainement un développement profitable des laveries d'or qui ont été déjà si fructueuses ces quatre dernières années. Dans ces circonstances, il semble raisonnable de compter sur un accroissement de l'approvisionnement de l'or, sans qu'il soit possible cependant d'en estimer ni la proportion ni la constance.

Si la production de l'or en Russie continuait à se monter à plus de 85 millions de francs par année, l'accumulation qui en résulterait en 1900 excéderait 3,000,000,000. Mais si l'accroissement en progressait suivant la même raison qu'actuellement, cette accumulation deviendrait quelque chose de fabuleux (1).

(1) La production de 1847, qui s'élève à plus de 100 millions de francs (plus de 27 mille kilogr.), démontre une progression encore plus rapide. Quoique nous n'en ayons pas de compte exact, il est probable que la production russe a déjà dépassé actuellement 30,000 kil. par an. Une autre source, je veux parler de la Californie, tend à accroître bien plus considérablement encore l'approvisionnement d'or. Nul rapport authentique n'a encore évalué exactement la richesse de cette source. D'après M. Michel Chevalier, elle pourrait fournir 80,000 kil. par an. Un compte rendu publié dans un journal de New-York indique 22 millions de fr. comme le produit de la Californie pendant le mois d'octobre 1851. En acceptant ce chiffre pour moyenne, il donnerait 264 millions de fr. par an, soit près de 78,000 kilogr. Suivant le *Herald* de San Francisco, en 21 mois, du 1er avril 1849 au 31 décembre 1850, la Californie aurait versé dans la circulation pour 68,587,591 dollars d'or, ou 342,937,955 fr., environ 100,000 kil.; d'après une évaluation qu'on a lieu de croire exacte, le produit du troisième trimestre de 1851 s'élevant à 16,861,683 dollars, tandis que celui du premier trimestre de la même année serait de 16,030,155 dol.; d'après les registres des douanes, la source californienne aurait donné en 1851, plus de 65 millions de dollars d'or, soit 325 millions de fr., plus de 90,000 kilog. La production de l'or dépasserait donc aujourd'hui 120,000 kilogramm. par an, tandis qu'il y a vingt ans elle était à peine du quart. Cependant cette abondance n'a, pour ainsi dire, pas influé sur le marché ; cela tient d'une part à l'extension de la circulation ; de l'autre, à l'emploi industriel de l'or devenu aujourd'hui fort notable. Il serait heureux d'ailleurs que le prix de ce précieux métal s'abaissât de façon à en rendre possible l'application à des arts qui y trouveraient un puissant élément de prospérité (on sait que les métaux dorés sont à peu près inoxydables) ; mais bien que la concurrence probable entre la Sibérie et la Californie rende ce résultat possible, il n'est guère à présumer qu'il puisse être de longtemps obtenu tant la demande usuelle de l'or s'accroît avec sa production. E. T.

CHAPITRE VI.

RÉSUMÉ DE L'IMPOT DE LA GRANDE-BRETAGNE (ANNÉE FINISSANT LE 5 AVRIL 1848).

TAXES INCOMBANT A LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

Contributions foncières			4,559,043 l. st.	
Timbres sur les actes et contrats immobiliers	Angleterre	1,703,042	1,823,756	
	Écosse	120,714		
Vérification des testaments	Angleterre	902,380	971,172	
	Écosse	68,792		
Droits sur les legs	Angleterre	1,167,426	1,251,278	
	Écosse	83,852		
Assurances contre l'incendie	Angleterre	956,229	1,025,640	
	Écosse	69,411		
Taxe sur le revenu foncier			3,270,667	Ensemble 12,901,556 liv. sterl., soit : 322,538,900 fr.

TAXES INCOMBANT SURTOUT A LA PRODUCTION COMMERCIALE.

Timbre des effets de commerce	Angleterre	426,559	521,676			
	Écosse	95,117				
Pillets et papier des banquiers	Angleterre	41,329	58,913			
	Écosse	17,584				
A reporter			580,589	12,901,556.	—	322,538,900

	Report..		580,539		12,901,556 liv. sterl., soit : 322,538,900 fr.
Quittances et reçus	Angleterre..	148,215	165,799		
	Écosse.	17,584			
Assurances maritimes	Angleterre..	159,119	178,422		
	Écosse.	19,303			
Diligences (voitures publiques)	Angleterre..	178,850	190,033		
	Écosse.	11,183			
Voitures de place et de louage			46,095		
Postes			932,000		
Chemins de fer	Angleterre..	79,058	85,999		
	Écosse.	6,941			
Licences et certificats	Angleterre..	177,129	199,739		
	Écosse.	22,610			
Journaux	Angleterre..	284,338	315,735		
	Écosse.	31,397			
Annonces	Angleterre..	133,567	151,672		
	Écosse.	18,105			
Droits d'excise (contr. indirectes)			13,276,879	Ensemble	16,122,962 liv. sterl., soit : 403,074,050 fr.

TAXES INCOMBANT SURTOUT A LA CONSOMMATION.

Droits sur le revenu (profits et salaires)	Angleterre..	2,136,856	2,327,437		
	Ecosse.	190,581			
Vaisselle d'or et d'argent, dés et cartes	Angleterre..	76,781	79,635		
	Écosse.	2,854			
Amendes et pénalités pécuniaires	Angleterre..	103	1,313		
	Écosse.	1,210			
Droits de douanes			19,940,296	Ensemble	22,348,681 liv. sterl., soit : 558,717,025 fr.
Total pour l'année 1848					51,373,199 liv. sterl., soit : 1,284,529,975 fr.

Une répartition de notre budget des recettes en ces trois catégories, de manière à faire ressortir la différence qui existe entre notre mode général d'impositions et celui des Anglais, serait, nous n'en doutons pas, un document des plus intéressants pour les lecteurs de ce livre; mais il faudrait, pour l'établir d'une manière parfaitement exacte, pouvoir diviser les totaux officiels de certains chapitres, et par conséquent en avoir le détail à sa disposition. Nous citerons, par exemple, l'enregistrement, qui, avec les hypothèques, n'a pas rendu en 1851 moins de 219 millions, et qui doit certes se répartir autant sur la propriété que sur le commerce et la production.

On peut néanmoins se rendre compte d'une différence remarquable et fâcheuse entre l'assiette de notre impôt et celle de l'impôt anglais, en considérant que le total de nos contributions pesant sur la consommation, savoir le produit des douanes, des droits sur les sucres, le sel, le tabac, etc., etc., ne se monte pour 1851 qu'à environ 318 millions, c'est-à-dire à moins du quart des recettes totales, qui s'élèvent à 1 milliard 382 millions; tandis que les impôts sur la consommation en Angleterre atteignent le chiffre de 22 millions de livres sur une recette totale de 52 millions, c'est-à-dire près de la moitié.

La majeure portion de nos taxes frappe la propriété; ainsi les impôts foncier, personnel et mobilier, des portes et fenêtres, donnent un total chez nous de près de 400 millions : en y ajoutant l'enregistrement et les domaines, on arrive au chiffre de 630 millions, près de la moitié des recettes totales; tandis que l'on peut voir, dans le tableau ci-dessus, que le même rapport en Angleterre n'est guère que d'un quart $\left(\frac{12}{52}\right)$.

E. T.

L'aperçu que j'ai donné, dans le chapitre VI, de l'abaissement du prix de revient du sucre par le concours des machines perfectionnées vient d'être pleinement confirmé par les témoignages publiés dans le rapport de la commission des sucres et des cafés.

Cent trente-huit domaines à la Jamaïque, dont la production constatée en 1832 était de 25,928 hogsheads (1), en ont rendu, dans les deux années 1846 et 1847, la première ayant été mauvaise, 57,006. La moyenne actuelle est donc de 28,503. La moyenne annuelle de la production du rhum, calculée sur les années 1846 et 1847, était de 13,355 $^{1}/_{2}$ puncheons (2); tandis que, lors de la dernière année de l'esclavage, elle n'atteignait que 10,008 puncheons.

Si l'on examine soigneusement les rendements détaillés insérés dans

(1) Le hogshead de sucre de la Jamaïque est une quantité variable à peu près double de la barrique de nos colonies, qui pèse 450 à 550 kil.

(2) Le puncheon de rhum est à peu près égal à notre pipe d'alcool de 6 hectolitres

E. T.

le rapport, on y apercevra un décroissement progressif du prix de revient du sucre depuis l'époque où les machines perfectionnées ont été introduites dans cette fabrication. Cela ressort surtout d'une manière frappante des chiffres qui indiquent le coût de production pour 1847, la récolte ayant été si abondante, qu'on n'aurait pu y suffire sans les nouveaux appareils, malgré l'accroissement notable du nombre des travailleurs. Il en résulte naturellement que, sur les habitations où les machines à vapeur et les chaudières à cuire dans le vide ont été montées, les prix ont été singulièrement bas ; ils ont été, sur quatre domaines différents, de 9 s. 7 d. (1), 8 s. 9 d. (2), 6 s. 6 d. $^3/_4$ (3) et 4 s. 4 d. (4) par cwt. Lorsqu'au contraire cet engagement rationnel de capital n'a pas eu lieu, le coût du sucre, comme cela est démontré par quelques-uns des témoignages, a été plus considérable que les années précédentes.

Le rapport conclut en donnant les prix de revient pour 138 habitations, qui sont en moyenne, pour 1846 et 1847, de 1 l. 2 s. 7 $^1/_2$ d. par cwt (5). Le coût moyen de 1847, sur 71 domaines, n'est que 18 s. 10 $^3/_4$ d. (6), tandis que les 48 habitations les mieux aménagées n'ont plus un prix de revient que de 15 s. par cwt (7). Ce n'est pas trop se hasarder en calculant sur l'adoption et l'amélioration progressive des machines (y compris les charrues), que de prédire qu'en définitive le sucre sera produit aux Antilles à aussi bas prix que dans l'Inde, et que le coût n'en dépassera pas 10 s. par cwt (8). Mais il est évident que la concurrence, et non pas la protection, doit amener ces résultats, qui enrichiront beaucoup le planteur en lui assurant un marché ferme et considérable.

Cette perspective n'a rien non plus d'alarmant pour les créanciers hypothécaires, pourvu que les moyens de transport maintenant suffisants soient accrus pour l'avenir.

(1) 23 fr. 90 c. p. 100 kil. — (2) 21 fr. [illegible]0 c. p. 100 kil. — (3) 16 fr. 40 c. p. 100 kil. — (4) 10 fr. 80 c. p. 100 kil. — (5) 56 fr. 50 c. p. 100 kil. — (6) 47 fr. 20 c. p. 100 kil. — (7) 37 fr. 50 c. p. 100 kil. — (8) 25 fr. p. 100 kil. E. T.

IMPOT SUR LE PRODUIT AUX INDES ORIENTALES.

SPÉCIMEN DE LA CONVERSION D'UN IMPOT SUR LE PRODUIT EN TAXE FIXE SUR L'AIRE CULTIVÉE.

(Extrait du rapport du collecteur au comité de Bombay.)

ANNÉES	PRIX DU COTON.		VALEUR DE LA RECOLTE.		TAXE FONCIÈRE.		RESTE AFFÉRENT A LA CULTURE.	
	par livre.	par kil.	Sur une beega (2477 yards car.)	sur 1 hectare	par beega.	par hect.	par beega.	p. hectare.
	d.	fr.	s. d.	fr.	s. d.		s. d.	
1840	3	0,69	9.9 1/2	59,59	4.5 1/2	27,13	5. 4	32,66
1841	1 3/4	0,40	5.8 1/2	34,74	4.5 1/2	....	1. 4	8,11
1842	2	0,46	6.6 1/4	39,69	4.5 1/2	....	2. 0 3/4	12,55
1843	2 1/4	0,52	7.4	41,63	4.5 1/2	....	2.10 1/2	17,50
1844	2	0,46	6.6 1/4	39,69	4.5 1/2	....	2. 0 3/4	12,55
1845	2	0,46	6.6 1/4	39,69	4.5 1/2	....	2. 0 3/4	12,55
1846	2	0,46	6.6 1/4	39,69	4.5 1/2	....	2. 0 3/4	12,55

Il est certain qu'à ces termes la culture du coton doit être abandonnée partout où le prix de la culture excède 2 s. 0 3/4 d. par beega, soit 4 s. 4 d. par acre (26 fr. 37 par hectare). Le rapport au comité de Bombay a une grande valeur, en ce sens qu'il montre la nature oppressive de la contribution foncière dans l'Inde, et ses effets pernicieux sur différentes récoltes.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

ERRATA.

Page 14 ligne 24 au lieu de : fruits du travail *accumulés*, lisez : accumulé.
— 28 — 2 — *ma sixième leçon*, lisez : mon sixième chapitre.
— 32 note, l. 4 — *note*, p. 139, lisez : Outline, 139.
— 34 — 11 — *de quelques combinaisons efficaces*, lisez : de quelque combinaison efficace.
— 40 — 26 — La différence de *considérations*, lisez : considération.
— 41 note, l. 2 — La doctrine du travail attrayant, *préconisé*, lisez : préconisée.
— 47 note 2, l. 3 — Lettres sur la *Ghimie*, lisez : Chimie.
— 49 note 1, l. 9 — Cette variabilité *complète*, lisez : compliquée.
— 49 note 2, l. 1 — *note*, p. 133, outline, 133.
— 57 note 1, l. 3 — *Leçon* (*a*), lisez : Leçon IV (a).
— 59 note 3, l. 4 — *note intitulée «la logique de l'archevêque Whatley»* lisez : note à « la logique de l'archevêque Whateley. »
— 75 note (au bas) — E. T. lisez : T. C. B.
— 100 — 15 — *stable, que — lorsque*, lisez : stable, — que lorsque.
— 107 — 21 — de 2 et de 3 *schell.* par acre, lisez : liv. st.
— 112 — 10 — *enforcir*, lisez : renforcer.
— 142 — 30 — Les empires russe et *autrichiens ont*, lisez : autrichien sont.
— 161 — 4 — que ceux *qui offrent* un marché, lisez : qu'offre.
— 171 note, l. 13 — *ni se pourvoir d'engrais*, lisez : se pourvoir, ni d'engrais.
— 172 note, l. 19 — mais *étouffée*, lisez : étouffé.
— 176 — 4 — *exclusiveté*, lisez : exclusivité.
— 183 note, l. 1 — *suffit*, lisez : suffise.
— 188 ligne 29 au lieu de : l'accroissemenf *de* fonds, lisez : du.
— 189 — 27 — la concurrence *des* grains, lisez : aux.
— 203 (La note est du traducteur.)
— 213 note, l. 16 — des *sources* alimentaires, lisez : ressources.

Page 214	note, l. 7	—	*sachez qu'aujourd'hui que le peuple*, lisez : sachez qu'aujourd'hui, le peuple.
— 249	— 29	—	*on fait voir depuis longtemps des*, lisez : on peut voir depuis longtemps par des.
— 262	— 18	—	M. *Senier*, lisez : Senior.
— 295	note, l. 10	—	*peut* être, lisez : put.
— 296	— 30	—	M. *Wurd*, lisez : Ward.
— 298	— 12	—	dans *des* circonstances, lisez : diverses.
— 307	note, l. 27	—	*sciences théoriques et pratiques appliquées*, lisez : sciences théoriques et appliquées.
— 318	— 19	—	à raison de *taux*, lisez : taut.
— 319	— 16	—	aux bénéfices *courants*, lisez : moyens.
— 334	note, l. 9	—	le *quantième*, lisez : quantum.
— 343	note, l. 7	—	les enfants *du créateur*, lisez : des créateurs.
— 344	note, l. 3, 14, 21	—	*Dumbar*, lisez : Duncan de Dumbar.
— 344	note, l. 36	—	qui ont *le* plus, lisez : de.
— 349	— 6	—	la sédition *de* Rébeccaïtes, lisez : des.
— 354	note, l. 3	—	*immédiat, être, de la protection*, lisez : immédiat de la protection
— 358	— 9	—	*expérimentale*, lisez : expérimental.

Corbeil. Typographie de Crété.




UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 02 11 06 003 2